Section spéciale
sur les assurances
pages 13 à 20

Vol. XLIV, No 24
LUNDI, 12 Juin 1972

LES AFFAIR

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET
635, EST HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL 357

40S-69/10-72/36/3 50402
SOC. CAN. DU MICRO-FILM INC
M. Raymond Denault,
10 ouest, Le Royer,
MONTREAL 127, P.Q.

A. Powis

Le monde des affaires veut une politique économique cohérente

"Si le monde des affaires a la responsabilité de créer les emplois dont le Canada a besoin, il a aussi le droit de réclamer une politique économique cohérente", a déclaré M. Alfred Powis, président de Noranda Mines Limited, de Toronto, dans son allocution à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens.

L'établissement d'une stratégie industrielle nationale est un sujet à la mode, a dit M. Powis, mais avant de parler de stratégie et de rôles à jouer, il faut se mettre d'accord sur les objectifs. Le Canada doit travailler à améliorer l'environnement et les conditions sociales, surtout dans les grandes villes. Il faut améliorer le logement et accélérer la lutte contre la pauvreté. Mais l'objectif principal est de fournir du travail à une population qui augmente rapidement, et à une main-d'oeuvre disponible dont le taux de croissance entre 1965 et 1980 est évalué à environ 50 pour cent.

Cet impératif de création d'emplois doit tenir compte des changements technologiques, du fait que l'accroissement de la main-d'oeuvre provient dans une proportion toujours plus forte de l'arrivée sur le marché du travail de travailleurs jeunes, plus instruits mais moins expérimentés, et de facteurs tels que la mobilité d'emplois et le recyclage.

Le président de Noranda Mines Limited a noté que le gouvernement fédéral reconnaît que le secteur privé est seul capable d'assurer la création d'emplois nécessaires, et qu'une forte croissance industrielle peut permettre d'atteindre ce but. Cependant, au niveau des mesures à prendre, il existe un grave problème de politiques économiques contradictoires. "Il est clair, a noté M. Powis, que le gouvernement pense qu'il stimulera la capacité de création d'emplois du secteur privé par des encouragements et une réduction sélective de l'imposition des corporations, telle qu'annoncée dans le budget le mois dernier." Mais un secteur important de l'économie — l'industrie primaire — a été exclu de cette réduction de l'imposition.

La nouvelle législation fiscale et les divers projets de lois dans les domaines de la concurrence, des relations ouvrières, par exemple, semblent avoir un air d'irréalité quand on les replace dans le contexte des problèmes auxquels l'économie canadienne doit faire face. A tort ou à raison, le monde des affaires perçoit de telles mesures comme résultant d'une attitude hostile, au mieux indifférente, du gouvernement envers ces problèmes. Ces mesures sont en contradiction avec une politique économique nationale qui mettrait l'accent sur la croissance et la création d'emplois, et leur coût pour l'économie canadienne a été énorme.

L'expérience des débats sur la réforme fiscale et sur la politique de la concurrence indiquent que si le secteur privé déploie assez de temps, d'efforts et de logique, les pires aspects des législations proposées peuvent être modifiés. "Cependant, a déploré M. Powis, tout ce qu'on peut affirmer, c'est que la législation finale ne sera finalement pas aussi mauvaise qu'elle l'aurait été. Le plus souvent le secteur privé ne peut rien gagner dans de telles confrontations. Il peut seulement tenter de minimiser ses pertes".

Il serait cependant trop simple de blâmer uniquement le gouvernement pour les déficiences et les contradiction contenues dans certaines législations récentes ou en préparation. Si le secteur privé avait fait plus pour s'assurer que les Canadiens en général aient une compréhension raisonnablement bonne

(Suite à la page 26)

L'avenir de Sainte-Scholastique serait-il en jeu?

Le 1er mai dernier, le ministre des Affaires Etrangères du Canada, M. Mitchell Sharp, annonçait qu'un accord venait d'être signé aux termes duquel une des compagnies d'aviation canadienne aurait désormais le droit de voler sur Milan, tandis qu'Alitalia aurait comme nouveau port d'entrée Toronto.

Détrompant les rumeurs, le siège social d'Alitalia demeure toujours à Montréal. L'entente du 1er mai élargit les cadres de l'accord déjà existant en organisant des vols coterminalisés, c'est-à-dire que les envolées en provenance d'Italie s'arrêteront à Montréal comme auparavant, pour continuer ensuite leur vol vers Toronto. La même chose se produira en sens inverse pour les départs du Canada. Ces services commenceront vers le début de novembre 1972 et déserviront l'aéroport de Malton à Toronto. Quant au nouvel aéroport en construction,

(Suite de la page 26)

La loi sur le contrôle des investissements: mieux que rien

par J.J. Poletti

Il semble que les députés de la Chambre des Communes se soient résignés à accepter la loi de M. Pépin par défaut. C'est ce que laissait entendre le vote en deuxième lecture qui a surpris nombre d'observateurs.

Jeudi soir dernier, le ministre Pépin faisait une longue déclaration devant le Comité de la Chambre chargés des finances et des questions économiques. Si M. Pépin a su fort adroitement défendre son projet de loi avec des arguments convaincants et il semblait que l'esprit des députés étaient ailleurs. La montée de la prime sur le dollar et l'inflation semblent deux sujets de préoccupation beaucoup plus importants pour le membre de l'opposition comme pour la députation gouvernementale.

On peut prévoir donc que la Loi Pépin soit expédiée rondement devant le Comité des Finances et que ce dernier peut-être présentera son rapport dès la fin de la semaine.

Un député conservateur, à la sortie de la séance du comité du jeudi soir dernier exprimait ainsi sa demi-approbation: "C'est mieux que rien et puis une loi cela se modifie".

Il semble que ce point de vue est en train de se généraliser et que l'opposition ne veut pas engager de bataille sur la question des investissements étrangers. On a même parlé d'entente tacite entre les chefs de partis pour expédier ce projet de loi au plus vite.

Le gouvernement semble s'inquiéter chaque jour davantage de l'inflation qui surgit à nouveau. La Banque du Canada a appuyé sur le bouton d'alarme en intervenant sur le marché et en soutenant le cours du dollar américain par des achats massifs. Le fait est que notre dollar a une immense popularité sur la scène économique internationale et le présent gouvernement se passerait fort bien d'une telle réclame. La tendance actuelle ne semble pas un fait passager. Les taux d'intérêts à court terme recommence à attirer des capitaux flottants vers le Canada et la décision de certaines provinces d'aller emprunter sur les marchés financiers étrangers n'ont fait qu'empirer ce mouvement. Et pourtant l'augmentation des liquidités au Canada a été fantastique. La masse monétaire s'est accrue de 68% par rapport à fin mai 1971.

Il faut s'attendre à ce que la Banque du Canada propose au gouvernement de freiner le crédit à la consommation. Cependant, cette mesure serait extrêmement impopulaire à la veille d'élections générales. Le gouvernement semble décidé à laisser courir l'inflation au moins jusqu'après les élections, ensuite on songera certainement à appliquer de sérieux tours de vis. C'est pourquoi la Loi de M. Pépin risque de passer in abstentia.

L'immobilier régi par la loi de la protection du consommateur

par Victor Laroche

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, a déposé à l'assemblée nationale en première lecture, le projet de loi no 32 concernant les activités immobilières qui contient plusieurs nouvelles mesures visant à protéger le consommateur dans ses transactions sur des immeubles.

M. Tetley a déclaré que ce projet de loi est un complément à la loi de la protection du consommateur, laquelle n'affecte que les transactions sur des biens meubles. Selon le ministre, c'est une deuxième étape dans la voie ouverte par le bill 45.

Ce projet de loi, dit-il, qui retient les dispositions de l'ancienne loi du courtage immobilier, a pour but de régir en outre des activités où de nombreux abus ont été constatés, telles que la publicité trompeuse et les ventes de lots situés à l'étranger et même au Québec.

Le projet de loi des activités immobilières vise à instaurer un système de permis non seulement pour les courtiers et leurs représentants, mais aussi pour toute personne qui accomplit une activité immobilière pour elle-même quand elle agit à titre de commerçant en immeuble.

Pour éviter les transactions faites ou pression et sans la connaissance de toutes les données nécessaires, la vente et la location de lots sont maintenant réglementées de façon serrée.

Nul ne pourra mettre en vente plus de quatre lots avant d'avoir déposé auprès du surintendant des activités immobilières un plan de subdivision, un prospectus contenant tous les renseignements prescrit ni avant d'avoir obtenu l'autorisation écrite de le distribuer: le vendeur devra en outre en avoir remis une copie à l'acquéreur éventuel, et avoir obtenu de celui-ci un reçu attestant qu'il a eu le temps nécessaire de prendre connaissance du prospectus.

Si un vendeur ne s'est pas conformé à ces conditions, le client peut demander l'annulation du contrat à la condition d'en avoir avisé le vendeur dans les 90 jours qui suivent sa signature.

(Suite à la page 31)

Intensification des échanges canado-russes

Montréal. - Les efforts du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, visant à accroître le nombre des partenaires commerciaux du Canada et en même temps le volume des échanges, semblent avoir eu un effet stimulant sur les Soviétiques. Selon des rumeurs persistantes ces derniers seraient déjà engagés dans le processus de construction de deux buildings, l'un à Montréal et l'autre à Toronto, devant abriter une exposition permanente de matériels et de produits soviétiques destinés à l'exportation. Dans la région de Montréal, le lieu choisi par les Soviétiques se situerait en bordure de la trans-canadienne, entre les sorties 38 et 39.

Les échanges entre les deux pays dans les deux sens ont atteint en 1971 quelques $140 millions dont seulement 12 millions au poste des produits finis et ouvrés. Cependant, surtout depuis la dégradation relative des rapports commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis, l'URSS efforce de prendre pied solidement sur le marché canadien. Les soviétiques semblent convaincus que l'échange de visites entre les dirigeants des deux pays augure bien en ce sens. A cet égard, nous croyons savoir que les soviétiques auraient demandés à trois producteurs de ciment Portland leurs prix pour la fourniture de 30,000 tonnes métriques. Selon nos informations. Ciment Canada Lafarge aurait soumis le meilleur prix pour ce ciment qui serait destiné à la construction de silos à blé à Cuba.

CUM

Première phase du projet d'épuration des eaux

Le Service d'Assainissement des Eaux, relevant du ministère des Affaires municipales a été autorisé à se constituer des cadres d'ingénieurs et de spécialistes afin d'étudier le plan directeur qui mènera à la construction d'usines d'épuration sur le territoire de la CUM.

Ceci constitue la première phase du projet de construction d'un système de filtration pour traiter les eaux usées de Montréal. Certains travaux, de ce projet de l'ordre de $300 millions, devraient commencer dans un an environ. On prévoit que la partie déservant le versant est de l'Ile de Montréal sera terminée en 1976; et le projet complet devrait l'être en 1981.

Nouvelle ligne de conduite pour la sortie des capitaux

Le ministre des Finances, John Turner, vient de rendre public les modifications apportées aux lignes directrices sur la sortie des capitaux élaborées en 1966 et 1968.

La première ligne directrice, publiée en mars 1966, demandait à tous les investisseurs canadiens, particuliers et sociétés, de ne pas acquérir de titres représentant des investissements à l'étranger émis par les sociétés américaines et leurs filiales, pour être vendus hors des Etats-Unis. A ce moment, on annonçait que la Banque du Canada et le ministère des Finances avaient, depuis un certain temps déjà, découragé les emprunteurs étrangers d'émettre des titres au Canada.

En mars 1968, le Canada se voyait exempté des mesures relatives à la balance des paiements des Etats-Unis qui avaient été introduites au début de l'année. On demandait aux banques et aux institutions non bancaires de ne pas accroître leurs créances en devises étrangères sur les résidents de pays autres que le Canada et les Etats-Unis, à moins qu'une telle augmentation ne s'accompagne d'une augmentation égale du passif total en devises étrangères envers de tels pays ou qu'elle ne soit attribuable aux revenus nets des succursales ou des filiales à l'étranger. En mars 1971, les banques et les institutions financières non bancaires étaient avisées du fait que le transfert de dollars canadiens aux résidents de tiers pays devrait être considéré de la même façon que le transfert d'autres devises.

Ces demandes visaient à assurer que, par suite de l'exemption accordée au Canada de l'impôt d'égalisation des intérêts des Etats-Unis et des mesures relatives à la balance des paiements des Etats-Unis touchant les mouvements de capitaux, le Canada ne deviendrait pas un intermédiaire utilisable pour contrecarrer l'objet du programme relatif à la balance des paiements des Etats-Unis.

Les modifications apportées aux lignes directrices et annoncées aujourd'hui par le ministre des Finances sont limitées; leur objet est de placer le programme canadien en harmonie plus étroite avec celui des Etats-Unis.

Voici les modifications:

1. Les titres libellés en dollars canadiens, émis ou garantis par des gouvernements centraux ou des banques centrales de pays en voie de développement sont exempts de la demande contenue dans la ligne directrice de 1966.

2. Les prêts à terme, consentis en dollars canadiens par les banques et les autres institutions financières aux gouvernements centraux ou aux banques centrales des pays en voie de développement ou garantis par ces gouvernements ou ces banques, sont exempts des lignes directrices de 1968.

(Suite à la page 31)

$185,000 additionnels pour Innovation Québec

Innovation Québec, organisme compris dans les programmes d'initiatives locales subventionnés par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, vient d'apprendre qu'il bénéficie d'un octroi supplémentaire de $185,000. pour continuer son travail d'aide pratique aux innovateurs et petits inventeurs.

Les résultats obtenus à date ont été tellement déterminants qu'ils ont porté le ministère dirigé par l'honorable Bryce S. MacKasey à accorder un montant additionnel qui permet à Innovation Québec de prolonger son action jusqu'au 30 septembre prochain et d'avoir à son emploi un personnel d'une centaine de personnes.

Les nombreux artisans créateurs et petits inventeurs indépendants qui ont eu recours aux bons offices offerts gratuitement par Innovation Québec, dans le but de concrétiser le fruit de leur imagination, se réjouiront sans réserve de la décision prise. D'autre part, elle permet à l'organisme de déménager et de centraliser tous ses bureaux au deuxième étage de l'édifice situé au 4101 rue Jarry Est, Montréal, angle du boul. Pie IX.

En Alberta

Déclin des réserves de pétrole et de gaz

Selon le rapport annuel de la Commission de la conservation des ressources énergétiques cité par le Financial Counsel dans son numéro du 6 juin, l'Alberta a connu une année plutôt nonchalante en ce qui concerne sa situation des réserves nettes de pétrole et de gaz. Le pétrole brut, le gaz naturel, les gaz liquides et le soufre indiquaient tous un net déclin à la fin de l'année 1971. C'est la première fois dans l'histoire que ces quatre principaux produits ont connu une baisse: en 1970, rien que les réserves de pétrole brut ont montré un net déclin, bien que les réserves de gaz aient enregistré une croissance à peine perceptible. Les réserves de pétrole ont diminué de 217 millions de barils après une production totale voisine de 1 million de barils-jour; elles ont terminé 1971 à 7,385 millions de barils de pétrole restant récupérable, alors que les nouvelles réserves supplémentaires n'étaient que de 138 millions de barils.

Les réserves restantes établies de gaz commercialisable étaient de 45.3 quintillions de pieds cubes à la fin de l'année, soit 100 milliards de pieds cubes de moins qu'en 1970 après une production de 1.7 quintillion et de nouvelles réserves supplémentaires de 1.6 quintillion de pieds cubes. D'une manière significative, 200 milliards de pieds cubes seulement des suppléments provenaient des nouvelles découvertes, tandis que l'autre 1.4 quintillion de pieds cubes provenait de la réévaluation et des forages de développement résultant des découvertes faites antérieurement. Le gaz naturel liquide a décliné plus fortement que le gaz lui-même. Les réserves restantes établies sont tombées de 2,208 millions à 2,052 millions de barils, alors que la production était de 83.5 millions, mais il y a eu une déduction nette de réserves antérieures estimées à 72.5 millions de barils, à cause d'une révision des chiffres pour le propane. Quant au soufre, les réserves restantes s'établissaient à 180.5 longues tonnes. La production n'était que de 4.5 millions, mais les réserves antérieures ont été haussées de un million pour une réduction nette de 5.5 million de tonnes sur les 186 millions de tonnes à la fin de 1970.

Quant à l'écart entre la capacité de production de pétrole disponible et les installations nécessaires à l'acheminement, la Commission estime qu'il a pratiquement été annulé. La capacité des gisements et de rafinnage, compte tenu des goulots d'étranglement, est à présent exactement la même que celle du réseau interne d'oléoducs de l'Alberta, qui est de 1,320,000 barils par jour. Ces capacités sont passées respectivement à 110,000 et 120,000 barils-jour en 1971, tandis que la capacité totale possible à la tête du puits est demeurée inchangée à 1,650,000 barils-jour en 1970 s'est resserré à 330,000 l'année dernière. La capacité de 1,465,000 barils-jour de la conduite principale était plus que suffisante.

Conjoncture

Croissance économique soutenue au cours de 1972

Le Canada semble être assuré de connaître une croissance rapide de son économie au moins jusqu'à la fin de cette année. Telle est la conclusion à laquelle en sont venus les économistes de la Banque de Montréal après avoir considéré les tendances des affaires dans les cinq grandes régions économiques du pays. Le bulletin mensuel de la Banque estime encourageant le fait que sous l'impact de la demande intérieure, le produit national brut se soit accru de 5.3% et que quelque 334,000 emplois aient pû être créés l'an dernier. Cela sans toutefois minimiser le problème du chômage.

C'est surtout en Colombie Britannique que le rythme de création d'emplois a été rapide puisqu'avec un accroissement de 4.6% du nombre des emplois le taux de chômage a pu être ramené de 7.6% en 1970 à 7% l'an dernier. La Banque attribue la reprise générale dans cette province (son produit brut a augmenté de plus de 11% tandis que l'accroissement des ventes de détail a dépassé largement celui de toute autre région) au raffermissement des marchés nord-américains du bois et à la poussée de la construction.

A l'autre bout du pays, par contre, le Québec a pâti de la faiblesse des marchés mais n'en a pas moins, toutefois, participé à la reprise générale. Comme on le sait le raffermissement de la demande des consommateurs et une forte hausse des investissements de capitaux qui doit beaucoup à l'accroissement de 25% des dépenses de construction résidentielle ont été les principaux stimulants de cette reprise.

Fort naturellement, la reprise économique s'est reflété aussi dans l'Ontario, qui représente quelque 40 pour cent du produit brut total et du revenu personnel au Canada. Plusieurs producteurs ontariens ont connu, l'an dernier, de piètres résultats pour leurs ventes à l'étranger, mais il y a eu pour compenser la reprise des dépenses de consommation et des dépenses publiques dans l'économie canadienne, et le produit provincial brut s'est accru réellement d'environ 5½ pour cent.

Dans cette région, l'accroissement de la main-d'oeuvre a été grand et, malgré une certaine amélioration du marché du travail vers la fin de l'année, le chômage est monté en moyenne de 4.3 pour cent qu'il était en 1970 à 5.2 pour cent en 1971.

Dans la Prairie, la grande dépendance de l'économie d'un petit nombre de produits d'exportation, considérée comme une faiblesse il y a deux ans, est devenue un facteur essentiel de force en 1972. Des marchés internationaux favorables pour le blé canadien et l'essor continu de la production de pétrole ont permis à l'économie de la Prairie, en un rebondissement marqué, de s'arracher à la stagnation de 1970.

Les ventes de détail, qui étaient fainéantes en 1970, ont fait une poussée de plus de 8 pour cent et les mises en chantier ont dépassé la moyenne nationale par une forte marge.

(Suite à la page 30)

Le véritable Scotch...

Dewar's

Partout dans le monde, on reconnaît ce Scotch Whisky comme un mélange de grande classe, d'une qualité et d'une supériorité constamment uniformes. Sa fine saveur ne se dément jamais. Dewar's porte le même nom, avec fierté, dans toutes les langues et dans tous les pays. Donc, pour savourer un véritable Scotch, peu importe l'endroit, soyez toujours précis . . . dites un "Scotch Dewar's"

Le Scotch... qui ne varie jamais

Distillé, mélangé et embouteillé en Écosse.
Représentant:
The Distillers Company (Canada) Limited

Le pétrole de l'Arctique transporté par rail?

L'Institut canadien des transports de surface guidés, rattaché à l'Université Queen's de Kingston (Ontario), a achevé la rédaction d'un rapport intitulé "Liaison ferroviaire avec l'Arctique". Ce rapport est une étude préliminaire des possibilités techniques de réalisation et de coût d'un chemin de fer devant acheminer le pétrole de Prudhoe Bay jusqu'aux marchés nord-américains, sur le versant nord de l'Alaska, une région caractérisée par le pergilisol.

Cette étude, financée par le ministère des Transports, fait partie d'un groupe d'études en cours en vue de trouver des solutions de rechange au transport par pipelines, telles que trains-blocs, avions de fort tonnage, pétroliers brise-glace, sous-marins, navires semi-submersibles et autres modes de transport. D'après son étude, l'Institut estime que le transport par rail des quantités de pétrole prévues semble techniquement possible et présente des calculs, à partir de certaines hypothèses économiques, sur le prix du transport.

D'après les prévisions, cette liaison ferroviaire nécessiterait quelque 360 locomotives et onze mille wagons-citernes d'une capacité de 94 tonnes chacun. Formés de 168 wagons chacun, vingt trains d'une longueur de deux milles et tirés par cinq locomotives, achemineraient quotidiennement un volume de pétrole théoriquement fixé à deux millions de barils. Le réseau consisterait en une double voie de grande résistance munie d'un système de signaux avancés le long du parcours de 1240 milles. Sur les trois tracés envisagés, le rapport accorde la préférence à celui qui, partant de Prudhoe Bay, longe le versant nord de l'Alaska jusqu'au delta du Mackenzie puis continue en direction du sud-est en suivant la vallée du fleuve Mackenzie pour atteindre finalement un point proche de la rivière Trout dans les Territoires du Nord-Ouest. De là, le pétrole serait acheminé par pipeline étant donné qu'à l'origine l'étude devait porter sur le transport du pétrole sur le pergilisol. L'étude a estimé à $2.4 milliards les dépenses d'établissement pour la construction du chemin de fer et la dette globale s'élèverait à environ trois millions de dollars avant les premières rentrées de fonds. Les calculs, selon les hypothèses choisies, donnent des tarifs de l'ordre de 50 à 84 cents le baril pour 1240 milles.

Le Ministre des Transports, M. Jamieson a précisé que, selon les estimations de l'étude menée par l'Institut, la construction du chemin de fer occuperait en moyenne cinq mille personnes sur une période de cinq à sept ans. Une fois en service, le chemin de fer emploierait directement quelque

(Suite à la page 31)

Record de tonnage sur le Saint-Laurent

Le rapport annuel 1971 de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, déposé en Chambre par le ministre fédéral des transports M. Don Jamieson, fait état de nouveaux records de tonnage.

Le tonnage transporté dans le secteur entre Montréal et le lac Ontario a atteint la valeur record de 53 millions de tonnes contre 51.2 millions en 1970. Malgré l'influence adverse d'une grève dans les charbonnages aux Etats-Unis, le canal Welland a enregistré un nouveau record de 63.1 millions de tonnes, dépassant celui de 62.9 établi en 1970. Le trafic containérisé a connu un décollage remarquable, reflétant des accroissements de 87.6% dans le secteur entre Montréal et le lac Ontario et de 107% sur le canal Welland.

Un retard dans l'ouverture à la navigation dû à l'état anormal des glaces et la prolifération des navires océaniques dans la voie maritime en fin de saison figurent parmi les principaux événements de l'année. En dépit du nombre, ces derniers ont pu, grâce à l'instauration d'un régime de priorités, être évacués du système avant la fermeture.

Les travaux de construction du canal de détournement de Welland ont devancé toute prévision et l'a-

(Suite à la page 30)

An 2000

40 millions de passagers pour CP Air

CP Air transportera 40 millions de passagers et réalisera des revenus dépassant les 4 milliards de dollars à la fin du présent siècle, si les progrès enregistrés au cours des trois dernières décennies conservent le même rythme pendant les trente prochaines années.

La compagnie, qui célèbre son 30ème anniversaire ce mois-ci, indique que depuis sa création - c'est-à-dire la fusion en 1942 de 10 petites sociétés de peu d'envergure dont l'exploitation se résumait en quelques expéditions de pionniers vers le nord - les revenus ont grimpé de $6 millions à $158 millions par année, pendant que le trafic passagers a augmenté considérablement: 57,000 à plus de 1.5 million par année. Le rayon d'action de la compagnie est passé de 9,800 à 54,000 milles.

Si l'on se base sur les résultats des 30 dernières années de l'Aéronautique, la projection des vitesses de vol permet de prévoir qu'en l'an 2000, les passagers se promèneront dans les nuages, à plus de 100,000 pieds d'altitude, à la vitesse fantastique de 6,000 milles à l'heure. Selon CP Air, il sera alors possible de voler de Vancouver à Tokyo ou de Montréal à Rome en 90 minutes et de Vancouver à Sydney, Australie, en 2 heures.

L'industrie du camionnage se ressent de la grève des débardeurs

A la suite de la grève des débardeurs des Ports du Saint-Laurent, qui dure maintenant depuis près de trois semaines, M. Camille Archambault, directeur exécutif de l'Association du Camionnage du Québec Inc., a adressé un télégramme à l'Honorable Pierre Elliott-Trudeau, premier-ministre du Canada, lui demandant d'intervenir.

M. Archambault a rapporté que près de 1100 chauffeurs de camion sont victimes des circonstances et actuellement sans ouvrage dû à cette grève sauvage. De plus, des centaines de camions sont immobilisés et le capital investi inopérant, causant des dommages irréparables aux entreprises.

Au nom de l'industrie du transport routier, M. Archambault a protesté contre la décision du gouvernement fédéral de ne rien dire en plus de refuser l'autorisation à l'Association des Armateurs de poursuivre les grévistes qui font un arrêt de travail malgré le contrat dûment signé depuis le 29 mars dernier. M. Archambault a ajouté dans sa demande au premier-ministre que depuis les dernières années, les contrats de travail et décisions d'arbitrage relatifs au Port de Montréal sont imprécis et équivoques et semblent être la source des fifficultés constantes et graves pour l'avenir de la Métropole du Canada. Il a demandé au Premier-Ministre d'intervenir sans délai pour éviter d'aggraver davantage les difficultés économiques du Québec.

Il ajoute que l'Association du Camionnage du Québec réclame de nouveau l'arbitrage obligatoire dans le secteur public comme solution aux exigences syndicales déraisonnables qui prennent la population à la gorge et deviennent une source d'inflation.

Les affaires en bref

Le "Laurentian Forest", premier de deux navires construits par Port Weller Dry Docks Ltd., à St. Catharines (Ontario), a été transporté du chantier naval de la compagnie jusqu'au quai de gréement, sur le canal Welland. Ce cargo de 20,000 tonnes, classé parmi les navires toutes saisons à chargement et déchargement latéraux, reliera l'Est du Canada au Royaume-Uni.

Le plus gros navire de son genre jamais construit dans l'Est du Canada, il est le premier bâtiment à bénéficier d'un octroi en vertu du Programme d'aide temporaire à la construction des navires administré par le Ministère fédéral de l'Industrie et Commerce. En outre, il s'agit du premier navire construit avec les avantages de crédit à long terme de la Société pour l'Expansion des Exportations, d'Ottawa.

Ce cargo et son jumeau, le "Avon Forest", dont la livraison est prévue en juillet 1973, sont spécialement aménagés pour le transport du papier journal, des produits de la forêt et certaines autres marchandises déterminées entre les ports du Saint-Laurent et le port de Bristol, Angleterre. Au retour, ces navires transporteront des automobiles britanniques et européennes vers Montréal.

Le "Laurentian Forest" et le "Avon Forest" sont construits pour le compte de The Burnett Steamship Company Limited, de Newcastle-upon-Tyne, Angleterre, filiale de Federal Commerce and Navigation Company Limited, de Montréal. Les deux cargos ont été affrétés à long terme à International Navigation Limited, filiale d'International Paper Company.

Monsieur Lucien Arcand, président de Victoriaville Specialties Company Limited et de Victoriaville Furniture Limited annonce que Victoriaville Specialties Company Limited vient de se porter acquéreur de la totalité des actions de Victoriaville Upholstering Limited.

Cette transaction représente une étape importante dans le programme de développement du complexe Victoriaville Furniture et Victoriaville Specialties, qui en 1963 se fusionnaient pour former alors la plus importante entreprise de fabrication de mobiliers de chambre au Canada. Victoriavilie Upholstering devient donc la troisième compagnie à se joindre à cet important complexe que de se fait voit son chiffre d'affaires se porter à plus de $10,000,000.00 par année avec une main-d'oeuvre de près de 500 employés.

Monsieur Arcand rappelle que Victoriaville Furniture Limited fut fondée en 1894 et fut développée par la famille Alain.

Les ventes de voitures de tourisme et de camions des concessionnaires General Motors ont été plus élevées au cours du mois de mai que dans tout autre mois de l'histoire de la GM, a annoncé M. J.D. Duffy, directeur général des ventes de General Motors of Canada Limited.

Au cours du mois de mai, on a vendu 34,694 voitures de tourisme GM et 8,516 camions GM. Le record antérieur de 34,187 voitures avait été établi en mars 1966, tandis que le sommet précédent de 7,484 camions avait été atteint en mai 1971. En mai l'an dernier on avait vendu 30,043 voitures de tourisme et 7,484 camions.

A Ottawa, deux Holiday Inn valent mieux qu'un.

Avec son nouvel Holiday Inn d'Ottawa Centre, Holiday Inn a deux endroits pour vous souhaiter la bienvenue à Ottawa.

OTTAWA—CENTRE

• Plus de 500 chambres luxueuses. Toutes possèdent un télécouleur et leur propre réglage de température • La Ronde, le seul restaurant giratoire d'Ottawa. Tout en mangeant, vous faites un tour d'horizon de la ville et des environs • Deux cocktail lounges sous La Ronde—dont un à l'ambiance très intime • La salle à manger International et son bar; Le Café • Pour de joyeuses soirées le Pub Blind Pig—un endroit où l'on s'amuse et l'on danse • Piscine intérieure et son bar; saunas • Plus de 13,500 pieds carrés pour congrès et réunions; le meilleur équipement audio-visuel • Stationnement intérieur gratuit pour les clients qui passent la nuit.

OTTAWA—CENTRE VILLE

• Plus de 170 belles chambres et suites—toutes avec télécouleur et leur propre réglage de température • Salle à manger; lounge; café • Piscine extérieure chauffée • Salles de réunion pour 20 à 450 personnes. • Stationnement intérieur gratuit.

OTTAWA CENTRE
Place de Ville,
100 rue Kent, Tél.: 613 238-1122

OTTAWA-CENTRE VILLE
350 rue Dalhousie, Tél.: 613 236-0201

Réservations gratuites Holidex* pour nos deux Holiday Inn d'Ottawa, à partir de n'importe quel Holiday Inn.

A Montréal, appelez 878-4321

COMMONWEALTH
Holiday Inns
OF CANADA LIMITED

PARTOUT CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS.

éditorial

“why invest Quebec?”

Selon une étude qui se trouve en possession du ministre de l'Industrie et du Commerce, pour ce qui concerne les investissements, le Québec serait mieux vu par les hommes d'affaires américains que par leurs homologues ontariens.

L'étude en question se fonde sur un sondage commandé par le ministre de l'Industrie et du Commerce à une firme spécialisée de Chicago, The Fantus Company, dans le but de déterminer la cote d'amour du Québec auprès des investisseurs. Il semble que le document ne sera pas rendu public dans son intégralité afin de respecter l'anonymat que, pour des raisons évidentes, certaines firmes enquêtées ont exigé. Cependant, les indiscrétions volontaires commises depuis une vingtaine de jours par le ministre Guy St-Pierre révèlent certains des résultats de cette enquête. On n'en retient notamment que seulement 18 pour cent des industriels ontariens enquêtés à l'occasion de ce sondage investiraient éventuellement dans la province de Québec contre 53 pour cent d'américains, tandis que 62 pour cent des hommes d'affaires québécois seraient disposés à investir davantage dans la province. Est-ce à dire que les investisseurs du Sud sont disposés à prendre la relève des industriels ontariens? Les analystes des résultats du sondage auraient, semble-t-il, mis en garde contre des conclusions trop hâtives à ce sujet. En effet, selon eux, la position actuelle des investisseurs américains, qui s'explique en partie par une méconnaissance notable de la conjoncture québécoise, pourrait en définitive être sensiblement modifiée par les sentiments des filiales que la plupart de ces firmes américaines ont déjà en Ontario.

Les trois grandes barrières aux investissements étrangers dans la province de Québec seraient: l'activisme politico-social des leaders syndicaux, l'imposition de la langue française par des moyens coercitifs et les aléas du séparatisme.

* * *

Les résultats de cette enquête par sondage n'apportent en réalité rien de nouveau. Ils confirme tout simplement ce que les porte-paroles des milieux d'affaires québécois ne cessent de répéter depuis des années déjà. Evidemment, d'aucuns auront la faculté de considérer les remarques des industriels enquêtés qui s'opposent à de nouveaux investissements chez nous comme une ingérence dans nos affaires internes. Certes, nous ne sommes pas forcés de l'accepter, mais il nous faudra en tenir compte dans la mesure où notre industrialisation et notre développement économique sont commandés par l'apport de capitaux étrangers. C'est dire que seule une transformation complète de l'image de marque du Québec pourrait favoriser la reprise du flux d'investissements. Et à cet égard, nombreux sont ceux qui pensent que la répugnance de nos gouvernants à expliquer auprès de l'opinion publique les grands choix et leurs conséquences irrémédiables sont à l'origine de nos maux actuels.

Jean-V. Baltayan

LES AFFAIRES

Président **Julien Levasseur**

635 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357, tél: 381-1888

Vice-président et
directeur général: **Claude Coupal**
Rédacteur en chef: **Jean V. Baltayan**
Rédacteurs: **Jean Pascal Lion Marcel Brackman Michel De Smet Gisèle Deraspe**
Collaborateurs: **Michel Durand Jacques Beaufort**
Correspondants réguliers:
François Gauthier, économiste à l'Université Laval: **François Charette,** B.A. L.Sc.
Charles Atala, L.L.L. conseiller en droit international: **René Callès,** C.d'A.A., F.I.A.C.
Reynald N. Harpin, B.A., L.S.C., analyste financier: **J.J. Poletti,** analyste monétaire et correspondant à Ottawa.
Directeur de la publicité: **René S. Bourbonnais**
Représentant à Montréal: **Claude Martin**
Représentant à Toronto: **Marc A. Girard,** Gérant pour l'Ontario et l'Est des E.U.: **Tom Jordan,** représentant: Suite 203, 801 York Mills, Rd., Mills, Ont. 449-3808/447-7404
Ouest canadien et Californie: **D.D. Davidson,** National Advertising Representative. 1350 West, Pender St Vancouver B.C.
Europe: **Paul Singer-Lawrence,** 54 Burton Court, London S.W. 3 England.
Directeur du tirage: **Georges Larivière;** *Production:* **Nicole Vézina.**
Composé aux ateliers des *Entreprises Gérard Inc., Montréal et imprimé par Richelieu Roto-Litho,* Saint-Jean
Abonnement un an (52 numéros) $10.00; deux ans (104 numéros): $17: trois ans (156 numéros): $23.00 cinq ans (260 numéros): $35.00
Distributeurs pour l'Europe: C.C.I.F.
68 rue Rothschild, Genève, Suisse, tél: 022/317478
EUROPE: $15.00 (annuel) —poste aérienne ajouter $20.00
La reproduction intégrale ou partielle d'articles signés publiés par le Journal n'est soumise à aucune autorisation préalable mais doit cependant être accompagnée de la mention "Les Affaires".
(Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)

bloc-notes

La Division des livres de Publications Les Affaires Inc se lance sur le marché anglophone

La Division des livres de Publications Les Affaires Inc., vient de lancer son 9ème ouvrage, "Industrial Marketing Communications: Technique & Tactics", faisant ainsi brillament son entrée sur le marché des publications de langue anglaise.

Ce nouvel ouvrage, dont une version française sera prochainement publiée, contrairement aux autres livres traitant uniquement de publicité, couvre tous les aspects des communications sur le marché industriel. Il décrit entre autres les différences d'ordre fonctionnel et opérationnel qui existent entre le marketing industriel et le marketing axé sur les biens de consommation; il montre comment analyser les marchés afin d'optimaliser l'usage des fonds destinés à la promotion, comment établir des budgets, comment préparer des plans de communication. Il s'étend sur tous les canaux d'information existants: publicité, catalogues, expositions, envois postaux, etc... A noter que l'ouvrage contient également plusieurs études de cas.

L'auteur du dernier-né des volumes édités par Publications Les Affaires (qui publie, outre Les Affaires, Québec Construction), Art Wrenshall, est Vice-Président du bureau Montréalais de Industrial Advertising Agency Limited, et travaille dans le monde des communications industrielles depuis de nombreuses années. Déjà auteur de "effective Industrial Advertising", il est fréquemment amené à prendre la parole devant des associations ou lors de séminaires privés sur les problèmes de marketing industriel.

L'ouvrage de M. Wrenshall est le deuxième titre publié par "Publications Les Affaires Inc" en l'espace de deux mois, le premier étant le tome 2 du volume "Les Aspects Juridiques de la Compagnie au Québec" de Me Maurice Martel, C.R. et Me Paul Martel. Le tome 1 de cet ouvrage, dont la première série tirée à 2,000 exemplaires est déjà épuisée, est actuellement en ré-impression et sera disponible vers la fin de ce mois.

M. Tessier donne son appui au cours de maîtrise en administration

Alors qu'il parlait devant les membres de l'Association des gérants municipaux, réunis en congrès à Trois-Rivières, le ministre québécois des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, a confirmé son appui à la mise sur pied d'un cours de maîtrise en administration municipale.

Le conférencier a profité de la circonstance pour faire ressortir le lien direct existant entre le degré de compétence des administrateurs municipaux et le rythme d'évolution de structures et des politiques municipales.

Le cours de maîtrise en administration municipale permettra d'espérer une relève de très haut calibre et un élargissement considérable du champ de compétence des administrateurs en place, notamment au niveau des grandes agglomérations urbaines. Par contre le ministre a souligné que les besoins des agglomérations plus petites et des municipalités rurales n'ont pas été oubliés. En effet, un cours de formation professionnelle, débouchant sur un certificat d'études collégiales, est accessibles aux administrateurs municipaux dans 14 CEGEP du Québec.

Conseil des Arts du Canada accorde des subventions de $194,863.

Dans le cadre du programme **"Connaissance du Canada"**, le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi de subventions d'une valeur globale de $194,863 à quarante-cinq individus et à trois institutions.

La liste des travaux subventionnés comprend des biographies, des ouvrages d'histoire régionale et locale et des textes portant sur des questions d'actualité. Les subventions serviront à couvrir les frais occasionnés par les travaux, y compris les déplacements et la reproduction de documents d'archives. Dans certains cas, les auteurs toucheront une idemnité de subsistance.

Le directeur associé du Conseil des Arts, M. Robert Elie, a déclaré que le programme **"Connaissance du Canada"** a pour objet de rendre la population canadienne plus consciente de son histoire et de la richesse et de la diversité de son patrimoine culturel. Il a rappelé que le Conseil subventionne par ailleurs, dans le cadre d'un autre programme, la recherche universitaire dans le domaine des humanités et des sciences sociales.

Les subventions annoncées aujourd'hui se rapportent à des projets proposés avant le 31 octobre 1971. Les résultats d'un second concours, qui se terminera le 1er juin 1972, seront annoncés en septembre.

L'aviation civile et l'environnement

L'organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) définira sa position et décrira les efforts qu'elle consacre à la protection de l'environnement lors de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se réunira à Stockholm, du 5 au 16 juin.

La Conférence des Nations Unies sera informée que la Convention relative à l'Aviation civile internationale (Chicago, 1944) confie à l'OACI le soin de guider le développement de l'aviation civile internationale pour le plus grand bien de tous les peuples du monde. L'OACI s'acquitte de cette mission en ayant pleine conscience des effets néfastes que les activités aéronautiques peuvent avoir sur l'environnement. Elle sait qu'il incombe à l'Organisation et à ses 124 Etats membres de maintenir un juste équilibre entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement.

Prix Méritoire pour Montréal Engineering

Pour la quatrième année consécutive, Montréal Engineering (une compagnie Monenco) a été honorée par l'Association des Ingénieurs-Conseils du Canada. La compagnie a reçu un Prix Méritoire pour la conception d'un système inédit de déchargement d'huile carburant pour la livraison par "train-bloc".

Ce train-bloc spécial de 63 wagons décharge 1,350,000 gallons de mazout en moins de huit heures, par tout temps, à la Centrale Nucléaire Bruce, à Douglas Point, en Ontario. Le mazout est le carburant utilisé par la centrale de vapeur pour l'Usine d'Eau Lourde Bruce, la plus importante du monde.

Ce prix a été décerné à Ottawa à la réunion annuelle de l'Association des Ingénieurs-Conseils du Canada, dans le cadre de son programme annuel de reconnaissance des projets méritoires d'ingénierie.

Le projet lauréat comprend un train-bloc, soit un train qui a un trajet à horaire fixe et avec un seul type de cargaison. Le mazout est déchargé directement des wagons, dans des réservoirs construits en-dessous des rails. Ce qui donne un caractère unique à ce projet, c'est la vitesse de déchargement de grandes quantités de carburant, ainsi que l'opération ininterromppue par toutes conditions climatiques.

Le système train-bloc présente les avantages suivants: livraison à l'année longue, sous toutes conditions climatiques; réduction des installations locales d'entreposage; élimination des risques d'épanchement de pollution par le mazout, de la Voie Maritime et des Grands Lacs.

L'année dernière dans le cadre du même programme, Montreal Engineering a remporté un prix pour la Mine Highvale, en Alberta, qui alimente en carburant à prix modique la Centrale Thermique Sundance de Calgary Power Ltd. En 1970, elle a mérité un prix pour la conception et la surveillance de la construction de la Centrale Electrique de Point Turpper, en Nouvelle Ecosse. Et en 1969, c'est le Barrage du Lac Duncan, en Colombie Britannique, qui a valu un prix pour MECO.

Remise de prix en gestion de design

Le Prix du président du Conseil national de l'esthétique industrielle pour la gestion en design a été décerné, à Edmonton, à M. Donald A. Chisholm, président de la Bell Northern Research, Ottawa.

M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce et M. I.C. Pollack, président du Conseil national de l'esthétique industrielle, en ont fait ensemble la présentation au congrès annuel de l'Association des manufacturiers canadiens.

M. Pepin a déclaré qu'on avait créé ce prix pour "reconnaître l'éminente contribution qu'avait apportée l'administration d'une entreprise industrielle canadienne en faisant avancer la cause du bon design au moyen de l'application d'une gestion efficace du design".

M. Chisholm a reçu, en plus de la citation, une sculpture signée Gord Smith, A.R.C.A., sculpteur canadien renommé de Montréal. La récompense est une reconnaisance de la contribution faite par une administration à la cause de l'utilisation du bon design.

Un comité de sélection qui a comparé plusieurs sociétés quant à l'intégration et à l'application du bon design dans leurs produits a décerné le second prix à la Bell Northern Research. Ce jugement portait à la fois sur l'emballage, les véhicules, le matériel de promotion, les immeubles et les autres aspects tangibles des activités en gestion, a déclaré M. Pollack.

olivetti systèmes

calcul
accroissez votre puissance

Choisissez l'électronique adaptée
à vos problèmes de calcul.
Microcomputers Olivetti:
une programmation simple, un software complet
pour les calculs complexes ou répétitifs.
Calculatrices électroniques imprimantes Olivetti
pour les calculs de tous les jours.

olivetti

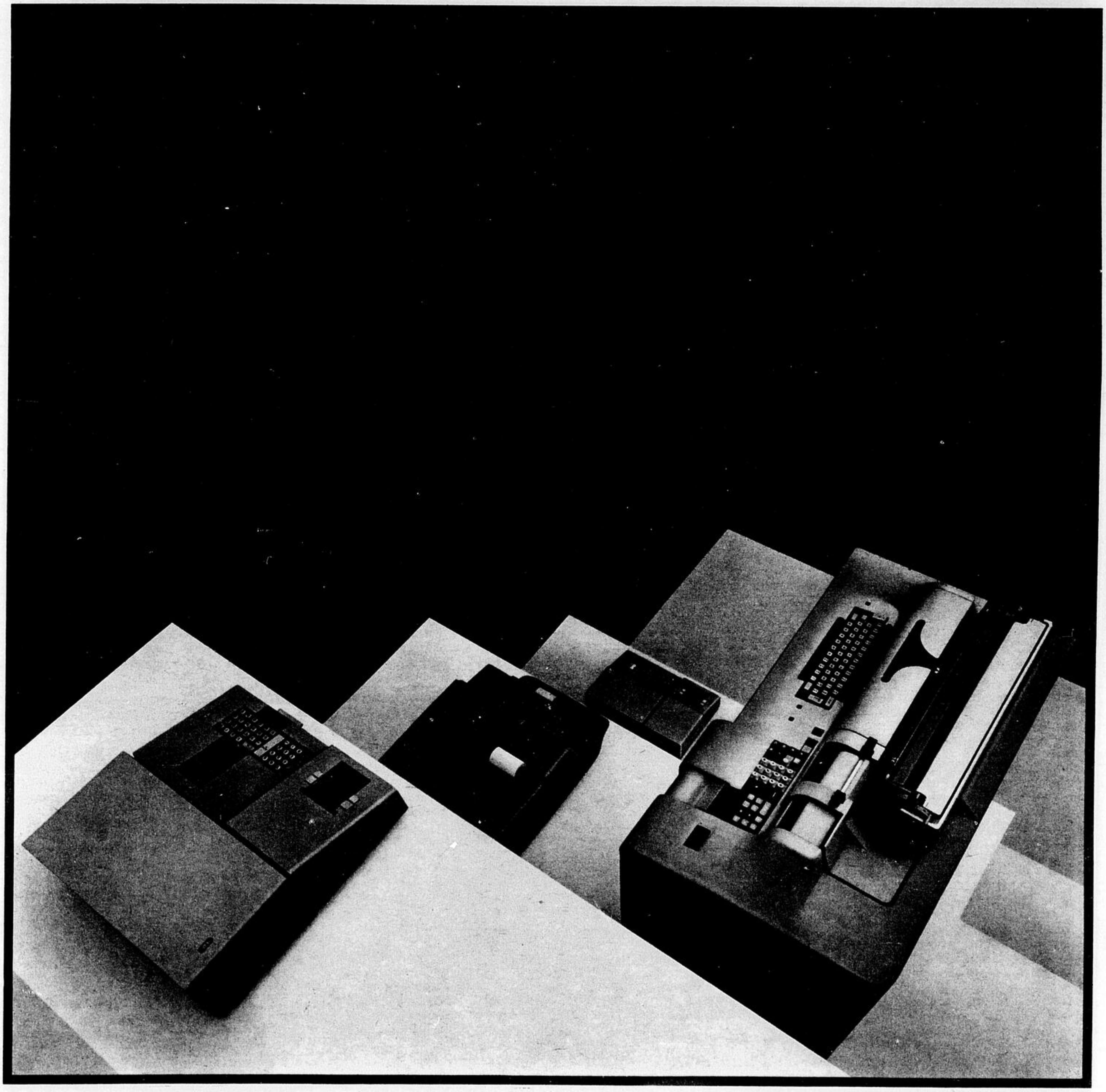

Pour la SCHL, le rapport Charney est une généralisation injustifiée

Par Michel Desmet

Il faut dénoncer l'attitude des "développeurs" qui ne tiennent aucun compte des coûts et des risques dûs à de nouvelles constructions domiciliaires souvent inutiles qui échoient aux entrepreneurs et consommateurs et les remplacer par des sociétés de développement résidentielles parrainées par les autorités provinciales.

Telle est succinctement résumée la conclusion du Rapport Charney relatif aux manques (ou à l'absence) d'initiatives valables de rénovations résidentielles sur l'ensemble du territoire canadien. Les conclusions que l'équipe de l'architecte Melvin Charney a fourni au "task force" de la Société centrale d'hypothèques et de logement sur l'habitation des gens à revenu modique critique sévèrement l'utilisation des quelque 200 millions de dollars accordés à cette fin en 1970 par le gouvernement Trudeau dans le cadre du Programme spécial destiné à procurer aux familles à bas revenu un logement décent.

Toutefois, selon M. R.G. Couillard, porte-parole de la SCHL, le rapport Charney constitue un volet d'un compte-rendu général qui s'intitulerait rapport Dennis, du nom de son promoteur. Ce rapport porte sur une analyse d'ensemble de la politique fédérale en matière de logements sociaux. Les groupes de travail oeuvraient simultanément à la recherche de nouvelles formules d'innovation en matière domiciliaire, le but étant de relever les moyens les plus rationnels de fournir des logements convenables aux catégories défavorisées de citoyens. Il ne s'agirait pas d'un document auto-louangeur, mais bien d'une critique intègre où tous les reproches seront suivis, autant que possible, par des correctifs. D'ailleurs, toujours selon M. Couillard, les aspects négatifs que soulèvent le Rapport Charney, lequel rapport fut élaboré sous les auspices d'Ottawa, illustrent parfaitement la saine structure administrative de la société que l'on peut ainsi qualifier de très démocratique.

Dès lors, plusieurs possibilités furent retenues par le groupe d'experts dirigé par M. Charney. D'une part, il est concevable de maintenir le potentiel canadien d'habitation actuellement existant en veuillant toutefois à l'entretien consciencieux de celui-ci, ou d'autre part, comme le propose le rapport, rénover les constructions domicilaiaires déjà bâties au détriment de la construction de nouvelles résidences. Selon M. Charney, il faut aujourd'hui donner la priorité à la rénovation car la solution idéale, à savoir un juste équilibre entre les trois possibilités, n'a jamais été respectée.

Il est inconcevable que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'ait jamais songé à tenir un inventaire sur l'état général de l'habitation au pays comme cela se fait fréquemment à l'étranger. Nul n'est, en effet, capable de se faire une idée globale sur les besoins des consommateurs dans le domaine du logement et d'offrir ainsi à l'industrie de la construction les moyens de prévoir la demande tant du point de vue quantitatif que qualivatif.

Cependant, si la presse canadienne, française et anglaise, soulève actuellement l'apparente apathie du gouvernement fédéral et de son agence la SCHL, cette levée de boucliers était prévisible puisque le problème ne date pas d'hier. Spasmodiquement depuis 1969, date à laquelle le gouvernement suspendait son programme domiciliaire car ses réalisations ne correspondaient plus aux aspirations et aux objectifs fédéraux, ottawa soulève les difficultés qu'il rencontre dans la réalisation de sa politique de logement et promet que des mesures drastiques seront prises. Le discours du Trône de cette année rappelait d'ailleurs les objectifs gouvernementaux à cet égard. Régulièrement au niveau fédéral il est fait mention de "nouvelle politique d'approche du problème urbain".

Tout récemment encore, M. Ron Basford, ministre des Affaires urbaines, et donc le premier concerné au gouvernement, lors d'un discours prononcé à Québec à l'occasion de la trente-cinquième conférence annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, annonçait que des modifications à la Loi nationale sur l'habitation interveindraient bientôt en vue d'introduire des mesures nouvelles pour remplacer l'ancien programme de rénovation urbaine.

"Notre premier but, devait déclarer le ministre, est de préserver et d'améliorer les quartiers déchus. Cependant, contrairement aux programmes précédents, nous visons à la revalorisation de ces quartiers conservant, dans la mesure du possible, leur ambiance et leurs caractéristiques". M. Basford proposa également de rehausser la qualité de la vie dans ces quartiers rénovés. Le logement n'est effectivement qu'une première phase, par la suite il faudra assurer tous les services et les équipements qui donnent une âme à la communauté.

Pour atteindre ce double objectif, le gouvernement se propose de mettre en application "des initiatives importantes et de longue portée". Il s'agit d'accorder des prêts et subventions destinés à couvrir la majeure partie des frais de rénovation résidentielle, d'octroyer aux provinces et aux municipalités la possibilité d'acquérir une plus grande flexibilité dans l'amélioration du milieu urbain de permettre l'achat de maisons à des prix modérés aux familles canadiennes à revenu modique ou moyen.

M. Charney qui, de par la divulgation prématurée (bien à son insu d'ailleurs) de son rapport, se voit soudainement projeté au centre de l'actualité, a bien voulu préciser à notre journal que la mauvaise utilisation des fonds publics dans des projets de ce type est un phénomène universel. Aux Etats-Unis, où le gouvernement contrôle 30% de l'industrie de la construction, les programmes de construction d'habitations à loyer modique se sont soldés par des échecs, et il en va de même en Grande-Bretagne. Toutefois l'architecte à déploré doublement le fait que cela se produise avec la même acuité dans notre pays où le gouvernement possède un droit de regard, voire de décision, direct ou indirect dans une proportion allant de 60 à 70 pour cent des cas.

Au **sinistre palmarès** du Programme figure en très bonne place l'échec du projet de Fabreville et celui du domaine Les Abeilles à Laval. Cependant le phénomène n'est pas purement québécois, puisqu'il se répète à l'échelle canadienne. Ainsi selon M. Charney, le projet le plus négatif serait le vaste projet "Main Square" à Toronto, où pourtant la firme Victoria Wood obtint de la SCHL un budget de relations publiques de $40,000 pour refaire l'image du logement "social". Or, cette compagnie, malgré ce gros montant, n'a donné aucune indication sur le fait que le projet serait accessible ou non aux gens à bas revenu. En plus, de l'avis de M. Melvin Charney il s'agit là d'une super-

(Suite à la page 30)

couvrez
tous les endroits intéressants
avec un seul coup de fil

Sans blague, un seul appel au représentant des Pages Jaunes...et vous pouvez figurer dans chaque exemplaire des Pages Jaunes d'un océan à l'autre. Vous pouvez même varier vos annonces selon les villes ou les régions: par exemple, annexer la liste des détaillants ou grossistes qui vendent vos produits.

Vous avez sans doute l'habitude d'insérer une annonce dans les Pages Jaunes de votre localité, mais pourquoi une annonce qui est efficace à Montréal ne le serait-elle pas à Chicoutimi, Toronto, Winnipeg ou Vancouver? Chaque endroit où se trouvent des clients éventuels mérite une annonce dans les Pages Jaunes.

Alors, téléphonez donc au représentant des Pages Jaunes. Figurez-vous qu'il se trouve dans les Pages Jaunes à la rubrique "Publicité—Annuaire et Guide".

Produits pétroliers

La "Borden Line" sera-t-elle renégociée?

par Marcel Brackman

Lundi dernier, devant les membres de l'Institut de chimie du Canada réunis en congrès à l'université Laval, notre ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a ouvert le feu en direction d'Ottawa. "Le Québec, a-t-il dit, accepte déjà de nombreuses contraintes économiques, mais il y a des limites à sa patience."

Vingt-quatre heures après ce coup de semonce, le gouvernement fédéral a riposté par la bouche de M. Jean-Luc Pépin, titulaire de l'autre MIC. Celui-ci a qualifié de "spécieux et peu intelligents" les propos tenus par son confrère québécois.

Devant les chimistes, qui sont gens à détenir le secret des justes proportions qui font les bons ménages, M. Saint-Pierre a expliqué ce que la Belle Province voulait.

Sans chercher à obtenir de privilège, dit-il, le Québec s'attend tout de même à recevoir la part qui lui revient au sein de ce pays. En examinant l'ensemble de la situation économique, on constate des anomalies qui doivent disparaître si l'on veut maintenir une certaine harmonie entre Ottawa et Québec, entre la Belle Province et les autres.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a eu recours à quelques exemples pour illustrer ses propos.

L'industrie de l'automobile, d'abord. Il s'étonne qu'elle ne produise que 9 pour cent au Québec, alors que notre part de ce marché national s'élève à 23 pour cent. Dans un autre secteur, celui du blé, il se demande comment il se fait que cette denrée n'est expédiée que rarement par les ports québécois.

A Ottawa, M. Pépin a répondu, comme suit, à ces deux exemples.

Si le niveau de la production automobile au Québec n'est que de 9 pour cent, c'est, dit-il, parce que les villes ontariennes où sont installées les usines de cette industrie, sont voisines des Etats-Unis. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question à régler entre Ottawa et Québec mais entre le Canada et les Etats-Unis. Dans le cas du blé, M. Pépin a répondu que 42% des exportations passaient par les ports québécois et que, lorsque le Canada vend du blé à la Chine, il est expédié — cela va de soi — par Vancouver. D'où, conclut-il, une diminution du pourcentage expédié par le Québec.

Le projet SOAP

Dans son allocution prononcée lundi à Saint-Pierre a parlé aussi, et surtout, du projet SOAP qui, si nos renseignements sont exacts, aurait vu le jour il y a six mois environ.

Il s'agit de trois grandes sociétés: Polymer, Dupont et Esso Imperial, qui ont l'intention de construire à Sarnia, en Ontario, un important centre mondial de pétrochimie connu sous le nom de Sarnia Olefines and Aromatic Products (SOAP). La taille de ce complexe serait telle que les ressources de l'ouest canadien ne suffiraient pas à l'approvisionner en matières premières. Pour pallier à cette carence, il est question d'installer un gazoduc qui relierait Edmonton à Sarnia, en passant par les Etats-Unis. Mais, note M. Saint-Pierre, le centre pétrochimique SOAP devrait néanmoins s'approvisionner en pétrole brut importé. Or, ce pétrole passe par le Québec, qui n'a pas le droit de le distribuer à l'ouest de la ligne frontière de l'Outaouais, connue sous le nom de Borden Line. Celle-ci limite le Québec à son marché intérieur pour l'écoulement de ses produits pétroliers et pétrochimiques.

A plusieurs reprises déjà, le gouvernement québécois a tenté de lever cette barrière artificielle. En vain. Aussi, M. Saint-Pierre juge que cette situation doit cesser, car elle empêche l'essor industriel du Québec.

A Ottawa, M. Jean-Luc Pépin a fait le commentaire que voici, au sujet du projet SOAP.

Le grand complexe pétrochimique de Sarnia créerait, dit-il, une situation difficile non seulement pour le Québec mais pour toutes les provinces du pays. Le gouvernement fédéral discutera avec elles de ce projet. De toute manière, pour l'instant, rien n'a encore été décidé.

NOMINATION AU CN

Alexandre Olynyk

La nomination de M. Alexandre Olynyk au poste de directeur général, messageries et services intermodaux, au Canadien National à Montréal, est annoncée par M. Jean-H. Richer, vice-président exécutif, services voyageurs, messageries et extraferroviaires. M. Olynyk est entré au CN au service de la recherche et du développement en 1946. Par la suite il occupa les postes de directeur du service de recherche pour la clientèle et de surintendant général des messageries à la région du Saint-Laurent, avant de devenir directeur du secteur Champlain. Avant sa récente nomination, M. Olynyk était directeur général des ventes et services voyageurs.

Votre ordinatrice s'ennuie.

Donnez-lui dix fois plus de travail!

Si elle s'ennuie, c'est que vous l'alimentez trop lentement, au moyen d'antiques cartes perforées. Après tout, son rythme est dix fois plus rapide. Imaginez tout le temps qu'il lui faut tuer…et que vous devez quand même payer.

Pourquoi ne pas économiser temps et argent. Vous n'aimez pas voir votre ordinatrice tuer le temps? Changez votre fusil d'épaule, adoptez le système Singer 4300. Sur un clavier, vous enregistrez en direct les données destinées à l'ordinatrice sur ruban magnétique haute densité. Celui-ci se lit dix fois plus vite que les cartes perforées.

Bilingue? Ce système l'est vraiment. Les données d'entrée sont imprimées en anglais, mais l'enregistrement se fait en langage d'informatique sur ruban haute densité à 7 ou 9 voies, prêt à alimenter la machine.

Pas de mise de fonds initiale! Avec le système Singer 4300, vous pouvez commencer avec un seul enregistreur autonome. Vous y ajouterez, par la suite, un adaptateur de regroupement peu coûteux et l'enregistreur autonome fera office de "rassembleur" pour un maximum de huit autres enregistreurs autonomes ou simples claviers. Vous n'avez qu'a les brancher au besoin.

S'agit-il de transmettre des données? Ce système est le plus rapide de sa catégorie, que la transmission se fasse de ruban à ruban ou en direct sur une Singer System Ten ou une 360. Vous pouvez même y ajouter une imprimante.

A tous points de vue, le système Singer 4300 est, en informatique, le champion des enregistreurs. Il donnera à votre équipe un sérieux coup d'épaule.

Les appareils de bureau
qui font gagner
du temps.

SINGER

Pour plus de renseignements, communiquer avec votre représentant Singer.

Produits de consommation **SINGER**, produits industriels, systèmes pour l'aérospatiale et la marine, materiel d'enseignement et de formation et appareils de bureau.

Division des appareils de bureau

— calculatrices, compteurs postaux, systèmes d'ordinatrices, systèmes de transmission de données, systèmes facturation-comptab[illegible] équipement d'arts graphiques.

L'environnement: résultat de la planification économique

La Conférence des Nations-Unies sur l'environnement a débutée à Stockholm le 5 juin dernier et se poursuivra jusqu'au 16 de ce même mois. M. Jack Davis, ministre de l'Environnement et ministre des Pêches, a prononcé à cette occasion un discour dont le thème principal était l'importance de la nature et les lois universelles.

M. Davis a débuté son exposé en soulignant la différence entre les lois promulguées par l'homme et celles de la nature, ces dernières ne pouvant pas être manipulées.

Ce qui préoccupe le plus M. Jack Davis, c'est la pensée que l'homme moderne semble déterminé, à mesure que la population s'accroît, à se créer un environnement morne et terne. Ajoutant que l'homme en sait encore moins sur les phénomènes biologiques que sur les phénomènes économiques, le ministre a vu là la raison pour laquelle il faut procéder lentement pour essayer d'éclaircir les mystères de la nature, de contrôler les changements que connaît notre environnement dans son ensemble.

M. Jack Davis pense qu'une saine planification économique entraîne une gouverne de premier ordre en matière d'environnement. "Il faut, dit-il, de nouveaux emplois stimulants dans tous les domaines. Mais souvent, le roblème tient davantage au genre plutôt qu'au nombre de ces emplois qui, au même titre que l'industrie à laquelle ils se rattachent, doivent aller dans le sens de la nature et non à l'encontre de son intérêt."

Le ministre poursuit en disant qu'il faut être prudent. Que nous ne devons pas produire des substances artificielles pour les semer à tout vent, car si ces substances sont fabriquées pour répondre à un objectif, elles peuvent avoir de malheureux effets secondaires qui reviennent après un certain temps. De là l'importance apportée à la biodégradation et la nécessité de remplacer des substances insidieuses par des produits chimiques ne présentant aucun danger. C'est pourquoi, ajoute le ministre, le gouvernement réagi rapidement pour isoler ces substances, pour en faire cesser la production et pour les garder toutes à l'intérieur des usines.

M. Davis a poursuit notant qu'en protégeant notre environnement, nous protégeons souvent celui du voisin. "Par l'application d'une politique écologique, nous contribuons à accroître la qualité de la vie dans des pays éloignés que nous ne verrons jamais. Comme la propreté, le bon voisinage commence chez soi. Que la chose se répète ici et là, et l'humanité toute entière ne pourra qu'en bénéficier."

Parlant de la déclaration sur l'environnement que le ministère va étudier sous peu, le ministre de l'Environnement a souligné qu'elle renferme certains principes fondamentaux que le Canada considère comme un code souhaiable du comportement au stade international. On y exprime, par exemple, le principe selon lequel chaque nation doit assumer la responsabilité des conséquences que pourrait avoir pour les autres pays, les mesures que cette nation prend en matière d'environnement.

De même, le ministre croit fermement aux objectifs et aux normes concernant le milieu naturel, objectifs et normes qui sont des niveaux de réalisation fondés essentiellement sur des critères biologiques, ces derniers étant également valables sur le plan économique. Ces objectifs et ces normes comportent une simple expérimentation qui concerne la vie elle-même. Les êtres vivants n'ont pas seulement à survivre, mais aussi à se développer. Leur nombre et leur espèce devrait même se multiplier au cours des années.

"N'oublions pas non plus que la vie, sous ses formes les plus complexes, est notre première ligne de défense. Menacer une seule espèce se trouvant au sommet de la chaîne alimentaire revient à menacer l'existence des hommes, des femmes et des enfants, où qu'ils soient. Supprimons une espèce, comme par exemple la baleine ou l'aigle à tête blanche, et l'humanité elle-même pourrait sous peu être en danger."

M. Davis a conclue en disant que si les lois de la nature sont difficiles à définir, nous devons intensifier nos recherches dans le domaine de la biologie, mais nous ne devons pas manquer d'élucider un problème important faute de renseignements. L'établissement de normes à l'échelle du globe est une nécessité incontestable, parce que l'extermination de tout être vivant ne peut qu'entraîner la destruction de l'ensemble de la société.

"Nous n'admettons pas les havres de pollution. Ils sont injustifiables dans un pays d'une aisance économique relative comme le Canada. Les havres de pollution sont injustifiables, parce qu'ils sont le reflet d'imprévoyances, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la destruction d'autres ressources. Ils sont injustifiables, car ils ont tendance aussi à rendre la vie des populations locales ennuyeuse, monotone et même pénible."

C'est à Stockholm, capitale de la Suède que se tient depuis le 5 juin et se poursuit jusqu'au 16 juin la Première Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'environnement. Conférence dont le secrétaire-général, M. Maurice Strong est un Canadien, et au cours de laquelle le Canada s'est particulièrement distingué par sa forte délégation d'une part et par ses théories d'autre part. Le texte publié ci-contre rapporte la déclaration du ministre canadien de l'environnement, Jack Davis. Le ministre responsable en ce domaine pour le Québec, M. Victor Goldbloom a également assisté aux travaux de la Conférence.

Au cours de la séance inaugurale, M. Maurice Strong a défini les cinq objectifs que la Conférence devait se fixer: La conférence devra décider des moyens d'organisation et des moyens financiers à mettre en oeuvre pour prolonger et élargir le processus qui a commencé avec sa convocation: les gouvernements représentés à Stockholm seront invités à "prendre note" d'un certain nombre de recommandations d'actions au niveau national; La conférence étudiera un certain nombre de projets de conventions internationales qui ont déjà fait l'objet de négociations au cours des travaux préparatoires des trois dernières années: les délégués devront se prononcer sur un projet de plan d'action dont leurs gouvernements ont été saisis il y a plusieurs mois, projet en deux parties, comprenant d'une part une série de recommandations au niveau international et d'autre part un cadre dans lequel ces recommandations peuvent se grouper par catégories fonctionnelles; enfin dernier objectif, la Conférence étudiera un projet de déclaration des Nations Unies sur l'environnement, qui expose le principe que toutes les nations doivent accepter la responsabilité des conséquences de leurs actions sur l'environnement des autres.

Hoechst pense plus loin

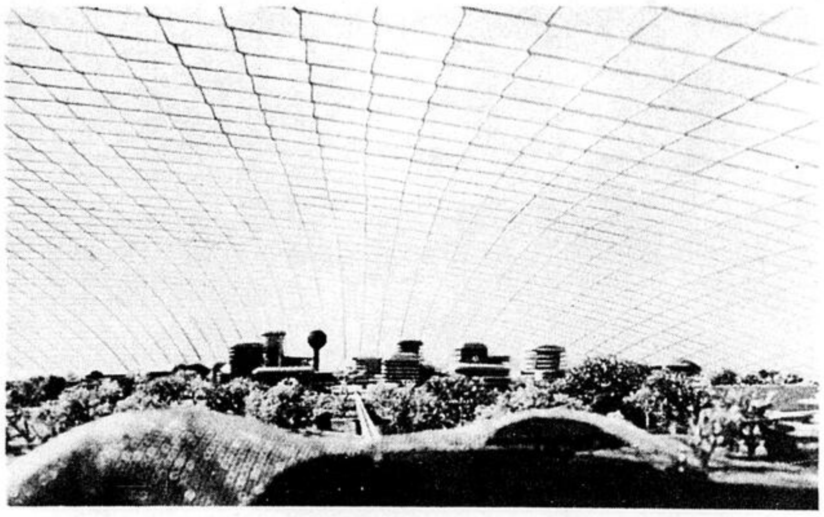

Une cité polaire où règne l'été

Seules les rigueurs du climat ont retardé le développement des terres polaires et l'exploitation des riches gisements enfouis sous les glaces. Demain, on verra peut-être surgir dans ces régions éloignées de nouvelles cités protégées par de gigantesques domes faits d'un matériel incroyable: Trevira, une nouvelle fibre de polyester d'une grande ténacité, créée par Hoechst. Dans ces immenses serres couvrant plusieurs milles carrés et dont le toit serait maintenu en place par les courants aériens, la température et l'humidité seraient contrôlées de façon à créer un climat convenant parfaitement au travail et à la vie de tous les jours.

Les échanges d'idées

Comme l'activité chez Hoechst s'étend à plusieurs disciplines scientifiques, il en résulte inévitablement des échanges d'idées d'où découlent des innovations telles que le nouveau tissu Trevira en polyester de grande ténacité et les nombreux usages auxquels il se prête. Nos recherches et nos découvertes en chimie appuient les progrès que nous avons réalisés dans les industries plus jeunes que sont les plastiques et les fibres. La solution de problèmes techniques résulte de l'union de la recherche, de la mise au point et de l'expérience des produits.

Participation à la croissance du Canada

Hoechst du Canada Limitée, membre du réseau mondial des entreprises Hoechst, se soucie de satisfaire les besoins présents et futurs des Canadiens. La diversité de ses produits et de ses services englobe plusieurs domaines: chimie industrielle, teintures, plastiques, plaques d'impression, médecine et art vétérinaire, produits pharmaceutiques et fibres textiles. Les produits, les services, les techniques et les connaissances de Hoechst dans ces domaines, associés à une expérience depuis longtemps acquise dans le monde entier, ont donné à la compagnie une réputation de compétence dont elle est fière et à laquelle elle se doit de faire honneur. Hoechst travaille aujourd'hui pour demain.

HOECHST
REG T.M HOECHST
HOECHST

Canadian Hoechst Limited
4045 Côte Vertu
Montreal 383 Quebec

40 Lesmill Road
Don Mills Ontario

722-5-1-F

Le Design, l'avantage concurrentiel

"Le design, l'avantage concurrentiel", tel est un slogan de la direction générale du design du ministère de l'Industrie et du Commerce, slogan qui, selon M. I.C. Pollack, président du Conseil National de l'esthétique industrielle, symbolise vraiment ce que le design peut faire pour une industrie, en lui donnant des armes pour lutter contre les concurrents.

M. Pollack, qui prenait la parole devant les membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens, réunis en assemblée annuelle à Edmonton, a déclaré que son souci constant "est de faire connaître aux fabricants canadiens les avantages qu'ils peuvent retirer de l'application, dans leurs entreprises, de solides techniques de design". Mais qu'est-ce que le "design"? M. Pollack le définit non pas uniquement comme "la présentation élégante d'un produit "ou comme" le fonctionnement délicat des rouages d'une machine complexe", mais aussi comme une technique "qui comprend tous les aspects visuels et fonctionnels d'un produit, axés de façon précise sur les goûts de l'acheteur".

Pour en arriver à atteindre cet objectif, explique t'il, vient d'abord la gestion en design: "une philosophie globale qui intègre le design dans les activités quotidiennes d'une entreprise. Ses résultats donnent des produits de qualité qui s'identifient à l'image projetée par la société".

"La gestion en design est importante, voire indispensable, au succès du processus de fabrication; c'est notre conviction profonde" devait déclarer aux membres de l'AMC M. Pollack qui poursuivit:

"A partir de la conception jusqu'à la production et à la mise en marché, chaque produit doit s'intégrer à un système qui reflète efficacement le rythme et l'attitude de la société.

Comment parvenir à un tel résultat? Puisque vous représentez des manufactures prospères, vous savez que la création d'un produit n'est jamais le fruit du hasard. Vous avez fort probablement recours au travail en équipe, empruntant à tous les secteurs de votre entreprise (ventes, commercialisation, fabrication, génie), leurs connaissances particulières. C'est une bonne méthode, mais jusqu'à quel point êtes-vous compétent dans le domaine du design?

Je suis sûr que votre personnel actuel possède certaines connaissances dans ce domaine. Cependant, l'expérience a démontré que cela ne suffit pas.

Combien de fois les sociétés n'ont-elles pas eu recours à des experts en design pour repêcher un produit? Une intervention qui a bien souvent transformé des produits fort ordinaires en produits exceptionnels que les usagers recherchent avec enthousiasme.

Nombre de fabricants allant plus loin ont établi un service de design dans leur propre exploitation. Dans un environnement sain, l'influence du "designer" se fera sentir dans toute l'organisation, permettant ainsi d'envisager les besoins des usagers dans une nouvelle optique à tous les niveaux de la production et de la gestion.

La création d'un bureau de design exigera une attitude enthousiaste de la part des cadres supé-

(Suite à la page 25)

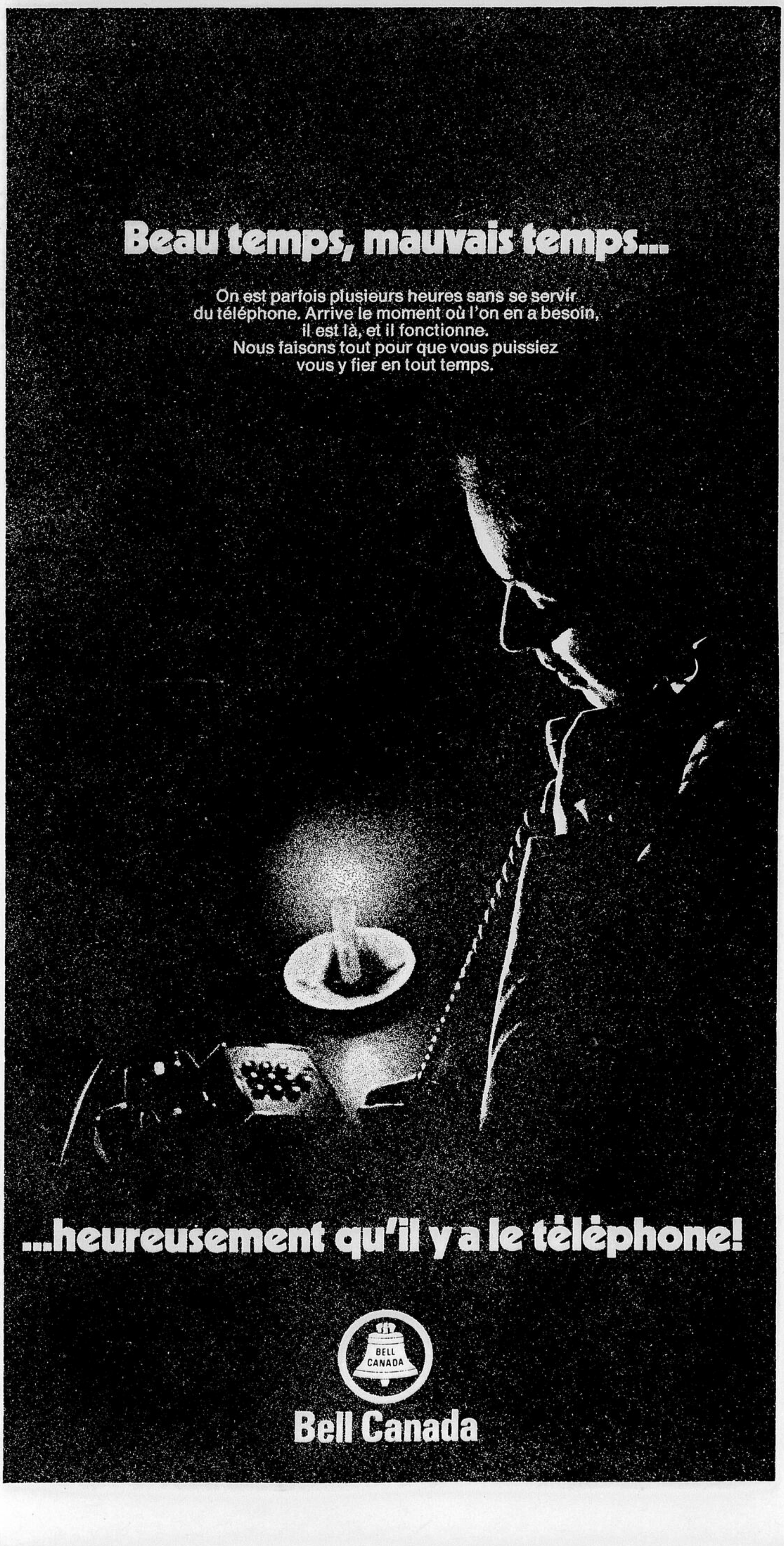
Beau temps, mauvais temps...

On est parfois plusieurs heures sans se servir du téléphone. Arrive le moment où l'on en a besoin, il est là, et il fonctionne. Nous faisons tout pour que vous puissiez vous y fier en tout temps.

...heureusement qu'il y a le téléphone!

BELL CANADA

Bell Canada

Le président de l'ABC

Les Canadiens devront faire preuve de plus de confiance

Selon monsieur F.H. McNeil, président de l'Association des banquiers canadiens et vice-président exécutif et directeur général de la Banque de Montréal, les Canadiens devront faire preuve de plus de confiance en leur capacité d'agir sur leur propre destinée d'une façon plus constructive.

Autrement, vers l'an 2000, a-t-il déclaré: "nous nous retrouverons encore en train de maugréer contre l'extension de la propriété des étrangers, avec de larges secteurs de notre population toujours sans solution."

Devant l'assemblée annuelle de l'A.B.C., tenue à Winnipeg, M. McNeil a déclaré: "que dans le grand débat actuel sur la propriété étrangère, ce qui importe n'est pas de savoir quelle part possèdent actuellement les non-Canadiens de ce qui existe présentement mais plutôt à quel degré nous pouvons déployer nos ressources de capital, d'expertise et d'énergie pour accroître notre propre part de ce qui existera dans l'avenir." "L'attitude des banques est de seconder l'esprit d'entreprise de toutes les façons imaginables et d'encourager et appuyer les entreprises privées et l'Etat à créer le climat propice", a-t-il ajouté.

Jusqu'à la disparition des incertitudes occasionnées par la nouvelle législation fiscale en ce qui concerne les transactions internationales, certaines entreprises canadiennes seront peu disposées à investir à l'étranger, et les investissements étrangers ici risquent eux-même d'en souffrir. Cependant, M. McNeil est de l'avis: "qu'Ottawa devrait au moins rivaliser avec les facilités de financement des exportations qu'offrent maintenant les autres pays évolués. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas."

"Comme grandes institutions financières oeuvrant dans presque toutes les parties du monde, nous nous intéressons naturellement aux problèmes et aux perspectives du système monétaire international. Comme vous le savez, des propositions de changement radicaux à apporter à ce système sont à l'étude depuis plusieurs années, et d'importantes mesures ont été prises par le Fonds monétaire international et plusieurs des pays qui y adhèrent. Les problèmes du système ont été assez bien définis, mais leur solution va dépendre en grande partie du degré de coopération auquel les grands pays vont consentir. Le moment est venu, à mon avis, d'adopter une approche vraiment positive à la solution de ces problèmes, de façon à empêcher le retour de crises fréquentes dans l'avenir."

Le président de l'A.B.C. a fait remarquer que l'industrie bancaire se trouve précisément à mi-chemin entre la révision de la Loi sur les banques de 1967 et la prochaine, prévue pour la mi-1977. "Durant ces dernières cinq années, la progression du système bancaire a été vraiment remarquable", a-t-il dit. "Le total de l'actif a réellement doublé - de moins de $28 milliards à plus de $56 milliards, dont 26 pour cent environ sont en devises étrangères. Les dépôts, aussi, ont doublé de $25.5 milliards il y a cinq ans à plus de $50 milliards à l'heure actuelle; et le solde total de revenu de l'ensemble des banques, en 1971, dépasse légèrement le double du chiffre de 1967 et s'élève maintenant à $557 millions, à comparer à $275.7 millions."

"Les prêts personnels et les prêts commerciaux ont aussi accusé des augmentations considérables et la proportion des prêts à terme consentis aux entreprises a été nettement plus grande que les années précédentes. Ces résultats reflètent évidemment la rapide expansion de l'économie canadienne au cours de l'année et le désir des banques d'aider plus efficacement le secteur des petites et des moyennes entreprises."

Depuis la révision de la Loi sur les banques en 1967, M. McNeil a dit que les engagements hypothécaires des banques ont été de l'ordre de $3,000,000,000, représentant au-delà de 180,000 habitations. "En réalité, en 1971, les banques à charte ont été la plus grande source de fonds privés pour les hypothèques domiciliaires."

Important besoin de crédit agricole

Dans le domaine de l'agriculture, les banques ont remarqué que, d'année en année, les demandes de crédit deviennent de plus en plus considérables, et que les prêts agricoles constituaient maintenant une plus grande proportion du total des prêts bancaires que jamais auparavant. La part des banques pour la catégorie de prêts agricoles de production à moyen terme dépasse présentement $1.4 milliard, soit environ le quart du total du crédit agricole en cours.

Les banques continuent d'être profondément impliquées dans le fonctionnement efficace et le développement du système de paiement au Canada, qui comporte quelque 1.2 milliard d'instruments par année. Elles étudient d'autres moyens susceptibles d'assurer la transmission de façon plus rapide et plus économique que par le chèque, tel le ruban magnétique, le papier magnétique, le disque magnétique et la transmission directe des données sur circuit en provenance du client à sa banque.

M. McNeil a souligné: "qu'il y a deux considérations primordiales dans la préparation de ces projets: d'abord, garantir absolument le caractère confidentiel et privé des affaires du client; et deuxièmement, lui assurer la liberté de choix tant de l'institution qu'il désire employer que la façon d'effectuer ses opérations financières."

DUBUISSON PUBLICITÉ ET CONSEIL INC.

M. Jacques Brunelle

A la suite d'une assemblée spéciale, le conseil d'administration de Dubuisson Publicité et Conseil Inc. a nommé M. Jacques Brunelle président de l'agence. Ce dernier conserve également le titre et les responsabilités de directeur-général.

Si vous aviez eu à choisir entre sept copieurs, auriez-vous acheté celui que vous avez maintenant?

Certains représentants vous offrent, au choix, deux copieurs, quelques fois trois. Le nôtre en a sept.

D'autres vous montrent des machines dont les particularités varient si peu qu'elles vous paraissent identiques.

Les copieurs Pitney Bowes possèdent des caractéristiques de fonctionnement différentes selon l'usage auquel ils sont destinés.

Il vous est donc possible d'avoir un appareil qui répond réellement à vos besoins.

(Ce n'est plus l'Homme, maintenant, qui s'adapte à la machine mais bien celle-ci qui s'adapte à l'Homme).

Nos copieurs se ressemblent en certains points: ils sont électrostatiques (aucun produit chimique salissant) et font des copies sèches, propres, précises et qui ne s'effacent pas; ce sont des modèles de table que vous n'avez qu'à brancher; ils n'ont pas besoin de réchauffage; ils bénéficient d'une équipe d'entretien de 325 techniciens. N'aimeriez-vous pas maintenant rencontrer le représentant que vous auriez dû voir la dernière fois? Ecrivez à Pitney Bowes of Canada Ltd., Dépt. 3380, 909 Yonge St., Toronto 285, Ontario, ou adressez-vous à l'un de nos 43 bureaux au Canada.

Pitney Bowes
COPIEUSES

compteurs postaux, équipement postal,
compteuses et imprimeuses,
adresseuses-imprimeuses.

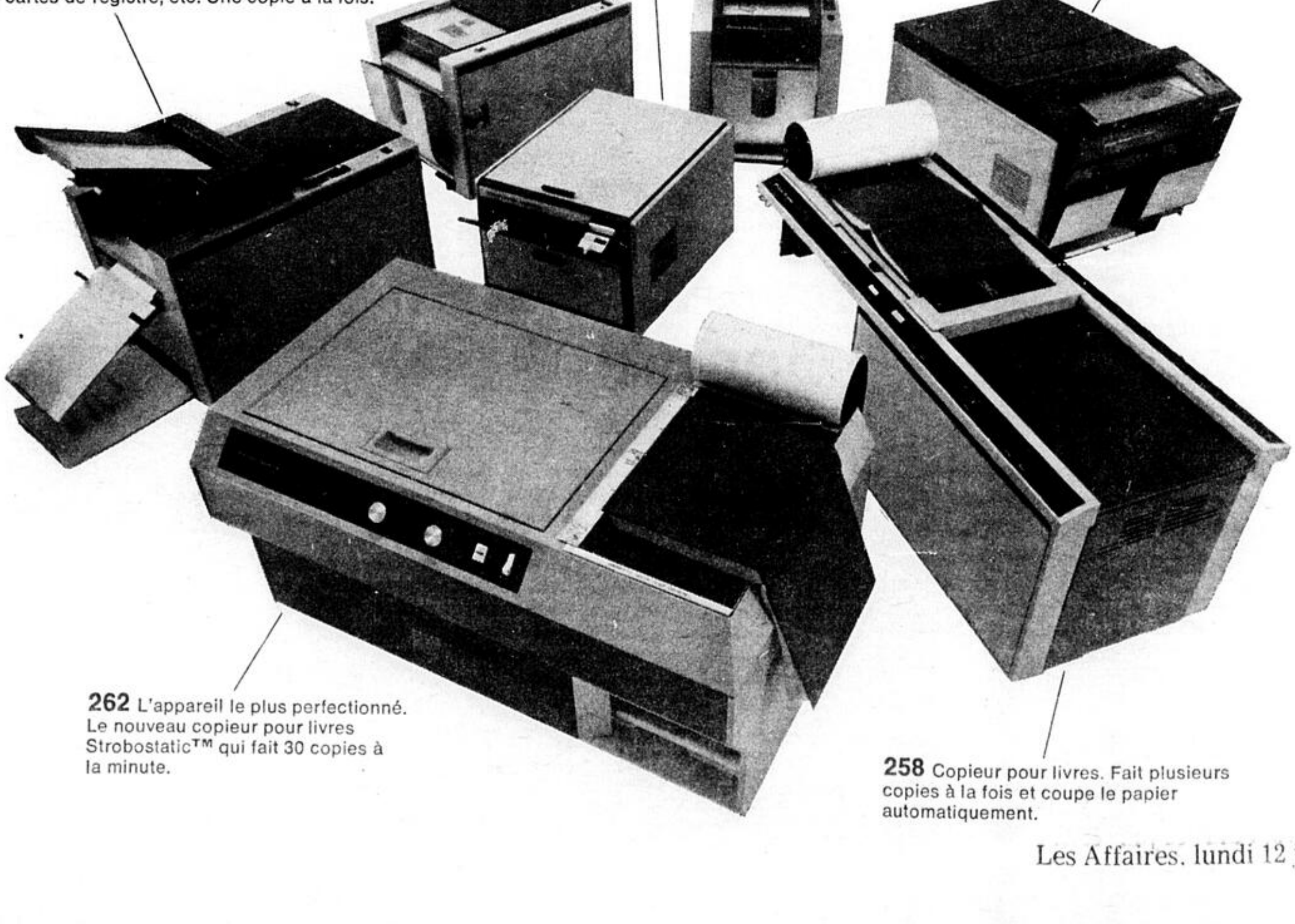

253 Pour l'utilisateur qui n'a besoin, généralement, que d'une copie d'un original. Alimentation par bobine et coupe automatique à la dimension de l'original. Vingt copies à la minute.

253MC Possède les mêmes caractéristiques que le modèle 253 mais peut, en plus, faire dix copies d'un original.

252 Petit modèle rapide à alimentation feuille par feuille pour petit utilisateur.

254 Modèle à grand rendement. Accepte un original de 11" de largeur et reproduit au rythme de 20 à la minute. Coupe le papier automatiquement.

253AF Alimentation automatique. Jusqu'à 100 originaux à la fois qu'il empile dans l'ordre. Reproduit les longs rapports, les cartes de régistre, etc. Une copie à la fois.

262 L'appareil le plus perfectionné. Le nouveau copieur pour livres Strobostatic™ qui fait 30 copies à la minute.

258 Copieur pour livres. Fait plusieurs copies à la fois et coupe le papier automatiquement.

Investissez dans votre avenir. Dans l'avenir du pays.

Notre Plan de Prêts d'Investissement est là pour ça.

Bâtissez-vous un beau portefeuille d'investissement, grâce au nouveau Plan de Prêts d'Investissement de la Banque de Montréal. Comment ça? Nous vous prêtons de $1,500 à $10,000 pour l'achat de valeurs cotées à toute bourse canadienne.

Vous pouvez donc emprunter pour vous bâtir un capital en valeurs boursières. L'emprunt porte une assurance-vie et vous pouvez rembourser cette somme et les intérêts par mensualités. Comme tous les autres prêts, mais avec ceci en plus: le remboursement peut s'échelonner sur une période allant jusqu'à dix ans; les valeurs que vous achetez servent de garantie pour l'emprunt; nous vous prêtons le plein montant (jusqu'à $10,000) pour couvrir le coût d'achat et toutes les commissions de courtage.

Venez nous voir à la plus proche succursale de la Banque de Montréal et demandez la brochure sur le Plan de Prêts d'Investissement. Et puis parlez-en avec le directeur de la succursale. Le Plan de Prêts d'Investissement, une façon rentable et prévoyante d'investir dans votre avenir et dans l'avenir du pays.

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

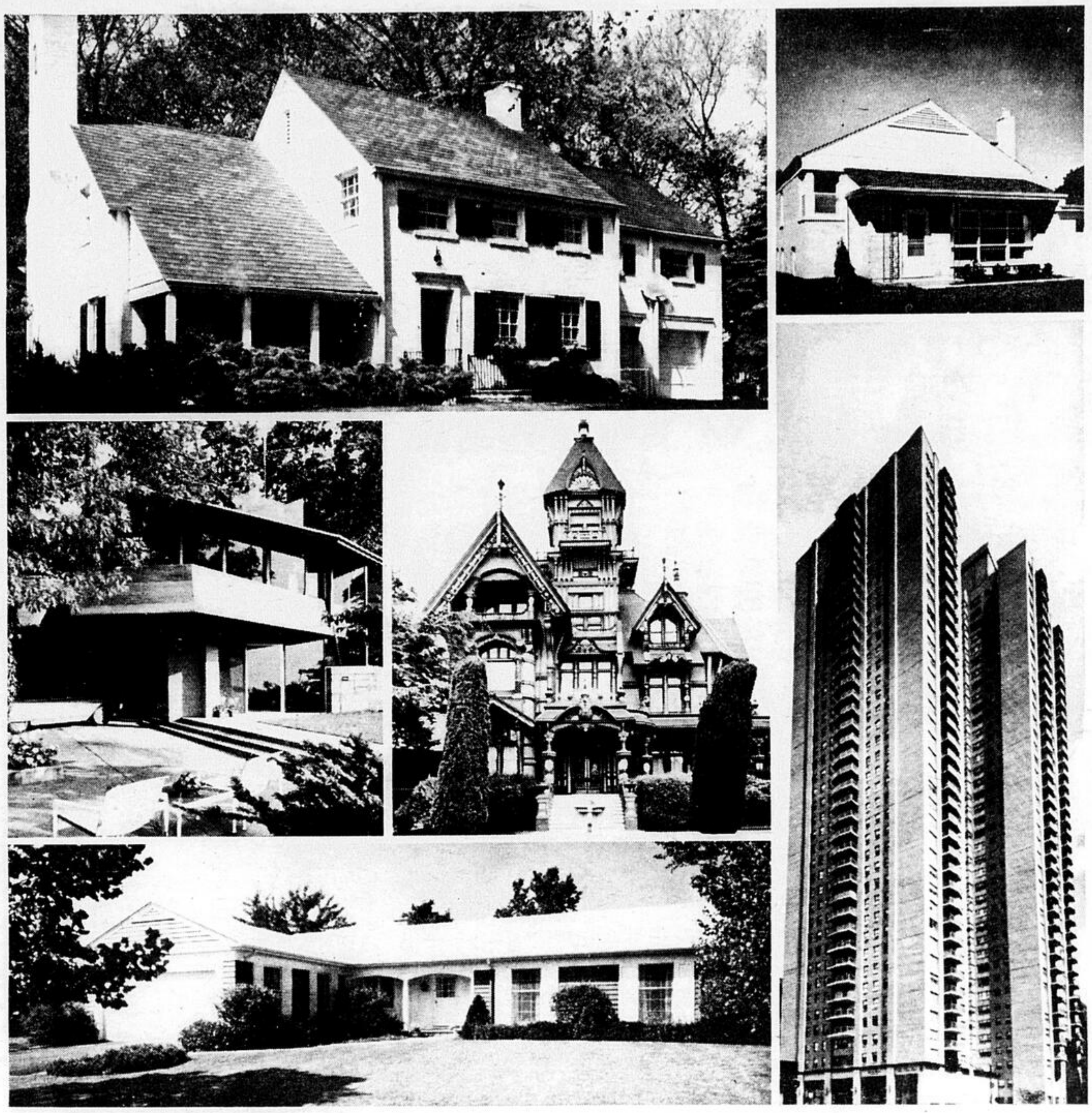

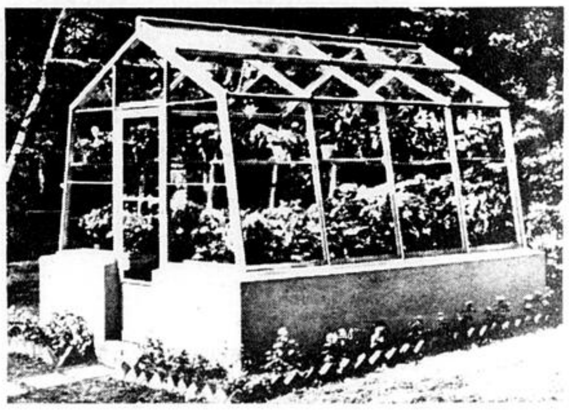

Trane a le dessus sur tous les "fours"

Sur presque tous, à vrai dire.

Quel que soit le genre de "fours" qu'on appelle maisons, vous pouvez y faire régner la fraicheur grâce à la climatisation centrale TRANE. Maisons neuves ou anciennes, grandes ou petites, tous types de logements… du bungalow aux appartements avec jardin et aux tours d'habitations de 50 étages.

Nous avons l'équipement.
TRANE est une des rares compagnies dont la vaste gamme d'appareillages répond à tous besoins de climatisation - modestes ou immenses. Nous fabriquons tout… des changeurs de climat de 2 tonnes (pour les maisons) aux gigantesques refroidisseurs d'eau Cen Tra Vac de 5,000 tonnes (pour les tours d'habitations). Et nous vous offrons des centaines d'autres appareils de diverses dimensions et combinaisons. Refroidisseurs… appareils de chauffage et refroidissement… à la fois de chauffage, refroidissement et aération. Tous permettent aux gens de vivre dans le confort de leur foyer!

Nous avons la qualité.
Nous observons une règle bien simple en matière de climatisation des foyers. Nous concevons et fabriquons les climatiseurs domestiques selon les mêmes normes rigoureuses qui s'appliquent à l'équipement TRANE destiné aux grands édifices commerciaux.

Et nous avons les gens qu'il faut!
Le succès de tout système de climatisation centrale repose, dans une très large mesure, sur les installateurs. C'est pourquoi nous sommes à cheval sur les principes dans la sélection des concessionnaires TRANE. Ces experts en climatisation sont vraiment triés sur le volet. Ils se piquent de choisir l'appareillage qui, par sa dimension et ses autres caractéristiques, convient parfaitement à chaque foyer. Et, pour les appuyer, nous avons des comptoirs de vente TRANE dans 19 villes canadiennes d'un littoral à l'autre… de St. John's, T.-N. à Vancouver. Donc, où que vous demeuriez, TRANE est toujours à votre porte - prêt à vous rafraichir en un tournemain.

Une invitation.
Voulez-vous en savoir plus long sur la climatisation centrale TRANE pour les maisons, appartements, ou autres locaux où vous souffrez de la chaleur? Pour cela, vous n'avez qu'à découper le coupon et à nous l'envoyer. Nous vous dirons comment nous pouvons rafraichir tout ce qui grille sous le soleil. (Presque tout à vrai dire).

TRANE®

AIR CLIMATISÉ

Comptoirs de vente et ateliers de service d'un littoral à l'autre
St. John's, T.-N., Saint-Jean, N.B., Halifax, Québec, Montréal, Ottawa
Sudbury, Kirkland Lake, Toronto, Hamilton, Kitchener, London,
Windsor, Winnipeg, Régina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver

Section spéciale

sur les assurances

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
635, EST HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL 357

Le montant de la prime ne doit pas monopoliser l'intérêt des clients

Les assureurs canadiens ont été invités à ne pas présumer que la seule chose qui intéresse leurs clients en matière d'assurance, c'est le montant de la prime.

Le président sortant de l'Association canadienne des assureurs, M. Norman H. Manning, a affirmé à l'assemblée annuelle de l'ACA, tenue au Lac Beauport, près de Québec, que ce montant ne devrait être que l'un des facteurs à considérer dans la mise sur pied du meilleur système possible d'assurance-automobile pour la clientèle canadienne.

Les compagnies membres de l'ACA détiennent plus de 25 p. cent du marché canadien de l'assurance.

"L'ACA, a souligné M. Manning, a été la première à recommander l'élimination, dans tous les cas, du droit de recours que possèdent mutuellement les conducteurs de deux automobiles accidentées. Les économies d'expertises et de frais juridiques qui en découleraient permettraient de rendre obligatoire l'assurance-collision que viendrait prévoir une nouvelle police standard d'assurance-automobile."

M. Manning a admis que la plupart des personnes qui ne sont actuellement assurées que pour les risques aux tiers verraient en pareil cas leur prime augmenter dans une proportion variant avec la valeur du véhicule assuré. Par contre, celles qui ont déjà l'assurance-collision verraient, dans l'ensemble, leur prime baisser.

"L'ACA, a-t-il poursuivi, est bien consciente des critiques dont cette idée fait l'objet de la part des personnes qui ne sont pas actuellement assurées contre la collision. Il n'en reste pas moins que les assureurs ont le devoir moral de promouvoir le meilleur système possible, et non pas de présumer que le consommateur n'est disposé à transiger que sur le prix."

L'ACA a recommandé, dans ses récents mémoires au gouvernement du Québec et de la Nouvelle-Ecosse, de modifier l'assurance-collision. Elle a également suggéré de fixer à $100 ou $200 la franchise à la charge du conducteur en cas de collision, pour encourager le public à conduire prudemment. "Dans tous les cas, a souligné M. Manning, le détenteur d'une police d'assurance recouvrerait tout ou partie de cette somme de sa compagnie d'assurance, selon ses responsabilités."

Le président sortant a également fait remarquer qu'en 1971, les mem-

(Suite à la page 20)

Publication du rapport sommaire du service des assurances

Le Surintendant des assurances, M. Roger-A. Camaraire, vient de soumettre au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, le rapport sommaire des états annuels déposés par les compagnies d'assurance et les sociétés de secours mutuels **incorporées au Québec,** pour l'exercice terminé le 31 décembre 1971.

Ce rapport illustre bien la croissance de ces compagnies locales. Les chiffres obtenus recouvrent cependant, pour certaines d'entre elles, des opérations effectuées à l'extérieur du Québec.

Dans le secteur de l'assurance-vie, le rapport fait mention, pour 22 sociétés, d'un actif total de $624,217,-254, comparativement à $240,583,-879 pour 1961, ce qui représente une augmentation de 159.5%. Quant au montant brut d'assurance en cours, celui-ci s'établit à $7,284,068,318 alors qu'il y a dix ans on faisait état d'une somme de l'ordre de $2,152,-983,385. La hausse dans ce secteur pour la dernière décennie s'établit donc à 238.4%. D'autre part, les primes totales correspondent en 1971 à $117,979,476 pour $47,631,081 en 1961, accusant ainsi une hausse de 147.8% pour les dix dernières années.

Pour ce qui est de l'assurance générale, le total de l'actif au 31 décembre 1971 s'établissait à $157,-840,063 alors qu'en 1961 on rapportait une somme de $53,215,822, ce qui révèle une augmentation de 196.7%. On constate par ailleurs une hausse de 213.3% en ce qui concerne les primes nettes souscrites dans ce secteur, qui s'élèvent à $106,578,166 comparativement à $34,020,098 il y a dix ans.

L'actif total des compagnies d'assurance mutuelle de comtés, municipalités et paroisses établi à $7,-471,589, accuse une hausse de 165% de l'ordre de $2,819,046. Celui des sociétés de secours mutuels représente $42,815,567 comparativement à $24,221,967 en 1961, soit une augmentation de 76.8%.

En conformité avec l'article 162 de la Loi des assurances du Québec, ce rapport sommaire a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 27 mai 1972.

Quoi de nouveau?

Dans une société de haute consommation, il était inévitable que le consommateur eut un droit de regard sur la production. De son côté, le producteur devrait modifier son concept de qualité, étant donné que cet éveil du consommateur n'était plus désordonné, mais de plus en plus canalisé et structuré au niveau de lois protectionnistes et d'associations revendicatrices.

L'industrie des assurances n'échappe maintenant plus à cette tendance nouvelle. Le public consomme des indemnités plus que jamais, mais ignore malheureusement les techniques et les méthodes de production de ces indemnités. Pourtant, il n'est pas sans savoir que ces indemnités élevées sont produites à des coûts qui le sont tout autant.

L'industrie de l'assurance automobile en particulier, cherche des solutions en vue de répondre à une demande accrue d'indemnisation rapide et raisonnable. C'est dans ce sens qu'est présentée la formule de l'assurance automobile qui élimine partiellement ou entièrement le régime de la responsabilité civile en matière d'accidents de la circulation. C'est aussi également dans ce sens que sont dirigés les efforts des agents de réclamation et des courtiers d'assurances: efficacité et rapidité du service aux assurés et aux assurables.

D'autre part, le Gouvernement agit ainsi étant donné que dans la protection du consommateur il y a vu depuis peu sa première responsabilité. Il étudie donc la question de l'assurance automobile et il est à espérer que le rapport du Comité Gauvin soit publié à brève échéance. Il se propose également de présenter une nouvelle loi sur les assurances pour remplacer celle datant de plus de quarante ans. Cette nouvelle loi est prête, mais à coup sûr elle ne sera pas introduite à l'Assemblée Nationale avant que le Comité Gauvin ait produit son rapport.

Bref, les choses sont appelées à changer rapidement. Espérons que les changements qui seront apportés iront dans une direction logiquement acceptable au plus grand nombre.

René Callès

L'avenir
commence
aujourd'hui.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Les diplômés en assurance et les espoirs qu'ils suscitent

par René Callès

Le ministère de l'Education a accepté l'an dernier, d'offrir des cours de formation professionnelle en matière d'assurance, qui se situent dans le cadre des cours en Administration au niveau collégial. Le programme des Techniques Administratives est conçu de façon à ce que l'étudiant puisse avoir une solide formation générale au cours des deux premières années du programme. La troisième année, il entre alors dans l'étude poussée de l'option qu'il a prise parmi le marketing, la finance, le personnel, la production et les assurances générales.

L'étudiant type de troisième année a obtenu, à la fin de ses études, une formation qui devrait normalement le conduire rapidement aux hautes fonctions administratives de la branche qu'il a choisie pour se spécialiser. Il a vingt-et-un ans et quinze années de scolarité. Il devra normalement pouvoir s'adapter facilement à tous les changements qui se produiront à l'intérieur de la spécialité qu'il a longuement et sérieusement approfondie. Son diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques Administratives signifie qu'au cours des deux premières années, il a étudié la structure de l'entreprise, les mathématiques avancées et la statistique, le droit des affaires, la comptabilité, le marketing, le système de la monnaie et des banques. Son option de troisième année, ne se situe donc pas tout à fait au niveau de la spéculation technique, mais bien au niveau administratif dans une discipline donnée.

Bien sûr, il n'est pas le diplômé universitaire en administration qui pourrait aller dans à peu près n'importe quel genre d'industrie, mais après le tronc commun des deux premières années des Techniques Administratives il a quand même atteint le seuil universitaire. Son option le qualifie alors davantage pour l'industrie dans laquelle il a résolument décidé d'être actif.

Au Vieux Montréal

C'est en septembre dernier que débutèrent, au Collège du Vieux Montréal, les cours sur les assurances générales, avec le concours et la bénédiction, pour ainsi dire, des assureurs et des courtiers d'assurances. Quatorze étudiants, sans trop savoir pourquoi au début, optèrent pour ces cours. A la fin des deux sessions, les six filles et les huit garçons, âgés de 19 à 24 ans, avaient tous passés à travers cette année de rodage des cours du Cegep. Ils furent emballés par le programme, même si quelques-uns jugeaient non valable la longueur de certains cours. Dans un an, il sera utile de leur demander, à la lumière de leur expérience en milieu de travail, ce qui mérite d'être corrigé dans la matière qu'ils ont reçue.

D'autre part, on sentait très bien que cette nouvelle option exclusive faisait l'orgueil du département des Techniques Administratives du Cegep du Vieux Montréal. Elle faisait l'orgueil également de tous ceux qui avaient collaboré à sa création.

Une certaine inquiétude

Malgré l'intérêt qu'ils portèrent à la matière enseignée, en général, et malgré le fait que quelques rares assureurs soient venus les voir dans leur classe pour leur montrer les possibilités d'emploi, la plupart des étudiants éprouvaient une certaine inquiétude au début de la deuxième session. Leurs préoccupations étaient celles de la majorité des finissants qui, dans à peine trois ou quatre mois, devaient franchir le mur existant entre l'école et le monde du travail.

Ils se demandaient fréquemment quelle serait la fonction qu'ils seraient en droit d'obtenir au sein d'une compagnie et quel salaire leur verserait-on.

Puis, au fil des semaines, cette appréhension prenait presque l'allure d'un certain découragement, alors que commençait la course aux emplois. Des soi-disant malentendus envoyaient des filles au travail de classement des dossiers. Certaines entreprises hésitaient longuement à accorder des salaires supérieurs à ceux qu'elles versent à des débutants sans expérience ni notion de l'assurance. D'autres assureurs exigeaient, comme condition préalable à tout engagement, la connaissance pratique de l'anglais.

Un autre désenchantement chez les filles provint de la différence dans les salaires qui leur étaient proposés à elles et aux garçons. Elles arrivaient cependant en même temps que les garçons au fil d'arrivée; ayant le même nombre d'années de scolarité, les mêmes études; bref la même formation et la même promesse de compétence.

Placement accéléré

De leur côté, les employeurs de l'industrie de l'assurance, tout ce qu'il y a de plus conservateur au monde, par déformation professionnelle, ne craignaient-ils pas un peu cette promotion originale de jeunes cegepiens Oui à coup sûr, mais à tort.

Cependant, au cours des toutes dernières semaines de la dernière session; session légèrement prolongée à cause des événements dont on se souvient, les choses allèrent plus favorablement pour ces finissants. Et cela, en grande partie dû aux bons offices du service de placement du Collège.

Le lundi, suivant la dernière semaine des cours, treize des quatorze étudiants pouvaient se présenter à leur travail. Le quatorzième obtenait du travail trois jours après.

Quelle rapidité de placement, alors que nombre de finissants dans les collèges, prennent souvent des mois pour dénicher un emploi et parfois tombent directement sur les listes de chômeurs.

Mais salaires un peu bas

Ces diplômés en Administration, nouvelle option, ont tous trouvé rapidement du travail dans l'industrie de l'assurance. On ne les a pas encore dirigé vers des postes auxquels ils aspirent à cause de leur formation. On veut sans doute les étudier, les voir agir, les voir faire et cela semble normal; pourvu que la probation soit relativement de courte durée.

Les employeurs se sont cependant partiellement mépris sur les salaires qu'ils ont consentis. Le salaire moyen chez les filles est de $5,000.00

(Suite à la page 20)

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOME CANADIEN

Marc Faribault

B. Wensley King

La Compagnie d'Assurance du Home Canadien annonce l'élection de M. Marc Faribault et de M.B. Wensley King à son conseil d'administration.

M. Faribault est président de J. Alfred Ouimet Inc. et vice-président et directeur général de Bell, Rinfret & Co. Ltd. Il est également administrateur d'Investisseurs Beauport Ltée et président de l'Association des fournisseurs d'hôtels et de restaurants.

M. King est président du conseil d'administration de Mowatt & Moore Limited. Il a antérieurement été président de Sperry Rand Canada Limited. M. King est administrateur de Microsystems International Ltd.

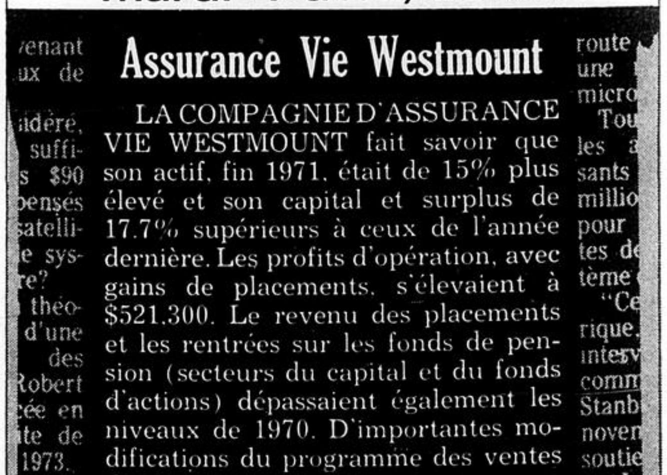

Le Devoir
mardi 4 avril, 1972

Assurance Vie Westmount

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE WESTMOUNT fait savoir que son actif, fin 1971, était de 15% plus élevé et son capital et surplus de 17.7% supérieurs à ceux de l'année dernière. Les profits d'opération, avec gains de placements, s'élevaient à $521,300. Le revenu des placements et les rentrées sur les fonds de pension (secteurs du capital et du fonds d'actions) dépassaient également les niveaux de 1970. D'importantes modifications du programme des ventes de la compagnie permettent une augmentation du volume tout en fixant les dépenses générales à un bas niveau. Le président du Conseil, J. G. Notman, annonce que l'actif d'Assurance Vie Westmount se chiffre à $20,606,900 et les affaires en force à $319,450,000.

Les réponses d'aujourd'hui aux questions de demain.

Pensez juste. Pensez jeune.
Pensez succès.

Comme nous...

W

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
WESTMOUNT

"A VOTRE SERVICE DEPUIS AU-DELA DE 109 ANNÉES"

UNION DU CANADA
assurance-vie

- * HUIT SUCCURSALES ÉTABLIES AU QUÉBEC
- * ASSURANCE-VIE DE TOUS GENRES
- * ASSURANCE SCOLAIRE

l'essentiel d'abord
Alliance
mutuelle-vie

La responsabilité civile de nature professionnelle

Nous reproduisons, ci-dessous, avec l'aimable autorisation de l'auteur, un extrait d'une conférence prononcée par M. René Callès, le 6 mars dernier, devant les membres du Club des assureurs Biens et Accidents.

Le texte de cette conférence a déjà paru in extenso dans le numéro d'avril 1972 de la revue "Le Courtier d'assurances".

Il faut se rappeler que, si le plus souvent, la responsabilité professionnelle est de nature contractuelle, elle peut aussi être de nature délictuelle. Ce n'est pas bien grave qu'il en soit ainsi, sauf que la jurisprudence québécoise nous complique sérieusement la vie avec ces deux régimes de responsabilité qui, à certains égards, présentent des différences très marquées. En droit britannique la victime peut choisir le régime légal ou le régime contractuel, lorsqu'il lui est possible d'exercer cette option. Elle peut n'en retenir qu'un cependant; celui qui, en principe, lui convient davantage. Mais, la jurisprudence du droit civil québécois indique que le cumul des deux régimes a été possible. La victime retient alors, de chaque régime, les éléments qui lui sont le plus favorables. Plusieurs auteurs s'opposent à ce cumul au Québec, tout en étant d'accord avec l'option en faveur de l'un ou de l'autre des régimes. D'autres s'opposent catégoriquement au cumul et à l'option. Me Paul A. Crépeau dit ceci au sujet du cumul: **"On ne saurait admettre une solution qui, laissant le défendeur à la complète merci du demandeur, permet à celui-ci, tantôt de se placer sur le terrain contractuel, tantôt de faire fi des dispositions législatives édictées précisément pour le cas d'inexécution d'un contrat, sous le prétexte que le recours en responsabilité délictuelle lui est plus favorable. Le législateur a prévu des modalités différentes, suivant que la faute est contractuelle ou extracontractuelle. Permettre au demandeur d'écarter, par le truchement du cumul, celles qui lui sont moins favorables, c'est violer l'esprit du Code civil et sanctionner l'arbitraire."** (1)

Et au sujet de l'opposition: **"Chacun des régimes de responsabilité a ses conditions particulières d'application, son domaine exclusif et ses effets propres imposés par la loi ou voulus par les parties, soit expressément par les termes du contrat, soit implicitement par le jeu des dispositions supplétives ou même impératives de la loi. La logique juridique, le respect des conventions et de la loi, l'esprit du Code civil de la Province de Québec, ne peuvent admettre, au gré du demandeur, un choix des régimes de responsabilité."** (2)

De plus, des auteurs sérieux admettent qu'il est difficile de prévoir d'avance, pour des responsabilités particulières, quel est le régime qui prévaudrait. Monsieur Marc Giguère, dit ceci au sujet de la responsabilité civile des dirigeants d'entreprise envers les actionnaires: **"La responsabilité des administrateurs étant gouvernée par les principes généraux de la responsabilité civile de droit commun, c'est aux délais de prescription régissant cette dernière responsabilité qu'il faudra s'en remettre. La prescription de l'action sera donc de deux ans si la responsabilité retenue est purement délictuelle ou quasi délictuelle, de trente ans dans les autres cas. En plus de chevaucher sur un critère non toujours facile à débattre (responsabilité contractuelle, délictuelle), cette défalcation des délais nous paraît contraire à l'unité qui doit autant que possible subsister dans l'organisation des procédures."** (3)

On vient de le voir, si la prescription est de deux ans en régime délictuel, sauf pour dommages corporels ou injures verbales où elle est d'un an, elle est, de façon générale, de 30 ans en régime contractuel. Il y a là un écart très marqué entre les deux régimes, au sujet de la prescription. Cet écart pouvait probablement être juste il y a encore cinquante ans, étant donné qu'on favorisait ainsi la victime qui dans certains cas ne décelait le dommage subi que longtemps après la faute du défendeur. Aujourd'hui, cet écart entre les deux régimes me paraît abusif car les progrès techniques permettent d'évaluer assez rapidement les dommages causés sous l'autorité de la responsabilité contractuelle. Il faudrait donc, à mon avis, éliminer la règle générale de la prescription trentenaire en matière de responsabilité contractuelle et de la remplacer peut-être par une prescription quinquennale, tout en ne conservant la prescription trentenaire, s'il le faut, que pour des cas particuliers.

Un autre élément distingue la responsabilité délictuelle de la responsabilité contractuelle. Il s'agit des clauses de non responsabilité qui ne sont admises que sous le régime contractuelle. En matière de responsabilité délictuelle, ces clauses de responsabilité sont déclarées nulles, car on ne peut pas se dégager d'avance de sa responsabilité envers les tiers. On peut cependant, je vous le signale, prendre la responsabilité d'une autre personne. On est alors devant un cas de responsabilité assumée.

Si les clauses de non responsabilité sont valables en régime contractuel, certains auteurs croient fermement qu'il ne devrait pas en être ainsi. Me Paul A. Crépeau, dit ceci au sujet des médecins et des hôpitaux: "Dans un domaine qui touche aussi directement la sécurité et l'intégrité de la personne humaine, les tribunaux ne devraient pas hésiter, croyons-nous, à déclarer nulles les clauses d'exonération stipulées par les médecins ou les établissements hospitaliers pour les négligences commises dans l'exécution des soins et traitements donnés aux malades". (4)

Enfin, je vous signale une dernière distinction entre ces deux régimes de la responsabilité civile: distinction qui se situe au niveau de la preuve de la faute.

Je vous l'ai dit au début, il appartient à la victime de prouver la faute du défendeur, sauf lorsqu'il y a présomption. C'est le sens de l'article 1203 du Code civil, dans le cadre de la responsabilité délictuelle. Mais pour la responsabilité contractuelle, étant donné qu'elle découle d'un manquement à une obligation prévue dans un contrat, il faut tenir compte de l'article 1071 du Code civil qui dit: **"Le débiteur est tenu des dommages-intérêts, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution de l'obligation provient d'une cause qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part". Les articles suivants du Code civil prévoient quelques exceptions, mais il reste qu'en matière de responsabilité contractuelle, il incombe généralement au défendeur de repousser la présomption édictée à l'article 1071 du Code civil. Cependant, plusieurs auteurs, dont Me Paul A. Crépeau, disent qu'il n'en est pas ainsi. Ce dernier, en particulier, signale que: "Le problème ne peut, en réalité, se résoudre qu'en posant la question suivante: Que doit prouver un demandeur en responsabilité contractuelle? Il doit, nous l'avons vu, prouver l'obligation du débiteur; il doit également prouver l'inexécution de cette obligation et le préjudice par lui subi en raison de cette inexécution. Or, c'est justement sur le terme "inexécution" que porte l'équivoque. L'obligation de prouver l'inexécution du contrat fait apparaître l'utilité et la nécessité de la distinction entre les obligations de résultat et les obligations de moyens."** (5)

Tout cela n'est pas compliqué, mais simplement complexe. Cette nouvelle distinction quant au fardeau de la preuve en régime contractuel, n'est pas sans importance. En effet, si l'obligation du défendeur en est une de résultat, c'est-à-dire bien précisée ou déterminée dans le contrat, celui-ci sera présumé responsable, à moins qu'il puisse repousser, le cas échéant, cette présomption en prouvant le cas fortuit, la force majeure ou la participation de la victime à l'acte dommageable.

(Suite à la page 26)

GÉRARD PARIZEAU LTÉE
Courtiers d'assurances agréés

Bureau associé:
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIÉS INC.
QUÉBEC

Expertise et administration
de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.
TÉL: 842-3451

Votre sérénité est entre les mains ...

de votre courtier d'assurances.

C'est précieux votre sérénité. Votre tranquillité d'esprit, vous y tenez. Et vous avez parfaitement raison. Pourtant, aujourd'hui tout devient si complexe qu'on a souvent un peu de mal à s'y retrouver.

L'assurance, nous sommes les premiers à l'admettre, est loin d'être la simplicité même. Quand vous avez besoin de protection, avez-vous le temps et le loisir de voir toutes les compagnies d'assurances et d'étudier à fond tous les contrats qui existent? Bien sûr que non.

Mais, vous avez votre courtier d'assurances qui est là pour tout fouiller et pour trouver *le* contrat qui répond le plus précisément à vos besoins particuliers.

De plus, votre courtier d'assurances est un spécialiste indépendant qui ne travaille que pour vous, son client. Il n'est attaché à aucune compagnie en particulier et il négocie votre contrat d'assurance auprès de celle qui vous offre la meilleure protection aux meilleures conditions.

Faites-lui confiance. Votre sérénité n'en sera que mieux protégée.

Conseiller professionnel,
le courtier d'assurances
est votre homme de confiance.

Votre *sérénité* est entre les mains de votre courtier.

Assurance automobile

Le concept d'indemnisation sans égard à la faute et son extension aux dommages éprouvés par les véhicules automobiles

par Charles Moreau, Directeur du BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Les assureurs sont actuellement aux prises avec cette question qui fait le sujet de nombreuses discussions tant aux États-Unis qu'au Canada. Ce qui les préoccupe surtout, c'est de savoir si l'extension en question, dans quelque mesure que ce soit, et parallèlement à une certaine restriction des recours existant aujourd'hui, serait à l'avantage du public tant sur le plan de l'économie qu'en matière de service. Jusqu'ici, les nombreuses études de cette possibilité n'ont encore amené aucun consensus, du moins en ce qui concerne nos membres.

L'extrait ci-joint, tiré de notre mémoire à la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Ecosse et qui accompagnait notre récent mémoire présenté au Comité d'étude sur l'assurance automobile du Gouvernement du Québec, résume certaines propositions qui ont été jusqu'ici le plus favorablement reçues par nos membres. Nous les diffusons afin de faciliter l'examen de cette situation à laquelle s'intéresse non seulement les assureurs mais aussi tous ceux que l'assurance automobile touche à un degré quelconque.

Depuis quelques années, un certain mécontentement se manifeste de plus en plus à l'égard de l'assurance automobile Responsabilité Civile et des méthodes d'indemnisation d'automobilistes dont les voitures ont subi des dommages au cours de collisions avec d'autres véhicules. Les griefs les plus courants touchent les aspects suivants:

— Les désaccords sur le départage de la responsabilité;

— Les contestations sur l'étendue des dommages;

— Les retards occasionnés par lesdits désaccords ou contestations;

— L'obligation de traiter avec l'assureur d'une autre personne, et d'être ainsi dans la position d'un adversaire;

— L'insatisfaction devant une indemnité ne couvrant pas toute la perte financière.

Il arrive souvent que chacun des conducteurs de véhicules étant entrés en collision refuse de reconnaître sa responsabilité ou de convenir d'un certain départage; rien donc de surprenant à ce que le désaccord ainsi créé se retrouve chez les assureurs en cause. Dès lors, pour établir la part des responsabilités, ces derniers doivent procéder à des enquêtes minutieuses et souvent onéreuses. Les propriétaires de véhicules endommagés ont parfois tendance à exagérer l'étendue de leurs pertes, surtout lorsqu'ils ont affaire à l'assureur d'un étranger et que cet assureur ne peut avoir pour eux les égards qu'il accorderait à ses propres assurés.

Un bon nombre des griefs proviennent de fausses conceptions qui sont monnaie courante chez le public en ce qui concerne l'étendue des recours autorisés par notre droit et ne tiennent aucun compte du principe d'indemnité. On oublie trop souvent qu'en vertu des lois régissant les recours en Responsabilité Civile, l'indemnité est fonction d'un départage des responsabilités. Ce départage peut être entièrement à l'avantage d'une des parties et peut au contraire se diviser en parts égales. Quel que soit ce départage, il ne peut, en moyenne, entraîner le recouvrement de plus de 50% du total des dommages subis par les deux parties.

Pour toutes ces raisons, on trouve aujourd'hui un nombre toujours grandissant d'adeptes d'une certaine école, voulant que pour améliorer le service et l'image publique de l'industrie, il y ait lieu de mettre sur pied un nouveau système d'indemnité qui couvrirait les dommages que se causent mutuellement les véhicules automobiles de telle sorte que, sans égard à la responsabilité, tous ces dommages seraient payables par les assureurs, sauf application d'une franchise relativement minime. Ceci exigerait naturellement une intervention de l'État pour restreindre les droits de recours devant les tribunaux. Notre chapitre 1 ci-dessous énonce le principe général de ce système.

Avantages de l'élimination du critère "responsabilité" dans les cas de collisions entre les véhicules

A l'heure actuelle, l'assurance collision n'est pas obligatoire en Nouvelle-Ecosse, mais l'assurance Responsabilité Civile contre les dommages matériels l'est. La souscription d'une assurance collision est donc laissée entièrement à la discrétion du propriétaire de chaque véhicule, puisqu'il sera seul à subir les conséquences de tout dommage qui pourrait lui être causé. S'il ne s'assure pas, le système actuel ne lui permet de recouvrer ses dommages du tiers que dans la mesure où ce dernier en est responsable. Ceci ne peut manquer d'entraîner une foule de problèmes et de griefs, et de provoquer ainsi l'insatisfaction du public.

Si l'assuré décide — comme il arrive d'ailleurs dans 55% des cas en Nouvelle-Écosse — de souscrire une assurance collision, il a le choix entre des franchises de $25, $50, $100 ou $250, ces deux dernières étant les plus populaires. L'excédent des dommages, par rapport à ces franchises, est payable en vertu du régime actuel sur la base d'assurance de choses, c'est-à-dire par l'assureur du propriétaire, sans que la question de la responsabilité n'intervienne. On peut donc dire à cet égard qu'il y a déjà là une forme d'indemnisation sans égard à la responsabilité. Le recouvrement de la franchise n'en demeure pas moins matière à contestation, ce recouvrement n'étant réalisable auprès de l'assureur du tiers que si la responsabilité de ce dernier peut être établie. L'assureur qui a dédommagé son assuré en collision reste libre de se joindre à lui, ou non, pour l'exercice d'un recours contre le tiers.

Si, comme il arrive dans 45% des cas en Nouvelle-Écosse, l'assuré préfère se dispenser de la garantie collision, il se trouve effectivement dans la même situation que l'assuré qui doit supporter une franchise, sauf que le montant en jeu est souvent beaucoup plus considérable.

Dans presque tous les cas de collision entre deux véhicules, chaque assureur est tenu de faire une enquête complète, et dans un bon nombre de cas cette enquête est suivie d'interminables négociations, d'arbitrations ou de procès, en vue de déterminer quelle sera la part des dommages payables par chaque assureur et à chaque assuré.

Certains considèrent qu'avec ses défauts inhérents, pareil système n'est plus acceptable et ils suggèrent par conséquent que dans tous les cas de collision entre véhicules, le propriétaire de chacun soit indemnisé par son propre assureur, sans égard à la responsabilité pour ses dommages.

L'intention est donc de faire en sorte que chaque assuré mêlé à un accident entre véhicules soit rapidement et équitablement indemnisé par son propre assureur lequel, par surcroît, ne pourrait manquer de lui témoigner tout l'empressement et tous les égards lui revenant à titre de client. Il y aurait alors élimination d'une foule de frais et de retards imposés par le système actuel, lequel n'en demeurerait pas moins accessible pour les cas de dommages corporels graves, et le chapitre de Responsabilité Civile de la police automobile n'interviendrait plus en matière de dommages occasionnés à des véhicules. Auparavant, il faudrait que:

(1) L'assurance contre les collisions entre véhicules devienne obligatoire, en tant que garantie subsidiaire à l'assurance Responsabilité Civile souscrite aux termes d'un contrat normal d'assurance automobile;

(2) La loi soit modifiée de façon à éliminer toute responsabilité pour des dommages occasionnés à des véhicules à moteur impliqués dans une collision avec d'autres véhicules à moteur.

En toute logique, les droits de recours pour les autres dommages, comme par exemple ceux occasionnés aux biens transportés ou la privation de jouissance devraient également être éliminés, ces dommages pouvant néanmoins faire l'objet d'une garantie d'assurance directe.

Tout ceci ne viserait que les collisions entre véhicules.

Les dommages subis par un véhicule dans d'autres circonstances, comme par exemple en cas d'embardée, continueraient d'être assurables sur une base facultative. Les raisons qui militent en faveur de cette décision sont les suivantes:

(a) L'opinion publique serait défavorable à l'élimination des droits de recours à moins d'une compensation sous forme de garantie obligatoire.

(b) Comme les personnes ne possédant actuellement aucune assurance collision pourraient de ce fait être obligées de débourser des primes supplémentaires, la garantie obligatoire, tout comme la prime y afférente, devrait se limiter à l'essentiel;

(c) L'abolition des droits de recours a des conséquences en ce qui concerne les collisions entre véhicules mais n'a rien à voir avec les autres genres de collision, de sorte que ceux-ci peuvent continuer à faire l'objet d'assurance facultative.

Franchises

Etant donné le coût prohibitif de l'assurance collision libérée de toute franchise, les régimes dont il est question ci-dessous prévoient diverses modalités d'application de franchises.

Dans l'éventualité d'une législation éliminant les recours dans le cas de collisions entre véhicules, et même si l'assurance collision était obligatoire pour ce genre d'accident, l'automobiliste appelé à supporter sa franchise par la seule faute d'un tiers ne pourrait manquer de se sentir lésé dans ses droits. Le mécanisme d'exonération que nous expliquons ci-dessous pourrait donc intervenir afin de prévenir ces injustices.

Exonération de la Franchise — Barême de Responsabilité

Malgré l'élimination des recours, le principe de la responsabilité pourrait être retenu en ce qui concerne la mise en application de la franchise, l'assuré se trouvant exonéré de celle-ci dans la mesure où la responsabilité pour l'accident serait imputable aux tiers. Cette implication se ferait en conformité du Barême de responsabilité dont nous annexons un extrait, mais, là encore, c'est de son propre assureur que l'assuré recevrait l'indemnité ainsi déterminée. Le Barême en question devrait se révéler satisfai-

(Suite à la page 20)

btm
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉES
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTREAL 359, QUEBEC/TEL. 384-7950

ASSURANCES TANGUAY INC.
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
CONSEILLERS EN SERVICES
D'AVANTAGES SOCIAUX
4489 PAPINEAU MONTRÉAL.
527-4161

Au service des Canadiens depuis 1895
MORRIS & MACKENZIE LIMITÉE
COURTIERS D'ASSURANCES
Nous offrons des services professionnels touchant tous les domaines de l'assurance. Ces services sont rendus par des équipes d'administrateurs conseillers qui sont aussi les actionnaires de notre société.
Montréal · Toronto · Vancouver

Les employeurs ont recours aux agences privées pour recruter des spécialistes

Le Conseil économique du Canada a publié, le 30 mai dernier, une étude spéciale effectuée, pour ce Conseil, par le professeur Dennis Maki, de l'Université Simon Fraser. Cette étude intitulée "Search Behaviour in Canadian Job Markets", présente une analyse de nouvelles données quant au comportement des travailleurs qui recherchent un emploi, et quant à celui des employeurs qui essaient de combler les emplois vacants dans leur entreprise.

L'analyse du professeur Maki se fonde sur les résultats d'un questionnaire spécial annexé à l'Enquête de janvier 1969 sur la main-d'oeuvre. Ce questionnaire devait être rempli par les personnes qui avaient été en chômage pendant cinq semaines ou plus en 1968. Une fois rempli, il fournissait des données sur leurs méthodes de recherche et leur degré de succès à trouver un nouvel emploi.

"Les modes de recherche des travailleurs" s'analysent en un certain nombre de méthodes qu'utilisent les travailleurs pour se trouver un emploi, comme par exemple: les Centres de main-d'oeuvre du Canada, les agences privées de placement, les annonces dans les journaux. Ils utilisent, notamment, certaines variables tenant compte de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction, de l'état civil, de la profession, de l'industrie et de la région.

Les résultats obtenus indiquent que la probabilité de trouver du travail s'accroît d'environ 5% en moyenne pour chaque méthode supplémentaire utilisée. Les personnes dont le niveau d'instruction est plus élevé ont, semble-t-il, plus de chance de trouver un emploi. D'autre part, les personnes âgées de 45 et plus sont moins susceptibles que les personnes plus jeunes d'y parvenir.

Quant aux méthodes de recherche utilisées, les personnes qui ont consulté des employeurs locaux afin de s'enquérir des possibilités d'emploi ont eu plus de succès que celles qui ont eu recours à n'importe quelle autre méthode. La consultation d'amis et de parents venait au second rang et elle s'est révélée beaucoup plus fructueuse que l'inscription aux Centres de main-d'oeuvre du Canada ou le recours aux agences privées.

Parmi les méthodes de recrutement que l'auteur a examinées, nous retrouvons les annonces, les Centres de main-d'oeuvre et les agences privées.

Tout indique que l'utilisation que font les employeurs des Centres de main-d'oeuvre varie selon la profession. Il est probable que les employeurs ont recours plus volontiers aux agences privées de placement plutôt qu'à d'autres méthodes pour recruter des spécialistes, des techniciens, des administrateurs, des employés de bureau ou des vendeurs. Au Canada, cette méthode est surtout utilisée au Québec et en Ontario.

Ce sont les services financiers, l'enseignement, ainsi que les services de santé et de bien-être qui utilisent le plus fréquemment les annonces. D'un autre côté, c'est l'industrie de la fabrication qui a recours le plus souvent aux intermédiaires publics et privés.

Recommandations en vue de recherche future

Le professeur Maki recommande de soumettre à nouveau le questionnaire de janvier 1969. Le chômage était faible, dans l'ensemble en 1968. Or, comme les méthodes de recherche utilisées peuvent varier suivant l'état du marché, il faudrait alors choisir, aux fins de comparaison, une année où le chômage a été particulièrement élevé.

Deuxièmement, il faudrait analyser certains tableaux supplémentaires de l'enquête. Plus précisément, il y aura lieu semble-t-il d'effectuer une tabulation du nombre des activités de recherche ou de recrutement (les vacances que les employeurs essayent **activement** de combler) classées suivant la méthode de recherche utilisée, la profession, l'industrie et la région, et sur une période de l'ensemble d'une année.

Le professeur Maki recommande également d'utiliser les données relatives aux salaires offerts par les employeurs à leurs nouveaux employés. Cela permettrait d'obtenir des renseignements sur un autre aspect des méthodes utilisées par les employeurs pour combler les emplois vacants.

L'auteur parle également de la nécessité d'élaborer une théorie du "marché de l'information", qui serait distincte de la théorie de la recherche d'emploi. L'information est un produit qui représente un certain coût et qui est à la source de certains avantages. Envisagée dans cette optique, l'information vient appuyer la "théorie de la recherche" élaborée par l'auteur. Cependant, cela n'est pas si simple parce qu'il ne faut pas considérer l'information en elle-même comme un bien qui apporte seulement une certaine satisfaction comme tous les autres. Sa principale particularité est de pouvoir **modifier** les goûts et les préférences du public et, par suite, il faudrait formuler une théorie particulière.

Il faut espérer que la présente étude stimulera d'autres recherches dans ce domaine au Canada et qu'elle contribuera à nous éclairer d'une façon notable dans cet important domaine insuffisamment exploré.

Europe pour affaires?
Air France par plaisir!
AIR FRANCE
L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

Les affaires sont les affaires, et les affaires que vous allez traiter en Europe vous apporteront peut-être tension, soucis et fatigue. C'est pourquoi nous vous offrons au cours de ce voyage: **le repas, le répit et le repos du guerrier avant la bataille.**

...**Le repas** — notre menu gastronomique arrosé des plus grands vins de France!

...**Le répit** — nos concerts en stéréophonie sur 7 chaînes et un film mettant à l'affiche les plus grandes vedettes internationales! *

...**Le repos** — notre salon-club, en première classe! Le tout avec le service courtois, l'accueil chaleureux et la bienveillante attention de nos hôtesses! **Heureux guerriers!!!** Mais ce n'est pas tout. Nous mettons à votre disposition tous les services que vous aimeriez rendre à votre meilleur client. Réservez votre prochain voyage auprès d'Air France ou de votre agent de voyage.

*Musique et films par Inflight Motion Pictures, moyennant léger supplément.

La fin de l'existence corporative (1)

par Me Paul et Maurice Martel.

La compagnie peut être liquidée volontairement en vertu de la section I de la *Loi de la liquidation des compagnies* (1). Cette Loi ne s'applique qu'aux compagnies québécoises. Brièvement, voici ce qu'elle stipule.

Les administrateurs adoptent une résolution à l'effet qu'il est à propos que les affaires de la compagnie soient liquidées volontairement. Puis, ils convoquent une assemblée spéciale des actionnaires, et soumettent leur résolution à cette assemblée. Les actionnaires votent sur cette résolution. Il faut que les actionnaires adoptent, par le vote d'au moins les 2/3 en valeur des actions représentées, une résolution à l'effet que:

— les affaires de la compagnie seront liquidées volontairement, et que

— la compagnie sera dissoute.

A cette même assemblée, les actionnaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs et fixent la rémunération.

A partir de ce moment, la compagnie n'existe et ne fait ensuite d'opérations que dans le but seulement de liquider ses affaires. D'ailleurs, dès la nomination du ou des liquidateurs, le conseil d'administration cesse d'exister et c'est le liquidateur qui prend tout en mains. A remarquer toutefois que cela n'affecte ni l'état, ni les pouvoirs corporatifs de la compagnie, tant que la liquidation n'est pas terminée.

Avis de la résolution de liquidation des actionnaires est enregistré au bureau du protonotaire de la cour supérieure du district, et (par dépôt) à celui du régistrateur de la division d'enregistrement où la compagnie a son siège social ou sa principale place d'affaires.

On peut se demander pourquoi la loi exige le dépôt d'un avis au bureau d'enregistrement même dans les cas ou la compagnie n'a jamais eu de propriétés immobilières à son nom. Il semble bien que cet avis ne devrait être demandé qu'aux compagnies propriétaires d'immeubles.

De plus, il faut donner avis de cette résolution au ministre, qui se charge de le publier dans la Gazette Officielle.

Les pouvoirs du liquidateur sont énoncés à l'article 10 de la loi. Sa démission, son remplacement, etc., sont prévus aux articles 6 et suivants.

Le liquidateur paie d'abord les dettes de la compagnie, ainsi que les frais et dépenses de la liquidation, et il distribue ensuite l'actif restant (s'il en reste) entre les actionnaires.

Puis, quand la liquidation est terminée, le liquidateur dresse un état assermenté de la liquidation, convoque une assemblée des actionnaires, leur soumet cet état et le leur fait approuver.

Enuite, il fait un rapport au ministre de la tenue de l'assemblée que nous venons de mentionner et de l'approbation par celle-ci de la façon dont la liquidation a été faite, et lui remet également l'état démontrant la manière dont la liquidation a été conduite.

Le ministre fait inscrire dans les registres de la province une note de la production de ce rapport, et la compagnie est dissoute à compter du jour où cette note est inscrite.

A remarquer que les actionnaires peuvent changer d'idée au cours de la liquidation et décider de la discontinuer et de reprendre les opérations de la compagnie. Ceci s'effectue suivant une procédure expliquée à l'article 18 de la loi.

Finalement, les articles 19 à 23 traitent des procédures après la dissolution de la compagnie.

Au fédéral, il n'existe pas de "liquidation volontaire" proprement dite pour les compagnies. Cependant, une compagnie fédérale peut demander à la cour de rendre une ordonnance de liquidation, par une résolution des actionnaires réunis en assemblée spéciale, ceci en vertu de l'article 10(b) de la *Loi sur les liquidations* (2).

A remarquer que la *Loi sur les liquidations* s'applique aux compagnies provinciales, à condition qu'elles soient insolvables. Nous y reviendrons un peu plus loin lorsque nous parlerons de la liquidation des compagnies pour cause d'insolvabilité. Mentionnons toutefois, dans le présent contexte, qu'une compagnie provinciale qui se liquide volontairement sous la *Loi de la liquidation des compagnies* (Québec) peut être liquidée judiciairement sous la *Loi sur les liquidations* (Canada) à la demande d'un créancier ou d'un actionnaire, à condition toutefois que cette compagnie soit insolvable. Le simple fait que la compagnie soit en train de se liquider volontairement n'implique pas nécessairement qu'elle est insolvable au sens de la loi fédérale.

---

(1) En anglais "Winding-up Act", S.R.Q. 1964 ch. 281.

(2) S.R.C. 1952 ch. 296.

Vos amis ne penseront pas moins de vous si vous ne leur servez pas de Chivas Regal.

Mais ils n'en penseront certainement pas plus!

12 ans d'âge, partout au monde. Distillé, mélangé et embouteillé par Chivas Brothers Ltd., Aberdeen, Ecosse.

NOTES BIOGRAPHIQUES

René Callès est né en 1936. Après ses études pour l'obtention du baccalauréat, il débute en 1955 sa carrière dans l'assurance.

Depuis plusieurs années, il exerce la profession de courtier d'assurance. Membre de l'Association des courtiers d'assurance de la Province de Québec, il siège au Conseil d'administration de cette corporation professionnelle.

Il a déjà siégé au comité des examens de l'Association des courtiers d'assurance de la Province de Québec et actuellement, il est l'un des professeurs désignés par l'Association pour enseigner un cours d'assurance en technique avancée au Cegep du Vieux Montréal.

Il est diplômé de l'Institut d'assurance du Canada avec titre de Fellow. Il a également siégé au comité de revision et de refonte des cours de l'Institut.

Il a déjà signé plusieurs articles techniques sur l'assurance dans la revue « Assurances », dont certains ont été traduits par la Presse Internationale des Assurances. Il est également l'auteur de plus d'une centaine d'articles sur l'assurance publiés dans le journal Les Affaires.

RENÉ CALLÈS

L'ASSURANCE GÉNÉRALE ET L'ENTREPRISE

RENÉ CALLÈS

L'ASSURANCE GÉNÉRALE ET L'ENTREPRISE

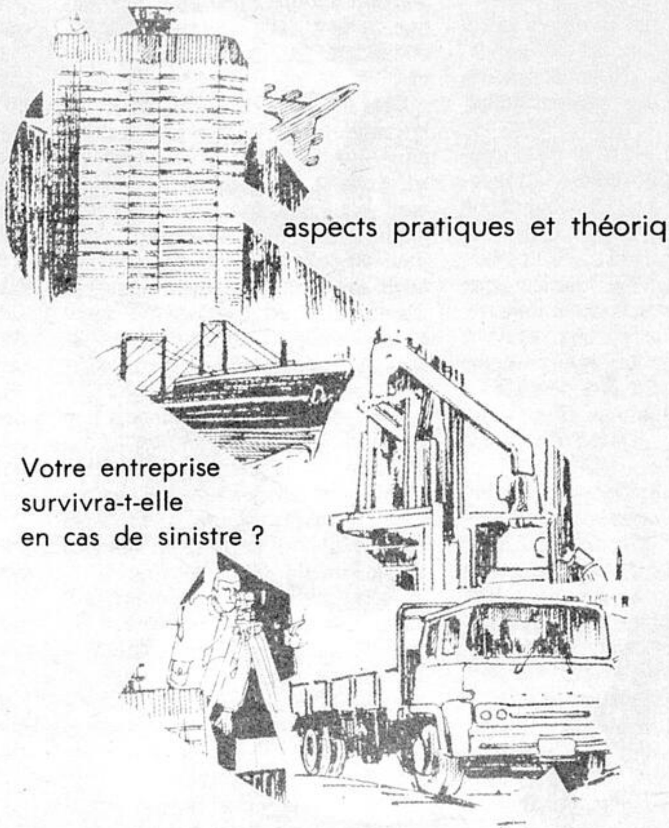

aspects pratiques et théoriques

Votre entreprise
survivra-t-elle
en cas de sinistre ?

PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

PROCUREZ-VOUS VOTRE EXEMPLAIRE.......... $6.00

CONTENU

Résumé de la table des matières de ce volume de 320 pages

PREMIÈRE PARTIE:
principes généraux
CHAPITRE I
Les risques de l'entreprise
a) Risques assurables
b) Relevé des risques
c) Evaluation des risques
d) Contrôle des risques
e) Auto-assurance
f) Transfert des risques

CHAPITRE II
Comment s'assurer
a) Sous-assurance
b) Protection incomplète

CHAPITRE III
Primes et assurances
a) Coût des assurances
b) Aperçu de la tarification
c) Tarification rétrospective

CHAPITRE IV
L'annulation du contrat d'assurance

DEUXIÈME PARTIE:
Aspects pratiques de l'assurance
CHAPITRE I
Le contrat et ce qu'il contient
a) La police d'assurance
b) En cas de sinistre

CHAPITRE II
L'assurance-incendie
a) Garanties
b) Conditions
c) Valeur des biens assurés
d) Règle proportionnelle
e) Assurances accessoires

CHAPITRE III
L'assurance explosion
a) Avec la police-incendie
b) Avec la police-chaudière

CHAPITRE IV
L'assurance-vol
a) Principes sous-jacents
b) Vol des marchandises
c) Vol d'argent
d) Vols commis par les employés

CHAPITRE V
Les assurances de responsabilité
a) Quelques idées générales
b) Quelques conditions
c) Risques assurables
d) Biens dont on a la garde
e) Responsabilité professionnelle
f) Responsabilité patronale

CHAPITRE VI
L'assurance-automobile
a) Le contrat
b) Engagements de l'assureur
c) Engagements de l'assuré
d) Tarification

CHAPITRE VII
L'assurance des risques divers
a) Quelques idées générales
b) Les garanties
c) L'équipement de bureau
d) L'équipement mobile
e) Les travaux terminés
f) Les biens en transport

CHAPITRE VIII
L'assurance contre les accidents
a) Le besoin d'assurance-accident
b) Les modalités
c) L'homme-clé

CHAPITRE IX
Les cautionnements

TROISIÈME PARTIE:
étude de cas
Première étude:
La Compagnie Manugaz, Inc.
Deuxième étude:
Transroubec Inc.
Troisième étude:
La Compagnie Ixigreczed Inc.

QUATRIÈME PARTIE:
Considérations générales sur l'industrie de l'assurance
a) Le champ des assurances
b) Qu'est-ce que l'assurance?
c) L'assurance privée
d) Cadre financier

CINQUIÈME PARTIE:
documents de référence
a) Le Code civil
b) La loi sur les assurances
c) Les polices d'assurance

9 TABLEAUX
INDEX

Destiné au monde des affaires et au domaine de l'enseignement, ce volume a pour but de faciliter l'étude et la compréhension de l'assurance tout en démontrant comment la réalisation d'un risque peut compromettre sérieusement la situation financière d'une entreprise.

Car c'est au coeur de l'entreprise que se retrouvent tous les besoins d'assurance, que se situent les risques et que s'arrêtent les moyens d'action. Avant de songer à souscrire une assurance, les administrateurs doivent définir leurs besoins en cette matière.

Dans notre société économique actuelle, l'entreprise qui commet des erreurs de jugement et qui manque de vigilance s'expose bien souvent à de nombreux désagréments. En matière d'assurance, il lui faudra surtout faire preuve de discernement.

Cet ouvrage ne fera pas du chef d'entreprise un spécialiste en matière d'assurance; il ne le dispensera pas non plus d'avoir recours aux services d'un courtier d'assurance compétent. Il lui permettra cependant d'examiner les activités de son entreprise en fonction des risques auxquels elle est exposée, de comprendre l'importance de communiquer à son courtier tous les faits et renseignements essentiels à la préparation d'un programme d'assurance bien adapté à ses besoins et de prendre en temps et lieu des décisions sages en toute connaissance de cause.

Veuillez m'expédier........ volume(s) intitulé(s):

L'ASSURANCE GÉNÉRALE ET L'ENTREPRISE

par René Callès, C.d'A.A. F.I.A.C.

Entreprise ....
Nom ....
Adresse ....
Ville ....
Prov. .... Tél.: ....

☐ Paiement inclus: $ ....

☐ Expédiez P.S.L. (C.O.D.) $

Coût du volume: $6.00 incluant les frais d'expédition
P.S.L. (C.O.D.) 50c d'extra

PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.
635 est, Henri-Bourassa, Mtl 357. — 381-1888

Consommateur + éducation = Objectivité et réalisme

par René E. Boulay, Agent de réclamation agréé, Président de R.E. Boulay et Associés Inc.

C'est vers la fin des années '60 surtout, que l'on a pu réaliser l'ampleur que prenait le militantisme du consommateur, phénomène social nouveau dont les manifestations n'ont pas fini d'alimenter les media ou de stresser ceux et celles dont l'activité industrielle ou professionnelle, les place aux premiers rangs des polémiques et des revendications, devenues chose commune dans cette ère de consommation effrénée.

Une industrie, celle de l'assurance générale, était restée étrangement à l'écart des préoccupations du consommateur moyen, mais nous la voyons aujourd'hui contestée, critiquée, vilipendée, blâmée pour tous les maux des consommateurs-assurés, et accusée, plus souvent que de raison, de fautes de comportement qui n'ont à peu près rien à voir avec elle-même ou avec sa raison d'être, la sécurité des biens des possédants.

Il convient donc de cerner certaines réalités du commerce de l'assurance générale, afin de départager le mieux possible, les rôles et les attributions des agents de toutes sortes, grâce auxquels la sécurité économique des individus et des hommes d'affaires, se trouvera assurée le plus adéquatement possible.

S'il n'est plus nécessaire d'expliquer ce qu'est une compagnie d'assurance ou de quelle manière son activité s'exerce, il est important de rappeler que les sociétés d'assurance générale appartiennent au secteur privé dont la survie est impérieuse, et qu'elles se doivent, au même titre que tous les professionnels, gros et petits commerçants, entrepreneurs et banquiers, de transiger des affaires avec, au bout ou à la fin de l'exercice fiscal, des profits, profits qui à tout prendre ou considérer, sont bien moins considérables que certains souhaiteraient le faire croire à un public qui ignore encore tout, de certaines réalités socio-économiques inhérentes à cette industrie bien particulière.

L'existence des compagnies d'assurance générale étant chose utile et nécessaire, pourquoi leur activité fait-elle l'objet de critiques de plus en plus fréquentes et jusqu'à quel point faut-il donner tort ou raison à leurs critiques de tout acabit.

C'est ici que le rôle tant des cadres supérieurs des sociétés d'assurance et de leurs subalternes, que celui des courtiers et des agents de réclamations (indépendants ou salariés), revêt une grande importance et il faut tenter d'analyser ce qui, dans le comportement des uns et des autres, peut, à l'occasion ou à la longue, créer au niveau du consommateur-assuré, des frustrations qui mènent aux critiques souvent mal fondées ou inspirées ou encore, à la diffusion d'histoires parfois invraisemblables ou de mythes qu'il semble ensuite impossible de déraciner.

A la lecture de ce qui précède, il ne faudrait pas croire que les assureurs et leurs agents, mandataires, etc, sont sans fautes, bien au contraire, mais il demeure qu'un consommateur à la tête froide et au jugement moyennement éclairé, peut s'aider davantage en faisant connaître son grief aux plus hautes instances de la Cie avec laquelle il est en litige ou encore, au Surintendant du Service des Assurances de sa province.

Si un courtier est en cause, l'assuré qui est de bonne foi et qui se pense lésé, a de fortes chances d'obtenir gain de cause en s'adressant à l'Association des Courtiers d'Assurance Agréés de sa province. En ce qui concerne les agents de réclamations, il n'existe aucun organisme disposant de pouvoirs disciplinaires pouvant apporter une aide quelconque, il faut donc s'adresser au Surintendant du Service des Assurances.

Ceci dit, il faudrait souligner que la grande majorité des plaintes que nous, agents de réclamations agréés, recevons ou entendons, proviennent d'assurés qui sont bien plus victime de leur ignorance, que d'un quelconque désir que pourrait avoir un employé d'une compagnie d'assurance, un courtier ou agent de réclamations, de frauder sciemment le consommateur dont il doit s'occuper.

Il est bien connu que le seul lien tangible qui puisse exister entre assureur et assuré (jusqu'au moment où ce dernier aura été victime d'un sinistre) est un assemblage de formulaires portant un numéro et que l'on appelle une police.

Cette police, le consommateur l'aura achetée à l'aveuglette à un comptoir d'assurance ou en meilleure connaissance de cause, d'un courtier d'assurance qui, règle générale, lui aura donné un aperçu succint mais forcément limité, de la protection ainsi acquise.

Si la chose était humainement possible, c'est au moment de l'achat d'une police d'assurance incendie, périls multiples, vol, responsabilité, compensation volontaire, automobile, caution de fidélité, etc, etc, que la plupart des critiques ultérieures pourraient être évitées, à condition bien entendu, de pouvoir faire absorber par l'aspirant-assuré, un bagage de connaissances qui ne deviennent actuelles, hélas, qu'au gré des semaines, des mois, des années passées à travailler sur tel ou tel genre de contrat.

Dans presque tous les cas, le sinistré-assuré qui se plaint de ce qu'on ne lui a pas dit telle ou telle chose, quant aux modalités d'application de la couverture assurance qu'il détenait, avouera, finalement, qu'il ne connait rien aux assurances, excepté ce qu'un parent, un voisin ou une relation lui en aura raconté.

Parmi les plaintes les plus fréquentes, il y a les classiques telles que:

1 — "Mon courtier ne m'avait pas dit qu'il me fallait plus d'assurance".

* Un courtier devrait-il "achaler" son client ad nauseam si sa suggestion d'augmenter les limites de la couverture n'est pas acceptée d'emblée?

2 — "Je ne savais pas qu'il me fallait une assurance spécifique"

* Cet assuré s'était bien gardé de mentionner qu'il lui arrivait souvent de partir en voyage en emportant avec lui, des biens ou effets personnels pour une valeur pouvant atteindre les $1,500 ou $2,000. alors que son assurance-domicile n'était que de $6,000., etc.

3 — "On ne m'avait pas dit qu'il fallait des marques d'effraction pour pouvoir réclamer"

* Un autre assuré, qui n'avait pas pris la peine de bien lire sa police ou de demander certaines précisions à son courtier. De toute façon, si le sinistre était bien réel et que cet assuré était de bonne foi, son ignorance ne changeait rien à rien.

4 — "Personne me m'avait dit qu'il me fallait garder des archives ou faire une comptabilité de base pour réclamer sous ma police commerciale"

* Lui non plus n'avait pas consulté son courtier ou lu sa police attentivement afin d'être à l'abri des désagréments.

5 — "Je ne savais pas qu'il fallait pouvoir imputer à un employé en particulier, des vols par serviteur, afin de collecter sous ma caution-fidélité"

* Un autre assuré qui a fait du "shopping" d'assurance pour une protection qui ne peut servir à toutes les causes.

6 — "J'ignorais qu'il y avait un déductible sur telle ou telle catégorie de biens"

* Pourtant, de toutes les clauses qui apparaissent dans la plupart des polices, celles qui comportent des déductibles sont parmi les plus susceptibles d'être vues ou remarquées. A ce sujet, combien savent que les assurances-résidentielles, bâtisse ou contenu, au Canada, sont pour la plupart sujettes à de nouveaux déductibles, soit à compter du 1er juin ou du 3 juillet? Pourtant, plusieurs journaux canadiens, dont le GLOBE & MAIL "Report on Business", y ont consacré beaucoup d'espace!

7 — "Comment, je n'ai pas droit au plein montant spécifié pour mes bijoux / fourrures / objets d'art, matériel photographique, etc."

* D'autres assurés, pour qui l'option remplacement dont jouit l'assureur était restée une grande inconnue.

8 — "Comment! Vous enlevez de la dépréciation sur des choses qui n'ont à peu près aucune usure"

* Excepté dans le cas de certaines couvertures, il est tout à fait normal que l'on déprécie la valeur originale d'un bien, ou encore son coût de remplacement, pour indemniser un assuré selon la valeur actuelle dépréciée. Dans la plupart des cas de règlement, le facteur dépréciation/an est appliqué bien plus en faveur de l'assuré que de l'assureur.

Ces exemples limités ne représentent, vous vous en doutez bien, qu'une bien faible proportion des commentaires naïfs ou intéressés qui, parfois, escaladerons jusqu'à devenir des plaintes, des plaintes qui résultent trop souvent d'une ignorance certaine ainsi que d'une certaine paresse intellectuelle de la part de gens qui seraient facilement renseignés s'ils en manifestaient seulement le désir en temps opportun.

Tant et aussi longtemps que nos media nous rapporterons ou nous servirons des entrevues ou des émissions dites d'information au contenu négatif, avec les mêmes "vedettes" sur-exposées d'une certaine forme de constatation, au lieu de franches discussions entre experts de l'industrie de l'assurance générale qui n'appartiennent, ni au IBC ni à quelqu'autre "chapelle", les mêmes fautes ou erreurs seront commises, les mêmes doléances seront entendues, alors qu'il serait pourtant si facile pour ceux qui s'y connaissent

(Suite a la page 20)

SAVARD ASSURANCE INC.
DEPUIS 1900

757 est, AVENUE MONT-ROYAL,
MONTRÉAL 176

522-3116

POUR QUE CHACUN
VIVE MIEUX

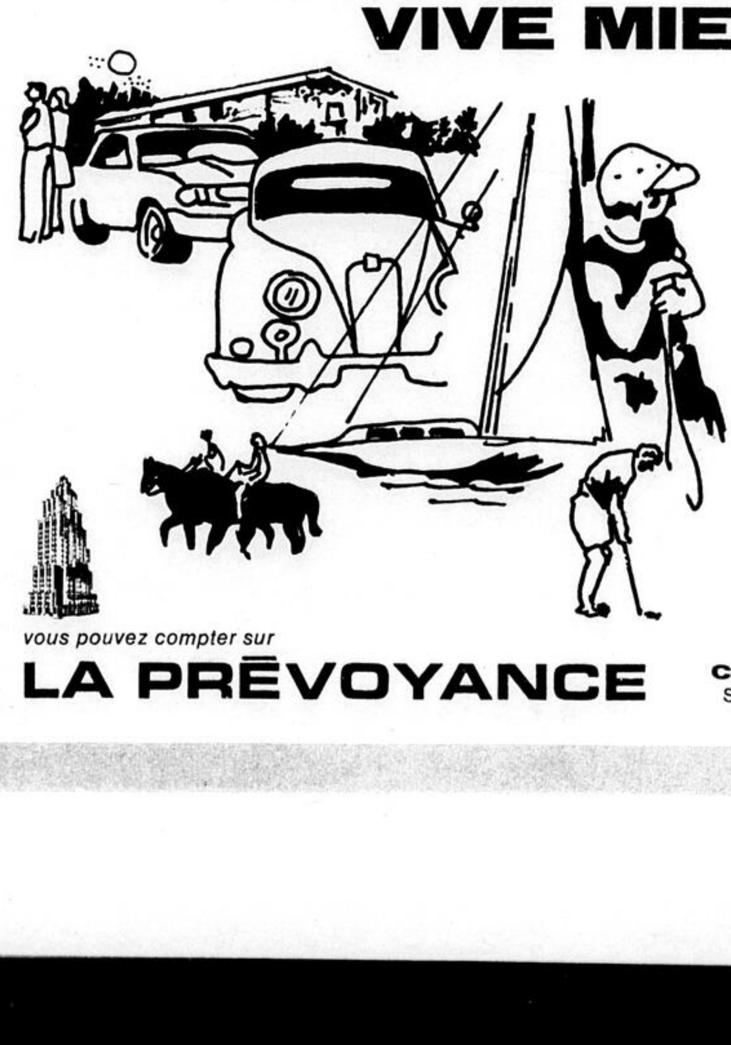

EN ASSURANCE GÉNÉRALE,

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

EN ASSURANCE-VIE,

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

La Prévoyance doit ses progrès à la qualité de ses contrats et à l'excellence de ses services.

vous pouvez compter sur
LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
Siège social: 507, place d'Armes, Montréal 126

Rôle financier et économique des assureurs en matière de cautionnement

de Michel Leduc, Directeur, Service des Cautionnements AEtna Casualty and Surety Company

La compagnie d'assurance moderne ne doit plus être regardée comme jouant un rôle de dernier plan.

L'ère ou l'assureur était considéré comme le médecin arrivant au chevet du mourant est révolue.

De nos jours, cet assureur joue un rôle actif et très souvent de premier plan spécialement dans le domaine du cautionnement.

Lorsqu'on parle cautionnement, il faut penser à trois catégories bien distinctes.

1—Cautionnements de contrats, se rapportant principalement à l'industrie de la construction.
2—Cautionnements de fidélité
3—Cautionnements divers.

Voyons d'abord la première catégorie et analysons le rôle de l'assureur. L'industrie de la construction au Canada représente un très fort pourcentage du produit national brut. C'est donc dire qu'il ne faut pas négliger cette industrie sans quoi l'économie canadienne pourrait se retrouver en très mauvaise posture.

De plus, ce n'est pas un secret de dire que les entrepreneurs en construction constituent un très grand risque financier. Les récentes statistiques canadiennes publiées par Dun & Bradstreet of Canada Ltd. l'indiquent.

En 1971, le tableau des faillites canadiennes s'établissait comme suit:

Canada	2527	faillites représentant	$327,327,000.	soit	100%
Québec	1092	" "	113,265,000.	"	43.2%
Montréal	426	" "	58,448,000.	"	17%
Construction	396	Faillites représentant	$52,546,000.	soit	16%

Etant donné que la majorité des travaux sont exécutés pour trois niveaux de gouvernements, il devient évident qu'il faut protéger l'argent déboursé par le contribuable sans quoi l'état devra absorber toutes les pertes subies. Le rôle de consultant de l'assureur est donc des plus appréciable. Il s'agit de minimiser les pertes étant donné qu'il est impossible de les éliminer entièrement.

L'assureur contribue largement à cette opération en fournissant au propriétaire des cautionnements qui lui guarantissent que le projet s'exécutera tel que spécifié et au prix estimé.

Ce rôle de l'assureur sera de voir à ce que l'entreprise de construction soit administrée adéquatement par un personnel hautement qualifié. L'entrepreneur, son banquier et la Caution se doivent de travailler en étroite collaboration pour le bénéfice de tous.

Il est impossible d'éviter tous les dangers qui menacent cette industrie mais à trois, en analysant les problèmes des parties impliquées sur des angles différents, les chances de succès, sans être totales, sont de beaucoup améliorées. Il s'agit d'être présent et de connaître les techniques modernes.

Dans ce domaine de la construction, les problèmes ne surgissent pas à un seul type d'entreprise. L'entrepreneur général, l'entrepreneur spécialisé, le fournisseur etc. sont tous à la merci des intempéries du marché.

Il est donc primordial que le propriétaire s'assure que toutes les entreprises participantes seront là pour terminer le projet et en aquitter la note. C'est ce que font les cautionnements.

Un deuxième aspect du rôle de l'assureur est celui de l'assurance fidélité. Au Canada, comme aux Etats-Unis les montants d'argent détournés par des employés malhonnêtes dépassent de beaucoup ceux volés au cours de hold-up ou autre. Ce qui est déplorable, c'est que trop d'employeurs se disent: "mes employés sont honnêtes". Malheureusement, le lendemain de la découverte d'une fraude on se dit: "je n'aurais jamais pensé cela de lui" mais à ce moment, il est déjà trop tard pour agir.

Les statistiques publiées par nos voisins du Sud indiquent que seulement 20% de ce genre de pertes est adéquatement assuré. C'est donc dire que c'est vous "Monsieur l'employeur" qui subissez l'autre 80 pourcent.

Il est évident que pour une entreprise d'envergure, une petite perte est sans conséquences. Cependant qu'arrive-t-il dans le cas d'une grosse perte chez une petite entreprise? La faillite peut-être; certainement un réajustement des affaires qui causera un tort irréparable.

L'assureur, en assumant ce risque pour vous, vous permet d'investir les sommes d'argent que vous auriez autrement mis en réserve pour une telle éventualité. De plus, l'assureur travaille de pair avec vous pour élaborer un système de contrôle adapté à votre entreprise qui vous permettra ainsi de jouir de tous vos dollars.

Enfin, la dernière catégorie, les mille-et-un cautionnements requis dans la marche normale des affaires. Quelque soit votre genre d'entreprise, vous avez sans doute dû, à un moment donné, fournir un cautionnement ou un dépôt en argent pour une raison quelconque. Des millions de dollars de cautionnements divers sont ainsi émis tous les ans au Canada, c'est donc dire que c'est autant d'argent qui n'est pas gelé en guarantie et qui est investi pour le bénéfice de tous.

Nous pouvons nous rendre compte qu'en 1972 la compagnie d'assurance, par ses différents services, contribue énormément à l'essort économique et financier d'un pays en plein développement comme le nôtre.

Comment faire rapporter davantage votre fonds de retraite

Travelers du Canada annonce avec plaisir son nouveau Fonds d'Actions ségrégatif N° 100! L'objectif principal de notre placement est un accroissement de capital à long terme.

Un montant de $1,000 investi le 1er janvier 1965 dans la moyenne des fonds de La Compagnie d'Assurance Travelers, avec objectifs semblables valait *plus de $2,000* au 1er mars 1972!

Nous invitons des demandes de renseignements de tous les gérants de fonds de retraite, qui espèrent voir leur actif s'accroître. Veuillez communiquer avec le vice-président M. T. Donald Philp. Service de l'assurance groupe.

TRAVELERS OF DU CANADA
400 University Avenue
Toronto 100, Ontario

Le concept...

(Suite de la page 16)

sant dans environ 85% des cas. Pour le reste, il y aurait un mécanisme d'arbitrage facilement accessible à tout assuré croyant avoir raison de s'opposer à l'application de ce Barème; les recours contre les tiers n'en demeuraient pas moins interdits.

Certaines difficultés inhérentes à cette modalité restent encore à aplanir, à savoir: le Barème de responsabilité est fondamentalement arbitraire et s'écarte sensiblement de nos principes de droit actuels, notamment en ce qu'il ne fait pas la part de circonstances atténuantes telles que la visibilité, les conditions routières et la vitesse de l'autre véhicule. Il y a donc lieu de prévoir à cet égard un certain nombre de demandes d'arbitrage;

L'arbitrage en question devrait avant tout être extrêmement facile d'accès et simple d'application, deux conditions plutôt difficiles à satisfaire;

La négation du recours aux tribunaux aux fins de contester l'arbitrage peut être controversée mais, dès l'élimination du principe de la responsabilité, les recours contre les tiers sont interdits;

Ce mécanisme aurait beaucoup plus de conséquences pour les assurés n'ayant pas souscrit la couverture collision, et la question à se poser à leur égard serait à savoir jusqu'où irait le principe de l'exonération lorsque, dans leur cas, il y aurait effectivement une franchise égale au total de leurs dommages.

Evidemment, les problèmes ci-dessus ne sont pas insolubles, mais il faudrait nécessairement qu'ils soient pris en considération avant l'installation d'un tel système. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de peser les avantages qu'ils représentent, contre ceux de la situation actuelle qui sont incontestablement beaucoup plus grands. Lorsqu'il ne restera plus qu'à établir les modalités d'application du Barème de responsabilité et de l'exonération de franchise, on pourra s'attendre à ce que le jeu de la concurrence oblige les assureurs à se montrer raisonnablement ouverts.

Exonération de la franchise par le moyen du recours en droit commun

Il y aurait ici application de l'exonération susdite, mais d'une façon bien différente, en ce que les recours contre les tiers ne seraient interdits qu'en ce qui concerne la partie des dommages couverte par l'assurance collision, les assurés demeurant libres de poursuivre les tiers pour le recours de leur franchise. De cette façon, l'assuré se ferait offrir, toujours par son propre assureur, une compensation fondée, non plus sur le Barème de responsabilité, mais sur les principes de droit actuels, en fonction de l'appréciation faite par l'assureur. Si l'assuré n'était pas satisfait de l'offre de son assureur, il demeurerait libre de poursuivre le tiers devant les cours inférieures. Effectivement, cette modalité est actuellement en usage dans deux provinces canadiennes. Elle ne manque cependant pas de comporter quelques désavantages évidents, à savoir:

Elle laisse persister les inconvénients du système actuel, et ne fait que les limiter aux dommages faisant l'objet des franchises;

Certains assureurs pourraient être tentés d'utiliser des tactiques de nature à pousser l'assuré à s'en prendre au tiers.

Ce raisonnement peut mener à une conclusion selon laquelle, si les droits de recours sont préservés en ce qui concerne la franchise, dès lors le concept de l'exonération devrait être abandonné, les assurés devant alors s'en tenir à notre système juridique actuel.

Nous avons cru nécessaire de nous étendre quelque peu sur la question des franchises étant donné que si la notion de la faute ou de la responsabilité est reconnue comme critère de recouvrement, on doit dès lors s'attendre à la controverse que ceci peut susciter, et aux effets qu'elle peut avoir sur l'image publique des compagnies d'assurances.

Les diplômés...

(Suite de la page 14)

par année, alors qu'il est de $5.500.-00 environ chez les garçons. Il n'aurait pas fallu oublier que les diplômés en marketing et en finance, par exemple, débutent avec un salaire dont la moyenne est plus élevée. La marge est faible il est vrai, mais elle n'est quand même pas justifiable.

En conclusion

Plusieurs centaines d'heures de cours sur l'assurance en une année, c'est quelque chose; sans compter les heures passées à effectuer des travaux de recherche, à réviser des notes et à préparer plus d'une dizaine d'examens.

Avoir 21 ans, être diplômé en administration et avoir le même salaire que ceux qui sont entrés dans l'entreprise trois ans plus tôt, à l'âge de 18 ans et sans grande formation, c'est peut-être une consolation, mais ce n'est pas tout à fait une satisfaction.

Enfin, il s'agit d'une promotion pilote qui, il est à espérer, ouvrira la voie à des perspectives encourageantes à l'industrie de l'assurance qui, au Québec, a bien de ces nouveaux aspirants.

Le montant...

(Suite de la page 13)

bres de l'association avaient conservé leur part du marché de l'assurance générale, soit un peu plus de 26 p. cent de toutes les polices du Canada.

"Les pressions qui s'exercent sur les taux d'assurance sont telles que l'industrie dans son ensemble, après avoir enregistré un déficit d'exploitation de $53 millions en 1969 et de $8 millions en 1970, a perdu encore du terrain en 1971, avec un déficit de $17 millions, a fait remarquer M. Manning. L'ACA ne ménagera aucun effort et tiendra tête à toutes les oppositions, pour parvenir à établir des taux qui soient en harmonie avec des statistiques sûres et qui permettent de maintenir la stabilité du marché."

M. Manning a souligné que l'absence de bénéfices restreint progressivement les sources d'assurance. "C'est cet état de choses qui nuit à notre réputation, beaucoup plus que le prix de nos services."

M. Manning est chef de la direction du groupe Guardian Royal Exchange, dont le siège social canadien est à Toronto.

Les affaires en bref

Les ventes de Renault Canada ont atteint un niveau record au mois de mai, la Société ayant livré à son réseau 24 pour cent de plus de véhicules qu'en mai 1971, soit 1,317 voitures.

Il s'agit non seulement d'un record pour un mois de mai mais aussi d'un record mensuel de tous les temps pour Renault Canada.

C'est d'ailleurs le deuxième mois consécutif que Renault enrégistre des hausses spectaculaires dans ses livraisons, et le cumul des mois d'avril et mai 1972 est supérieur de 28 pour cent aux mêmes mois de 1971.

Entre-temps, la Régie Renault vient de participer à la pose de la première pierre de l'usine d'assemblage et de construction d'automobiles de Volos, en Grèce.

Le capital de cette Société est réparti entre l'Etat grec (51%) Peugeot et Renault (7.5% pour chaque firme) et des investissements étrangers (34%).

Consommateur...

(Suite de la page 18)

en matière de communications, d'aplanir le fossé qui existe entre notre industrie et ceux qu'elle entend protéger.

Ce ne sont ni les exposés sybilliens de certains pontifes solitaires de l'assurance générale, ni les charges-en-mal-de-nuances des avocats de la consommation ou de quelqu'autre marotte, qui vont aider à corriger la situation qui prévaut actuellement, mais un plus gros effort de sincérité au niveau des rapports entre assureurs et assurés, rien d'autre.

Les relations qui existent entre assureurs et assurés au chapitre de l'assurance automobile ont toujours semblé extrêmement complexes aux non-initiés et si nous pouvions y consacrer l'espace nécessaire, nous prendrions plaisir à développer certaines réflexions sur des aspects du comportement, et des assurés et des agents de réclamations, ainsi que sur les agissements de personnes qui, sans être au service des assureurs, perturbent de façon fort désagréable parfois, le climat qui doit prévaloir si un règlement de sinistre doit être réalisé à la plus grande satisfaction des parties en cause.

On pourrait aussi, parler des avantages que trouverait la société à utiliser l'expertise de plusieurs appréciateurs de risques et agents de réclamations qui s'intéressent depuis longtemps à la sécurité routière, nautique et industrielle, et dont les suggestions pourraient se révéler fort judicieuses, à condition bien sûr, de leur donner l'occasion de servir le bien public même si cela devait les mettre davantage en relief dans leur industrie.

Il faut espérer que les correctifs nécessaires seront bientôt apportés là où celà s'impose afin d'éviter à la communauté, une trop grande perte économique au hasard des morts accidentelles, morts dont plusieurs pourraient être évitées grâce à une signalisation plus disciplinaire et plus appropriée aux particularités ou caractéristiques que présentent nombre de nos routes, cours d'eau ou sites industriels.

Encore faudrait-il que les autorités, quelles qu'elles soient et où qu'elles soient, veuillent bien faire un effort pour corriger des lacunes bien connues maintenant, mais ont-elles ce souci et cette volonté de minimiser nos pertes et de rendre toute activité moins dangereuse et moins stressante? On peut en douter à constater les retards que nous accusons, non pas par rapport aux autres, mais par rapport à ce que nous pourrions facilement accomplir, grâce à des données qui existent depuis longtemps et des initiatives qui ne demandent aucune audace, seulement un meilleur sens des valeurs et un peu d'à-propos.

ASSURANCES U.C.C.
COMPAGNIE MUTUELLE

1259, rue berri, Montréal 2, Tél: 649-210
SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

"LA COMPAGNIE DE L'AVENIR"

MAURICE BERNARDIN C.D'A.A.
PIERRE BERNARDIN C.D'A.A.
J.-LOUIS BERNARDIN C.D'A.A.
RAYMOND BERNARDIN C.D'A.A.
RENÉ COUILLARD C.D'Ass.
JACQUES THÉRIAULT C.D'Ass.
CLAUDE AUDREN C.D'Ass.

BERNARDIN FRÈRES INC.
ASSURANCES

8000 rue St-Denis, Montréal 327 - Tél: 384-9200

La production de 1971 atteint un nouveau sommet

	1971	1970
ASSURANCES INDIVIDUELLES	$52,802,162	$32,674,715
ASSURANCES DE GROUPE	$23,518,754	$14,209,994

Les résultats du plan d'expansion, établi il y a dix-huit mois, ont dépassé nos espérances — la production des assurances individuelles a augmenté de 61% et la production des assurances de groupe, de 65%.

Ces succès sont attribuables aux moyens variés et nombreux mis en oeuvre au niveau de la commercialisation:

Producteurs professionnels de notre propre Compagnie
Agents toutes branches de la Guardian Royal Exchange
Agents généraux indépendants

Notre Directeur de la production à Montréal et le Directeur de l'agence de votre ville seront heureux de répondre à vos demandes de renseignements dans ce domaine.

Compagnie d'Assurance-vie de Montréal
SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Membre du groupe de compagnies d'assurances
Guardian Royal Exchange

Résultats financiers

Warnock Hersey International Limited

Le profit net consolidé pour le premier trimestre s'élève à $80,000 ou 2¢ par action ordinaire en comparaison à une perte (avant gains exceptionnels de $353,000 ou 22¢ par action pour la même période l'an dernier. Les gains exceptionnels de l'an dernier ont réduit la perte d'exploitation de $241,000 résultant en une perte nette de $112,000 ou 8¢ par action ordinaire.

Le revenu brut d'exploitation consolidé s'élève à $9,446,000 comparativement à $13,493,000 l'an dernier. La vente de certaines opérations au cours du deuxième semestre de 1971 est une des raisons principales de cette réduction de revenus mais elle explique également l'amélioration des résultats d'exploitation.

L'augmentation du profit net dans les divisions qui ont été conservées a été modeste mais tout indique que cette augmentation sera plus significative au cours des neuf derniers mois de la présente année financière.

La compagnie est devenue officiellement Factionnaire majoritaire de Toronto Iron Works le 24 mars 1972. Subséquemment, les actionnaires minoritaires ont reçu une offre pour l'achat de toutes les actions en circulation. Cette acquisition représente un placement de $6,300,-000; son financement à terme a été assuré. Les résultats d'exploitation de Toronto Iron Works seront consolidés avec ceux de Warnock Hersey à compter du 1er avril 1972.

Zodiac Ltée

Zodiac Ltée annonce des bénéfices nets avant impôts de $305,509 pour le premier semestre se terminant le 30 avril 1972 comparativement à une perte de $111,009 en 1971. Ceci représente des bénéfices de 50¢ par action Classe "A", après récupération d'impôts, contre une perte de 15¢ en 1971. Le chiffre d'affaires était de $6,325,794 comparativement à $3,954,725 pour l'année précédente.

St Lawrence Columbium and Metals Corporation

Le rapport annuel de la St. Lawrence Columbium and Metals Corporation posté aujourd'hui à ses actionnaires donne les résultats financiers de l'année fiscale terminée le 30 septembre 1971.

La valeur de production a été de $2,676,547 comparativement à $5,-310,634 pour l'année fiscale 1970. Malgré un profit d'opérations de $33,166 pour la période, la dépréciation qui s'est chiffrée au delà de $300,000 a entraîné une perte nette de $269,211. Un profit de $1,057,-077 avait été atteint au cours de la même période de 1970.

Monsieur J.J. Gourd, président, a expliqué les résultats de 1971 par les conditions difficiles du marché des métaux à travers le monde. Des inventaires excessifs, accumulés par les négociants en métaux et par les consommateurs ont causé une diminution marquée dans la demande et dans les prix du columbium. Ceci a forcé la compagnie — le seul producteur de concentré de columbium en Amérique du Nord — de même que les producteurs outremer à réduire considérablement la production.

Monsieur Gourd a ajouté que les surplus d'inventaires sont maintenant liquidés et l'augmentation de la demande cette année a ramené les prix du Columbium aux niveaux satisfaisants de 1970.

Le rapport fait également mention du développement d'un nouveau procédé de concentration qui devrait augmenter l'efficacité du moulin et améliorer le recouvrement de l'oxyde de columbium contenu dans le minerai.

Suite à la courbe ascendante de l'augmentation de la consommation du ferrocolumbium par l'industrie de l'acier, la compagnie a pris les mesures nécessaires pour augmenter sa production de ferrocolumbium et d'autres alliages, tout en conservant sa politique de vente de concentré aux convertisseurs.

Banque de Commerce Canadienne Impériale

Dans son compte rendu intérimaire aux actionnaires pour le semestre terminé le 30 avril 1972, la Banque de Commerce Canadienne Impériale annonce que le total de son actif s'est établi à $12.7 milliards, soit un accroissement de $2.1 milliards, ou 20%, par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est attribuable, pour une large part, à un plus grand volume de prêts et d'hypothèques, dont les prêts aux petites entreprises, les prêts hypothécaires consentis sur des constructions domiciliaires et les prêts personnels.

Le solde des revenus pour le semestre s'est accru pour se chiffrer à $74 millions, au regard de $53 millions en 1971, soit un progrès de 41% résultant d'un revenu plus élevé au chapitre des prêts et à celui des autres revenus d'exploitation.

Les opérations internationales de la Banque ne cessent de progresser et ont contribué à l'amélioration des bénéfices durant le semestre.

Le solde des revenus s'est chiffré, après provision pour impôts sur le revenu, à $39.1 millions pour le semestre, comparativement à $25.6 millions pour la même période de l'an dernier.

Comme c'est seulement à la fin de l'exercice que l'on peut déterminer les montants à virer des bénéfices aux réserves pour pertes, en vue de couvrir les pertes éventuelles sur les prêts, titres et autres éléments d'actif, aucune provision n'a été constituée à cette fin dans le compte rendu intérimaire.

HEC

BACCALAURÉAT
en
ADMINISTRATION
des
AFFAIRES

- À L'INTENTION DES ADULTES
- Conditions d'admission
  - D.E.C. (profil sciences administratives) et 2 ans d'expérience de travail
  - ou D.E.C. (tout autre profil) et 2 ans d'expérience de travail et suivre certains cours d'appoint
  - ou avoir un dossier jugé valable et une expérience pertinente (4 ou 5 ans) et suivre certains cours d'appoint

- 1260 heures, en cours du soir
- Année continue (3 termes)
- Programme divisé en 3 étapes
- Certificat à la fin de chacune des deux premières étapes
- Baccalaureat en administration des affaires, décerné par l'Université de Montréal, à la fin de la troisième étape
- Début des cours: 5 septembre
- Date limite pour demander l'admission au programme: 14 juillet
- Demander notre prospectus par téléphone en composant: 343-4440

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
5255, Avenue Decelles, Montréal (250e), Tél.: 343-4440

NOMINATION AU CN

Yvon-H. Masse

La nomination de M. Yvon-H. Masse au poste de directeur général, ventes et services voyageurs, au Canadien National à Montréal, est annoncée par M. Jean-H. Richer, vice président exécutif, services voyageurs, messageries et extraferroviaires. M. Masse est entré au CN, au service de la recherche et du développement, en 1961. Avant sa nomination, il était directeur administratif de la région du Saint-Laurent. Il est membre de la Corporation des ingénieurs du Québec.

Alex Standjofski du service de fret de Sabena prendra l'avion pour aller chez vous dresser une estimation précise du coût du transport de vos marchandises. Personnellement. Et à votre convenance. Il vous suffit de composer 514-636-4273.

Consultez votre annuaire
pour les numéros Zénith

SABENA LIGNES AÉRIENNES BELGES

Une semaine à la Bourse

La Bourse aujourd'hui

par Nestor.

Curieusement, il semble que la Bourse canadienne dans son ensemble se comporte d'une façon beaucoup plus intéressante que sa consoeur new-yorkaise. Tant mieux pour nous. Cependant, à l'approche des mois d'été qui risquent de refroidir l'enthousiasme de nos boursiers, et aussi des élections américaines qui semblent de plus en plus ressembler à une bouteille à encre, je voudrais recommander à nos lecteurs de se montrer extrêmement prudents. Il y a un autre souci qui me fait pencher du côté de la prudence: celui de la situation monétaire internationale, de la prime de notre dollar par rapport au dollar américain et la montée continue du prix de l'or. Donc, ma recommandation toute spéciale c'est de prendre des profits raisonnables et d'attendre une baisse qui ne saurait tarder. Plusieurs titres de nos bourses me semblent un peu surfaits ou plafonnent dans plusieurs secteurs et la sagesse nous recommande de voir à plus long terme et de ne pas trop se fier sur des gains rapides ou spéculatifs. Pour ma part, je vais me tenir bien tranquille et revoir mon portefeuille conscieusement.

Mon idée est de ne garder que des titres très conservateurs et des situations spéciales "qui collent" avec la tendance économique actuelle. Et voilà ce que cela donne: je vendrais Consolidated-Bathurs et Domtar dès que je pourrai assurer un léger profit. J'avais recommandé Consolidated-Bathurst à 9¼, elle cote actuellement à 10 3/8 et je la vendrais à 10½. Le même raisonnement prévaut avec Domtar recommandé à 13¼ actuellement, je la vendrais à 14½. Je prendrais aussi mon bénéfice avec Canron, recommandée à 16¼. Cette valeur cotait jeudi dernier à 22½.

Je me propose aussi de vendre Ipsco dès qu'elle atteindra 15 dollars ce qui m'aura permis de doubler mon argent sur cette valeur. Vous voyez donc que je ne suis pas tellement du côté des acheteurs en ce moment, par contre, je vais garder assez de liquidités pour pouvoir investir dans les situations payantes dès que l'horizon économique se sera dégagé.

Je vous signalerait, par contre, aujourd'hui une émission intéressante. Il s'agit de celle de Henninger Brewery Ontario Limited à 7½ pour cent cumulative convertible avec premier privilège au prix de 10 dollars l'action privilégiée. Cette émission fait partie d'une offre globale de Henninger (attendez-vous à boire une autre sorte de bière!) qui comportait des actions ordinaires et des obligations. Il semble que le risque soit assez bien couvert et l'affaire peut devenir une spéculation intéressante. la semaine prochaine.

NOMINATION

M. André Tremblay

La Banque Canadienne Nationale annonce la nomination de M. André Tremblay au poste de surintendant — section Placements.

Au service de la Banque depuis 1931, M. Tremblay occupa différents postes de commande au Service du placement pour en devenir le directeur en 1964.

Diplômé du cours de perfectionnement en administration des H.E.C., M. Tremblay est vice-président administratif et directeur général de Canagex Ltée et administrateur de ImNat Ltée.

Avis boursiers

Mc Graw-Hill Ryerson Limited

2,040,000 actions ordinaires sans valeur au pair, dont 2,000,000 sont émises et en circulation, et dont 40,000 sont réservées aux fins d'émissions, seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal le 5 juin 1972 à l'ouverture.

Symbole au téléscripteur: "MHR"
Classification: Industrielle.

Constitution: La Compagnie a été légalement constituée en vertu de lettres patentes en date du 22 août 1944, conformément aux lois de l'Ontario. Par la suite, des lettres patentes supplémentaires lui ont permis de changer son nom et la structure de son capital pour ceux qu'on lui connaît actuellement.

Historique et nature de l'entreprise: Fondée en 1944 afin de distribuer au Canada les produits de McGraw-Hill Book Company, McGraw-Hill Ryerson a commencé à publier des oeuvres canadiennes vers la fin des années 50 et a imprimé plus de 1000 ouvrages à ce jour. L'activité de la Compagnie porte sur l'éducation à tous les niveaux de

(Suite à la page 29)

Moyennes de la semaine

Vendredi, le 9 juin 1972

TORONTO

	Ind.	Or	Mét.	Huiles	Volume
Mon.	204.62	213.41	96.55	225.12	2.741.000
Tues.	203.82	219.80	96.46	223.22	2.646.000
Wed.	202.67	226.27	98.86	224.57	3.048.000
Thurs.	202.56	220.68	97.33	222.85	2.730.000
Fri.	202.07	211.08	96.10	224.15	2.146.000
Wk. chng.	−3.56	−1.79	−0.81	−1.09	......
1972 high	206.57	226.27	98.86	232.38	......
1972 low	181.66	140.58	79.15	209.79	......

MONTRÉAL

	Ind.	Util.	Banque	Papier ers	Mixte	Volume
Mon.	217.64	160.89	255.81	87.93	210.89	1.473.000
Tues.	215.48	161.32	253.90	86.48	209.28	1.709.000
Wed.	215.80	161.43	249.19	85.42	209.08	2.004.000
Thurs.	216.41	161.62	245.72	85.03	209.20	1.622.000
Fri.	216.09	161.24	245.71	84.72	208.90	1.793.900
Wk. chng.	−1.89	+0.28	−10.83	−2.97	−2.32	......
1972 high	217.98	167.20	277.17	91.45	211.22	......
1972 low	187.56	156.56	227.56	81.22	185.12	......

NEW YORK

	Com.	Ind.	Trans.	Util.	Fin.
Mon.	60.45	66.25	52.38	36.93	77.96
Tues.	60.12	65.90	51.46	36.80	77.65
Wed.	59.81	65.53	51.55	36.68	77.21
Thurs.	59.63	65.32	51.40	36.62	77.01
Fri.	59.35	64.99	51.33	36.53	76.43
Wk. chng.	−1.60	−1.83	−2.13	−0.55	−2.14
1972 high	61.42	67.36	56.75	40.78	81.28
1972 low	56.23	60.27	49.23	36.53	72.81

DOW JONES / N.Y. / LONDON

	Ind.	Ch. fer	Util.	Com.	Volume	N.Y. Vol.	LONDON F. Times
Mon.	954.39	249.89	107.59	320.02		13.450.000	518.1
Tues.	951.46	246.02	107.52	317.97		15.980.000	510.0
Wed.	944.08	244.96	107.11	316.01		15.220.000	503.9
Thurs.	941.30	245.07	107.01	315.49		13.820.000	497.2
Fri.	934.45	244.77	106.63	313.95		12.790.000	503.7
Wk. chng.	−26.94	−9.07	−1.24	−9.01		......	−12.6
1972 high	971.25	275.71	121.13	333.74		......	543.6
1972 low	889.15	243.14	106.63	270.18		......	470.4

dès la
première
année
7%
d'intérêt
obligations d'épargne du Québec

COUP ↗ D'OEIL A ↘ LA → BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTREAL	→	→	→	→	↘
SERVOPUB	160.89 — 0.07	161.32 + 0.43	161.43 + 0.11	161.62 + 0.19	161.24 - 0.38
BANQUES	255.81 — 0.73	253.90 — 1.91	249.19 — 4.71	245.72 — 3.47	245.71 - 0.01
PATES ET PAP.	87.93 + 0.24	86.48 — 1.45	85.47 — 1.01	85.03 — 0.44	84.72 - 0.39
INDUSTRIELLE	217.64 — 0.34	215.48 — 2.16	215.89 + 0.32	216.41 + 0.61	216.09 - 0.32
TORONTO	↘	↘	↗	↘	↘
INDUSTRIELLE	206.62 — 1.01	203.99 — 2.63	202.67 — 1.32	202.56 — 0.11	202.07 - 0.49
METAUX	96.55 — 0.36	96.46 — 0.09	96.86 + 0.40	97.33 — 0.53	96.10 - 1.23
PETROLES	225.12 — 0.12	223.22 — 1.90	224.57 + 1.35	222.85 — 1.72	224.15 + 1.30
NEW YORK DOW JONES	↘ 954.39 — 7.00	↘ 951.46 — 2.93	↘ 944.08 — 7.38	↘ 941.30 — 2.78	↘ 934.53 - 6.77

Résultats financiers

Résultats des sociétés

- ventes ou revenus -

nom de la compagnie	exercice	71 $,000	72 $,000	71 revenus net $,000	par action	70 revenu net $,000	par action
Andrés Wines	yr. Mar. 31	8.660.4	4.832.4	1.050.0	1.48	413.4	.57
Black Photo	yr. Mar. 31	9.462.1	8.060.8	618.9	.58	366.0	.35
Border Chemical Co	yr. Dec. 31	1.383.6	1.064.3	337.8(t)	.29	272.5	.24
B.C. Telephone	3m Mar. 31	53.714.0	45.356.0	5.198.0	1.27	3.533.0	.84
Burrard Mtge Inv.	8m Dec. 31	472.8	418.1	32.3	.07	19.9	.05
Calvert-Dale Estates	39w Apr. 1	5.000.0	4.300.0	107.0	.11	376.9(l)	
Campeau Corp.	3m Mar. 31	6.824.8	6.911.8	534.3	.04	392.8	.03
Cdn. Industrial Gas & Oil	3m Mar. 31	12.954.4	11.333.6	3.141.5	.15	2.680.6	.13
Cdn. Goldale	yr Mar. 31	6.800.0	6.400.0	251.0*	.09	461.0*	.16
Cdn. Goldale	3m Mar 31	1.400.0	1.300.0	51.5	.02	51.9	.02
Cdn. Merrill	9m Mar. 31	624.0	533.3	194.2(l)*		123.1(l)*	
Comtech Group	9m Mar. 31	856.7	798.4	7.4	.01	517.5(l)	
Consolidated Textile Mills (c)	3m Mar. 31	6.273.0	5.136.4	114.8(l)		162.5	.14
Continental Can Cda	yr Dec. 31	169.528.0	154.733.0	8.859.0	.30	7.785.0	
Cooper Cda.	3m Mar. 31	3.006.5	2.658.3	60.2	.04	57.1	.04
Corporate Properties	yr Dec. 31	1.326.1	1.033.8	310.1	.31	136.9	.17
Craigmont Mines	6m Apr. 30	10.497.0	7.765.0	1.614.0	.32	1.339.0	.26
Crush Int'l	6m May 3	15.777.0	14.418.0	664.1	.16	602.3	.14
Delta-Benco	3m Mar. 31	719.9	454.1	52.4	.10	31.9	.06
District Trust	6m Apr. 30	1.119.3	824.9	62.1	.39	32.4	.20
Doman Industries	6m Apr. 30	12.626.0	8.685.0	1.177.0	.84	398.0	.30
General Bakeries	yr Apr. 1	37.679.9	36.225.0	77.0	.10	44.8	.06
General Distributors Cda	3m Apr. 30	24.748.8	19.780.2	569.3	.19	251.0	.08
Giant Mascot Mines	6m Mar. 31	2.289.5		312.6	.04		
Granby Mining	6m Mar. 31	9.338.0	8.135.0	1.323.0	.92	863.0*	.60
Granisle Copper	6m Mar. 31	6.218.0	5.051.0	1.429.0	.43	1.172.0	.35
Gulf — Western (U.S.)	9m Apr. 30	1.220.000.0	1.160.000.0	50.261.0*	2.39	41.777.0	1.98
Halifax Dev.	3m Mar. 31	1.071.5	705.6	4.4		27.2(l)	
Harlequin Enterprises	3m Mar. 31	3.260.9	1.728.0	281.3	.17	103.4	.07
Harvey Woods	3m Mar. 31	2.607.0	2.648.0	56.0(l)		71.0(l)	
Jameland Mines	3m Mar. 31	517.0	526.0	162.0	.03	163.0	.03
La Luz Mines (U.S.)	6m Mar. 31	1.548.0	2.533.0	50.0(l)		108.0(l)	
Loblaw Inc.	52w Apr. 1	329.688.0	313.543.1	3.126.7	.84	3.122.3	.84
Lochaber Oil Corp.	yr Dec. 31	566.2	525.1	131.1	.18	74.2	.10
Maritime Tel & Tel	3m Mar. 31	12.907.3	11.330.5	1.942.0	.49	1.692.4	.44
Mercantile Bank Cda	6m Apr. 30	11.200.0	8.900.0	1.000.0*	.48	681.8	.34
Merland Explorations	yr Dec. 31	139.4		324.0(l)		155.4(l)	
Metropolitan Stores of Cda	3m Apr. 30	16.065.4	13.963.1	238.6	.06	117.0	.01
Milton Brick	yr Dec. 31			73.4	.14	13.0(l)	
Molson Industries	yr Mar. 31	376.039.9	314.691.9	16.724.8	1.40	13.662.4*	1.20
Monenco	3m Mar. 31	5.021.0	4.243.0	246.0	.17	230.0	.16
National Drug & Chemical Co.	16w Apr. 18	29.000.0	26.400.0	151.0	.21	122.0	.18
National Trust	6m Apr. 30	30.668.6		2.851.2*	1.52		
Oshawa Group	12w Apr. 15	114.307.0	100.494.0	504.0	.07	300.0	.05
Page Petroleum	3m Mar. 31	81.4		22.0	.02		
Peoples Credit Jewellers	13w Apr. 29	5.391.8	4.899.1	122.3	.07	57.2	.03
Ripley Int'l	6m Apr. 30	723.9	671.9	29.3(l)		14.2(l)	
Royal Bank of Canada	6m Apr. 30	462.300.0	425.400.0	44.500.0	1.34	31.600.0	
St. Lawrence Columbium	yr. Sept. 30	2.676.5	5.310.6	269.2(l)		1.057.1	.35
Schott Industries (U.S.)	3m Mar. 31	7.429.9	5.405.7	37.1	.02	113.7	.05
Scott's Restaurants	16w Apr. 16	11.500.0	9.600.0	844.1	.20	694.7	.04
Total Petroleum	3m Mar. 31	23.854.0	23.527.0	917.0	.10	907.0	.10
Trimac	yr Mar. 30	32.925.0	25.564.0	1.225.0	.71	634.0	.42
United Dominions Corp. (Cda)	yr Mar. 31	7.897.0	6.942.5	1.325.9	.94	818.9	.58
Versatile Manufacturing	6m Apr. 30	13.026.4	8.735.8	941.6	.33	415.4	.15
Westburne Industries	yr Mar. 31	130.636.0	104.714.0	3.323.0	.85	3.414.0	.92

(l) loss: * before extraordinaty item; (c) correction; (t) includes tax provision.

Dividendes déclarés

nom de la compagnie	montant	payable		rappel du dividende précédent
Anglo-Cdn Pulp & Paper	.09	July 7	June 16	.09
Anglo-Cdn Pulp & Paper 4½% Pfd	.28	Aug. 1	July 11	.28
Beaver Lumber	.12½	July 1	June 9	.12½
Brascan (U.S.)	.25	July 31	July 1	.25
Brascan 6% pfd	1.50	June 30	June 16	1.50
Cdn. Imperial Bk of Commerce	.20	Aug. 1	June 30	.20
Cdn. Industries Ltd	.15	July 31	June 30	.15
Cdn. Industries 7½% pfd	.93¾	July 14	June 15	.93¾
Cimco 'A'	.20	July 19	June 19	.20
Cochrane-Dunlop Hardware 'A'	.20	Aug. 15	July 31	.20
Consumers' Gas	.22	July 1	June 12	.22
Consumers' Gas A & B pfd	1.37½	July 1	June 12	1.37½
Crush Int'l	.07	July 15	June 30	.07
E-L Financial A Pfd	.12½	July 17	July 3	.12½
Exquisite Form (Cda) 6% pfd	.15	July 1	June 23	.15
Hambro Corp. 5½% pfd	.34⅜	Aug. 1	July 14	.34⅜
Harris, J. & Sons	.02½	June 30	June 16	.02½
Industrial Adhesives	.15	July 31	July 7	.15
Int'prov Steel & Pipe $1.20 pfd	.60	Oct 1	Sept 15	.60
Laurentide Finance 6½% A pfd	.31¼	July 31	July 10	.31¼
Laurentide Finance $1.25 Pfd	.31¼	Sept 1	Aug. 10	.31¼
Loblaw Companies A & B	.09½	July 1	June 15	.09½
Loblaw Groceterias	1.50	July 1	June 15	1.50
Maple Leaf Mills	.20	July 3	June 16	.20
Maritime Electric	.40	July 3	June 16	.40
McGraw-Hill Ryerson	.07½	July 17	June 30	.07½
MPG Inv.	.02½	June 30	June 14	.02½
Mesa Pete (U.S.)	.05	June 15	May 31	.05
Mindustrial Corp	.10	June 30	June 15	.10
National Sea Products	.11	July 14	June 30	.11
Northern Natural Gas (U.S.)	.65	June 20	June 7	.65
OSF Industries	.01 1/3	June 30	June 15	.01 1/3
Pembina Pipeline A pfd	.45	July 1	June 16	.45
Phillips Cables	.10	July 1	June 19	.10
Premier Trust	.20	July 1	June 16	.20
Reader's Digest Assoc. (Cda)	.20*	June 30	June 14	.16
Schneider, J.M. comm & B	.07	July 15	June 16	.07
Schneider, J.M. 'C'	.0595	July 15	June 16	.0595
Sun Publishing A	.30*	June 30	June 16	.25
Sun Publishing B	.27½*	June 30	June 16	.22½
Tamblyn, G.	.20	July 3	June 15	.20
Trans Cda Pipe Lines	.25	July 31	June 30	.25
Union Acceptance A & B Pfd	.78	Aug. 1	July 14	.78
Union Acceptance C Pfd	.75	Aug. 1	July 14	.75
Westburne Int'l A Pfd	.50	July 1	June 15	.50
Yellowknife Bear Mines (s.a.)	.04	June 30	June 13	.04

* Increase in dividend; (s.a.) semi-annual

Labrador Mining & Exploration

Labrador Mining and Exploration Company Limited annonce que ses bénéfices du premier trimestre de 1972 se sont élevés à $1.75 million ou 53 cents par action, montant presque identique aux chiffres redressés de 1971 de $1.757 million ou 53 cents par action.

Dans son rapport, M. A.L. Fairley, Jr., président de la compagnie, déclare qu'en raison de la nature saisonnière des revenus de la Labrador Mining, les chiffres d'un trimestre en particulier ne sont pas un indice des bénéfices de l'exercice entier.

Brascan Limited

Le président de la Brascan Limited a annoncé à l'assemblée annuelle que la compagnie a déclaré un dividende trimestriel de 25¢ américain par action, ainsi qu'un dividende en action de 1/10 d'action ordinaire par action.

Envoyez les pensionnaires pour compléter leur formation!

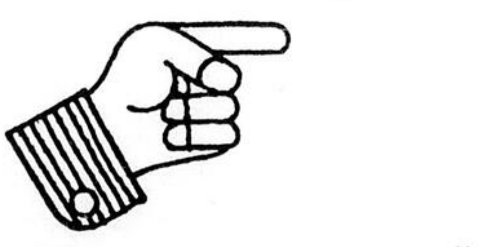

Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audiovisuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aérogare. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTRÉAL AÉROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et Le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture au milieu de l'année 1973). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

Dernières décisions de la Commission des valeurs mobilières

Avis

Révocation du permis d'un courtier

Les placements Vaudor Limitée

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de sa décision No 2686 en date du 7 juin 1972, la Commission a révoqué le permis de courtier de LES PLACEMENTS VAUDOR LIMITÉE pour incompétence générale dans l'administration, et pour défaut de se conformer à la Loi, aux Règlements et aux politiques de la Commission en ce qui a trait, entre autres, aux exigences du fonds de roulement, au maintien de marchés ordonnés et à la divulgation des transactions hors bourse.

Enregistrements et permissions Prospectus et autres documents

Copper Valley Mines Limited
2 juin 1972

Demande d'enregistrement **refusée** comme étant contraire à l'intérêt public.

Eskimo International Resources Limited
5 juin 1972

Demande d'enregistrement **refusée** comme étant contraire à l'intérêt public.

Great West Steel Industries Ltd.
2 juin 1972

Prospectus en date du 1er juin 1972 et permission couvrant la vente de $6,000,000 en débentures à fonds d'amortissement, 8½%, série 1972, à être datées du 15 juin 1972 et échéant le 15 juin 1992.

SOUSCRIPTEURS: — Cochran Murray Limited, Burns Bros. and Denton Limited.

Jolly Jumper Products of America Limited
1er juin 1972

Prospectus en date du 23 mars 1972 et permission couvrant la vente de 433,333 actions ordinaires (sans valeur au pair) au prix de $1.05 l'action dont 400,000 actions seront vendues par la compagnie et 33,333 par Keypit Advertising Limited, actionnaire de la compagnie.

SOUSCRIPTEUR: — Bouchard & Co. Ltée.

NSI Marketing Limited
5 juin 1972

Enregistrement couvrant l'émission de $350,000 en débentures convertibles, 7%, échéant le 30 juin 1982, à trois résidents du uébec.

Morono Copper Mines Limited
5 juin 1972

Demande d'enregistrement **refusée** comme étant contraire à l'intérêt public.

Northern and Central Gas Corporation Limited
31 mai 1972

Prospectus en date du 30 mai 1972 et permission couvrant la vente de 1,500,000 actions privilégiées de rang inférieur, rachetables, convertibles, $1.50 cumulatif, première série (valeur au pair de $25 chacune) de son capital-actions, au prix de $25 l'action.

SOUSCRIPTEURS: — Wood Gundy Limited, McLeod, Young Weir & Company Limited, Nesbitt Thomson Securities Limited.

The Pittston Company
5 juin 1972

(Une compagnie des Etats-Unis)

Permission d'offrir en vente et de vendre au Québec, par l'entremise de Merrill Lynch, Royal Securities Ltd., $300,000 en débentures subordonnées échéant le 1er juillet

Suite à la page 24

Dernières décisions de la Commission des valeurs mobilières

(Suite de la page 23)

1997 — échangeables contre des actions ordinaires de Brink's, Incorporated.

Permission couvrant l'émission par Brink's, Incorporated d'actions ordinaires au besoin, à mesure que les débentures seront présentées pour être échangées.

Sun-Gold & Tungsten Mines Limited
5 juin 1972

Demande d'enregistrement **refusée** comme étant contraire à l'intérêt public.

Sunningdale Oils Limited
2 juin 1972

Prospectus en date du 1er juin 1972 et permission couvrant la vente de 800,000 actions ordinaires de son capital-actions au prix de $3.25 l'action.

SOUSCRIPTEURS: Burns Bros. and Denton Limited, Charterhouse Securities of Canada Limited, Cochran Murray Limited.

Teleprompter Corporation
5 juin 1972

(Une compagnie des Etats-Unis)

Permission d'offrir en vente et de vendre au Québec, par l'entremise de Merrill Lynch, Royal Securities Ltd., 5,000 actions ordinaires du capital-actions de la compagnie (valeur au pair de $1.00 chacune.)

Exemptions d'enregistrement

Cybermedix Limited
31 mai 1972

La Commission ne s'oppose pas, en vertu de l'article 20e), à l'émission de $200,000 en débentures 8%, échéant le 1er avril 1977, convertibles en actions ordinaires au prix de $2.50 l'action.

Koffler Stores Limited
1er juin 1972

En vertu de l'article 21, la Commission a accordé aux actionnaires-vendeurs de la compagnie une exemption d'enregistrement pour couvrir la vente de 8% de 124,000 actions ordinaires de Koffler Stores Limited, sur le parquet de la Bourse de Montréal.

Transfert d'actions sous écrou

Scandia Mining & Exploration Ltd.
31 mai 1972

Ernest Albert Dey, ses héritiers, 4,322.

Libération d'actions sous écrou

Green Coast Resources Limited
2 juin 1972

193,488 actions, au prorata.

Divers

Great west Steel Industries Ltd.
2 juin 1972

La Commission ne s'oppose pas à l'inscription des actions ordinaires (sans valeur au pair) de la compagnie à la cote de la Bourse de Montréal.

Northern and Central Gas Corporation Limited
31 mai 1972

La Commission ne s'oppose pas à l'inscription des actions privilégiées de rang inférieur, rachetables, convertibles, $1.50 cumulatif, première série de la compagnie à la cote de la Bourse de Montréal.

Sunningdale ils limited
2 juin 1972

La Commission ne s'oppose pas à l'inscription des actions ordinaires de la compagnie à la cote de la Bourse de Montréal.

Annexe "A"

La Commission retransmet au public les renseignements suivants uniquement à titre d'information sans se prononcer sur leur véracité.

Conformément à l'énoncé de politique numéro 6 de la Commission, les souscripteurs suivants nous avisent que, selon eux, la distribution primaire serait terminée, en ce qui a trait à leur participation aux émissions suivantes:

Bell Canada

Avis du 29 mai 1972 — John Graham & ompany Limited.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited.

Calgary Power Ltd.

Avis du 31 mai 1972 — Merrill Lynch Roal Securities Limited

Avis du 31 mai 1972 — Midland-Osler Securities Limited

Avis du 6 juin 1972 — Nesbitt Thomson Securities Limited

Ciment Canada Lafarge Ltée

Avis du 31 mai 1972 — Desjardins Couture Inc.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 1 juin 1972 — John Graham & Company Limited

Chieftain Development Co. Ltd.

Avis du 31 mai 1972 — Midland-Osler Securities Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 2 juin 1972 — McLeod Young Weir & Company Limited

Commercial Union Assurance Company Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Four Seasons Hotels Ltd.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 1 juin 1972 — McLeod Young Weir & Company Limited

Résultats boursiers de la semaine

Semaine close le vendredi le 9 juin 1972

Tableaux publiés en collaboration avec Financial Times of Canada

Industrielles

Bourses de Toronto, Montréal et Canadienne

Les rendements sont établis sur les taux indiqués de 1971. Les rapports prix/bénéfice (Price/earnings ratios) sont basés sur la dernière année fiscale et le prix de fermeture de vendredi. Si aucune transaction n'a eu lieu sur une valeur au cours de la semaine, les cours offerts le vendredi prennent place dans la colonne "fermeture". Dans la colonne "profits par actions", les profits d'actions préférentiels sont distribués. Le symbole (—) en face d'un chiffre mentionné dans la colonne "profits" signifie une perte. La lettre (a) en face d'un dividende signifie un arrerage, et la lettre (e) qu'un superdividende est inclus ((e) pour extra).

Rende-ment %	Rapport prix-bénéfice	—71-72— Haut	—71-72— Bas	Titre	Dividendes Payés 70	Dividendes Taux indiqué	Profits 70 ou dernière année fiscale		Profits Dernier résultat intérim		Dernière semaine Haut	Bas	Ferm	Changt net	Ventes 100 actions
				A											
	46.1	9½	7	Abitibi P	.05	o	Dec	.19	Mar3m	.02	9⅜	8	8¾	− ½	896
7.3		52	48⅞	"pfd	3.75	3.75	Dec	5.55			51¼	51	51¼		1
	30.0	10¾	8	Acklands			Nov	.30	Feb3m	.13	9¼	9	9	− ⅜	31
		20	19	"pfd	1.50	1.50					21				x
7.7		15	11⅜	"2nd pfd		.96					12¾	12½	12½	− ¼	14
1.4	13.7	16	11½	Acres		.20	Dec	1.02	Mar3m	.32	14	13¼	14		149
8.1		46½	41	"A pfd	3.60	3.60	Dec	3.16			44½	43⅞	44½	+ ½	15
		4.55	2.25	"wts							3.85	3.50	3.60	− .15	32
	19.8	24⅜	18	Admiral			Dec	.97	Mar3m	.45	18¼		19¼		x
		7½	5½	AGFBpfd	.26	n	Nov	.21	Mar3m	.10	6½	6	6¼	− ¼	10
.9	16.6	15	9	Agra Ind	.06	.12	July	.83	Jan6m	.41	14¼	13¾	13¾	− ⅜	44
	23.3	7¼	4	AhedMusic			Nov	.30	Feb3m	.10	7¼	7¼	7		177
2.6	21.9	58½	51½	AltaGasTr	1.50	1.50	Dec	2.63	Mar3m	.74	58½	57½	57½	− ¼	143
6.8		80½	69¾	"4.75 pfd	4.75	4.75	Dec	6.24			70	69¾	69¾	− ¼	2
3.4		162	141	""D" pfd	5.38	5.38	Dec	6.24			160	160	160	− 2	1
4.7	14.4	24	19⅝	Alta N Gas	1.00	1.00	Dec	1.48	Mar3m	.40	21¼	20¾	21¼	+ ⅜	19
4.9	11.8	11¼	8½	Algoma Cen	.40	.50	Dec	.87			10¾	10⅛	10¼	− ⅝	57
3.6	12.6	15¼	13¼	Algoma Stl	.50	.50	Dec	1.11	Mar3m	.19	14⅜	13½	14	− ⅜	250
	13.1	5½	4.20	Algonquin			Dec	.39	Mar3m	.04	5½	5⅛	5⅛	+ ⅛	15
		5¼	4	"pfd			Dec	.39			5¼	4.90	5¼	+ ½	9
3.9	11.6	22¾	17⅞	Alcan Alum	1.00	.80	Dec	1.75	Mar3m	.42	20⅞	20	20⅜	− ⅜	926
6.6		27½	25	"4.25 pfd	1.70	1.70	Dec	23.61			26⅜	25¾	25¾	− ¼	42
	122.5	7¼	4.90	Allarco Dev			Oct	.05	Jan3m	.30	6⅜	6⅛	6⅛	− ¼	7
6.0		18¼	16¾	AlumCpfd	1.00	1.00	Dec	18.18			16¾	16¾	16¾		2
6.5		38½	34½	"2nd pfd	2.25	2.25	Dec	18.18			34¾	34¾	34¾		13
	23.9	6¼	3	Alliance			70Dec	.23	Sept9m	.11	5¾	5	5½	− ⅛	97
8.2		8½	7	"Pfd	.70	.70	70Dec	5.39			8½	8½	8½		3
		1.25	.40	Ambassador			Mar	.03d			.51	.50	.51		450
		51	51	Amerada H	.30	.30p	Dec	3.70	Mar3m	.86					x
				"pfd	3.50	3.50	70Dec	3.13							x
	14.3	1.90	.80	Am-Metro			70Dec	.07	June6m	.02	1.10	.80	1	− .35	5
	12.8	19½	4.25	AndresWine			72Mar	1.48			19½	17¼	19	+ 1½	329
7.0	16.5	6	4.55	Ang C Pulp	.36	.36	Dec	.31	Mar3m	.07	5½	5⅛	5⅛	− ⅜	12
7.9		15½	14⅛	"pfd	1.13	1.13	Dec	7.29			14¼	14⅛	14¼	− ½	3
7.3		31¾	30⅜	AngCT 4.5	2.25	2.25	Dec	7.29			30¾	30⅜	30¾	− ¼	1
7.2		39	35	Ang2.65	2.65	2.65	Dec	7.29			37	36½	37	+ 2	5
6.7		41½	37⅛	Ang2.90	2.90	2.90	Dec	7.29			39		43½		x
7.5		46	41	Ang3.15	3.15	3.15	Dec	7.29			43	42	42	− 2	5
		15½	13½	AngPmH							14½	14½	14½	− ⅞	3
		79¾	75	AnthesB pf	5.50	5.50	Mar	5.34			75				x
6.6		80	75	AnthesC pf	5.25	5.25	Mar	5.34			77		80		x
	24.3	4	2.50	Aquablast			72Jan3m	.14			3.60	3.40	3.40	− .05	100
.6	27.2	27¼	21½	Aquitaine		.15	Dec	.85	Mar3m	.26	23¼	22⅜	23⅛	+ ⅜	188
2.0	31.1	15½	13¼	Argus C	.60	.30	Nov	.49			15¼	15¼	15¼	− ¼	4
2.3		13	9	Argus C pfd	.60	.30	Nov	.49			13	12⅜	13	+ ¼	325
7.5		35	32¼	"2.50 pfd	2.50	2.50	Nov	3.57			33½	33½	33½		1
7.4		36	33⅜	"2.60 pfd	2.60	2.60	Nov	3.57			35	35	35	− ¼	1
7.4		36⅝	34¼	"B2.70	2.70	2.70	Nov	3.57			36½	36	36½	+ ½	3
3.6	10.5	29	22	Asbestos	1.00	.80	Dec	2.12	Mar3m	.04d	22¾	22	22¼	+ ¼	56
		26¾	25	Ashland US	1.20	1.20	Sept	1.46	Mar6m	1.22					x
	41.1	12	8½	Atco			Mar	.28	Dec9m	.58	11¾	11⅛	11½	+ ¼	57
		69	62	Atl.Rich	2.00	2.00	Dec	3.73	Mar3m	.58					x
6.4	8.7	8	6	Atl.Sugar	.50	.40	Dec	.72	Mar3m	.10	6⅜	6⅛	6¼	+ ¼	86
		2.25	1.15	Atl wts							1.45	1.45	1.45	− .05	10
7.9		17	15	'''A'	1.20	1.20	Dec	9.47			15¼	15¼	15¼		1
7.8		70	63¾	" pfd	5.00	5.00	Dec	9.47			64½	64½	64½	− ½	1
2.5	18.6	9½	5½	AutoElec	.19	.20	Dec	.43	Mar3m	.02	8⅜	7⅞	8	+ ⅛	24
2.4	10.9	10¼	7¼	Auto Hard	.24	.24	Dec	.92	Mar3m	.30	10¼	9⅜	10	+ ½	119
		20⅜	18⅜	Avco			Nov	1.34	Feb3m	.22					x
				"pfd	3.20	3.20	Nov	2.35							x
				B											
4.3	17.5	22¾	18⅛	Bank Mtl	.75	.84	Oct	1.12	Apr6m	.95	20⅜	19⅜	19⅜	− 1⅛	890
2.7	21.2	39¾	30⅜	Bank N S	.84	.96	Oct	1.68	Apr6m	.99	36¼	35	35⅜		618
4.3	14.1	20⅜	15¾	B D'Epargn	.70	.78	Oct	1.29			18½	17¾	18¼		33
5.1	14.4	17¼	14½	Bk Cdn Nat	.72	.79	Oct	1.08	Apr6m	.60	15¾	15⅜	15½	− ⅛	111
		23¼	22	Bannister			72Mar	1.52							x
4.5	12.0	20	14⅜	Barber-Ellis	.70	1.00	Dec	1.83	Mar3m	.60	18		22		x
	40.5			Barber Oil	stk	stk	Dec	1.03	Mar3m	.24	40¾		41¾		x
		.55	.35	Barcelona							.45	.45	.45		2
		6½	3.60	Bartaco			Sept	.76d	Mar6m	.82d	4	3.60	4		38
		10¾	8	Bath 5.25pfd	.26o	a					10⅝	10⅝	10⅝		2
	30.3	20¼	14¾	Baton B'cas			Aug	.66	Feb6m	.45	20¼	19	20	+ ⅝	82
		4.50	1.30	Bay Mills			July	.87d	Jan6m	.04d	3.30		3.75		x
		6	3.25	Bay Apfd		a					5½	5½	5½		1
1.7	15.7	9¼	6½	Beaver Eng	.14	.14	Dec	.51	Mar3m	.08	8	8	8		6
2.7	19.8	22	18	Beav Lum	.50	.50	Dec	.92	Mar3m	.10	18¼	18¼	18¼		1
		18	18	'''A'	1.00	1.00	70Dec	22.06			18¼				x
6.8		21	20⅜	Beav pfd	1.40	1.40	70Dec	22.06			20⅜	20⅜	20⅜	− ⅜	1
.9	20.9	13⅜	10½	BeckerMpf	.05	.10	Apr	.55	Jan9m	.68	11½	11½	11½	− ¼	12
6.3	15.4	13	10⅛	Beld-Cort	.50	.66	Dec	.68	Mar3m	.08	10½	10½	10½	− ½	1
				"pfd	.70	.70	Dec	19.42			9				x
		4.35	2.50	" wts							2.60	2.60	2.60	− 20	5
	103.1	18⅜	15	Belg Stan			Dec	.16			16⅞	16⅛	16½	− ¼	89
7.1				"pfd	1.00	1.00	Dec	6.83			10¾		14		x
	19.4	2.60	1.50	Bell Knit			Dec	.09			1		1.75		x
6.2	11.4	47⅝	42¾	Bell Can	2.62	2.65	Dec	3.76	Mar3m	.90	44	42¾	43	− ½	704
6.5		55⅝	49½	"pfd	3.20	3.20	Dec	11.26			50⅜	49½	49½	− ⅞	38
6.5		56	51½	"pfd B	1.06	3.34	Dec	11.26			52½	51½	51½	− ½	53
	28.8	11½	5⅞	Berncam			70Dec	.40	June6m	.11	11½	10⅛	11½	+ ⅞	387
	27.5	19	12⅞	Biltmore			Oct	.69			19	17	19	+ 6	18
5.5		20	9½	Bilt pfd	1.00	1.00	Oct	.69			20	15	18¼	+ 3¼	26
	13.8	8¼	5¼	Black Photo			72Mar	.58			8⅛	7⅞	8		74
2.1	18.9	3.75	2.90	Block Bros	.05	.07	72Jan	.18			3.50	3.35	3.40	− .05	196
5.7	13.3	2.90	2	Blue Bon	.16	.16	Dec	.21	Mar3m	.02	2.90	2.35	2.80	+ .55	160
7.7	10.2	9⅝	7¼	Bombardier	.60	.60	72Jan	.76			8	7¾	7¾	− ½	184
	36.2	11	8¾	Bor Chem	.15		Dec	.29			10¾	10	10½	− ½	70
	15.0	2.40	1.75	[illegible]vis Corp			Dec	.12	Mar3m	.08d	1.85	1.75	1.80		111
.3		33½	27⅛	[illegible] Valley	.10	.10	May	.13d	Feb9m	.06	33¼	32¼	32½	− ⅜	246
6.7		15½	14¼	[illegible]	1.10	1.10					14⅜		16½		x
8.0		35	32	[illegible]Apf	2.75	2.75	Dec	4.13			35	34½	34½		1
	25.9	5	4	[illegible]water	.24	o	Dec	.17			4.05		4.40		x
4.4	10.1	17½	12⅛	Bowes	.65	.75e	Dec	1.68	Mar3m	.20	17½	17	17	− ½	5
		5⅝	3.70	Bramalea			Nov	.09d	Feb3m	.001	5½	4.90	5⅛	− ⅜	223
		4.30	2.15	"wts							4	3.50	3.60	− .40	67
4.5	6.2	23⅞	18	Brascan	1.00	1.00p	Dec	3.60			22⅜	21½	22¼	+ ¾	1541
	237.5	5¾	4.25	Bridge&Tk			Dec	.02			5	4.75	4.75	− .38	6
		40	34⅜	" pfd	2.90	.72a	70Dec	1.99			37¾	37½	37½		4
1.9	19.7	23	15½	Bright	.40	.40	72Mar	1.09			21½	21⅛	21½	+ ½	11
5.3	11.9	16½	12	BABkNte	.88	.80	Dec	1.26	Mar3m	.30	15¼	15	15	+ ¾	2
1.9	16.2	25½	20	BCForest	1.00	.40	Dec	1.30	Mar3m	.35	21½	21	21	− ½	12
7.2		42	40	"pfd	3.00	3.00	Dec	8.66			41½	41½	41½		3
		29	19½	B C Pack A	.75	.75	Dec	3.60	Mar12w	1.45	28				x
3.2	8.6	31	19½	" B	1.00	1.00	Dec	3.60	Mar12w	1.45	31	31	31	+ ½	1
4.8	13.6	22	18¾	B C Sugar	1.00	1.00e	Sept	1.53	Mar6m	.73	21	20⅜	20¾	+ ¾	40
5.7		17½	15¾	" pfd	1.00	1.00	Sept	22.18			17½	17½	17½		1
5.2	11.4	67½	60½	B C Tel	3.20	3.20	Dec	5.40	Mar3m	1.27	62½	61¼	61½	− ½	29
7.2		65	62¼	" 4.50	4.50	4.50	Dec	4.65			62¼	62¼	62¼	− ¾	1
7.0		65	60	"4.38 pfd	4.38	4.38	Dec	4.65			62½	62½	62½	+ ½	1
7.5		68	63	"4.75 pfd	4.75	4.75	Dec	4.65			65	63	63	− 2	2
7.4		68	64⅛	"4.75 56	4.75	4.75	Dec	4.65			64½	64¼	64½	+ ¼	2
6.7		20	17¼	"4.84 pfd	1.21	1.21	Dec	4.65			18⅜	18	18	− ⅜	2
7.3		75	70	"5.15 pfd	5.15	5.15	Dec	4.65			70⅝	70⅝	70⅝		1
7.0		85	81	"5.75 pfd	5.75	5.75	Dec	4.65			83	82½	82½	− ½	1
6.9		88	83	"6 pfd	6.00	6.00	Dec	4.65			87	87	87	+ 1	1
6.8		28⅛	25	"6.80pfd	1.70	1.70	Dec	4.65			25¾	25	25	− 1¼	8
		.19	.19	B Cont Oil							.20		.30		x
		6⅝	5½	Brinco			Dec	.10d			6⅜	6	6⅛	− ⅛	793
	20.2	16⅝	11¾	B P Cda	.05	.15	Dec	.75	Mar3m	.32	15⅜	14¾	15⅛	+ ⅛	400
6.7		80	67	" pfd	5.00	5.00	Dec	168.79			68		75		x
5.2		19	19	BB Fds pfd	1.04	1.04	June	46.21			19		20		x
8.0	10.3	17½	14½	Bruck A	1.20	1.20	Oct	1.46	Jan3m	.30	14		15		x
	9.9	11	8½	" B			Oct	.86	Jan3m	.12	7¾		8½		x
	28.5	13½	6⅞	Budd Auto			Dec	.43	Mar3m	.47	12¼	11½	12¼		73
		7⅝	2.25	" wts							6¾	6⅜	6¾	−	36
2.4	13.0	16⅛	12⅝	Burns	.33	.36	Dec	1.15	Mar3m	.15	15½	14⅞	15	− ½	60
1.5	7.8	9⅞	7⅜	Burrard DD	.16	.16	70Dec	1.38	Sept9m	.45	9½		10¾		x
	85.0	9⅜	7	Bushnell			Aug	.10	Feb6m	.21	8¾	8½	8½		7
				C											
	10.9	8⅜	4.80	CAE Ind			72Mar	.77			8⅜	8	8⅜	+ ½	244
	23.5	13½	11	CFCN			Dec	.57	Mar3m	.14	13½	13¼	13⅜	− ⅛	229
				Cabot	.70	.70	Sept	3.25	Mar6m	1.51					x
.5	30.1	10½	8½	Cadillac	.05	.05	Dec	.32	Mar3m	.07	9¾	9½	9⅝	− ⅛	143
8.0		21¼	20¼	" pfd	1.63	1.63	Dec	16.73			20½	20¼	20¼	− ⅛	10
4.0	11.5	28¾	24½	Calg Power	1.00	1.00	Dec	2.18	Mar3m	.67	25	24½	25		419
6.8		79½	71	" 5 pfd	5.00	5.00	Dec	10.70			73	73	73	− 2	1
5.7		100	90¾	"5.40 Pfd	5.40	5.40	Dec	10.70			95	95	95	+ ¼	1
		1.75	.89	Calvert Dal			June	.01d	Apr39w	.11	1.55	1.50	1.50	+ .05	102
.8	42.4	19	10	Cambridge	.15	.15	72Feb9m	.43			18½	18¼	18¼		15
	23.5	6⅛	3.55	Campeau	.05	.05n	Dec	.25	Mar3m	.04	6	5¾	5⅞		336
3.0	25.4	54	45¼	Can Cement	1.60	1.60	Apr	2.12	Jan9m	3.15	54	53½	53¾	+ ¼	61
6.7		21¼	18¾	" pfd	1.30	1.30	Apr	9.38			19½	19½	19½	+ ⅜	2
6.5	9.9	35	27½	C&D Sugar	1.80	1.80	Sept	2.77	Mar6m	.54	29	27½	27½	− ¾	10
	8.9	4.25	3.55	C Forging			Dec	.56			4.25		5		x
				C Mach'ery			Jan	.29							x
4.1	10.1	30½	26	C Malting	1.05	1.20	Dec	2.89	Mar3m	.60	29½	29	29⅛	− ⅛	7
6.6		.94	.86	"pfd	.06	.06	Dec	19.58			.92	.90	.91	+ .02	26
3.4	11.2	19½	17½	C Pack	.64	.64	72Mar	1.68			19	18¾	18¾	− ¼	29
4.1	13.3	20½	17¼	CPermMtge	.56	.72	Dec	1.33	Mar3m	.42	18	17⅜	17⅜	− ⅜	162
5.3		84¾	82½	C Safe P	4.40	4.40	Dec	69.94			83	83	83		3
5.9		5⅞	5	C Steam p	.31	.31	Dec	19.01			5¼	5¼	5¼	− ¼	8
3.6	19.3	17	13	C Arena	.55	.60	June	.86	Mar9m	1.23	17	16	16⅜	+ ⅜	14
5.1	24.6	9½	6⅞	Cdn Brew	.40	.40	June	.32	Mar9m	.22	8¼	7¾	7⅞	− ⅛	387
7.1		32½	30	"A pfd	2.20	2.20	June	10.66			31⅛	30½	31		5
7.4		39	35⅛	"B pfd	2.65	2.65	June	10.66			36½	36	36	− ⅜	5
1.4	40.8	20½	14½	C Cables	.21	.28	Aug8m	.49	Feb6m	.36	20¼	19¾	20	− ¼	188
		5¼	2.50	" wts							4.95	4.70	4.70	− .20	46
	11.9	7⅜	6¼	C Cann A	.40	.40a	May	.58	Feb9m	.47	7	6⅞	6⅞	− ⅛	10
		1.25	1.25	C Conv A			70Dec	2.55d	Mar3m	.30	1.25		5		x
				"B			70Dec	6.60d	Mar3m	.30					x
3.5	13.3	19½	15	C Corp Mng	.56	.66e	Dec	1.43	Mar3m	.13	19	19	19		2
		19½	.19	"B		.47									x
	6.5	1.15	.70	C Curt Wr			Dec	.13	Mar3m	.01d	1.05	.80	.85	− .10	88
	37.5	14¾	11¼	CEq & Dev			Oct	.30	Jan3m	.04	12	11¼	11¼	− 1¼	9
	63.6	7¼	6	Cdn Foods	1.37		Dec	.11			7	7	7	− ¼	2
		43	30¼	"1st	3.00	3.00	70Dec	14.92			40				x
		42	32	"2nd	3.00	3.00	70Dec	14.92			40				x
		7	5	C Found	.10	o	Oct	1.33d	Jan3m	.10	3		4		x
		9¼	7¾	"pfd	.60						9	9	9		2
3.3	17.1	30¾	22¾	C Gen Elec	1.00	1.00	Dec	1.77	Mar3m	.40	30¼	30¼	30¼	+ ¼	1
4.1		31⅝	26⅛	" pfd	1.25	1.25	Dec	94.54			31⅜	30½	30½		150
3.2	27.5	77	68	C Gen Inv	2.40	2.40	Dec	2.75			76	75½	75½	− ½	2
4.3	6.9	15	12½	CGSecA	.60	.60	Dec	2.02	Mar3m	.63	11½		13⅞		x
				"B	.60	.60	Dec	2.02	Mar3m	.63					x
	55.6	6⅞	4.10	C Goldale			Dec	.09	Mar3m	.02	5⅛	4.90	5		79
2.1	18.7	14⅞	10¼	C Hydrocb	.25	.25	Dec	.65	Mar3m	.41	12¾	12⅛	12⅛	− ¾	134
7.1		16¼	14½	"pfd	1.10	1.10	Dec	6.09			15½	15½	15½	+ ½	18
3.1	22.0	30¼	24⅛	CImpBCom	.72	.80	Oct	1.17	Jan3m	.58	27¾	25½	25¾	− 1⅞	433
	19.7	11	8½	C Ind G&O			Dec	.47	Mar3m	.15	9½	8⅞	9¼		899
2.5		25½	21	" pfd	.55	.55	Dec	93.78			20½		22		x
3.6	17.4	18⅝	14	C Industries	.60	.60	Dec	.95	Mar3m	.09	17½	16½	16½	− 1 1/8	100
7.1		52½	50¼	"pfd	3.75	3.75	Dec	94.54			52½	52½	52½		2
58.0				C.I Inv pfd	5.00	5.00	Dec	6.58					8⅝		x
6.5	6.1	28⅝	22½	Cdn Intl Pw	1.80	1.80	Dec	4.51	Mar3m	1.16	27⅞	27¼	27½	− ⅜	19
7.7		15	13½	" pfd	1.04	1.04	Dec	39.64			13½	13½	13½	− ⅛	3
	20.0	2.75	2	CInt'urban			Dec	.10	Mar3m	.02	2	2	2		4
7.8		9¼	7¾	" pfd	.70	.70	70Dec	2.56			9	8⅞	9	+ ⅜	24
	38.9	10½	8¼	Cdn Javelin	stk	stk	70Dec	.27			10½	8¼	10½	+ 1¼	68
	7.7	4.75	3.20	Cdn Manoir	stk	stk	Dec	.50	Mar3m	.12	4.05	3.80	3.85	− .20	35
1.6	23.8	3.85	2.70	Cdn Marcon		.05	72Mar	.13			3.20	3.10	3.10	− .15	12
	14.3	11	8¾	C Occident			Dec	.62	Mar3m	.21	9½	8¾	8⅞	− ⅞	24
3.7		28¼	24	CP Inv pfd	.95	.95	Dec	8.01			26½	25¼	26		166
		4.34	3	"wts							3.30	3.10	3.20	− .05	144
	18.9	16⅛	13⅞	C P Ltd	.66	.68n	Dec	.84	Mar3m	.17	16⅛	15¼	15⅞	+ ¼	2210
6.5		11½	10¼	" 7.25 pfd		.72	Dec	22.20			11⅜	10⅞	11	+ ⅛	32
7.0		10½	8½	" 3.00 pfd	.60	.60	Dec	22.20			8⅝	8½	8⅝	+ ⅛	8
6.0		9⅞	7⅝	" pfd	.52	.52	Dec	22.20			8[illegible]	7¾	8⅝	+ ⅜	6
2.4		15	12	C Reyn pfd	.40	.40	70Dec	17.65	Sept9m	16.00	11		17		x
4.8	8.9	17½	14¾	Cdn Salt	.87	.80	June	1.87	Mar9m	1.90	17½	16⅝	16⅝	− ⅜	21
	38.3	1.50	1.10	C SecMngt A			Dec	.03			1.15	1.15	1.15	− .05	1
.5	40.1	47⅜	39½	CdnTire	.20	.24	Dec	1.18			47⅜	46	47⅜	+ 1¾	7
.5	37.2	43⅞	35¾	" A	.20	.24	Dec	1.18			43⅞	42⅝	43⅞	+ 1⅜	162
4.3	11.1	50	37¼	C Utilities	1.70	2.00	Dec	4.13	Mar3m	2.79	46½	45¼	46	− ½	32
4.9	4.7	26½	24⅛	" 1.25pfd		1.25	Dec	5.37			26	25½	25½	− ⅝	12
7.3		59	58	"4.25	4.25	4.25	Dec	5.37			58	58	58	− 1	1
7.2		72	68⅛	"5.00	5.00	5.00	Dec	5.37			68½		69¼		x
7.3		85	82¼	"6.00	6.00	6.00	Dec	5.37			82½	82½	82½	− ⅜	3
		15	9	"wts							13¼	12½	13¼	+ ¼	33
	9.7	13	10	CVickers			Nov	1.32	Feb3m	.09	13	12¼	12¾	+ ¾	17
3.0	15.0	124	84	C Wallp A	3.60	3.60	Dec	8.14	Mar3m	2.11	106		122		x
		26¼	21¼	C W NatGas	.97	1.05	Dec	1.67	Mar3m	1.43					x
6.8		12½	11¼	" 4	.80	.80	Dec	7.73			11½		11¾		x
7.0		16¼	15	"5.5	1.10	1.10	Dec	7.73			15		15¾		x
4.8	12.7	24	19½	Canron	1.00	1.00	Dec	1.66	Mar3m	.05	22	20½	21	− 1	42
5.9		73	70	" pfd	4.25	4.25	Dec	53.42			70		72		x
	9.5	4.10	3.35	Cantol			Dec	.43	Mar3m	.14	4.10	4	4.10	+ .10	12
		.84	.51	Capital Div			Dec	.25d	Mar3m	.06d	.62	.54	.55	− .04	295
		2.75	1.95	CapDynam			Dec	.34d			2.75	2.70	2.75	+ .25	26
		.20	.03	"wts							.04	.04	.04	− .01	2
.8	14.8	7½	4.55	Cara	.05	.05	Mar	.44	Dec9m	.36	7½	6½	6½	− ¾	127
	15.5	8¼	6	Carrier JD			Oct	.50	Jan3m	.15	8	7⅜	7¾	+ ⅛	28
		5¼	3.10	"wts							4.35	4.20	4.35	+ .15	9
	31.3	2.50	1.50	Casavant A	.12	o	Aug	.08	Nov6m	.07	2.25		2.50		x
5.2	9.2	5⅝	4.15	Cassidy's	.25	.25e	Dec	.53	Mar3m	.03	5	4.85	4.85	− .40	12
6.7		9½	8½	" pfd	.62	.62	Dec	6.10			8⅞		9¼		x
	22.0	4.95	3.30	C&C Yachts			Sept	.20	Mar6m	.07	4.50	4.30	4.40		
		2.55	.90	CDP Proces			June	.96d	Mar9m	.04	2.30	2	2.30	+ .30	31
	25.0	6	4.70	CelaneseCda			Dec	.20	Mar3m	.04	5¼	4.85	5	− ¼	209
7.8		13	11¼	" 1.00 pf	1.00	1.00	Dec	4.35			12		12¾		x
8.2		22¾	20	" 1.75	1.75	1.75	Dec	4.35			21¼	20⅜	21¼	+ ¼	4
		1.20	.75	Cent Dyn			Mar	.48d	Dec9m	.11d	1.15	.75	1.15	+ .20	188
2.4	40.5	8½	6½	CentFnd'A'	.20	.20	Mar	.21			8½	8	8½	+ 1	20
	8.0	2.40	1.45	Charter Ind			Dec	.25	Mar3m	.07	2.05	2	2	− .05	303
2.2	15.0	23⅜	18	Chateau Gai	.50	.50	72Mar11m	1.48			23⅜	22¼	22¼	− ¾	5
		1.85	1.30	Chrom M&S			Dec8m	.01d			1.50		1.75		x
3.4	17.7	36½	28½	Chrysler	.60	1.00	Dec	1.67	Mar3m	.70	31¼	29½	29⅜	− 1⅞	56
	23.9	9	5	CHUM			Aug	.35	Feb6m	.22	8½	8⅜	8⅜		28
2.3	29.3	10½	8	"B	.24	.24	Aug	.35	Feb6m	.22	10⅜	10	10¼	+ ¼	140
	3.4	12	9	CimcoA	.15	.80n	Dec	4.44			10		15		x
				CitiesSer	2.20	2.20	Dec	3.78	Mar3m	1.14					x
		1	.75	CityAscEnt							.65		.75		x
1.1	22.5	11¾	10¾	CitySvgs&Tr	.12	.12	Dec	.50			11½	11¼	11¼	− ¼	41
9.5	9.1	6⅜	5¼	CoBrown	.57	.50	Dec	.58	Mar3m	.44	5½	5¼	5¼	− ⅜	6
		40	30	Cochr Dun	.80	.80	Dec	4.19	Mar3m	.22	30				x
				"A	.80	.80	70Dec	34.13	Sept9m	37.22					x
3.3	23.9	5⅛	4	CodvilleA	.18	.18	Mar	.23	Oct26w	.26	5		5½		x
				Coll Terml	1.50	1.30e	Dec	.97	Mar3m	.38	32				x
		17⅞	17⅞	"pfd	1.50	1.30e	Dec	.97	Mar3m	.38	18⅜				x
		3.50	1.80	ColCellulose			Dec	1.71d			2.40	2	2	− .25	43
		11¼	4.80	"pfd	.60	a					5⅞	5½	5⅞	+ ⅛	33
				Col Gas	1.76	1.82	Dec	2.90	Mar3m	1.46					x
		36	27½	Comb Ins	.51	.20n	Dec	1.15	Mar3m	.28					x
2.5	38.3	30¾	22⅝	Cominco	.70	.70	Dec	.74	Mar3m	.34	29¾	28⅜	28⅜	− 1⅝	241
		2.45	1.35	Comm Hold			Oct	.23d			2.45	2.10	2.45	+ .30	814
	27.9	14½	11¾	C'wlth H In			Oct	.43	Jan3m	.03d	12¾	12	12	− ⅝	202
		16¾	7⅝	Commodore			June	.26d	Mar9m	.94	15	14⅝	14⅝	− ⅜	247
		13	3.25	"wts							11¼	11¼	11¼	− 1⅜	1
	7.9	4.90	2.95	Compro			Aug	.54			4.35	4.25	4.25	− .15	10
8.1		14	12¼	"pfd	1.10	1.10	Aug	4.01			12½		13½		x
		7¾	2.40	Computel			Aug	2.15d			7¾	6½	7⅝	+ 1¼	131
		2.90	2.25	Comtech			June	.03d	Mar9m	.01	2.70	2.60	2.60	− .10	14
		11	11	" pfd							6		11		x
	95.0	3.80	2.80	Conduits			Nov	.04	Feb3m	.24d	3.80	3.80	3.80	+ .20	1
	17.8	8½	7¾	Conn Chem			Dec	.45			8⅛	7¾	8		72
		11½	7¾	Cons Bath		o	Dec	.45d	Mar3m	.03	10¾	10	10	− ⅞	151
		16⅝	12¼	" pfd	.38	a					16	15⅝	15⅝	− ⅜	67
		.70	.40	" wts							.52	.50	.50	− .10	6
		4.45	3	"68 wts							4	3.80	3.80	− .35	5

Mercantile Bank of Canada

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

S.B. McLaughlin Associates Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

New Brunswick Telephone Company Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Niagara Finance Co. Ltd.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 2 juin 1972 — Harris & Partners Limited

Northern and Central Gas Corporation Limited

Avis du 5 juin 1972 — Geoffrion Robert & Gélinas Ltée

Avis du 1 juin 1972 — L.F. Rothschild & Co.

Avis du 2 juin 1972 — Wood Gundy Limited

Avis du 1 juin 1972 — Davidson & Company

Avis du 1 juin 1972 — O'Brien & Williams

Avis du 31 mai 1972 — Bache & Co. Incorporated

Avis du 6 juin 1972 — Turcot Wood Power & Cundill Ltd.

Avis du 6 juin 1972 — Collier Norris & Quinlan Limited

Avis du 6 juin 1972 — Merrill Lynch, Royal Securities Ltd.

Pacific Petroleums Ltd.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 1 juin 1972 — John Graham & Company Limited

Quebec Telephone

Avis du 31 mai 1972 — Desjardins Couture Inc.

Roymor Ltd.

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Avis du 31 mai 1972 — R.A. Daly & Compagnie Limitée

Avis du 1 juin 1972 — Fry Mills Spence

Avis du 1 juin 1972 — Doherty McCuaig Limited

Avis du 1 juin 1972 — McLeod Young Weir & Company Limited

Roynat Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Royal Trust Co. Mortgage Corp.

Avis du 29 mai 1972 — John Graham & Company Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Ltd.

J.M. Schneider Limited

Avis du 1 juin 1972 — Bankers

(Suite a la page 29)

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	Dividendes payés ind. 1971	Rendements 6 mois ou dernières année fisc.		Rendements 6 mois ou dernières intérim.		Semaine en cours haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
	29.4	2.90	1.50	ConsBldg			Feb	.08	Nov9m	.09	2.40	2.25	2.35	− .05	329
4.0		2	2	C Divers	.07	.10	Dec	.23d			2		2.50		x
		28	28	" pfd	2.50	2.50					28				x
	9.2	6¼	4.30	Cons Textile	stk	stk	Dec	.53	Mar3m	.39d	5⅛	4.75	4.85	− .15	84
.5	36.6	41	23½	Cons Dist		.20	Dec	1.10	Mar3m	.03	41	39½	40¼	+ ¼	201
4.9	15.3	21	17⅝	Cons Gas	.82	.88	Sept	1.18	Mar6m	.96	18⅛	17⅝	18	− ⅛	954
6.3	3.7	88	81	"A	5.50	5.50	Sept	23.46			87½	87½	87½	+ 1½	2
6.1	3.8	89	85	"B	5.50	5.50	Sept	23.46			88		90		x
2.1	19.0	18½	13	Cons Glass	.36	.36	Dec	.91	Mar3m	.19	17¼	17	17¼	+ ¼	6
5.7	11.2	32	31¼	Cont Can	1.60	1.60	Dec	2.51	Mar3m	.43	27		28		x
	15.8	2.90	1.80	Control Fds			Dec	.18	Mar3m	.01	2.85	2.60	2.85	+ .15	22
	20.7	18⅝	14⅝	Cooper Can			Dec	.82	Mar3m	.04	18⅛	17	17	− 1¼	44
	26.5	5¾	.40	Copeland			Dec	.17			4.75	4.25	4.50	+ .35	23
5.4	9.7	26	23	Corby A	1.25	1.25e	Aug	2.39	Feb6m	.97	23¾	23¼	23¼	− ¼	8
5.3	9.9	25⅞	23¾	"B	1.25	1.25e	Aug	2.39	Feb6m	.97	23⅞	23¾	23¾		6
	9.6	2.50	1.55	Cornat			Dec 14m	.24	Mar3m	.01	2.40	2.20	2.30	− .05	262
	5.2	1.65	1.15	Cor Credit			Dec 14m	.30	Mar3m	.01	1.55	1.55	1.55	− .05	7
7.1		2.20	1.80	"'A'pfd	.15	.15					2.10	2	2.10	+ .10	11
		34⅝	2	Corpex			70June	4.39d	Mar39w	1.95d	5	3.70	4.50	+ .70	249
		8¼	6⅝	Corp Fds		o	June	2.12d	Mar39w	.42d	7	7	7	− ⅛	1
		32	27	" pfd	2.75	2.75					30½				x
		2.10	.86	Cosmos Imp			Dec	2.88d	Mar3m	.67d	1.95	1.05	1.15	− .85	41
2.7	12.0	11	7¼	Costain R	.25	.25e	Dec	.77	Mar3m	.02	9⅜	9	9¼	− ⅛	57
		4.25	3.75	" wts							3.80	3.75	3.75	− .25	6
1.7	5.8	4.85	3.75	Craig Bit	.08	.08	Sept	.82	Mar6m	.03	4.25		4.75		
2.7	23.1	15¾	11	Crain	.40	.40	Dec	.65	Mar3m	.14	15⅜	15	15	− ⅜	60
		4	1.75	Craw Allied			Feb	.04d	Nov9m	.52	3.15	3.10	3.10	+ .15	34
4.0	17.1	76	58	CredFon	2.50	3.00	Dec	4.44	Mar10w	1.03	75¾	75½	75¾	+ ⅜	5
		5	3.75	Crestbrook			Dec	2.79d			3.85	3.80	3.80	− .20	39
	39.4	3.95	3	Cross W B	.06	.06n	Mar	.09	Dec9m	.24	3.55	3.55	3.55	+ .05	2
1.2	13.0	250	153	Cr Cork	3.00	3.00	Dec	19.25			250	250	250		1
1.7	18.2	46	31½	Crown Life	.64	.76	Dec	2.52			46	45	45⅞	+ ⅞	1
2.4	23.1	19¾	16½	Crown Tr	.44	.44	Dec	.80	Mar3m	.22	18½	18	18½	+ ¼	27
5.6	16.2	20	16¾	Cr Z Cda A	1.00	1.00	Dec	1.11	Mar3m	.31	18	18	18		5
	23.8	32	25½	Crows Nest	.25p	.25n	Dec	1.22	Mar3m	.50	29	29	29	− ¾	2
1.3	31.3	21⅞	17¾	Crush Int'l	.26	.28	Oct	.67	Apr6m	.16	21⅞	20½	21	− ¼	334
1.8	51.1	7¼	5⅛	Cygnus A	.10	.10	Dec	.11	Mar3m	.03	5¾	5⅝	5⅝		50
	51.1	7¼	5	"B			Dec	.11	Mar3m	.03	5¾	5⅝	5⅝		30

D-E

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	Dividendes payés ind. 1971	Rendements 6 mois ou dernières année fisc.		Rendements 6 mois ou dernières intérim.		Semaine en cours haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
2.6	19.0	10¾	7¼	Dale Ross	.24	.24	Dec	.48	Mar3m	.04	9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛	19
8.0	2.2	8¼	7½	DaleRoss A	.60	.60	70Dec	3.47			7½	7½	7½		1
8.5		82	80	Dalex pfd	7.00	7.00	Sept	2.25			82	82	82	+ 2	1
		15	15	Dalfen's	.05	.05	July	.70	Jan6m	.89	15				x
4.6	8.7	2.10	1.30	Davis D	.05	.08	June	.20	Dec6m	.15	1.75	1.75	1.75	+ .25	1
	8.9	8⅝	6¼	Dawson D			Oct	.86	Jan3m	.06	7¾	7⅝	7⅝		13
7.8		83	79	Debh B pf	6.25	6.25	Dec	.61			80½	80⅛	80½		1
2.1	31.7	5¼	1.90	Delta-Benco	.10	.10	70Dec 8m	.15	Sept9m	.24	4.90	4.50	4.75	+ .35	24
.4	10.4	8⅜	5¾	Deltan C	.03	.03	70Dec	.65			6¾	6½	6¾	− ¼	23
		2.50	1.10	DeltecPan					Dec3m	.12	2.25	2.25	2.25	+ .10	2
1.9	21.2	37¼	30¼	Dist Seag		.70	July	1.71	Jan6m	.90	36¾	36	36¼	− ⅜	276
.7	14.2	15⅜	9¾	Doman Ind		.10	Oct	1.02	Apr6m	.84	15⅜	14	14½	− ½	108
		8¼	5½	Domco			Oct	4.03d			8⅛	8	8⅛	+ ⅛	7
	39.9	41	29½	Dome Pete			Dec	.97	Mar3m	.30	40⅞	38	38¾	− 2¼	104
6.7		77	75	D Ang In pf	5.00	5.00	Apr	8.59			67¼		75		x
3.1	13.2	32	22⅝	D Bridge	1.00	1.00e	Dec	2.40	Mar3m	.49	32	31½	31¾	+ ¼	72
.9	16.0	12	8	D Citrus		.10	Dec	.71	Mar3m	.10	11⅞	11⅜	11⅜	− ⅜	34
		28½	23½	D Coal pfd			Mar	001			27	26	27	+ 2	16
		6½	6	D Corset			Dec	.83d	Mar3m	.71d	6¼		6⅜		x
4.7	8.9	34	33	D Dairies	1.00	1.60	Dec	3.82	Mar3m	.55	33		34		x
6.4				" pfd	1.75	1.75	70Dec	27.94			22½		27½		x
3.3	15.7	29½	24	D Found	.90	.90	Dec	1.74	Mar3m	.51	27⅞	26½	27¼	− ¾	253
6.4		77	73	" pfd	4.75	4.75	Dec	26.41			74¼	74	74		5
		15½	10¼	D Glass	.40	o	Dec	.68d	Mar3m	.19	15	14¾	15	− ¼	21
4.4		16½	13	" pfd	.70	.70					16½	15⅞	16	+ ¼	33
	5.8	10	7½	D Lime			Dec	1.30	Mar3m	.11d	7⅞	7½	7½	− ⅛	5
6.8		16	15	" 5.75 pfd	1.15	1.15	Dec	12.15			16		17		x
7.7		31¼	30	D Scott pfd	2.50	2.50	70Dec	1.89	Sept9m	1.83	31¼		32½		x
4.6	13.3	17	14¼	D Stores	.72	.72	72Mar	1.18			15⅞	15¼	15¾	+ ¼	181
2.0	18.9	32	20	D Textile	.90	.60	June	1.63	Apr40w	1.85	31	29¼	30¾	+ ¼	110
6.9		101	100⅛	" pfd	7.00	7.00	June	84.75			101	101	101	+ ⅞	1
4.2	21.3	15½	11¾	Domtar	.60	.60	Dec	.67	Mar3m	.16	15	14¼	14¼	− ¾	381
6.8		15½	13⅞	" pfd	1.25	1.00	Dec	6.00			14¾	14¾	14¾	− ⅛	3
		7⅛	4	Donlee			Dec	.22d	Mar3m	.24	6½	6	6	− ½	16
	33.3	6	.50	Donohue	.21	o	Dec	.18	Mar3m	.07	5¾		6		x
9.2		18	15	" pfd	1.56	1.56	Dec	1.87			17	17	17	− 1	2
	38.6	3.20	2.25	D Leasehold			Dec 6m	.07	Mar3m	.05	2.70	2.65	2.70	+ .05	20
4.2	9.8	22	15	Dover Ind	.80	.80	Dec	1.96			19¼	19¼	19¼	+ ½	2
6.9		8¾	8	" pfd	.60	.60	Dec	5.54			8¾	8¾	8¾	+ ½	3
3.6	14.1	9½	6⅞	DRG Ltd	.28	.31	Dec	.61	Mar3m	.09	9¼	8⅝	8⅝	− ¾	13
		5	4.25	Drum Weld		.30n	69Dec	.07			4.55				x
		.16	.07	Drum Die							.11	.10	.11		81
2.2	20.3	29¼	20	DuPont	.62	.62e	Dec	1.41	Mar3m	.46	29¼	28½	28⅝	− ½	111
6.8		58	51½	" pfd	3.75	3.75	Dec	64.72			53		55		x
7.5	13.4	7½	5⅞	Dupuis A	.55	.55	72Jan	.55			7⅛		7⅜		x
4.2	15.1	7½	5¼	Dustbane	.27	.27	June	.43	Mar9m	.35	6½	6	6½	+ ½	46
1.3	17.0	15⅜	8¼	Dylex		.20	72Jan	.88	Apr3m	.16	15⅜	15	15	− ⅛	29
1.5		15½	8½	" A pfd	.01	.21	72Jan	.88			15⅜	14⅜	14⅜	− ⅞	42
.4	14.0	10	6⅝	E-L F'cial	.04	.04	Dec	.66			9¼	9	9¼	+ ⅛	60
		13	10	" pfd	.50	.50	70Dec	7.41			11¾				x
		4.20	2.15	" wts							3.50	3.35	3.50	+ .05	10
				Eagle Star	.29	.39	70Dec	.60	Apr6m	.46					x
8.0	8.0	4.10	4.10	E Bakeries	.33	.33	Oct	.51	Jan12w	.02d	4.10	4.10	4.10	− .40	
				" pfd	4.00	4.00	Oct	5.50			55				x
2.8	20.2	16	12½	E Can Sav	.32	.44	Dec	.78	Mar3m	.22	15⅞	15¾	15¾		17
		46¾	46¾	Eaton Corp	1.40	1.40	Dec	3.06	Mar3m	.98					x
2.6	34.6	16¾	14	Econ Inv	.46	.46e	Dec	.52	Mar3m	.12	16		18		x
7.4		33	31	"A pfd	2.50	2.50	Dec	3.24	Mar3m	1.96	32¾		34		x
		15¾	10¾	Eddy Match			Dec	2.05d	Mar3m	.50d	12		13		x
				El Paso	1.00	1.00	Dec	2.12	Mar3m	.69					x
				Electra Inv	.05	.05	Mar	.08	Dec9m	.56	2.65				x
.9	16.4	17½	8	Electrohome	.08	.15	Dec	.99	Mar3m	.33	17½	16⅛	16¼		609
7.1		81	75	" pfd	5.75	5.75	Dec	30.42			81	81	81		1
	7.4	6½	3.50	Elect Knit			May	.49	Nov6m	.24	3.75	3.65	3.65	+ .15	24
3.0	15.3	7½	5⅞	Emco	.05	.20	Dec	.44			6¾	6½	6¾	+ ⅛	7
1.7		10½	8	Empire Life	.17	.17	Dec	.70d			9¼		10¼		x
	3.5	8½	3	E&Heat A	.02	.12n	Dec	2.16			7⅝	7½	7½	− ⅜	26
	2.6	5	2.50	"B			Dec	1.66			5	4.25	4.35	− .65	9
	11.2	13¼	8	Erie Div			Dec	.80	Mar3m	.16	10¼	8½	9	− 3⅛	19
	10.9	13¼	8	"A			Dec	.80	Mar3m	.16	12	8½	8¾	− 3½	129
	9.6	6¼	4.60	Exq Form	stk	stk	June	.52	Mar9m	.57	5⅛	5	5	− ⅛	13
7.5		8¼	7½	" pfd	.60	.60	June	18.26			7		8		x

F-G

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	Dividendes payés ind. 1971	Rendements 6 mois ou dernières année fisc.		Rendements 6 mois ou dernières intérim.		Semaine en cours haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
3.0	19.0	99⅞	66¼	Falconbridg	2.75	2.00	Dec	3.53	Mar3m	.01d	72¼	66¼	67	− 5⅛	319
		16⅞	16⅞	Fanny F		o	June	.31	Mar9m	1.16					x
		1.50	1.05	Fed Div			Mar	.37d	Sept24w	.14d	1.10	1.10	1.10	+ .05	25
4.3	6.4	11⅛	7¾	Fed Grain	.40	.40	July	1.44	Jan6m	.54	10⅝	8½	9¼	− 1¼	464
	24.5	19	13¼	Fields St		.10n	Dec	.76	Mar3m	.18	19	18⅜	18⅜	− ¼	122
	46.5	26¾	16¼	Fin Coll	.22	.24	June	.54	Mar9m	.47	25½	25	25⅛	− ⅜	16
1.6	10.9	19¼	12⅛	Finn Tract	.25	.30	Dec	1.69	Mar3m	.49	18⅞	18½	18½	− ⅜	12
1.1	47.5	10	9	Fiscal Inv	.10	.10	Dec	.20			8½		9½		x
		.17	.17	" pfd	.01	.01	69Apr	2.16			18				x
2.7	25.3	15	13½	Fittings	.60	.60	Dec	.87	Mar3m	.43d	13¼		22		x
	16.7	1.75	.86	Fleet Mfg			June	.09	Mar9m	.17	1.55	1.40	1.50	− .10	1716
	360.0	20	9¼	Fleetwood			Dec	.05	Mar3m	.05	18½	18	18	− 1⅞	6
	117.2	18¾	6¾	Foodex Syst			Dec	.16	Mar3m	.12	18¾	18¼	18¾	+ ½	276
4.3	10.3	75	69½	Ford	2.50	2.70	Dec	6.18	Mar3m	2.44	61		63½		x
2.2	10.1	100	85	Ford Cda	3.00	2.00	Dec	9.14	Mar3m	2.80	92½	90½	92	+ 1½	10
2.8	10.6	9⅝	7¼	Four Seas		.24	Dec	.81			8¾	8½	8⅝	− ⅛	72
		5⅞	3.20	" wts							5		5⅛		x
3.1	22.8	22	17½	FPE Pionr	.56	.56	Dec 6m	.79	Mar3m	.50	18	17¾	18	+ ¼	26
4.0		88	68½	" pfd	2.75	2.75	June	16.33			68½	68½	68½	− ½	1
		15¼	12½	Fraser	.15	o	Dec	2.08d	Mar12w	.28	13¼	12¾	12¾	− 1	17
3.1	17.1	6¼	4	Freiman	.20	.20	Jan	.38	Oct9m	.19	4.10		6½		x
3.1	11.6	34¾	18	Freuhauf	.75	1.00	Dec	2.77	Mar3m	.88	32¾	32¼	32¼	− ½	8
		7¼	4.10	Fulcrum							5½	5¾	5¾	− ½	6
		9	7⅜	" pfd	.65	.28n	70Dec	.72			8¼	8	8	+ ¼	9
1.7	15.7	9½	7	Galt M Iron	.15	.15	Dec	.55	Mar3m	.23	8⅞	8⅝	8⅝	− ½	4
2.0	'2.5	6⅞	5	Gaz Metro		.10	Dec	.41	Mar3m	.38	5¼	5	5⅛	− ⅛	50
7.5		75	68¼	"5.40 pfd	5.40	5.40	Dec	5.32			72	72	72	− 1	1
7.9		75	66½	"5.5 pfd	5.50	5.50	Dec	5.32			70	70	70	− 3	1
		2.10	.60	"63 wts							.80	.60	.60	− .22	126
		3	2.15	"66 wts											x
				Gen Am Oil	.60	.60p	June	2.10	Dec6m	1.27					x
3.7	35.0	4	3	Gen Baker	.13	.13	72Apr	.10			3.50	3.50	3.50	+ .20	5
	15.9	34¼	26¼	Gen Dev	stk	stk	Dec	2.03	Mar3m	.49	31¼		32¼		x
	23.2	26	17⅞	Gen Dist			72Jan	1.10	Apr3m	.19	25¾	25⅛	25½	+ ½	67
		26	26	GenDynam			Dec	1.96	Mar3m	.48					x
5.1	10.8	85	72¼	Gen Motors	3.40	3.65e	Dec	6.72	Mar3m	2.26	73	72¼	72¼	− 1½	5
	146.6	83	79¼	G Prod Mfg			Dec	.58	Mar3m	.58	80		85		x
		82	82	"'B'			Dec	.58	Mar3m	.58					x
	20.8	15	10	GSW A			Dec	.71	Mar3m	.32	15	14¼	14¾	+ ⅜	13
	21.1	15	9¾	"B			Dec	.71	Mar3m	.32	15	14	15	+ 1	48
6.1		75	73	"pfdC	5.00	5.00	Dec	21.66			73½		82		x
8.2		10	9⅛	Gerin 7 pfd	.80	.80	July	1.71	Oct3m	.60	9⅞	9¾	9¾		115
3.9	12.7	16¼	12¾	Genstar	.60	.60	Dec	1.22	Mar3m	.11d	15⅝	15⅛	15½	+ ¼	206
		6¼	4.35	"wts							5½	5¼	5½	− ⅛	11
	28.1	7¼	3.85	Gesco Dist			Sept	.24	Mar6m	.25	6¾	6⅜	6¾	+ ⅛	31
		85¾	68¼	Getty Oil	1.13	1.17	Dec	6.24	Mar3m	1.17					x
	15.6	9¾	4.95	Glendale	.05	.05n	72Jan	.57	Apr3m	.57	9⅛	8⅝	8⅞	− ⅛	36
	11.8	2.20	1.60	Glengair			Dec	.14	Mar3m	.03	1.65	1.60	1.65		38
8.8		3.80	3.25	"pfd	.30	.30	Dec	3.27			3.40	3.30	3.40		26
		1	.53	" Awts							.58	.53	.53	− .05	56
		1.25	.75	" Bwts							1		1.25		x
		7½	6½	"units							6½		7		x
	32.8	8½	5½	Gold Crest		.05n	Nov	.24			8½	7⅜	7⅞	+ ½	260
1.7	8.2	245	160	Goodyear	3.00	4.00	Dec	29.21	Mar3m	5.87	240	239	240	− 5	2
5.5		39	35	" pfd	2.00	2.00	Dec	32.44			36½	36½	36½		1
6.6	1.7	8½	6	GMcKay	.50	.50	Jan	4.53			7⅜	7⅜	7⅜	− ¼	3
		17	17	Grafton-F	1.20	1.25	72Jan	39.83			17				x
1.0	24.0	31	20	Grafton Gp	.25	.30	72Jan	1.21	Apr3m	.16	30½	29	29	− 1½	239
	510.0	25½	17	Gt B Cda In			Dec	.05	Mar3m	.10	25½	25½	25½		21
8.4		32½	30½	" pfd	2.63	2.63	Dec	1.14			31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅛	1
3.9	17.1	19½	15⅜	GtLPaper	.60	.60	Dec	.90	Mar3m	.03d	17¼	15⅜	15⅜	− 1¾	47
		3.40	2.65	" wts							2.75	2.75	2.75	+ .05	7
6.3	10.9	20½	19	GtLPower	1.20	1.20	Dec	1.75	Mar3m	.49	19⅝	19	19	− ¼	24
	8.7	11¾	8	Gt N Cap		.05n	Dec	1.12	Mar3m	.17	10	8⅜	9¾	+ ⅞	166
7.5		21¼	19	GNGasApfd	1.50	1.50	Dec	9.15			20¼	20	20	− ½	2
2.4	15.7	69¼	44¼	GtWLife	1.40	1.60	Dec	4.26	Mar3m	1.35	69	67	67	− 2	9
	14.1	8¼	5⅜	Gt W Steel			Dec	.55	Mar3m	.03	8¼	7¾	7¾	− ¼	177
.8		7½	5⅜	Greb B pfd		.06	Oct	.65	Feb16w	.19	7½	7⅜	7½	+ ⅛	16
.6		7	6¼	" C pfd		.05	Oct	.65	Feb16w	.19	7⅛		8		x
	7.1	3.75	3.10	Grenache			Oct	.52			3.70	3.55	3.70	+ .15	6
	10.6	2.50	1.65	Greyhound			Dec	.17	Mar3m	.04	1.80	1.65	1.80	+ .05	16
3.0	16.5	21½	15½	" Lines	.50	.60	Dec	1.21	Mar3m	.24	21¼	20	20	− 1	61
.9	19.2	11¼	8⅜	Grissol Fds	.05	.10	Apr	.56	Feb40w	.60	10⅞	10¾	10¾		18
	29.4	10	6	Guard Mngt			Dec	.31	Mar3m	.04	10	8½	9⅛	+ ¾	281
	4.5	32	30	GuarNA			Dec	7.16			32	32	32	+ 1	6
4.3	13.3	15	12¾	GuarTrust	.50	.56	Dec	.97	Mar3m	.25	12¾	12¾	12¾	− ¼	22
2.0	25.8	31¼	25	GulfCda	.60	.60	Dec	1.18	Mar3m	.38	31	30	30½	− ¾	642
		27⅝	24¾	GulfOil	1.50	1.50	Dec	2.70	Mar3m	.67					x

H-J

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	Dividendes payés ind. 1971	Rendements 6 mois ou dernières année fisc.		Rendements 6 mois ou dernières intérim.		Semaine en cours haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
		3.35	1.85	HalifaxDev			Dec	.09d			1.95	1.85	1.95		29
	74.1	21	14	Hambro	.27	.10n	Mar11m	.27	Dec9m	.64	20	19	20	+ 1	204
				"pfd	1.38	1.38	Mar11m	4.90			15				x
1.7	26.7	14⅞	7	H Group		.24	Apr	.53	Jan9m	.53	14⅛	13⅜	14⅛	+ ⅜	41
5.7		80	80	"pfd	5.00	5.00	Apr	78.40			80		87		x
2.4	15.2	16	10⅜	HamTr&Sav	.23	.32	Oct	.89	Apr6m	.57	13½	13½	13½	+ ¼	4
2.8		29	10	"pfd	.41	.70	Oct	.89	Apr6m	.57	25	25	25		17
2.2	16.7	24½	13	"Vot		.32	Oct	.89	Apr6m	.57	13		14⅞		x
4.0	500.0	6	4.50	Hand Chem	.20	.20	Sept	.01			5	5	5	− ¼	1
5.2	33.7	6⅛	4.75	"A	.40	.40	70Sept	.23	Mar6m	.06	4.85		7¾		x
	30.0	4.05	3.50	HandyAndy			Dec	.15			3.65		4.50		x
	26.0	1.60	1.10	Hardee Fm			May	.05	Feb36w	.06	1.35	1.25	1.30	− .10	62
		115	85	"pfd			May	7.70			90		115		x
2.1	28.1	23	14½	HardingCar	.48	.48	Oct	.80	Jan3m	.32	23	22½	22½	− ½	36
2.3	25.8	21¾	14¼	"A	.48	.48	Oct	.80	Jan3m	.32	20⅞	20⅜	20⅜	− ⅛	88
	26.6	9	3.95	Harlequin			Dec	.31	Mar3m	.17	8½	8⅛	8¼	− ¼	41
	13.6	4.25	2.60	HarrisJ		.03n	Dec	.29			4.25	3.75	3.95	+ .70	623
		1.40	.83	Harvey's Fd			Mar	.01d	Dec36w	.06	1.10	1	1.05	− .05	128
		2	1.45	Harvey W 'A			Dec	.46d	Mar3m	.34d	1.55	1.50	1.55		38
		.50	.36	" B			Dec	.19d	Mar3m	.17d	.36		.50		x
1.8	27.5	4.15	2.50	Hawk Sidd		.07	Dec	.14	Mar3m	.01	3.90	3.50	3.85	+ .15	22
9.1		67	60	"pfd	12.94	5.75	Dec	2.80			65	63¼	63¼	− 2¾	1
2.4	29.4	19¾	11¾	Hayes Dana	.44	.44	Aug	.63	Feb6m	.59	19	18½	18½	− ⅜	52
	15.6	4.45	3.40	Headway			Aug	.27	Feb6m	.15	4.30	4.20	4.20	− .25	17
1.6	44.2	36⅜	29⅝	HomeOilA	.50	.50	Dec	.73	Mar3m	.23	32⅝	31¾	32¼	+ ¼	202
1.6	42.5	35⅝	29¾	" B	.50	.50	Dec	.73			32	31	31	− ½	30
3.8	15.0	3.55	2.55	Horne Pitt	.10	.12	Apr	.21	Jan40w	.26	3.30	3.15	3.15	− .05	46
	22.4	8	3.50	H Braemore			June	.34	Mar9m	.43	8	7¼	7⅜	+ ½	60
	18.8	5½	2.90	Howden			Dec	.28			5⅜	5	5¼	+ ¼	11
2.5	8.4	12½	11⅜	Hubbard		.32	Nov	1.55			12¼		13		x
7.1				"pfd	1.00	1.00	Nov	13.35			13½		14		x
3.0	17.9	21⅛	17	Hud Bay Co	.52	.52	72Jan	.98			18⅜	17⅜	17½	− ⅜	201
1.5	34.1	46¼	38¼	HudBayO&G	.50	.60	Dec	1.18	Mar3m	.29	40⅜	39	40¼	+ 1¼	245
5.2		57	47½	"pfd	2.50	2.50	Dec	15.44			48⅞	47½	48	− 1¼	20
5.9	13.5	10	9	Hughes O 'B	.40	.60	Dec	.76	Mar3m	.21	9		10¼		x
6.4				"pfd	1.60	1.60	Dec	10.92			19		25		x
2.1		16	12¼	Hunter-Doug		.31					15	14¼	15	− ¼	22
2.9	15.1	32	24½	Huron&Erie	.59	.80e	Dec	1.85	Mar3m	.58	29⅞	28	28	− 1⅜	100
1.0	13.5	18½	14¼	Husky Oil	.15	.15	Dec	1.09	Mar3m	.09	14¾	14¼	14¾	+ ¼	378
7.1		44	41	" A pfd	3.00	3.00	Dec	16.41			42¼	42⅛	42¼	− ¼	1
7.1		42½	40	" B pfd	3.00	3.00	Dec	16.43			42½	42⅜	42⅜	+ ⅛	2
		7½	4	" D wts							4.40	4	4	− .40	30
		7⅛	4.50	" E wts							5	4.90	4.90	+ .20	29
4.2	13.3	25⅞	19	Imasco	.90	1.00e	Dec	1.79	Mar3m	.41	25	23½	23⅞	− ⅞	188
7.1		5	4.05	" A pfd	.29	.29	Dec	50.40			4.20	4.10	4.10	+ .05	6
	7.8	6	4	ImpGenPro			Oct	.59	Jan3m	.12	4.90	4.50	4.60	− .20	38
		1.90	.80	" wts							.88	.80	.84	− .01	24
2.8	34.6	100	65	Imp Life	2.50	2.80	Dec	2.86	Mar3m	3.33	99	96	99	+ 3	7
1.7	35.8	38¼	29½	Imp Oil	.60	.65e	Dec	1.06	Mar3m	.34	38¼	36¾	38	+ 1⅛	2609
3.5	14.0	11½	7	Income Dis	.24	.40e	Dec	.82			11½	11¼	11½		6
		1.20	.60	"wts							.75	.75	.75	− .08	1
2.6	10.4	13¼	9⅜	Indal Cda	.20	.30	Dec	1.12	Mar3m	.03	12½	11⅝	11⅝	− ⅝	29
4.4	31.3	12⅞	9½	Indusmin	.50	.50	Dec	.36			12⅜	11¼	11¼	− 1¼	4
4.2	12.8	22⅛	18⅞	IAC Ltd	.80	.80	Dec	1.50	Mar3m	.38	19½	18⅞	19¼	− ⅛	410
		10⅜	7⅞	" wts							8⅜	7⅞	7⅞	− ⅜	6
6.7		72	64	" 4.5 pfd	4.50	4.50	Dec	18.25			67½	67¼	67¼	− ¼	1
5.8		24	23	"5.75pfd	1.44	1.44	Dec	18.25			21		25		x
3.5	17.5	17¼	13½	Ind. Adhes.	.51	.60	Oct	.97	Jan3m	.17	17	16⅞	17	+ ⅛	5
	26.2	20	10¾	Inglis			Dec	.73	Mar3m	.39	19¼	19⅛	19⅛		10
4.2	9.7	6½	3.30	Inl Chem		.25	Dec	.62			6	6	6	+ ½	11
4.0	19.1	16⅞	12½	Inl Nat Gas	.60	.66	June	.87	Mar9m	1.03	16⅝	16	16⅝	+ ⅜	75
6.6		15½	14½	"pfd	1.00	1.00	June	6.61			15¼	15¼	15¼	+ ½	3
2.0	17.6	9⅞	6½	Int.City Gas	.08	.18	Dec	.51			9¾	9	9	− ½	47
7.6		18	16½	"pfd	1.30	1.30	Dec	3.30			17	17	17		2
7.8		20¼	18¼	"B pfd	.75	1.50	Dec	3.30			19¼	19¼	19¼	− ⅜	8
		5½	2.80	"wts							5½	5⅛	5⅛	− ⅛	59
		5½	2.90	Bwts							5⅜	5	5	− ⅜	115
		7	5¾	Int'City 'A'	.50	.50	70Dec	.70d	June6m	.52d	5⅜				x
	21.2	3	2	Int'metco			Oct	.13	Jan3m	.05	3	2.25	2.75	+ .55	152
		.36	.20	Int Atlas							.30		.33		x
1.4	40.7	398	335	IBM	5.20	5.40	Dec	9.38	Mar3m	2.64	387	380	382	− 9	7
	18.1	22	17¾	IntMineral	.05	.18n	June	.98	Mar9m	.80	18¼	17¾	17¾	− 1	2
3.0	26.1	35½	30	Int Nickel	1.30	1.00	Dec	1.26	Mar3m	.25	33¾	32¾	32⅞	− ¾	1443
				Int Paint	1.00	1.00	Dec	2.92							x
				"pfd	2.20	2.20	Dec	2.92							x
3.8	25.2	39	29⅜	IntPaper	1.50	1.50	Dec	1.55	Mar3m	.45			39		x
				"pfd	4.00	4.00									x
3.0	14.2	54	42⅜	IntUtil	1.40	1.40	Dec	3.28	Mar3m	.98	48¾	46¼	46½	− 2½	175
	17.3	62	51½	" A			Dec	3.28			56¾	56⅜	56⅜	− ⅛	2
	14.8	5½	3.25	Int'Prov Div			Dec	.31			4.75	4.60	4.60	− .10	53
	26.1	35⅛	18	InterPool			Nov	1.32	Feb3m	.36	34½	34	34½	− ¼	10
3.1	21.4	33⅞	29½	" Pipe	.86	.92	Dec	1.40	Mar3m	.41	30¼	29¾	30		512
		16¾	13	"wts							13⅜	13¼	13½	+ ¼	34
	42.9	13¼	7⅜	IntProvSteel	.15	.15n	Aug	.30	Feb6m	.49	13⅛	12⅝	12⅞	− ¼	174
3.1		39	24	" pfd	1.20	1.20	Aug	6.80			39	39	39		4
5.6	16.2	48	43	Inv Found	3.00	2.40	72Mar	2.66			43	43	43		2
4.3	14.7	10½	8	InvGroup	.40	.40	Dec	.63	Mar3m	.20	9¼	9⅛	9¼	+ ¼	4
4.4	14.3	10⅞	8	" A	.40	.40	Dec	.63			9⅜	9	9	− ⅜	192
5.7		24⅜	20	"pfd	1.25	1.25	Dec	4.90			22¼	21¾	21¾	− ¼	43
				IOS			70Dec	.91d	June6m	.28d					x
1.1	23.2	24¼	17	Irwin Toy	.10	.25e	72Jan	.98			22¾	22¼	22¾		66
6.2	8.5	12½	9⅜	Island Tel	.50	.60	Dec	1.15			9¾	9⅜	9¾	− ¼	16
		5¼	3.40	ITL Ind			Nov	.39d			4.75	4.50	4.70	+ .05	29
		16	11⅛	"pfd	1.22	a					16	16	16	+ 1	8
	18.9	20	14¼	Ivaco			Dec	1.04	Mar3m	.26	19⅜	19½	19⅜		39
	85.0	2.95	1.75	IWC Ind			Mar	.03	Dec9m	.03d	2.60	2.45	2.55	+ .10	51
		.50	.24	Jamaica					Sept9m	.03	.40	.40	.40		20
		118	95	Johnson&J	.43	.15n	Dec	1.82	Mar3m	.54					x

K-L

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	Dividendes payés ind. 1971	Rendements 6 mois ou dernières année fisc.		Rendements 6 mois ou dernières intérim.		Semaine en cours haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
		4.75	3.25	Kaiser			Dec	1.53d	Mar3m	.38d	3.70	3.45	3.60	+ .35	103
.9	31.6	11	7¾	Kaps Trans	.10	.10	June	.34	Mar9m	.44	10⅞	10¼	10¾	+ ⅜	357
1.9	24.0	17¾	11	KeepRite	.28	.34e	Dec	.73	Mar3m	.23	17¾	17	17½	+ ⅝	49
3.2	8.3	7⅞	5½	Kelly-Doug	.25	.25	Dec	.95	Mar3m	.19	7⅞	7	7⅞	+ ⅞	56
		10	6¾	Kelsey Hay			Aug	.38d	Feb6m	.51	9⅞	9½	9⅝		8
	318.8	6⅞	4.50	Kelvinator			Sept	.02	Mar6m	.42	6⅜	6⅜	6⅜	− ⅜	4
	8.5	12⅜	9½	Kenting			Dec	1.29	Mar3m	.25	11¼	10⅝	11	+ ½	13
				KerrMcG	.15	.60	Dec	1.77	Mar3m	.43					x
				"pfd	4.50	4.50									x
		35	35	Kewanee	.90	.90	Dec	2.63	Mar3m	.65					x
.8	31.0	20	15¼	Koffler	.14	.14	72Jan	.54			17¼	16½	16¾	− ½	293
7.7		10	8¾	"pfd 'A'	.52	.70	Jan	4.04			9	9	9⅛	− ⅛	49
		9	6⅛	"wts							7½	7⅛	7⅛	− ¼	40
				Kraftco	1.70	1.77	Dec	3.25	Mar3m	.87					x
2.6	19.3	28½	21¾	Labatt	.72	.72	Apr	1.46	Jan9m	1.16	28½	26⅞	28⅛	+ 1⅜	497
3.6		28½	22⅜	"pfd	1.00	1.00	Apr	5.32			28½	27	28	+ ¾	180

Nomination au Trust Royal

Charles C. de Léry

Le Trust Royal annonce la nomination de Monsieur **Charles C. de Léry** au poste de vice-président, région du Québec. Monsieur de Léry qui occupait auparavant le poste de vice-président adjoint et directeur de la succursale de Montréal reste directeur de cette succursale.

Le design...

(Suite de la page 9)

rieurs car il faudra complètement renouveler les politiques de design. Ces nouvelles politiques devront être accompagnées de mesures administratives qui en permettront la mise en oeuvre de façon efficace et totale."

Au cours de son travail "le designer" devra communiquer avec tous les niveaux de l'administration et de la production. Par conséquent, il devra participer aux prises de décision qui fixent les objectifs des programmes de planification des produits. Naturellement, il devra s'engager activement dans la véritable planification des produits et mettre à la disposition de son employeur ses connaissances spécialisées des matériaux, des procédés, ainsi que de l'élégance visuelle.

Le milieu concurrentiel canadien a tendance à faire de la commercialisation une tâche difficile et, dans la sphère internationale, la concurrence est extrême. A lui seul le prix n'est plus suffisant pour vaincre la concurrence, au Canada ou à l'étranger. Nous avons besoin de produits qui soient différents, et fonctionnels. Bien plus, ils doivent répondre à un besoin réel.

Identifier les besoins, prévoir la demande du consommateur et considérer la relation entre l'homme et les produits, constituent les parties d'un programme appliqué de gestion du design.

Ces trois points peuvent être établis en ayant recour soit au personnel du service interne de design, soit à des experts-conseils. L'important c'est que les cadres soient conscients que c'est un outils indispensable".

Dans le passé conclut M. Pollack, nous avons adopté de nouvelles techniques pour relever le défi que posait l'évolution continuelle de la situation commerciale. Désormais, un spécialiste d'un type nouveau, le designer industriel, viendra se joindre à votre directeur des relations de travail, à votre chef de la commercialisation et à votre équipe de contrôle des frais. Il devient omniprésent: c'est lui qui peut vous donner cet habile avantage sur vos concurrents."

Le monde...

(Suite de la page 1)

de leurs propres intérêts, le gouvernement aurait difficilement pu faire passer certaines de ces dernières législations. Il faut souligner que si le monde des affaires veut atteindre des objectifs qui seront intégrés dans une politique économique nationale, il ne peut le faire qu'avec l'appui et la compréhension du public canadien. Le gouvernement peut parvenir a se ménager cet appui. Trop souvent le monde des affaires a été rendu responsable et injustement blâmé pour beaucoup de défauts de la société et a été en butte au scepticisme et à l'hostilité du public.

Le président de Noranda Mines Limited a souligné le besoin d'une stratégie internationale. Il a analysé la situation actuelle du Canada, qui tend à se dissocier des grands blocs commerciaux existants et qui répugne à établir des liens économiques plus serrés avec les Etats-Unis. Le Canada doit développer les industries dans lesquelles il a des avantages naturels c'est-à-dire l'exploitation de ses richesses naturelles. L'accent qui a été mis au cours des dernières années sur l'industrie secondaire au détriment du secteur primaire est une erreur, même si l'industrie secondaire peut créer en apparence plus d'emplois avec moins de capital. Il est faux, a dit M. Powis de ne considérer que l'emploi direct par l'industrie primaire, sans tenir compte des effets secondaires que ces industries ont sur l'ensemble de l'économie. Les mines, par exemple, sont réputées pour le faible nombre d'emplois qu'elles représentent et les forts investissements qu'elles demandent. Il est vrai que les mines n'emploient que 4 pour cent de la main-d'oeuvre canadienne, mais selon des chiffres fournis par le gouvernement, 20 pour cent de la main-d'oeuvre du Canada dépendent directement des opérations et des investissements dans l'industrie minière. La base de toute politique économique nationale doit être l'encouragement à l'expansion dans l'exploitation des ressources naturelles, à la fois comme base pour la croissance de l'industrie manufacturière, et comme base de l'élargissement de notre commerce international.

Le temps est passé, a dit M. Powis, où le monde des affaires devait se contenter de réagir négativement dans ses rapports avec le gouvernement. Nous devons lutter pour éliminer les inégalités et les contradictions dans les législations actuelles et à venir. Le monde des affaires doit avancer des solutions de rechange constructives, et une approche rationnelle pour une stratégie nationale. Le gouvernement a indiqué qu'il attendait cette sorte de consultation. "Si nous ne répondons pas à cet appel par une contribution constructive et bien pensée, nous ne pourrons blâmer que nous-mêmes si nous n'aimons pas les résultats", a conclu M. Powis, "Bien plus, nous aurons abdiqué nos responsabilités dans l'édification d'un Canada meilleur."

La responsabilité...

(Suite de la page 15)

Par contre, si l'obligation contenue dans le contrat en est une de moyens, c'est-à-dire une simple obligation de diligence, de travail ou de prudence suivant les données actuelles de la science, il incombe alors à la victime de prouver l'inexécution de l'obligation du défendeur; que ce dernier n'a pas pris les moyens raisonnables en vue de remplir son obligation.

Et en dernière analyse, même si une présomption légale ne peut

L'avenir...

(Suite de la page 1)

les mêmes questions se posent que pour celui de Montréal: une fois les travaux terminés reste à savoir, si Alitalia, ainsi que les autres compagnies aériennes, se dirigeront vers Pickering ou Sainte-Scholastique.

Le point fondamental qui attire les plus grandes craintes, n'est pas tellement le fait de savoir que les passagers iront directement à Toronto, mais plutôt de savoir l'impact économique que cette décision entraînera.

On sait que Lufthansa et KLM ont, eux aussi, fait une demande pour se rendre à Toronto et de source officieuse, on apprend que Sabéna aurait également fait une démarche dans le même sens.

Si ces compagnies obtiennent elles aussi un accord pour se diriger vers Toronto, il faut songer que le fret qui autrefois s'arrêtait à Montréal sera acheminé directement en Ontario, en plus de l'approvisionnement qui se fera peut-être de Toronto puisque le point de départ et d'arrivée sera l'aéroport de Malton. Peut-on prévoir maintenant ce qui adviendra de Sainte-Scholastique si les compagnies aériennes se dirigent tour à tour vers Toronto? Chose certaine, la question est posée sur beaucoup de lèvres et peu de personnes savent y répondre.

Le ministre Pinard soutient que Montréal a une situation privilégiée dans le domaine des transports aériens, ayant toujours joui de la priorité comme porte d'entrée et de sortie du trafic aérien au Canada.

Quant au ministère des Transports à Ottawa, il continue de subventionner Sainte - Scholastique, (les prévisions budgétaires de cette année y consacrent $60 à 70 millions) et de ce côté, tout semble fonctionner normalement sans qu'on se pose plus de questions qu'il ne faut au sujet du nouvel aéroport international de Montréal.

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	1971	RENDEMENTS 6 mois ou dernières année fisc.		6 mois ou dernières intérim.		SEMAINE EN COURS haut	bas	fermeture	variations	vent. 100s
	11.7	5	4.30	Lacroix			Dec	.39			4.55	4.50	4.55	+ .10	20
1.4	29.7	11⅝	4.90	Laidlaw	.13	.15	Aug	.37	Feb6m	.26	11⅝	10⅝	11		622
2.2		33½	15	"Apfd	.70	.70	Aug	9.09			33½	32	32½	− ⅛	18
3.3	14.8			L Lait-Lec	.40	.40	Dec	.81					12		x
		4.20	3	Lakeland wt							2		5		x
	11.8	4.30	2.70	Lk Ont Cem			Dec	.30	Mar3m	.10d	3.55	3.45	3.55	+ .05	91
	10.2	18⅞	15½	Lambert	1.50	e	Dec	2.10			18		21½		x
3.8	29.7	13	9	Laura Sec	.45	.45	Apr	.40	Jan9m	.14	11⅞	11¾	11⅞		8
3.0	10.9	14⅜	9¾	Laurentide	.30	.40	Dec	1.24	Mar3m	.29	13⅝	13⅛	13½	+ ⅜	169
7.1		17⅜	16¾	" 6.25 pfd	1.25	1.25	70Dec	3.07			17		17½		x
7.5		17½	16¼	"1.25	1.25	1.25	70Dec	3.07			16¾	16½	16¾	+ ⅛	7
7.1		19¾	19	"1.4	1.40	1.40	70Dec	3.07			19¾	19½	19¾	+ ⅝	5
7.5		28	25½	"2.00	2.00	2.00	70Dec	3.07			26⅞	26½	26⅝	+ ⅜	7
.4	14.7	13	8	La Ver'drye		.05	Sept	.85			12½	12½	12½	− ¼	1
6.3	15.8			LawsonJ'A'	1.80	1.20	Apr	1.20	Jan9m	3.80	17½		19		x
		100	68	"B	3.00	2.00	Apr	3.96	Oct6m	2.57	65				x
		10	4.90	Leigh Inst			June	.33d	Mar9m	.19	10	7⅞	9¼	+ 1⅝	1261
		.55	.30	Lemtex			June	.16d			.55	.49	.54	+ .07	98
	21.2	15¼	6⅝	Leon's			Dec	.66	Mar3m	.05	14½	12½	14		97
	242.9	18	14	Levy Ind			70Dec	.07	Sept9m	.03d	15		17		x
		7⅜	6½	" A pfd	.36	.18a	70Dec	2.82			7	6¾	6¾	− ½	4
6.2		9	7¾	Life Inv		.50	Oct	.01d			8¼	8	8	− ¾	2
		1.95	1.05	"wts							1.10	1.05	1.05	− .05	10
1.9	14.5	17	12⅛	Lincoln Tr	.10	.30e	Oct	1.10	Apr6m	.66	16¼	15¾	16		3
2.6	12.7	10	8⅛	Livingston	.22	.22	Apr	.67	Jan9m	.58	8½	8½	8½	+ ¼	15
7.6		40	38½	"pfd	3.00	3.00	Apr	13.61			38½		39¼		x
		6¼	4.80	"wts							5⅛	4.90	5⅛	+ ⅛	11
5.0	76.3	8	5⅝	Loblaw Cos	.38	.38	Mar	.10	Jan40w	.18	7⅝	7⅜	7⅜	− ¼	76
5.0	76.3	8	5⅝	" B	.38	.38	Mar	.10	Jan40w	.18	7⅝	7⅜	7⅝	+ ⅛	133
7.5		33¾	30½	"pfd	2.40	2.40	Mar	6.25			33	31¼	32	− 1	5
5.5	17.5	98	98	Loblaw Gr	6.00	6.00	Apr 53w	6.27	Jan40w	6.64	90		110		x
7.4		23	20	" Bpfd	1.60	1.60	Apr 53w	5.43			21½	21	21½	+ ½	8
7.3		22½	19	"A1stpfd	1.50	1.50	Apr 53w	5.43			20½	20	20½	+ ⅜	9
8.0		75	65	"2ndpfd	6.00	6.00	Apr 53w	6.27	Oct28w	2.51	68		75		x
6.0	7.9	8	6½	LoblawInc	.40	.40	72Apr	.84			6⅝	6⅝	6⅝	− ⅛	2
				Lochaber	.08	.12	Dec	.18			4				x
2.9	13.4	4.60	3.30	Loeb	.18	.12	72Jan	.31			4.45	4.15	4.15	− .15	61
1.5	8.6	13½	8½	Logistec	.10	.15	Dec	1.19	Mar3m	.49d	10¼	10¼	10¼	+ ¼	7
		54¼	54¼	Louisiana	.99	1.00	Dec	1.65	Mar3m	.41					x
				M											
6.6	13.7	22	14⅞	M'Laren 'A'	1.20	1.20	Dec	1.33	Mar3m	.28	22	18¼	18¼	− 3¼	60
5.5	16.5	24	16	" B	1.20	1.20	Dec	1.33	Mar3m	.28	24	21¾	22	− 1	46
1.5	32.6	14¼	8⅝	MacLean-H	.19	.21	Dec	.43	Mar3m	.12	14¼	13	14	+ 1	381
1.3	32.8	14⅛	9⅛	"B	.16	.18	Dec	.43			14⅛	14⅛	14⅛	+ 2⅝	2
	49.6	16½	8½	MacH Cable			Dec	.32	Mar3m	.13	16¼	15¼	15⅞	+ ⅜	51
	22.6	28½	23¼	M-Bloedel	.50	.40n	Dec	1.06	Mar3m	.39	24¾	23½	24	− ⅝	395
1.3	127.1	8½	4.05	Magna Elec	.10	.10	July	.06	Apr9m	.51	7⅝	7½	7⅝	− ⅜	21
	16.3	15¾	8⅝	Magnasonic			Dec	.88	Mar3m	.22	15	14¼	14⅜		103
		1.40	.76	Magnetics			Dec	.15d			1.40	1.25	1.35	− .05	189
.8	36.1	24	22½	Magnum	.20	.20	June	.72	Sept3m	.14	22½		26		x
2.2	12.3	33¼	20¼	Maher Shoe	.72	.72	72Jan	2.70	Apr4m	.07	33¼	32¾	33¼		3
6.9		9	8	"pfd	.60	.60	Jan	6.07			8¼		8¾		x
	112.5	2.60	1.60	Major Hold			72Jan	.02			2.55	2.20	2.25	− .25	16
4.5	22.0	32½	28	MLGarden	1.25	1.25	Aug	1.27	Feb6m	1.55	28½	28	28	− ⅞	2
5.4	14.6	17	13½	ML Mills	.80	.80	Dec	1.02	Mar3m	.14	14⅞	14⅜	14⅞		20
6.8		80½	73	" pfd	5.50	5.50	70Dec	21.76			80½	80½	80½	+ 2½	1
	10.8	4.75	3.50	Marche Un			Apr	.38	Oct28w	.28	4.25	4.10	4.10		11
5.3	10.6	35	28	Mar Elect	1.20	1.60	Dec	2.83	Mar3m	.89	30	30	30	− 1	1
5.1	12.8	25⅛	21⅞	MarT&T	1.17	1.20	Dec	1.83	Mar3m	.49	23¾	23	23½	+ ¾	41
	48.3	8½	5¾	MarkProp			Oct	.15	Apr6m	.21	7⅜	7⅛	7¼		140
		2.20	.40	"wts							.65	.40	.50	− .05	105
	28.4	16¼	11½	Massey-F			Oct	.51	Apr6m	.43	15¼	14¼	14½	− ¾	550
2.9	16.3	10⅝	9¾	McGraw-Hill	1.22	.30	Dec	.63			10⅝	9¾	10¼		41
	10.5	17¾	13¾	McLaughSB			Dec	1.64	Mar3m	.46	17⅜	16⅞	17¼		27
		10¼	5⅞	"wts							9⅜	9¼	9⅜	− ⅛	11
		10½	8	Melchers	.24	o	Dec	.08d			8	8	8¼		7
	22.2	21	18½	Mercantile	.44	.25n	Oct	.90	Apr6m	.48	20⅝	20	20	− ¼	203
				Mesa Pete		stk			Mar3m	.92					x
1.7	27.1	9	7	MEPC Cdn	.12	.14	Sept	.30	Mar6m	.15	8½	8⅛	8⅛	− ¼	15
7.9		20½	19	"pfd	1.50	1.50	Sept	12.63			19	19	19		2
		3.65	2.30	"wts							3.05	2.85	2.85	− .20	87
	20.0	20½	15½	Metro Store		.20	72Jan	1.00	Apr3m	.06	20½	19½	20	+ ⅜	84
7.1		18¼	18	"pfd	1.30	1.30	Jan	6.10			18¼	18¼	18¼		6
7.1		19	17⅞	"67pfd	1.30	1.30	Jan	6.10			18¼	18¼	18¼		3
3.3	9.9	21	17¾	Met Trust	.60	.60	Dec	1.82	Mar3m	.39	18	17¾	18	− ½	2
	6.1	11	6⅜	Mex Light			70Dec	1.47			9	9	9	− 1	1
7.1		13½	11⅛	"pfd	1.00	1.00	70Dec	8.41			11¼		14		x
	16.7	4.50	2	MGF Mngt			Mar	.27	Dec9m	.33	4.50	3	4.50	+ 1.50	26
3.7	13.2	16¼	12¾	MLW Worth	.60	.60	Dec	1.21	Mar3m	.18	16	16	16		11
	43.2	5½	4.40	MPG Inv	.22	.02n	June 11m	.11	Mar9m	.06	4.75	4.75	4.75	+ .10	2
8.4		14¾	13	"pfd	1.30	1.30	June 11m	1.98			15		15½		x
		8¼	5½	Microsystem			Dec	1.27d	Mar3m	.29d	7⅞	7⅛	7¼	− ¼	158
		3.20	1.70	"wts							2.75	2.60	2.75	+ .20	11
3.7	41.3	6¼	4.15	Milton Brick	.10	.20	Dec	.13			5¾	5¼	5⅜	− ¼	35
5.2	11.2	10	7	Mindustrial	.40	.40	Dec	.68	Mar3m	.01d	8	7⅝	7⅝	− ⅜	13
	10.5	6½	4.25	Miron			Dec9m	.57			6	6	6		8
7.4	13.5	16⅛	11½	Mitch R 'A'	1.00	1.00	Dec	1.00			14	13½	13½	− ½	4
	.2	10½	6	" 'B'			Dec	3.76			8	8	8		5
5.0	9.8	52¼	52⅛	Mobil Oil	2.55	2.60	Dec	5.33	Mar3m	1.39	51¼		52¼		x
3.1	18.3	26⅛	19	Molson 'A'	.72	.80	72Mar	1.40			25⅞	24¼	25⅝	+ ⅞	513
3.1	18.2	26	19⅛	" 'B'	.72	.80	72Mar	1.40			25⅝	25	25½	+ ⅜	124
		23½	23¼	MonInvest	.50	.50	Dec	1.64	Mar3m	.15	23½				x
2.1	13.2	35	25¾	MonarchL	.55	.70	Dec	2.58	Mar3m	5.91	34	34	34	+ 1	x
4.1	9.7	8½	6¼	Monenco	.30	.30	Dec	.75	Mar3m	.17	7¼	7¼	7¼		10
				MtlRefrig	1.00		Jan13m	6.06d					16		x
4.4	12.2	21¾	18	Mtl Trust	.65	.80	Dec	1.50	Mar3m	.46	19	18¼	18⅜	− ⅝	53
1.4	33.4	48½	38	Moore Corp	.60	.65	Dec	1.40	Mar3m	.37	47⅜	46½	46¾	− 1	385
5.0	20.0	16	11⅞	Morse 'A'	1.00	.70	Dec	.70			14	13¾	14		5
2.0	92.6	36½	29½	"'B'	.90	.60	Dec	.32			29⅝	29½	29⅝	− ⅜	2
7.6		37¼	32	"pfd	2.75	2.75	Dec	2.28			36	35¾	36	+ 1	1
7.2		36⅜	31½	" B pfd	2.75	2.75	Dec	2.28			35½		38		x
	8.8	3.30	.80	MTS Int			July	.11	Jan6m	.03	1.05	.92	.97	+ .06	656
6.2	14.3	9½	7	MtRRice	.55	.56	Feb	.63	Nov9m	.48	9	9	9		2
6.3		23½	23	"pfd	1.45	1.45	Feb	3.92			23½	23	23	− ½	4
	7.4	8¼	6⅞	MSN Ind	.40	n	Dec	1.10			8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛	2
	13.8	17¼	12⅜	MurphyOil			Dec	1.22	Mar3m	.71	17⅛	16¾	16⅞	− ⅛	46
	22.5	5¾	2.50	Murritt			Aug	.25	Feb6m	.07	5¾	3.20	5⅝	+ 2⅜	957
				N-R											
2.0	6.9	14	9¾	Nabors Drill	.25	.25	Apr	1.85	Jan9m	.03	12⅝		12¾		x
	12.0	11¾	6⅛	Na-Churs			Sept	.78	Mar6m	.24d	9¾	9⅛	9⅜	− ⅛	125
2.3	10.8	9½	6	Nat Drug	.20	.20	Dec	.82	Apr16w	.21	9½	8¼	8⅞	+ ⅛	154
6.0		10¾	9	"pfd	.60	.60	Dec	12.85			10	10	10	− ½	2
6.0		24½	23½	Nat Groc pf	1.50	1.50	Mar	3.70			23⅛		25		x
	13.6	4.05	2.95	NatHeesEnt			Dec	.25			3.50	3.40	3.40	+ .05	5
	13.9	2.90	1.80	NatlNursing	.05	n	May	.14	Feb9m	.10	2.05	1.95	1.95	− .05	24
		.75	.35	"wts							.40	.40	.40		8
5.7	6.5	9½	7¾	Nat'l Sea	.44	.44	Aug	1.19	Feb6m	.23	8	7⅞	7¾		11
3.1	14.1	36½	31	Nat'l Trust	.86	1.08e	Oct	2.44	Apr6m	1.52	34½	33½	34½	+ ¼	57
.9	13.1	6¼	3.80	Neonex	.05	.05	Dec	.43	Mar3m	.02	5⅞	5⅝	5⅝	− ⅛	229
6.1	9.8	15¼	13⅞	NBTel	.81	.84	Dec	1.42	Mar3m	.34	14¼	13⅞	13⅞	− ⅛	24
		.64	.40	New Provid			June	.03d	Apr40w	.001d	.44	.40	.41	− .03	84
5.8	9.8	13¾	11⅞	Nfld.Light	.60	.70	Dec	1.24	Mar3m	.40	12½	12¼	12⅜	− ⅜	27
6.5		21⅛	20⅛	Niag Stl pf	1.95	1.95	Aug	1.88			20		30		x
4.4	12.5	17⅛	12	Niag WW	.92	.62	Mar	1.12	Dec9m	1.07	13½		14		x
4.8	11.5	14	11	" 'B'	.92	.62	Mar	1.12	Dec9m	1.07	12½		12⅞		x
3.1	15.4	41⅝	32⅜	Noranda	1.20	1.20	Dec	2:53	Mar3m	.50	40½	39	39	− 1	334
1.4	11.9	7⅞	6⅜	Nordair	.10	.10	Dec	.59	Mar3m	.06	7	6¾	7		206
	19.7	8	7½	Nowsco			Sept	.38	Dec3m	.22	7⅞	7½	7½	− ⅛	45
5.2	12.0			N A Rockw	1.30	1.60	Sept	2.57	Mar3m	1.33	29¾		30¾		x
4.8	12.6	15¼	12⅛	N Cent Gas	.60	.60	Dec	.99	Mar3m	.75	12¾	12¼	12½		298
6.8		41	38	"65Pfd	2.60	2.60	Dec	6.03			38	38	38		4
5.7		17⅛	15¼	"Apfd	1.06	1.06	Dec	6.03			17½		18½		x
5.9		31⅞	25¼	"Bpfd	1.50	1.50	Dec	6.03			26	25½	25½	− ¼	14
		39	38	"2.70pfd	2.70	2.70	Dec	6.03			40				x
		7⅜	5	"wts							5⅝	5⅜	5½		17
				N Nat Gas	2.60	2.60	Dec	4.32							x
	66.7	4	3.55	Nor Tar			Dec	.06			3.40		4		x
8.7		17	16¾	"pfd	1.70	1.70					17		19½		x
	26.3	10¾	3.75	N.S.I. Mkt	.40	n	72Jan10m	.38	Apr3m	.05	10⅝	9⅞	10	− ¼	353
	46.4	3.50	3	NWL Finan			Dec	.07			3.30	3.15	3.25	− .10	103
	8.0	6¼	5¼	NWSports	.25		June	.67	Dec6m	.31	5⅜	5¼	5⅜	− ½	5
6.9		59¾	55	N W Util pf	4.00	4.00	Dec	10.63			56½		58		x
		13⅜	13	N S Light	.45	.50	Dec	.74							x
4.4	13.2	19½	15¼	NS Sv&Ln	.46	.80	Dec	1.38			18½	18¼	18¼	− ¼	6
	14.3	10½	8½	Nu W Dev			Dec	.70	Mar3m	.09	10½	9¾	10	− ⅜	124
				Nytronics			70Dec	.53d							x
1.1		14⅛	11	Occident*P	1.00	.12	Dec	1.26d	Mar3m	.02	11½	11	11	− 1	95
		33¼	29	Ocean Cem	1.00	1.20e	70Dec	.06	Sept9m	1.77					x
		3.30	1.80	Oceanus			Dec	1.20d			3.30	3	3.25	+ .25	35
		26	25	OgilviePfd	1.75	1.75	Apr	13.30							x
	280.0	3.35	1.90	Oil Patch			Sept	.01	Mar6m	.20	2.80	2.75	2.80	− .20	15
	9.9	11¾	6⅛	Okanagan	.15	n	72Jan	1.16			11⅝	11⅜	11½	− ⅛	24
1.2	10.0	.85	.70	Old Can Inv		.01	70Apr	.08			.85	.80	.80	+ .05	5
		.40	.30	"wts							.30	.30	.30	− .10	3
7.7	1.5	1.55	1.50	"A	.12	.12	70Apr	1.00			1.55	1.55	1.55		3
	14.9	9½	7	Ont Trust			Dec	.53			7⅞	7⅞	7⅞		1
		6	4.50	Orangeroof			Dec	.26d	Mar3m	.36d	5¼	5	5	− ¼	13
	13.5	9	4.80	Orlando			Dec	.63	Mar3m	.05	8¾	8	8½	− ⅜	13
.8	28.8	7⅛	4.85	O.S.F. Ind	.05	.05	70Dec	.23	Sept9m	.26	6¾	5¾	6⅝	+ ¾	302
2.5	13.8	14¾	11⅜	Oshawa	.25	.30	72Jan	.87	Apr12w	.07	12¾	11⅞	12	− ¾	280
		2.15	1.45	"wts							1.60	1.50	1.50	− .10	24
1.2	28.3	11⅛	8½	Overland	.15	.10	Oct	.30	Feb16w	.01d	8½	8½	8½	− ½	4
3.2		22	19½	"pfd	.60	.60	Oct	24.87			18½		19		x
4.3		4.50	3.40	"2nd pfd	.15	.15	Oct	.30			3.50	3.45	3.50	− .05	14
4.4	28.1	4.55	4.05	PACInv	.20	.20	Nov	.16			4.55	4.50	4.50	− .05	3
1.1	33.7	35	30⅜	Pac Pete	.40	.40	Dec	1.04	Mar3m	.34	35	33	35	+ ⅜	267
	14.9	22⅜	18¾	PacWAir		.25n	Dec	1.46	Mar3m	.28	22	21¼	21¾	+ ¼	182
4.8		46½	42	"pfdA		2.20					45¾	44½	45¾	+ ¾	5
	28.9	3.35	2.30	Paco Corp			July	.09	Jan6m	.16	2.65	2.60	2.60	− .05	10
	93.3	3	2.15	PanCana			Dec	.03	Mar3m	.21	2.90	2.75	2.80		103
3.5	8.0	5½	3.55	Paragon	.15	.15	Nov	.54	Feb3m	.04	4.30	4.15	4.30	+ .30	11
	17.7	24	14⅜	Peel-Elder			Dec	1.00	Mar3m	.18	17¾	17¾	17¾		16
	18.1	8¼	6⅜	PembinaA			Dec	.36	Mar3m	.07	6¾	6½	6½	− ⅜	36
	18.8	8⅛	6¼	"B			Dec	.36	Mar3m	.07	6⅞	6¾	6¾		26
5.0		49	47½	"5 pfd	2.50	2.50					47½		50½		x
7.2		25½	24½	"A pfd		1.80					25½	25	25		1
5.6	20.3	27½	25½	Pem El	1.75	1.50	Dec	1.33			27	27	27	+ 1½	1
2.4	20.1	16¾	11½	Pennington	.30	.40	Dec	.82	Mar3m	.10	16½	16	16½	+ ⅛	23
				Pennzoil	.80	.80	Dec	2.48	Mar3m	.49					x
1.8	16.6	17½	11	PeoplesCJ	.22	.30	72Jan	1.01	Apr13w	.07	17½	16¾	16¾	− ¾	7
1.7	17.3	18⅝	9¼	"A	.22	.30	72Jan	1.01	Apr13w	.07	18	17	17½	− ½	48
6.1		97	97	"pfd	6.00	6.00	72Jan	36.00			97		99		x
.8	48.3	30⅛	11	Peoples St	.16	.24	July	.59	Jan6m	.44	30⅛	28¼	28½	− 1½	105
2.9	14.2	26	21¼	Petrofina	.70	.75	Dec	1.81	Mar3m	.58	25⅝	25	25⅝	+ ⅝	64
3.4	11.0	12⅛	10	Phillips C	.40	.40	Dec	1.06	Mar3m	.28	11¾	11½	11⅝	+ ⅛	24
		30⅝	27¼	Phillips P	1.30	1.30	Dec	1.78							x
5.0	9.6	24	18½	PhoEngrav	.97	1.12	Dec	2.35	Mar3m	.66	22½	22½	22½	− ½	1
1.7	12.1	18¾	14⅛	PittsC A	.26	.30	Dec	1.50	Mar3m	.27	18⅜	18	18⅛	− ¼	263
	16.5	2.25	1.40	Popular Ind			Oct	.10			1.65	1.50	1.65	+ .15	12
1.8	20.8	11¼	5⅛	Power Corp	.05	.20	Dec	.53	Mar3m	.18	11	10¼	11	+ ½	414
7.8		32	28¼	"pfd	2.37	2.37	Dec	2.50			30¾	30½	30½	− ¼	4
5.2		12⅛	8½	"5 pfd	.60	.60	Dec	2.50			11⅞	11¼	11½	− ½	39
		11½	8¼	"6pfd	.30	.45n	Dec	.53	Mar3m	.18	11		15		x
3.3	9.0	2.20	1.45	Prefac		.06	Dec	.20			1.80	1.80	1.80		3
	29.2	21½	11⅞	Prem Cable			Dec	.72	Mar3m	.21	21½	20¼	21	+ ½	883
		3.45	1.80	Prem Iron			70Dec	.30d	Sept9m	.02	1.95		2.30		x
1.8	17.3	46	33	Prem Trust	.80	.80	Dec	2.59	Mar3m	.65	30		44¾		x
	80.0	9¼	7	Price Co	.20	o	Dec	.10	Mar3m	.08	8¼	7⅝	8	− ⅛	267
7.7		53	49⅝	"pfd	4.00	4.00	Dec	8.01			51		52		x
	40.0	2.95	1.80	Proflex			Dec	.06			2.50	2.20	2.40	+ .20	71
2.5	13.8	8½	7¼	Provigo	.16	.20	72Jan	.59			8¼	8⅛	8⅛	− ⅛	63
4.4	20.3	18½	13½	Prov Bank	.59	.76	Oct	.85	Apr6m	.51	17¼	17	17¼	+ ¼	82
2.5	16.7	9⅜	5	QBroadcast	.15	.20	Aug	.48	Feb6m	.30	8⅜	8	8		28
		14	11	Q S P			Dec	.57d			12	11¾	12	+ ¼	7
5.3	10.7	16½	14¾	QueTel	.81	.85	Dec	1.49	Mar3m	.39	16	16	16		2
6.7		13½	13¼	" 55 pfd	1.00	1.00	Dec	4.82			13		15		x
		13	13	" 56 pfd	1.00	1.00	Dec	4.82			13				x
6.8		13	12½	"4.75 pfd	.95	.95	Dec	4.82			12⅜		14		x
				" 6.20 pfd	.93	.93	Dec	4.82			14⅛				x
		3.20	1.90	Quinte			70Dec	.37d	Sept9m	.28	2.60	2.25	2.30	− .70	15
		3.20	1.80	"A			70Dec	.37d	Sept9m	.28	2.95	2	2.30	− .70	110
				Radio Eng			Aug	1.30d	Jan6m	.09d			14¼		x
	37.1	29⅜	21¼	Rank Org	.23	.16n	Oct	.65			26	23	24⅛	+ 1¼	965
		30	4.20	Rapid Data			June	.22d	Mar9m	.32	30	22¾	29½	+ 5¼	2547
4.8	6.4	9	5	Rapid Grip		.40	Dec	1.28	Mar3m	.14	8		8¼		x
3.6	19.7	17⅞	7¾	Readers D	.50	.64	June	.90	Mar9m	1.12	17⅞	15⅝	17¾	+ 2⅛	135
2.9	9.5	7½	3.50	Realty Cap	.20	.20	Dec	.74			7⅛	6⅝	7	+ ⅛	94
		4.35	.90	" wts							3.75	3.50	3.75	+ .05	5
1.4	34.8	11⅞	8⅝	Reed S&O	.08	.16	Aug	.33	Feb6m	.20	11¾	11½	11½	− ⅛	67
1.8	16.5	19¼	9	Reichhold	.24	.32	Dec	1.06	Mar3m	.50	17⅝	17	17½	− ½	22
		11	2.75	" wts							10	9½	9½	− ¾	8
		41½	41	Reid Pfd	3.12	3.12	70Dec	7.95			41½				x
1.3	21.3	33¼	19	Reitmans	.30	.40	72Jan	1.43			31½	30¼	30½	− ⅛	22
1.4	20.3	31	17⅝	"A	.30	.40	72Jan	1.43			29¾	29	29	− ¾	21
				Renold C	1.10	1.10					15¾				x
		8	4	R.R.D.							5		7		x
		6⅜	.20	" wts							.21				x
		1.75	.70	Reprox							1.40	1.20	1.40		36
	16.0	19⅜	13½	Revelstoke	.21	.20n	Dec	1.06	Mar3m	.42d	17⅛	17	17	+ ⅜	6
7.6		15¾	15	" pfd	1.20	1.20	Dec	5.90			15¾	15¾	15¾	+ ¼	1
7.3		63	58¼	Ry Alum pf	4.75	4.75	Dec	14.66			58¼		65		x
	61.2	2.80	2	Riley's Data			May	.04	Feb9m	.02	2.45	2.30	2.45	+ .05	37
	13.6	5	3.20	Ripley Int'l			Oct	.35	Apr6m	.03d	5	4.75	4.75		5
		3	2.25	River Yarn		a	Dec	.27d	Mar3m	.19d	3		4		x
		3.80	2.75	"A		a					3.75		10		x
1.5	8.5	88	34½	Robinson L	.95	1.00	Dec	7.95	Mar3m	2.36	68	65½	67½	− 2	7
1.3		88	34¾	" pfd	1.00	1.00	Dec	18.64			65		74½		x
	97.0	5⅛	3.50	Rolland A			Dec	.05	Mar3m	.17	4.85	4.75	4.85	− .28	8
		43	3	"pfd B			Dec	.05	Mar3m	.17	3.50		7		x
8.2				"pfd	4.25	4.25	Dec	2.48					52		x
4.2	12.2	19⅜	14⅜	RonaldsFed	.68	.80	72Jan	1.56			19⅜	18¾	19		143
	15.4	23⅜	15⅞	Rothmans			June	1.42	Mar9m	2.07	22¾	21½	21⅞	− ⅞	57
7.8		88½	83	" 1st pfd	6.85	6.85	June	1.09			88½	88	88	+ ⅞	3
5.7		24¾	19⅞	" 2nd pfd	1.32	1.32	June	1.09			24⅛	22¾	23	− 1¼	102
		7¼	3.30	" wts							6½	6⅛	6⅛	− ⅜	66
3.0	23.7	35⅛	28⅛	Royal Bank	.88	.95	Oct	1.32	Apr6m	1.34	33⅜	31	31¼	− 2¼	636
3.2	17.8	42½	36¼	Royal Trust	1.00	1.20	Dec	2.14	Mar3m	.53	39½	37½	38	− 1	80
6.9		17¾	13¾	" Mtge pf	1.00	1.00	Dec	6.14	Mar3m	1.65	14½	14½	14½	+ ⅜	4
2.2	13.2	16	7¾	Russel H A	.17	.34	Dec	1.17	Mar3m	.44	15½	15⅛	15½	− ⅛	147
4.2		32	19	" pfd	1.30	1.30	Dec	4.44			31	30½	30¾	− ¼	24
				S											
	8.9	2.10	1.10	SCU Ind			June	.14	Dec6m	.02d	1.25	1.25	1.25	− .20	1
		1.30	.80	SMA Inc			70Dec	.09d			.25		.95		x
		11½	8¾	S&L Div							11¼	10¾	11¼		57
2.9	12.4	45	37	StLCem'A'	.80	1.20	Dec	3.34	Mar3m	1.24d	42½	41½	41½	− 1	1
		21	21	StLawCorp	.60	.60	Dec	.99							x
8.0		66	62	" pfd	5.00	5.00	Dec	9.32			62¾	62½	62½	− ¼	1
		1.10	.71	St L Div			70Dec	.07d			.80	.77	.80	+ .05	11
	12.5	1.35	.65	St Maurice			Dec	.08			1.05	1	1	− .05	152
	8.2	6⅜	3.60	Sandwell	.60	o	Aug	.49	Nov3m	.02d	4	4	4	− .10	3
4.9	10.7	35	19	Sangamo	1.40	1.80	Dec	3.45	Mar3m	1.28	26½		37		x
	45.5	6¾	4.60	Sayvette			Dec	.14	Mar3m	.08d	6⅜	6	6⅜	− ⅛	375
2.2	14.9	14	11	Schneider J	.26	.28	Oct	.84	Feb16w	.22	12		12½		x
2.8		10¼	8½	"B pfd	.26	.28	Oct	.84			10¼	10	10⅛	− ⅛	187
				"C pfd	.20	.23	Oct	.84							x
				Schott			Dec	.66d	Mar3m	.02					x
		3.75	2.45	Scintrex			72Jan	.53d			2.55	2.55	2.55	− .10	5
1.4	12.3	11⅜	6½	Scott LaS	.10	.10e	72Jan	.59			7¾	7¼	7¼	− ½	84
		10	7¼	ScotMis pfd			Dec	.19			8¼	8	8¼		3
3.7	12.4	24½	20	Scott Paper	.90	.90	Dec	1.98	Mar3m	.70	24½	24⅛	24½	+ ⅛	35
1.7	21.7	18	9¼	Scott York	.24	.28	Dec	.75	Mar3m	.15	17	16¼	16¼	− ½	192
	23.1	18⅝	15⅛	Scotts Rest			Dec	.78	Apr16w	.20	18	17½	18	+ ⅛	100
3.6	16.7	22	18¾	Scythes	1.00	.80	Nov	1.32	Feb3m	.28	22	22	22	+ 2	2
		9	6½	SeawayMul			70Dec	.26d	Sept9m	.10	6½	6½	6½	− ½	1
10.7		7	5¾	" pfd	.67	.67					6¼	6⅛	6¼		8
		1	.50	" wts							.55	.55	.55	− .10	3
7.0		11	9¾	Seco-Cem pf		.72					10⅜	10⅛	10¼		67
	36.5	5½	3.50	Security Ca			Mar15m	.13	Dec9m	.07	4.80	4.50	4.75	− .10	52
	18.1	3.10	3	Select Prop	.03	n	70Dec	.18	Sept9m	.10	3		3.25		x
1.7	22.0	22	18	Selkirk 'A'	.31	.36	Dec	.99	Mar3m	.17	21⅞	21½	21¾		18
8.7	11.1	7½	6⅛	Shaw 'A'	.60	.60	Dec	.62			6⅞	6⅞	6⅞	− ⅝	1
	22.5	14¼	8¾	Shaw Pipe			Dec	.60	Mar3m	.10	14¼	13½	13½	− ½	49
1.4	24.0	44¾	34¼	ShellCda	.50	.60	Dec	1.85	Mar3m	.63	44¾	44	44⅜	− ⅜	151
2.5		44½	35¼	Shell Inv pf	1.10	1.10	Dec	9.21			44½	43⅞	44		23
		24⅝	15	" wts							24⅝	24	24⅛	− ½	51
				Shell Oil	2.40	2.40	Dec	3.63	Mar3m	.80					x
	21.1	7	4.15	Shepherd C			June	.32	Mar9m	.37	6¾	6¾	6¾	+ ⅛	1
	23.4	17¼	16¾	Sher Will			Aug	.76	Feb6m	.66	17		17¾		x
		90	89	" pfd	7.00	7.00	Aug	1.72			89½				x
.5		4.25	3	Shore		.02	Nov	.23d	Feb3m	.04d	3.85	3.70	3.80		18
		6⅛	4.60	Shully's			Jan	.83d	Oct9m	.06	5¼	5	5	− ⅛	13
.6	17.6	7	3.85	Sifton		.04	Dec	.37	Mar3m	.08	6¾	6½	6½	+ ⅛	75
3.2	9.1	25	21	Silknit	1.05	.80	Dec	2.74	Mar3m	.42	21½		25		x
4.5				"pfd	2.00	2.00	70Dec	108.97			37		44		x
5.8	12.4	17	13½	Silverwd 'A'	.80	.80	72Jan	1.12	Mar3m	.02	14½	13½	13⅞	− ⅜	93
5.7	12.5	17	14	"B	.80	.80	72Jan	1.12	Mar3m	.02	14	14	14	− ¼	1
1.8	24.0	28	22	Simpsons	.40	.50	72Jan	1.13			27½	26½	27⅛	− ¼	236
1.2	31.9	40½	28⅛	Simpson-S	.48	.48	72Jan	1.21			40	38½	38⅝	− 1⅜	14
	11.8	6¼	6	Sintra			Dec	.55			6¼		6½		x
				Skelly Oil	1.00	1.00	Dec	3.23	Mar3m	.82					x
	26.0	7	2.30	Sklar			Dec	.25	Apr16w	.22	6⅞	6½	6½	− ⅜	488
		5½	.95	" wts							5	4.80	4.85	− .30	31
.7	31.3	14½	9¼	Skyline	.10	.10	Dec	.44	Mar3m	.08	14⅜	13½	13¾	− ⅝	41
5.0	20.0	12⅞	9¾	Slater Steel	.60	.60	Oct	.60	Jan3m	.14	12⅞	12	12	− ¾	115
7.2		15¾	13½	"1st pfd	1.10	1.10	Oct	4.38			13½		15¼		x
7.3		15½	13¼	"2nd pfd	1.10	1.10	Oct	4.38			14⅛		15		x
8.0		16⅛	14⅞	" 6 pfd	1.20	1.20	Oct	4.38			15	15	15	− ½	2
	20.1	10⅝	8¼	Slater Walk	.19	.13n	Dec	.46			8⅞		9¼		x

pas être retenue, le tribunal pourrait, à sa discrétion, édicter une présomption, si, par exemple, les faits qui lui sont soumis laissent assez clairement voir la négligence du défendeur.

Donc, la responsabilité professionnelle peut être une responsabilité civile délictuelle, en vertu de l'article 1053 du Code civil: "**Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabileté**".

La responsabilité professionnelle peut également être contractuelle; c'est-à-dire pouvant découler du manquement à une obligation préexistante prévue par contrat. Elle est alors fondée sur les articles 1065, 1071 et suivants du Code civil. Il peut également y avoir cumul des deux régimes; ce qui paraît contraire à la logique.

Voyons maintenant quelques mécanismes importants de l'assurance de responsabilité professionnelle.

Comme dans le cas de toute assurance de responsabilité civile, dès que l'assureur est tenu d'offrir la garantie, il se substitue à l'assuré. Cela se produit, lorsqu'un tiers subit, de la part de l'assuré, un dommage ou un préjudice par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du travail ou encore plus simplement, par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une négligence dans l'exécution du travail ou dans le service rendu.

C'est un peu, si vous voulez, le penchant de l'assurance de responsabilité civile pour le risque des produits ou des travaux livrés.

L'assurance de responsabilité professionnelle ne vaut pas seulement pour les professions libérales comme: la pratique du droit, de la médecine ou du notariat. Elle peut être souscrite par les architectes, les ingénieurs, les comptables, les vétérinaires, les arpenteurs-géomètres, les courtiers d'assurances, les coiffeurs, les hôpitaux, les anesthésistes, les cliniques, les asiles, les maisons de détention, les travailleurs sociaux, les courtiers en immeubles, les psychiâtres, les infirmiers, les chirurgiens, les dentistes, les évaluateurs, les pharmaciens, etc... La liste est longue.

Dès que l'assuré a commis une faute ou a manqué à ses obligations contractuelles envers un client, par exemple, l'assureur intervient. Il intervient en faisant enquête, en défendant l'assuré et en payant à la place de l'assuré si celui-ci est tenu à des réparations civiles à autrui. C'est le principe de substitution dont j'ai parlé plus haut.

Voyons de plus près ces trois éléments d'intervention de l'assureur:

1o) **Lors de l'enquête**: l'assureur pourra obtenir les faits de la part de l'assuré, de la part de la victime, si elle y consent, et de la part des témoins, s'il y en a. Ensuite il analysera ces faits, pourra remettre le dossier à un avocat et, le cas échéant, tâchera de connaître le point de vue d'un ou plusieurs experts.

2o) **Lors de la défense**: l'assureur défendra l'assuré dans le cas de poursuite intentée contre ce dernier. Il devra payer les frais de la défense qui, dans la plupart des cas, viennent en supplément du montant d'assurance prévu. S'il le faut, il s'opposera à verser toute indemnité à la victime.

3o) **Lors du règlement**: l'assureur tentera d'effectuer un règlement avec la victime, si l'assuré semble responsable. Il faut noter ici, cependant, que certains assureurs s'engagent à ne pas effectuer de règlement avec la victime, sans l'assentiment de l'assuré. A mon avis, cela devrait être généralisé car l'assuré pourrait être soumis à une éthique très rigoureuse qui ne lui permettrait pas d'erreur ou de négligence de nature professionnelle.

Par contre, si l'assureur croit qu'il soit préférable d'effectuer un règlement hors-cour et que l'assuré s'y oppose, à ce moment-là il est logique que la responsabilité de l'assureur soit limitée au montant du règlement qui autrement serait accepté par la victime. Enfin, si les dommages-intérêts sont signifiés par un tribunal, l'assureur les paiera; à moins qu'il y ait appel du jugement.

La substitution dont nous avons parlé, a aussi des conséquences pour l'assuré. En effet, ce dernier a pris certains engagements envers l'assureur, en cas de dommages aux tiers.

Ces engagements de l'assuré sont:

a) avertir immédiatement l'assureur de tout fait pouvant donner lieu à une réclamation et cela, sans attendre qu'une réclamation ou mise en demeure lui soit effectivement transmise;

b) donner à l'assureur tous les renseignements et faits voulus;

c) ne pas admettre de responsabilité, même si celle-ci paraît évidente;

d) ne pas offrir ou effectuer de règlement, sans l'autorisation de l'assureur;

e) collaborer avec l'assureur, sauf de façon pécuniaire, et notamment participer à la défense de la poursuite ou, au pourvoi en appel;

f) transmettre à l'assureur tous les avis et documents qui lui viennent de la part de la victime ou des représentants légaux de cette dernière.

Quelle est maintenant la portée de l'assurance de responsabilité professionnelle? A bien des égards, cette portée diffère selon la profession de l'assuré.

1o) Les dommages garantis

Il peut aussi bien s'agir de dommages corporels, que de dommages matériels ou encore que de dommages incorporels. Il faut être sûr que la garantie protège l'assuré en fonction de ses besoins d'assurance particuliers. Si l'on assure par exemple un psychiatre, il serait abusif de limiter la garantie à des blessures corporelles. Il faudrait dans ce cas garantir le préjudice personnel. D'autre part, même pour un médecin, l'expression "blessures corporelles" est trop restrictive et on devait parler de "dommages corporels."

Suite à la page 28

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	1971	RENDEMENTS 6 mois ou dernières année fisc.		6 mois ou dernières intérim.		SEMAINE EN COURS haut	bas	ferme-ture	varia-tions	vent. 100s
.6	70.0	24	12¾	"Cda	stk	stk	Dec	.30	Mar3m	.08	21⅜	20⅞	21		54
5.9	12.3	7	6	Sobey's 'A'	.40	.40	May	.55	Nov6m	.23	6½		6¾		x
3.2	10.7	19⅝	14½	Sogena	.60	.60	72Feb	1.78			19	19	19	− ½	1
6.7		40	39⅝	Somerv pfd	2.80	2.80	Dec	17.93			40		42		x
1.9	28.4	24⅝	17¾	Southam	.37	.44	Dec	.82	Mar3m	.17	24⅝	23	23¼	− ⅞	132
	16.7	.56	.40	Spartan Air			70Oct	.03			.50	.48	.50	+ .07	84
	13.0	5¼	2.75	Staff Foods			Dec	.27	Mar3m	.09	4.15	3.25	3.50	− .75	29
				StandBrd	1.60	1.66	Dec	2.96	Mar3m	.75					x
2.7	28.2	17¼	13½	StBroad	.35	.42e	72Mar	.55			15½	15½	15½		49
3.7	13.0			Stand Oil	2.30	2.39	Dec	4.95	Mar3m	1.45	63½		64½		x
3.9	11.4	15⅜	11	StandPav	.50	.60	72Mar	1.35			15⅜	15⅜	15⅜		12
3.8	12.1	34½	26	SteelCan	1.20	1.25e	Dec	2.74	Mar3m	.75	33⅜	32½	33¼	− ¼	512
2.9	9.8	12½	6⅞	SteeleyInd	.16	.36	Dec	1.27	Mar3m	.09	12½	12⅛	12½	+ ¼	27
1.4	18.8	28	22¾	Steinberg 'A	.36	.36	July	1.37	Apr36w	1.47	26¼	25¾	25¾	− ½	62
		76	75⅝	" pfd	5.25	5.25	July	42.00							x
	10.5	5⅛	3	Steintron El	.10	n	July	.42	Jan6m	.35	4.40	4.05	4.40	+ .35	51
		1.10	.60	Steeltree Gp			May	.18d			.60		1		x
11.2		4.25	3.15	" pfd		.47					4.20	4.20	4.20	− .05	1
4.2	12.3	10¾	8¼	Sterling Tr	.36	.36	Dec	.70	Mar3m	.19	8¾	8⅝	8⅝	− ⅛	3
		4	3	Stuart Hous			Feb	.16d	Nov9m	.16	3.25	3	3		3
6.9		7½	7⅜	" pfd	.48	.48					6		7		x
2.5	200.0	10½	7⅜	StuartOil	.20	.20	May	.04	Feb9m	.08	8¼	8	8		18
	16.4	4.20	2	Sup Elect			Mar	.14	Dec9m	.09	2.50	2.25	2.30		32
	9.1	5	3.50	Superpack			Nov	.41	Feb3m	.10	3.50		3.75		x
	110.0	2.25	1.10	Surpass C			Dec	.01			1.50	1.10	1.10	− .30	74
				T-V											
		3.50	2.30	TMP Inv							2.50		2.70		x
4.0	15.5	29¾	19⅝	Tamblyn	1.05	1.05e	Apr	1.71	Jan40w	1.32	26½	26	26½	+ 1½	1
		30	27½	" pfd	2.00	2.00	Apr	25.16							x
	6.2	2.80	2	Tancord			Dec14m	.32	Mar3m	.02	2.10	2	2		5
		2.50	2.15	" pfd							2		2.15		x
	12.8	6⅛	3.75	Teledyne			June	.39	Mar9m	.22	5⅛	4	5	+ 1¼	49
				Teleflex		stk	Dec	1.72	Mar3m	.61					x
				Tenneco Inc	1.32	1.32	Dec	2.28	Mar3m	.58					x
2.2	15.0	53	33⅞	Texaco	.94	1.08	Dec	3.21	Mar3m	1.20	51⅜	48	48	− 3	91
6.3		65	62	" pfd	4.00	4.00	Dec	208.79			63	63	63	+ ½	1
				Texaco Inc	1.60	1.66	Dec	3.32	Mar3m	.84					x
				Texas East	1.52	1.52	Dec	2.89	Mar3m	1.00					x
3.4	21.1	21	15	Texas Gulf	.60	.60	Dec	.83	Mar3m	.20	18⅛	16⅞	17½		506
3.3	28.1	14¼	12¼	ThirdCG Inv	.45	.45	Dec	.48			13½	13½	13½	− ¼	1
7.7		33	31	" pfd	2.50	2.50	Dec	7.06			32⅝	32⅝	32⅝		1
2.9	18.3	3.15	2.15	Thomas Nat	.09	.08	June	.15	Sept3m	.05	2.75	2.75	2.75		
		5⅝	3.75	Thompson B		.05n	Mar	.06d	Dec9m	.25	4.10		4.50		x
1.2	33.9	37¾	29	Thomson	.40	.44	Dec	1.10	Mar3m	.22	37¾	37	37¼		149
6.8		51	49	" pfd	3.37	3.37	70Dec	14.66			49¾	49⅝	49⅝	− ⅛	9
4.6	11.0			Timken	1.80	1.80	Dec	3.58	Mar3m	.91	38¼		39¼		x
1.2	14.2	19	16	Tonecraft	.20	.20	Dec	1.20	Mar3m	.22	17	16	17		4
		1	1	Tooke			70Dec	.58d			1	1	1		1
		.80	.80	" pfd							.75		2		x
	12.0	2.20	1.25	Toromont			Dec	.15	Mar3m	.01	1.90	1.80	1.80	− .10	106
2.8	19.1	35	29⅛	Tor-Dom Bk	.74	.84	Oct	1.56	Apr6m	1.38	30½	29¾	29¾	− ¼	341
	30.0	4.95	4	Tor&Lon In	.14	.14n	Mar	.15			4.60	4.45	4.50	− .20	8
.5	28.9	50½	38¾	Tor Star B	.36	.22	Sept	1.56	Mar6m	.71	46	45	45⅛	− ⅞	24
.4	29.5	46	45½	" C	.30	.19	Sept	1.56	Mar6m	.71	44½		46		x
4.9	10.9	18½	15⅜	TradersGA	.60	.80e	Dec	1.50	Mar3m	.45	16½	16⅛	16⅜	+ ¼	143
4.9	10.9	17½	15	"B	.60	.80e	Dec	1.50	Mar3m	.45	15		16⅜		x
7.3		22¼	19	"A pfd	1.50	1.50	Dec	14.46			20½	20¼	20½	+ ¼	4
7.5		29	26¾	"B pfd	2.16	2.16	Dec	14.46			28⅞	28⅝	28⅝	− ¼	3
7.5	4.1	60	46	" 4.5	4.50	4.50	Dec	14.46			59¾	58¾	59¾	+ 1	7
7.7	1.8	27	25	" 5	2.00	2.00	Dec	14.46			26	25¼	26		3
		4	1.95	"65wts							2.80	2.60	2.65	− .10	15
		7⅛	4.60	"66 wts							5¾	5½	5½	− ¼	10
		7⅜	4.85	"69wts							6⅜	6⅜	6⅜		14
	38.5	4.20	3.05	Transair			Dec	.10	Mar3m	.07d	4.20	3.45	3.85	+ .35	591
		2	.90	"wts							2	1.50	1.75	+ .20	569
3.2	16.7	10⅛	8	TranCanGla	.25	.30	Dec	.57	Mar3m	.20	10	9½	9½	− ⅛	8
2.2	23.7	46	35⅜	Tr-CanPipe	1.00	1.00	Dec	1.89	Mar3m	.86	45⅜	44⅜	44⅞	− ⅛	256
4.8		57¼	53⅛	" 2.65		2.65	Dec	3.01	Mar3m	5.47	56⅜	55⅛	55⅛	− 1⅛	155
3.3		84¼	67	"2.75pfdA	2.75	2.75	Dec	3.01	Mar3m	5.47	84	82	82¼	− ¾	23
6.9		43	40	"2.8	2.80	2.80	Dec	3.01	Mar3m	5.47	41	40½	40½	− ½	22
		15½	10½	"wts							14	12¾	13¼	− ¾	46
	3.7	1.95	1.15	Transglobal	.71	n	Dec	.46			1.70	1.70	1.70	− .05	6
4.9	11.8	25	20	Tr-MntOil	1.10	1.10	Dec	1.89	Mar3m	.53	22⅝	22	22¼		406
	6.8	13¾	12½	TrPrPipe			Dec	1.96			13¼	13¼	13¼		1
	16.9	12⅜	7	Trimac			72Mar	.71			12⅜	11½	12	+ ⅛	288
	25.0	21¼	16¾	Trizec		.10n	Oct10m	.69	Jan3m	.19	17¼	17	17¼	− ¾	55
		.80	.49	" wts							.54	.52	.54	+ .01	95
5.3	15.0	4	2.90	Tru-Wall	.16	.16	May	.20	Feb9m	.17	3.10	2.90	3	+ .10	20
5.2	11.3	25½	23	TrGnCda	.98	1.24e	Dec	2.10	Mar3m	.46	23¾	23¾	23¾	+ ¾	5
3.1	13.6	20¾	17	UAPInc	.59	.64	Dec	1.53	Mar3m	.19	20¾	20¼	20¾	+ ¾	8
	29.0	10¼	6⅞	Ultramar			70Dec	.28			8¼	8⅛	8⅛		26
1.1	58.3	29½	17	UnasInv	.30	.30	Dec	.48	Mar3m	.11	28½	27½	28	− ½	5
	21.5	5⅛	3.50	Unican			June	.20	Mar9m	.37	4.90	4.30	4.30	− .65	47
	51.2	4.50	4	Unigesco A			Dec	.08			4.25	4	4.10	+ .05	16

Rende-ment %	Rapport Prix Béné. taux	1972 haut	1972 bas	Titres	Dividendes payés ind. 1970	1971	RENDEMENTS 6 mois ou dernières année fisc.		6 mois ou dernières intérim.		SEMAINE EN COURS haut	bas	ferme-ture	varia-tions	vent. 100s
	50.7	4	3.55	" B			Dec	.07			3.75	3.55	3.55	− .05	22
7.2		42	41	UnionA1st	3.13	3.13	Dec	8.20	Mar3m	10.93	41⅛		43¾		x
		45	45	"1stB	3.13	3.13	Dec	8.20	Mar3m	10.93	42⅜				x
		40½	39¾	" 6pf C	3.00	3.00	Dec	8.20	Mar3m	10.93	40½				x
3.2	19.5	19½	13⅜	UnionCarb	.60	.60	Dec	.96	Mar3m	.30	18¾	18	18¾	+ ⅛	58
4.5	16.0	15⅛	13⅛	Union Gas	.58	.64	72Mar	.89			14½	13⅞	14¼	+ ⅜	514
6.4	6.0	45	42	"A	2.75	2.75	72Mar	7.22			43	43	43		5
6.3	6.6	47	41	"B	3.00	3.00	72Mar	7.22			42		48		x
	21.0	48	42	UnionOil			Dec	2.04	Mar3m	.46	42⅞	42	42⅞	+ ⅞	2
6.8	46.8	20	20	UtdCorpA	1.50	1.50	Dec	.47	Mar3m	.13	20		22		x
2.9	35.1	18	13½	"B	.50	.48	Dec	.47	Mar3m	.13	17	16½	16½	− ⅜	29
7.4		20⅜	19¾	" pfd	1.50	1.50	Dec	5.37			20¼	20¼	20¼	− ¼	1
7.1		21¼	19½	"63pfd	1.50	1.50	Dec	5.37			19⅝		21		x
	15.3	9¼	6¾	UtdFdMgnt			Dec	.44	Mar3m	.12	7⅜	6¾	6¾	− ¼	15
		5⅜	4	UW'burne			Mar	.57			4				x
8.0		40	38	" Pfd	3.13	3.13	Mar	6.33			38½		39		x
		1.90	.75	" wts							1.05		1.50		x
		9¾	6¾	UnSections			Mar	.74d	Dec9m	.54	8	7⅝	7⅝	− ¼	29
	190.0	1.75	1	Util &Fund			Sept	.01			1.40		1.90		x
	190.0	2	1.25	"A			Sept	.01			1.50		1.90		x
	120.0	2.75	1.60	Val-Mar	.08		Mar15m	.02			2.50	2.25	2.40	− .10	10
	14.2	11⅞	6⅝	VanDerHout			Dec	.74	Mar3m	.25	11¼	10½	10½	− ⅞	93
		.80	.56	VanNess			Sept	.40d	Mar3m	.05d	.64	.56	.59	− .04	27
2.3	28.7	24¼	16¾	Velcro	.16	.40	Sept	.61	Mar6m	.37	18	17½	17½	− 1¼	4
	19.3	1.60	1	Venpower			June	.07	Mar9m	.03	1.40	1.25	1.35	+ .05	458
		10½	6¾	Versafood	.05	.05n	Dec	3.03d	Mar3m	.25	9⅝	9½	9⅝	+ ⅛	30
	20.2	6⅜	3.75	Versatile			Oct	.31	Apr6m	.33	6⅜	5⅞	6¼	+ ⅜	44
	17.7	5½	2.65	"A			Oct	.31	Apr6m	.33	5½	5⅛	5½	+ ⅜	281
				Viau	5.00						5				x
2.6	23.3	30	17⅞	Vict&Grey	.45	.72	Oct	1.17	Apr6m	.83	28½	26	27¼	− 1	43
		41	40¾	" Pfd	2.68	2.68	Oct	13.46			41¼				x
9.1				VicWd pfd	.75	.75					7⅜		8¼		x
1.9	20.2	12½	9½	Villacentre	.12	.20	Dec	.52	Mar3m	.14	11	10½	10½	− 1	12
2.5	9.3	10¼	8⅞	Vulcan	.20	.24	Dec	1.02	Mar3m	.21	9½	9¼	9½	− ¼	10
				W-Z											
1.8	10.9	19	15	Wabasso		.30	Dec	1.52	Mar3m	.20	16½	16	16½	+ ⅛	6
	18.3	6¼	5½	Wainoco			Dec	.30	Mar3m	.07	5¾	5½	5½	− ¼	2
3.3	11.1	11	6¾	Wajax	.22	.30	Dec	.82	Mar3m	.26	9⅞	9⅛	9⅛	− ⅜	105
		.38	.25	" rts							.35	.25	.25	− .11	1466
2.7	15.2	47⅜	41½	WalkHir	1.45	1.20	Aug	2.96	Nov3m	1.04	45½	44	44⅞	− ⅞	208
		8⅜	3.55	Warn-Her			Dec	.52d	Mar3m	.02	7¾	7½	7¾		45
		15¼	14	" Pfd							15¼	15¼	15¼	+ ¾	1
	3.7	.70	.35	Webb & Kn			70Dec	.12			.44	.42	.44	+ .02	18
4.2	21.2	14	11⅜	Weldwood	.50	.50	Dec	.56	Mar3m	.24	12	11⅜	11⅞		33
		1.95	1.50	WestIndies			Sept	.08d			1.50	1.50	1.50		4
		3.50	2.50	"pfdA							2.50		3		x
	14.4	13¾	10⅜	Westburne			72Mar	.85			13⅜	12¼	12¼	− ⅞	37
5.1		40⅞	35	"pfdA	2.00	2.00	Mar	7.61			40¼	39	39	− 1¼	13
		9	6½	"wts							8½	8	8	− ⅛	7
	19.1	13	8⅞	WestcstPet			Dec	.51	Mar3m	.21	9¾	9⅝	9¾	+ ⅛	72
4.8		34	30	" pfd		1.50					31⅜	31	31⅛	− ⅜	25
2.2	24.4	31	25⅜	WestcstTr	.50	.60	Dec	1.10	Mar3m	.59	27½	26¾	26⅞	− ½	266
		12	7	" wts							9⅜	8⅝	8⅞	− ½	234
3.4	5.7	23¾	15	Westeel	.60	.72	Dec	3.68	Mar3m	.33d	21½	20⅞	20⅞	+ ⅛	18
1.7	30.4	16½	12	WB'cast	.18	.26	72Mar	.51			15¾	15	15½	− ½	61
3.1		49	36¼	" A pfd	1.44	1.44	70Mar	7.92			46¼	45¾	46¼	− 1¾	3
	18.2	7½	4.35	WCanSeed	.10	.05n	July	.37	Jan6m	.25	7½	6¾	6¾	− ⅝	57
	19.7	10	6¾	WRealty			Dec	.40	Mar3m	.12	8⅜	7⅞	7⅞	− ⅜	92
		4.50	2.75	" Wts							3.70	3.50	3.50	− .20	56
5.8	7.4	13	9¼	WSuppliesA	.75	.75	72Jan	1.75			13	11½	13	+ 1½	37
7.5		32	25	WestfairA	2.00	2.00	Dec	23.16			26¾	26½	26½	− 1	1
6.5		20	18	" pfd	1.40	1.40	Dec	23.16			20		21½		x
2.1	14.9	23¾	14⅜	West'house	.50	.50	Dec	1.59	Mar3m	.33	23¾	22½	23¾	+ 1½	108
4.2	17.0	22½	17	Weston G	.84	.92	Dec	1.29	Mar3m	.30	21⅞	21½	21⅞		147
6.9		67	61	" 4.5 pfd	4.50	4.50	70Dec	15.46			65	64⅞	65	+ 2½	4
7.1		86½	81½	" 6 pfd	6.00	6.00	70Dec	15.46			83½		85		x
2.0	12.4	14⅜	9¾	WhitePass	.25	.25	Dec	1.00	Mar3m	.13	12⅞	12¼	12⅜	− ⅜	22
7.7		23½	20¾	" pfd	1.69	1.69	Dec	6.08			22	21½	22	+ ¼	11
		1.35	.29	" wts							.30	.30	.30		6
	110.0	5½	4.80	Whiterock			July	.05			5½	5¼	5½	+ ¼	302
5.2	7.2	14½	13¾	Whonnock A	.75	.75	Dec	2.00			14½	13¾	14½	+ ½	26
	17.1	16¼	7⅛	Wiley Oil			Sept	.90	Mar6m	.84	16	15	15⅜	− ¼	51
	20.8	11¼	4.50	WincoSteak			Dec	.51	Mar12w	.10	11¼	10⅜	10⅜	− ⅜	105
5.3	26.8	4.50	2.70	Wood Alex	.20	.20	Jan	.14	Apr3m	.09d	3.10		3.75		x
		29	24¾	Woodford A			Dec	.24d			10				x
		2.35	2	" B			Dec	2.05d			2.50				x
3.0	19.4	29	24¾	Wdward A	.58	.80	72Jan	1.39			27½	26¾	27	− ½	116
	26.3	12⅞	6⅞	Y&R Prop't			Dec	.48	Mar3m	.15	12⅞	12½	12⅝	+ ⅛	25
	12.2	37¼	29¾	Zapata			Sept	2.71	Mar6m	1.41	31½		33		x
2.0	24.4	17⅜	13⅜	Zellers	.28	.30	72Jan	.61			15	14⅛	14⅞	+ ⅝	610
5.4		35	33	" pfd	2.25	2.25	72Jan	60.03			33½		41⅞		x
6.7	8.8	3.15	2.30	Zenith	.20	.20	Dec	.34	Mar3m	.002	3.05	2.90	3	+ .05	46
	10.1	3.70	2.40	Zodiac			Dec	.36			3.70	3.15	3.65	+ .50	117

Vancouver

Vendredi, le 9 juin 1972

VALEURS INDUSTRIELLES

	Ventes 100's	haut	bas	ferme-ture	varia-tions	1972 haut	1972 bas
Al S.. A	100	$6½	6½	6½	Unch	7¾	6
Al stl b	100	$5	5	5		7¼	5
BC Sugar	150	$20¾	20¾	20¾		22	15½
BC Turf	1400	$4¼	4	4		5	4
Burr Mfg	1887	300	300	300	Unch	325	200
Cons Bear	19300	320	270	300	+40	320	220
Cor Ind	8028	235	225	235	Unch	250	165
Cor Cr p	500	210	210	210		220	180
Crstwd	850	150	135	140		200	125
Dawson	2300	$7⅞	7⅝	7¾	Unch	8½	6½
Delta Pr A	1700	175	170	170	− 5	200	130
Delta Hotel	10510	355	335	350	Unch	375	230
GN Land	2000	100	100	100	Unch	125	95
G P Ind	1700	270	265	265	Unch	325	145
Grt W Steel	2600	$8¼	7¾	7¾		8¼	5½
Kaiser	800	365	345	365	+30	460	330
Kelly D	100	$7½	7½	7½		7½	6
Key Ind	40100	65	55	55	−10	70	23
Keystn	1400	425	400	425		425	315
Melton	2210	285	265	265		300	140
Mercuria	28200	120	110	115	− 5	125	80
Mhwk pr	700	300	300	300	Unch	325	200
Molson A	2000	$25	25	25		25	20⅞
Molson B	200	$25¼	25¼	25¼		25¼	25¼
N Nur	800	200	190	190		290	180
Neonex	200	$5¾	5¾	5¾		6⅛	4¼
NW Sprts	2240	$5⅜	5¼	5⅜	− ¼	6½	5¼
NWL	1698	340	305	320	−15	350	220
Ok Helic	1600	$11½	11½	11½	Unch	11¾	6½
Pace	1400	100	90	90		130	71
PN Gas	600	375	350	350	−25	405	340
PNG pr	1025	$21	19½	20	− 1	23	19½
PWA	10490	$22⅛	21⅜	22	+ ¾	22⅜	13½
PWA pr A	700	$45½	44	45½	+1⅜	46½	32¼
Portcm	4600	120	105	110	Unch	150	68
Potter	984	365	340	355	−15	380	335
RSL	285	205	200	200		225	200
Tr Mtn	23300	$22½	22	22¼		24½	21¼
U Equit	400	225	225	225		235	195
W Redek	1100	305	300	300		325	250
Wardr	4375	180	175	180	− 5	220	130
W Brod	200	$15½	15½	15½		16¼	13⅛
Whon A	1100	$14½	14¼	14½		16½	13¾
Wdwrd	100	$27	27	27		28¾	24¾
Wosks	200	$9¾	9¼	9¼		9¾	7¾

Mines

	Ventes 100's	haut	bas	ferme-ture	varia-tions	1972 haut	1972 bas
Achron	45300	32	27	29	+ 2	151	26
Adanac	16100	61	55	61	+ 6	80	40
Adera	26900	38	36	36	−1½	47	33
Afton	39510	1250	1050	1050	−200	1550	145
Alice Lk	13700	27	25	27	− 2	43	19
Alwin	9900	66	55	65	+ 7	100	48
Anglo Bo	175300	85	67	84		85	67
Ardo	157160	40	35	40	+ 3	41	15
Arlngtn	4300	18	17	18		28	17
Atlas	5800	48	45	45	Unch	63	32
Avino	23595	40	35	39	− 2	79	34
Boswell	2100	20	16	16	−1½	26	16
Bndry	19000	25	19	20	− 5	27	15
Bow Rvr	24700	58	45	50	+ 4	160	31½
Bmeda	4000	120	106	115	+ 5	125	90
Bmac	26500	42½	40	40	Unch	80	35
Brycon	34300	23	16	17	− 3	58	16
Bullion Mtn	272000	131	90	95	−34	270	67
Buval	13000	33	30	33		41	29
Calico	43800	30	26	26	− 2	55	14
Calta	34800	77	70	75	+ 3	131	70
Cbrdg	23000	24	20	24	Unch	68	20
C Brrnca	5750	23	20	22½	− ½	31	17
Canol	9510	50	45	46		60	24
Car Bell	1000	22	22	22		30	20
Car Gold	2600	95	85	85		145	80
C Moly	5900	22	21½	22	+ 1	32	19
C Cons	1500	10	9	9		15	8½
Casino	3300	44	43	43	Unch	75	40
Celtic Min	96300	45	33	44	Unch	150	33
Charta	303764	64	58	60	+ 2	65	58
Chatwy	11600	18½	16½	18	Unch	32	16
Chrchil	4065	76	65	67	+ 1	110	65
Col A w	z2	400	400	400		800	400
Clman B	226	470	410	410		815	400
Col pra	5500	54	50	54	+ 2	89	46
Col Rvr	15305	22	18	19	− 1	35	15
Cons Cst Sl	9626	70	58	65	− 7	74	58
C Gem	10000	12	12	12		23	6
C Stndrd	50700	19	14	19	− 1	52	5
C Cinch	5200	12	9	12		20	9
C Mckny	14400	14	13	13	− ½	18	9
C Potash	10500	6	5	6	Unch	10	2
Cop Gnt	35500	15	11	11	− 2	28	10
Cord Intl	4950	150	135	145	+ 5	190	100
Cor Alld	1500	28	27	27		85	27
Coronet	5800	35	30	35	+ 4	49	26
Cream	10000	43	37	40	+ 4	68	35
Croydn	9300	12	11½	11½		20	9½
Cumont	4000	40	40	40	+ 5	40	30
Dankoe	1042	70	60	65		100	55
Dhawk	176120	335	265	320	+15	335	225
Davnport	762231	208	100	203	+124	208	45
Dav Kys	12750	112	100	101	− 1	150	75
Demsy	26000	40	30	36	− 1	105	30
Dson Intl	7300	65	58	65	− 3	158	58
Dol Var	5700	44	38	40	+ 2	60	30
Dundee	20000	23½	21	21		27	17
Dus Mac	23100	15½	14	14	− 1	30	10
Dynsty	1200	$10⅞	10¾	10¾		11½	6¾
Eagle R	13500	24½	22	24		69	22
Enex	4000	42	40	40		64	21
Equat	98000	29	25	26½	−2½	164	25
Exeter Mns	68800	25	17	24	+ 5	84	17
Falaise	137550	20	18	18	+ ½	37	12
Farwst	1600	6½	6½	6½		10	5½
F Nat U	567	17	17	17		29	13
Flgstne	192150	33	29½	32	+ 2	35	16
F Chan	31000	17½	16	17	− 1	63	15
Frbar	25700	13	11	11	− 1	38	10
Frntier	360700	41	20	38		41	16
Gen Res	27100	9½	7	9	− 1	10½	4
Giant Ex	7731	45	36	36		49	36
Gnt Mas	1100	500	495	495	−30	610	450
Gibbex	48500	48	35	45	+ 4	89	35
Gbrltar	23022	960	890	930	+10	960	490
G Gate	133800	74	50	55	−10	202	37
Grnduc	200	360	360	360		525	360
Gndvw	500	7	7	7		7	6
Granit Mtn	192000	35	21	33½	+9½	80	15½
G N Pete	19700	75	70	73	− 4	110	64
Green Egle	31000	32	30	30	Unch	55	30
Gunn	15000	28	25	27	Unch	44	25
Hart Rvr	12100	21	19	21	+ 1	30	16
Hearne	1100	18	16	18	+ 2	29	13½
Henrieta	198560	56	40	45	− 6	74	40
Hilnd Lode	788750	33	16	32	+15	90	16
Hihhawk	4999	30	25	25	+ 2	37	23
H Chief	17000	12	10	10	− 2	19	10
H Merc	3000	45	40	40	− 3	78	37
Hind Val	275850	30	25	29	+ 1	35	21
Hmont	800	215	200	200	−10	330	175
H B Mtn	4000	9	9	9	Unch	15	8
Imp Met	9500	20	19	19	− 1	30	15
Inland Cop	64266	47	37	37	−10	84	20
Intl Born	z500	22	21	22	+ 2	40	20
Int Tech	2400	102	100	102		127	79
Iskut	2500	22	20	22	+ 1	25	14
Jackpot	48000	30	23	29	− 1	30	21½
Jason Ex	20500	18	15	15	− 2	29	14
Jaye Ex	11000	6	4	4		8½	4
Jersey	5000	14	13	14		17½	10
Jericho	274800	21	17	20	+ 2	21	9
Joy Mining	33300	68	58	63	− 9	127	50
Kalco	23000	25	20	24½	+3½	35	14
Kamad	38000	67	58	58	− 7	85	26
Kelver	15500	22	18½	20	−1½	40	18½
Kopan	78050	46	38	40	− 6	70	5½
L Bvrhs	13000	15	13	14	− 1	23	12½
Largo	2500	19	18	19	+ 1	36	18
Laronge	13700	33	30	32	Unch	114	30
Laura	7000	20	20	20	+ ½	29	15
Leemac	543890	195	130	138	−42	500	45½
Lxnton	210450	64	35	62	+29	65	22
Lon Prd	17500	12	10	12		20	9
Lone Creek	6000	65	50	55	−15	80	50
Lori Explor	16500	45	39	40	− 5	62	20
Lornex	1550	935	900	925	− 10	1087	775
Mrshal	19000	11	10	10	− 1	23	7
Mvrck	10800	34	32	34		44	32
Mrcury	39000	15	9½	12	+ 3	15	8
Mid West	7600	5½	4	4		10	4
Mrl Mtn	15000	21	21	21	Unch	37	14
Minex	36500	20½	17	17	− 1	50	11
Molmn	87500	16	13	16	+ 1	17	8
Mrseby	2500	19	18	18		38	15
Mt Wash	2700	6	6	6		10	5
Nadina	6500	95	90	95		130	71
Native	6000	10	6½	10	+ 3	10	4½
N Cinch	2600	18	17	17	Unch	33	14
N Cronin	500	6½	6½	6½		10	4½
N Nrthcl	40380	59	49	50	− 9	59	29
N Privtr	59000	16	13½	14	− 2	25	13½
N Taku	34000	40	35	40	+ 2	62	24
N Terr	25000	10	9	10	+1½	20	8
Newvan	21100	38	32	37	− 1	106	32
Nkl Hill	1000	17	16	16	+ 1	29	14
Nitracell	181500	43	30	36	+ 5	43	25
Norcan	13500	10	5	8	Unch	18	5
Norgld	13500	6	5	5	Unch	10	2½
Northair	99000	32	20	30	Unch	125	20
Nlode	12300	20	18	20		22	13
N Pac	946205	150	105	137	+35	150	33
N Homstak	16600	24	20	23	+ 2	47	19
NW Vent	2600	75	66	73	− 6	97	55
Omega	14600	20	12	16		24	11
Oro	30400	29	24	26	− 1	67	23
Pac Asb	5100	155	145	155		185	120
Pac Sil	5000	5	5	5		12	5
Parmnt	4415	19	16½	18		30	14
Pthfndr	50100	133	118	120	−15	150	87
Pat Slvr	1000	8	8	8		10	6
Peel	6000	16	15	15		25	13
Pne Lke	49000	17	14	17	+ 3	45	12
Pinncle	56900	51	40	43	− 5	75	10
Plateau Mtl	21000	35	30	35		55	30
Polaris	24500	8	5½	5½	−2½	10	5
Primer	9500	14	10½	10½	−2½	22	8
Pyrmid	42930	40	33	36		55	31
Qtsino	3500	10	8	10	+1½	12	7
Ramid	10500	28	25	25	Unch	37	20½
Rayore	29000	35	28	35	Unch	52	28
Reeves	z200	50	50	50		125	50
Riviera Ind	17000	27	25	25	Unch	48	21
Rocket	331300	40	25	38	+ 8	42	25
Rcklnd	37000	13	10	13	Unch	35	10
Ring Hill	214200	120	83	100	+13	169	42
Rose Ps	10000	25	20	20	+ 2	34	16
R Agsiz	3000	56	45	56		56	28
Sabina	16850	435	385	400	−40	480	230
Sheba	24400	40	36	39		79	33
Shid Dev	9800	130	110	130		130	70
Sierra Emp	1000	165	130	130		200	130
Slk Prem	5000	10	10	10	Unch	18	8
Slrian	6500	6	4½	6	+ 1	11½	4½
Slr Butte	18500	8	6½	7	+ 1	12	6
Slr City	63330	32	23	31	+ 8	32	12
Slrquik	21529	16	13	14	− 5	31	10
Slr Ridge	1000	4	4	4		10	4
S Spring	8500	67	65	65	Unch	80	61
S Stndrd	19070	149	131	149	+14	150	120
Slr Star	4500	11	8	8	− 4	24	8
Slocan	92404	167	153	167	+ 9	167	75
Sonic Ray	137425	105	90	90	−10	118	45
S Seas	17400	27	20	23	− 5	48	20
Spartan	45200	32½	29½	32½	+2½	37	13
Stall Lak	2500	88	86	86		130	80
Stanx	19200	22	16	18	− 1	40	14
Taseko	33500	25	21	24	− 2	28	17
Tay Rvr	1000	22	22	22		30	18
Trwest	88000	50	44	47	+ 5	54	25
Trans Col	83000	35	25	34	+ 9	83	11
Tcon Res	1500	27	23	27	+ 4	39	22
Trojan	28300	26	25	26	− ½	41	20
Turismo	14500	30	27	27	Unch	45	25
U Copper	3840	10	10	10	Unch	15	7
Val Co	6746	$10¾	9¾	10	− ¼	11	7¾
Vnanda	7042	5	4½	4½	− ½	9	4
Vnturs	2500	6	6	6	+ 1	10	5
Vestor Ex	1000	67	67	67		80	30
W C Res	28500	8	5	6		10	5
W Mines	1700	355	325	325	−30	420	260
Wstlnd	3700	12½	10	12	− ½	17	8
White Rv	473150	200	68	185	+110	200	27
Znith	44200	49	37	49	+12	86	30

La responsabilité...

(Suite de la page 27)

2o) Moment où l'acte fautif est posé

Ce n'est pas toujours au moment où l'acte fautif a été posé que se manifeste le dommage.

Certains assureurs ne garantissent les dommages que si l'acte fautif a été posé alors que la police d'assurance est en vigueur. D'autres ne prévoient pas une telle restriction; ce qui semble plus logique, surtout s'il y a eu changement d'assureur et même s'il y a lieu de charger alors une surprime. Bien sûr, il ne faut pas garantir l'acte fautif qui est déjà connu lors de l'entrée en vigueur de l'assurance.

3o) Moment où le dommage se manifeste

Généralement, l'assurance ne s'applique que lorsque la police est en vigueur. Mais, lorsque l'acte fautif a été posé alors que la police est en vigueur, certains assureurs garantiront les dommages qui surviendraient un an, trois ans ou davantage, après l'expiration de la police. Dans certains cas, par contre, on exigera que l'assuré ait signalé à l'assureur, avant l'expiration de la police, la possibilité d'un dommage précis éventuel.

4o) Nature des activités garanties

L'assuré est garanti pour les actes posés dans l'exercice de sa propre profession. Par exemple, à moins de modifier le contrat d'assurance, l'expert comptable ne serait pas garanti alors qu'il agit à titre de syndic et le médecin ne serait pas garanti lorsqu'il agit à titre d'administrateur d'une institution hospitalière ou de directeur médical d'une institution de santé.

5o) Les personnes assurées

La définition que l'on donne au mot "assuré" dans le contrat d'assurance diffère selon les assureurs. Parfois et le plus souvent on ne garantit que l'assuré désigné. Toutefois, il serait plus prudent de garantir également les préposés de l'assuré et toute personne dont les actes qu'elle pose pourrait également entraîner la responsabilité de l'assuré désigné. Cette formule permettrait à coup sûr d'obtenir une plus grande collaboration de la part de l'employé ou de la personne qui a posé l'acte fautif. Cette collaboration peut s'avérer très précieuse en matière d'assurance de responsabilité professionnelle. Sont aussi généralement garantis les associés de l'assuré, sa succession et parfois ses prédécesseurs en affaires.

6o) Les exclusions

Il y a peu d'exclusions qui apparaissent sous ce titre, dans la police. Il faut toutefois noter que la portée de la garantie et les conditions d'application de l'assurance permettent d'exclure plusieurs aspects.

Quelques exclusions sont communes à tous les contrats d'assurance de responsabilité civile, comme par exemple:

a) les dommages intentionnels. Notons que lorsque les préposés de l'assuré sont garantis, on devrait garantir, pour le compte de l'employeur, les dommages intentionnels causés par les employés, à l'insu de l'employeur.

b) les cas de responsabilité assumée qui toutefois peuvent être parfois garantis.

c) les actes malhonnêtes ou de nature frauduleuse.

d) le risque de contamination nucléaire.

On trouve d'autre part des exclusions types qui vont avec la nature de la profession exercée par l'assuré. Ces exclusions peuvent être modifiées ou enlevées, le cas échéant.

Ainsi, pour les médecins par exemple, on aura l'exclusion touchant l'usage de rayons-X ou de substances radioactives pour des fins thérapeutiques. Mais l'exclusion ne s'appliquerait pas si cet usage est fait pour des fins de diagnostic.

On pourrait aussi avoir une exclusion pour les actes posés alors que l'assuré ou ses proposés sont sous l'influence de narcotiques, de stupéfiants, de substances toxiques ou ennivrantes.

Pour les architectes et les ingénieurs on trouvera toujours l'exclusion ayant trait aux travaux faits en rapport avec des ponts et tunnels d'une longueur supérieure à un certain nombre de pieds et aux travaux faits en rapport avec des barrages, des foires ou des expositions.

7o) Autres particularités

Il ne reste que peu de choses à ajouter sur la police d'assurance de responsabilité professionnelle.

D'abord qu'il y a toujours un montant d'assurance maximal qui s'applique à chaque période annuelle de la police. Parfois, il n'y a pas de montant précis pour chaque sinistre, mais seulement le montant global pour une période annuelle.

Ensuite que la garantie ne s'applique que pour les actes posés au Canada ou aux Etats-Unis. Si les activités de l'assuré peuvent s'exercer à l'extérieur de ces deux pays, il faut alors modifier la police à cet égard.

(1) "La responsabilité civile du médecin et de l'établissement hospitalier", par Paul A. Crépeau, Montréal. Wilson & Lafleur, 1956. P. 118

(2) Op. cit. page 114

(3) Marc Giguère, "Les devoirs des dirigeants de sociétés par actions", Québec. Les Presses de l'université Laval, 1957.

(4) Op. cit. page 51

(5) Op. cit. page 222

Calgary

Vendredi, le 9 juin 1972

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations
INDUSTRIELLES					
Amal Prop	5100	85	80	81	
Farmr Mer	200	450	450	450	
KSF Chem	1750	135	125	130	
NW Trst p	257	$6	6	6	
NWT C A	100	350	350	350	
Park Beef	4500	50	45	45	−3
Turbo Res	36745	185	158	185	+25
Oils					
Amalta Oil	4000	13	13	13	
Barons Oils	500	3½	3½	3½	
Brett Oil	44000	23	16	22	
Acn Hydro	4300	100	93	100	
Cree Lake	71500	45	41	41	−3
Jagor Res	1000	30	30	30	
Lassiter	4475	140	130	130	
Madison	2500	16	11	15	
Montry A	1000	22	22	22	
New York	3500	65	60	61	−4
Norsul	100	375	375	375	
N Contl Oil	1000	2	2	2	
Pergn Pet	2800	50	45	45	

	vent. 100s	haut	bas	fermeture	variations
Petromns	2500	24	20	23	
Repub Res	1000	35	35	35	
Savanna	94500	28	25	25	
Twin Rich	500	21	21	21	
Universal	3000	50	47	50	
W Warner	1600	45	44	45	
Mines					
Admiral	1000	9	9	9	
Alta Copper	4500	40	35	35	−4
Alta Gypsm	4000	7	7	7	
Alcor Min	6000	10	10	10	
Brit Star	2000	45	38	38	
Con Ventur	3500	16	15	15	
Cultus Expl	5000	30	30	30	
Index Mns	1000	110	110	110	−10
Lone Creek	1000	65	60	60	−5
Matrix Ex	4000	40	28	28	−12
Rapid Riv	1400	10	10	10	
Studer Mns	3500	20	18	18	
Tobe Mines	1000	7	7	7	
Trans Yuk	10000	3	3	3	

Marché de New York

Vendredi, le 9 juin 1972

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Admiral	21	18	19	— 2¼	27	17⅛	
Alcoa	52⅛	50¾	51	— 2¼	56⅛	38⅞	
Allied Chemical	31⅜	29¼	30	— 1	36¾	27¾	
Allis Chalmers	13⅞	13⅛	13⅛	— 1	15⅜	12½	
Amerada Hess	54⅛	48¾	49⅛	— 4¾	54¾	40½	
American Airlines	44½	41	41¾	— 3	49⅞	39⅜	
American Can	29⅜	28¼	28½	— 1	36¾	28¼	
American Cyanamid	35⅞	33⅝	34¾	— 1	40¼	33⅛	
American Electric Power	27¼	26⅛	26¼	— ⅞	31⅝	26⅛	
American Motors	8½	8	8	— ½	9⅜	6	
American Tel & Tel	43¼	42½	42¾	— ½	47⅞	42¼	
Anaconda	20½	19⅛	19½	— ¾	21⅞	15⅜	
Atlantic Richfield	61½	56¾	57⅛	— 4⅛	73	56¾	
Avon Products	118	113½	114⅞	— 2⅞	126½	94	
Bausch & Lomb	62¾	55¼	56	— 5⅜	194¾	55¼	
Bell Howell	66⅞	65⅞	66⅛	— ⅝	70½	55½	
Boeing	22⅝	21⅛	21⅛	— 1	26½	19	
Bois Cascade	14½	13	13¼	— 1⅛	20⅝	12¾	
Branif Airways	18½	15¾	16½	— 1⅞	20¼	15¼	
Bristol Myers	63⅞	62⅝	62⅝	— ¾	65½	55⅞	
Budd Auto	17	16⅜	16⅞	— ⅛	19⅜	13⅜	
Bulova	14⅜	13⅝	14	— ⅜	19	13⅝	
Burroughs	186	179	180½	— 5½	189⅞	146	
C. B. S.	53½	50¾	51½	— 2⅛	65¼	45½	
Caterpillar	56½	54	54⅛	— 2½	58¾	46¾	
Celanese	58	54½	54¾	— 3	73	54½	
Chase Manhattan	58⅜	55¾	55¾	— 2⅝	60⅝	52	
Chrysler Corp	31⅞	29⅞	30¼	— 1⅜	36¾	28	
Cities Service	35¾	35	35½	— ¼	46⅞	35	
Coca Cola	132	128¼	129	— 2¾	134⅜	112½	
Colgate Palmolive	71¾	68	71⅝	+ 3⅛	71¾	57½	
Columbia Gas	30¾	29⅞	30¼	+ ⅛	35⅜	28¾	
Combustion Engineer	69¼	68½	68¾	— ⅝	70⅞	57½	
Comsat	68¾	65¾	67¾		75⅜	56⅝	
Consolidated Edison	24½	24	24⅜	+ ⅛	27½	24	
Continental Airline	26¼	22½	23⅜	— 3⅛	28⅛	19⅝	
Continental Can	28⅜	27	28⅜	+ ⅝	34⅞	27	
Continental Oil	27⅜	25½	25⅞	— 1⅝	29½	25⅜	
Control Data	73½	68½	69	— 5	74⅝	42½	
Crane	23¼	21¼	21¼	— 2⅜	24⅞	21¼	
Curtiss-Wright	44½	38¼	41¼	— ⅞	44½	13⅜	
Dow Chemical	93⅛	89⅜	89½	— 3½	93⅞	78	
Du Pont	172	166	166	— 6⅛	176½	144¼	
Eastern Airlines	29⅜	26⅜	28	— 2	31⅞	21½	
Eastman Kodak	124¾	119	122¾	— 1¾	127⅛	93¼	
El Paso Nat Gas	18¼	17⅝	17⅝	— ½	20	17⅛	
Federal Ntl. Mtge.	22⅜	20⅜	20¾	— 1¾	27¼	20⅜	
Firestone	24⅜	22⅛	22⅜	— 2⅛	27	22⅛	
First N City	59	57¾	57⅞	— ⅝	59⅜	43⅛	
Ford Motor	66⅞	63	64¼	— 2	77	63	
GAC Corp	10⅜	9⅞	10	— ¼	15	9⅞	
General Dynamics	30¼	27⅜	27⅜	— 2⅝	34⅞	22⅜	
General Electric	69⅝	65¼	65⅝	— 3⅜	70⅞	58¼	
General Foods	26	24¾	25⅛	— ½	36¼	24¾	
General Mills	50	49	49	— 1⅛	52¼	38⅝	
General Motors	75½	73⅜	73¾	— 1⅝	84¾	73⅜	
General Telephone	29⅞	28⅛	28⅛	— 1⅝	33	20⅝	
Getty Oil	78½	75	75½	— 1¾	87⅝	66	
Gillette	48¼	46⅜	47⅜	+ ⅛	48¼	38¼	
Goodrich	26⅛	25½	25½	— ⅜	31⅝	25¼	
Goodyear Tire	30⅛	27⅞	28	— 1¾	33½	27⅞	
Greyhound	18⅛	17¾	18⅛	+ ⅛	23¼	17¾	
Gulf Oil	24¾	23¾	24	— ¾	30	23¾	
Gulf Western	40⅞	39⅝	40	— 1	44¾	28	
Honeywell	153⅝	148½	151½	— 2½	160	127⅞	
I B M	397½	391	391	— 7½	406	331	
International Harvester	34⅛	32¾	32¾	— ⅞	34⅛	26¾	
International Nickel	34¾	33½	33½	— ¾	35½	29¾	
International Telephone	58¾	57⅛	57⅛	— 1¾	64½	52⅛	
John Manville	35	34¼	34¼	— ¼	41⅝	34⅛	
Jones & Laughlan	17⅜	16⅝	16⅜	— ⅝	19⅛	15⅝	
Kellogg	26⅜	25⅛	25⅞	+ ¾	28	23⅛	
Kennecott	22¾	20⅞	21½	— 1¼	29⅜	20⅞	
Kresge	123	119½	119⅝	— 1⅞	124	94½	
Libby, McNeil & Libby	6⅝	6⅜	6⅜	— ¼	8⅛	6	
Litton Industries	18⅝	16	16⅜	— 2¼	26⅛	15½	
Lockheed	11⅞	11⅛	11⅛	— ⅝	15⅜	10	
Mead Corp	19¼	18	18	— 1	21¼	16⅞	
Mesa Petroleum	56⅝	50⅞	51½	— 5⅛	57¼	42⅛	
Minnesota Mining	154¼	148⅝	148⅝	— 5¼	158¾	129¼	
National Cash	33¾	32¼	32¼	— 1⅜	35½	28⅛	
Northwest Airlines	49½	46½	47½	— 2¾	55	37	
Norton Simon	69⅛	66¾	67¼	— 1⅝	72⅜	58⅝	
Occidental Petroleum	11⅞	11	11¼	— ⅝	14¼	11	
Olin Corp	17⅛	16¾	16¾	— ¼	20⅜	16⅝	
Pan American	16⅝	15⅛	15¾	— 1⅛	17¾	13⅛	
Penn Central	4⅜	4⅛	4⅛		5⅝	4⅛	
Pepsi Cola	86⅜	83¼	83⅞	— 2⅜	87¾	67¼	
Pet Inc	49½	47¼	47⅜	— 2⅜	55½	47	
Phillip Morris	100¼	96½	98¾	— ¾	103½	67¾	
Polaroid	136⅞	129⅛	129¾	— 5⅞	149½	86⅛	
Procter & Gamble	101	97½	97¾		101	76⅛	
R C A	36⅞	34⅞	35⅛	— 1⅜	45	34¼	
Ralston	41⅝	39⅜	40⅝	— ⅜	43	33⅝	
Republic Steel	23⅜	22⅞	22⅞	— ½	24⅞	20¾	
Reynolds Metals	18¾	17¾	17¾	— ⅞	22¾	17⅛	
Sears Roebuck	119⅝	115⅜	116⅛	— 2¾	119⅝	97⅜	
Shell Oil	45	43⅝	43⅞	— 1¼	50½	42	
Singer	90	85¾	86⅝	— 2⅞	93¼	77¼	
Southern Pacific	44¾	43⅛	43⅝	— 1⅛	52	43⅛	
Sperry Rand	40⅛	38¼	38⅜	— 1⅞	41⅛	29¾	
Standard Brands	52½	49⅞	50⅜	— 2⅛	53¼	44⅛	
Standard Oil California	59¼	57¾	57⅞	— 1⅛	60¾	54	
Standard Oil Indiana	67⅛	65¼	65½	— 1⅞	70½	60⅞	
Standard Oil New Jersey	73⅞	70⅝	70⅞	— 3	77⅞	68	
Standard Oil Ohio	79¾	78¼	78¼	— 1¼	88¼	78¼	
Sun Oil	45⅛	43¾	44½	— ⅞	52⅜	43¾	
Swift	33⅝	31⅝	32⅜	— 1	38¾	30¼	
Telex	10¾	9⅝	9⅞	— 1	14⅞	9⅛	
Texaco	32⅞	30½	30⅝	— 2⅛	36	29½	
Trans. W Airlines	56	50¼	52¾	— 3¼	59⅛	39⅝	
Union Carbide	50⅛	48⅛	48⅛	— 2	51	41⅞	
United Air Lines	48⅛	43	45½	— 2¾	54¼	39½	
United Aircraft	40	38¼	38¼	— 1⅝	43	28⅝	
U. S. Steel	30¾	29¾	30	— ¼	34¼	29¾	
U. S. Tobacco	22¾	22	22⅜	+ ¼	26⅞	21⅞	
Western Air Lines	41¼	38¼	40	— 1½	46¾	30⅜	
Western Union	66¾	61½	61½	— 5¼	69½	41⅞	
Westinghouse	51⅛	48¾	49¼	— 2	54⅞	43	
Woolworth	36¾	35⅞	36	— ½	47¼	35⅝	
Xerox	156¼	148¼	148¾	— 7¼	159¾	120½	
Zenith	46	44¾	44⅞	— ¾	50½	41⅜	

Valeurs hors-listes

TORONTO — Cours de fermeture des valeurs industrielles au 9 juin 1972 d'après McDonnell, Adams et co.

AGT Data	1.50	1.75	1.50
Astral	1.40	1.50	1.50
Autotelic	.60	.70	.80
Caledon	4.25	4.75	4.50
Cdn Gas B wts	7.75	8.25	7.50
Cdn Pac Inv	12.00	13.00	12.50
Cap Div A wts	.05	.15	.05
College Plumb	3.00	4.00	3.00
Cont Research	12.00	13.00	12.00
Corp Properties	5.00	5.50	5.00
Cowl	2.25	2.75	2.50
Creative Patents	9.50	9.75	6.00
Dataline	4.00	4.50	4.00
Datapro	1.00	1.50	1.00
Electron Associates	2.50	2.75	2.00
Extendicare	8.00	8.50	11.00
Extendicare wts	3.75	4.50	5.25
Fathom	.40	.50	.40
Flemdon	1.35	1.45	1.35
GB Automated	5.00	5.50	4.75
Hawker Ind	3.00	. . . .	3.00
Highland Queen	1.50	2.25	1.50
Ind Growth Mgt	6.50	7.00	6.75
Ind Bond A	1.30	1.50	1.05
Int Systcoms	.53	.58	.55
Jenkins	14.00	16.00	14.00
Jesperson Kay	. . . .	1.25	1.00
Jolly Jumper	1.60	1.75	1.30
Knogo	2.25	2.75	2.00
Laidlaw wts	28.50	. . . .	24.00
Leigh pfd	34.00	. . . .	32.00
Leisure World	2.00	2.50	1.75
Linland	2.00	. . . .	1.50
M-H Cable Pfd	19.25	19.75	19.75
McCarthy Mill A	7.00	. . . .	6.00
Medipak	1.10	1.30	.90
Nthn Tel 5.5 pfd	14.50	. . . .	14.50
P.E.P.	.20	.40	.20
Park Lawn	2.50	. . . .	2.50
Polypump	2.35	2.50	1.90
Prairie Royalty	1.50	. . . .	1.50
Readyfoods	1.50	2.00	1.80
Royal Oak A	. . . .	16.00	16.00
Sanelli Units	.25	.50	.30
Sterisystems A	28.00	. . . .	26.00
Sterisystems	28.00	30.00	26.00
Systems Dim	15.50	16.00	15.00
Thomson Box Pfd	39.00	. . . .	39.00
Vencap	2.25	2.35	2.25
Waterboard	2.50	3.00	2.35
Warrington Wts	4.00	4.50	1.00
Wellington Bank	1.25	. . . .	.75

COMPAGNIES D'ASSURANCE

Abbey Life	4.75	6.00	4.75
Dominion Life	90.00	. . . .	90.00
Excels Life	200.00	. . . .	200.00
London Life	83.00	. . . .	80.00
Prov Assce	20.00	23.00	21.00
United Inv Life	3.00	3.25	4.00
Fidelity Mtge	17.00	. . . .	16.50

MONTREAL

	Sales 100s	High	Low	Prev. wks. high
A.G.F. Special	16	3.55	3.50	3.62
Accurate Cal	7	75	75	1.15
Beauport Inv	25	3.00	2.80	3.26
Belair	675	86	85	84
Bio Vita	35	7.75	7.38	7.25
Canadida Hold	71	2.75	1.75	2.75
Chibex	35	40	40	46
Copernic	540	65	50	64
Creative	10	9.00	9.00	-
Cumex	195	68	55	70
Cuvier	150	18	15	
Dairy Barns	2	3.50	3.50	3.75
Eden Ind	7750	1.85	96	1.00
Fort Norman	60	97	89	90
Four Seasons pfd	30	10.65	10.50	10.75
Guardian pfd	13	10.00	9.75	9.88
Hammond Inv	4	3.45	3.00	3.25
Hartland	481	1.00	80	1.00
Henninger B	82	3.25	3.00	-
Indian Mtn	190	70	70	70
Kardar	115	3.87	3.25	4.15
Kupper	45	70	55	-
Lovisbourg	10	33	32	-
Multi Access	14	6.50	6.00	6.50
Multico Hold	74	1.40	13.0	1.30
Nordex	85	1.06	1.00	95
Pamike	225	25	20	21
Pizza Pan	18	37	35	38
Polcon	10	2.80	2.62	2.87
Ram Pete	7	2.02	2.00	2.10
Scintiore	671	1.15	55	55
Senoca	918	87	70	84
Soca	368	1.10	60	1.25
Somex	20	90	60	65
Spar Aero	9	3.15	3.00	3.15
Viking Oil	16	2.85	2.75	3.00
Warrington	81	3.87	3.00	2.75
Xoma	152	2.50	1.25	1.25

EAST COAST

D'après Richardson Securities.

	Off.	Dem.	Off. Prec.
Atlantic Trust	12.00	. . . .	11.50
At. Whole A	49.00	52.00	49.00
Ben's Holding	110.00	. . . .	91.00
Ben's pfd	68.00	. . . .	60.00
Canning 5.5 pfd	7.00	7.50	7.00
Central Trust	18.00	18.50	16.25
Cons Inv 5.5 pfd	6.75	. . . .	. . . .
Empire 5.5 pfd	15.00	. . . .	16.25
Evangeline Savings	11.50	12.50	10.50
Farmers 6 pfd	7.00	. . . .	. . . .
Gt. East 5.5 pfd	7.25	. . . .	7.00
Gt. East 4.5 pfd	6.25	. . . .	6.00
Island Tel 4.5 pfd	6.00	. . . .	6.00
Island Tel 4.75 pfd	6.25	. . . .	6.25
Island Tel 5.5 pfd	14.50	. . . .	14.00
Linwood A	10.00	. . . .	8.50
Linwood B	17.00	. . . .	16.00
MRA 'A'	7.25	. . . .	7.25
Major Vending	2.75	. . . .	2.70
Mar Access 6 pfd	3.25	. . . .	3.25
Mar Tel & Tel pfd	10.00	. . . .	10.00
" $7.10 pfd	10.75	11.25	. . . .
Nat Sea Prod pfd	3.30	. . . .	3.40
Nfld Lt 5.5 A pfd	7.25	7.75	7.40
Nfld Lt 5.25 B pfd	7.00	7.50	6.75
Sobeys 6.25 pfd	16.50	. . . .	17.00
Stanfields A	8.00	. . . .	7.50
Stanfields B	29.00	. . . .	28.00

WINNIPEG STOCK EXCHANGE

Bird Construction	50.00	57.00
Fidelity Trust	2.00	2.50
Fidelity Trust wts	1.25	1.60
Finlayson Enterprises	8.00	——
Finlayson Enterprises pfc	.79	1.00
South Winnipeg Limited	1.50	1.85
Traders' Building Assn	46.50	50.00
Transair Ltd 70 cents pfd	8.50	10.00
United Canadian Shares	35.00	——
United Grain Growers A	15.12	15.50
Dickstone Copper	.42	.50
Gold Lake	——	.20
New Marvel Oils	.15	——
Spacemaster Mineralss	.03	.04
Tudale Exploration	.12	.15

Les fonds mutuels

Les cours à la fermeture de fonds mutuels choisis, fournis directement par leurs représentants ou des courtiers. Le prix d'achat ou le prix de l'offre représente la valeur au comptant. Les tarifs d'acquisition indiqués ci-dessous représentent les frais maximum.

	Valeur au comp.	Prix d'ac.	Sem. pré.	1972 haut	1972 bas
A. G. F. Special Fund	3.47	. . . .	3.58	3.68	3.04
Acrofund	1.48	1.63	1.50	1.52	1.18
Adanac	2.24	2.45	2.26	2.34	2.10
All-Canadian Compound	8.33	9.10	8.59	9.10	8.19
All-Cdn. Dividend	9.18	10.03	9.46	10.15	9.14
All-Cdn. Revenue	7.94	8.68	7.95	7.95	7.51
All-Cdn. Venture	4.14	4.53	4.24	4.24	3.67
Altamira Growth	5.91	. . . .	6.03	6.14	5.28
Altamira Income	5.67	. . . .	5.68	5.74	5.60
American Growth	6.72	7.38	7.05	7.31	6.29
Andreae Equity	4.95	5.43	5.02	5.05	4.45
Associate Investors	5.82	5.88	5.83	5.99	5.40
B. D. M.	11.74	. . . .	11.94	11.94	9.88
Beaubran Corp.	47.03	51.07	47.48	48.33	43.79
Bolton Tremblay	12.12	. . . .	12.12	12.27	11.89
C. S. M. Japan Fund	10.16	11.16	10.38	10.38	8.11
Canada Growth	5.90	6.48	5.95	6.18	5.52
Canada Security	3.39	. . . .	3.42	3.47	3.26
Cdn. Gas & Energy	14.04	15.43	14.13	14.75	13.69
Cdn. Investment	5.02	5.50	5.09	5.15	4.71
Cdn. Scudder Inv.	21.39	21.39	21.54	21.54	19.43
Cdn. Security Growth	5.32	5.85	5.46	5.47	4.69
Cdn. S. Afr. Goldfund	7.06	7.72	6.75	7.06	4.31
Cdn. Trusteed Income	5.00	5.49	4.99	5.08	4.96
Canagex	10.71	11.58	10.77	10.86	9.58
Capital Growth	10.53	10.79	10.67	10.73	9.15
Cardinal Compound	7.34	. . . .	6.95	7.69	6.47
Cardinal Dividend	5.10	. . . .	4.83	5.41	4.55
Champion of Canada	8.62	9.42	8.71	8.87	7.81
Collective	6.87	7.54	6.93	7.06	6.14
C'wealth Int'l. Corp.	14.52	15.96	14.67	14.78	13.35
C'wealth Int'l. Leverage	3.89	4.27	3.96	3.98	3.44
C'wealth Int'l. Venture	7.68	8.44	7.81	7.81	6.36
Corporate Investors	6.15	6.73	6.19	6.29	5.99
Do Stk. Fund	5.24	5.73	5.36	5.44	4.82
Dominion Compound	5.97	6.48	6.00	6.10	5.43
Dominion Equity Inv.	8.37	8.71	8.34	8.40	7.23
Dynamic of Canada	4.58	4.63	4.59	4.59	4.00
Eaton Viking	5.67	6.16	5.73	5.73	5.04
Educators Equity	7.62	8.02	7.71	7.71	6.53
Entarea Invest.	6.39	7.02	6.45	6.72	6.07
Executive of Canada	6.21	6.81	6.23	6.46	5.94
Executive Int'l.	3.09	. . . .	3.21	3.57	2.86
Fonds Collective 'A'	6.90	7.54	7.12	7.12	6.24
Fonds Collective 'B'	5.70	5.88	5.96	5.96	5.69
Fonds Collective 'C'	9.20	10.05	9.49	10.02	8.65
Fonds Collective SPEC	10.56	11.54	11.38	11.88	9.35
Fonds P.E.P.	4.40	4.78	4.46	4.48	3.59
Fraser Fund	3.47	3.81	3.56	3.56	2.85
Great Pacific Fund	5.06	5.53	5.11	5.20	4.60
Grouped Income Shares	4.10	4.51	4.10	4.12	3.46
Grouped Inv. Sh. comp.	11.37	12.50	11.37	11.42	9.61
Growth Equity	7.87	8.64	7.84	7.87	6.33
Growth Oil & Gas	31.68	. . . .	30.99	31.68	28.52
Guardian Equity	7.87	8.64	5.57	7.87	4.92
Guardian Growth	10.32	. . . .	10.19	10.32	8.84
Guardian Savings '82	11.31	12.43	11.24	11.31	10.92
Harvard Growth	7.31	8.01	7.33	7.42	6.58
Incubation Group	207.88	215.84	210.94	225.58	198.26
Industrial Growth	7.87	8.65	7.72	7.87	5.71
Int'l. Energy	2.44	. . . .	2.45	2.55	2.34
International Growth	5.91	6.49	6.06	6.76	5.77
Int'l. Income	4.27	. . . .	4.26	4.35	4.21
Investors Growth	12.26	13.40	12.36	12.52	11.29
Investors Int'l.	7.88	8.62	8.12	8.36	7.58
Investors Mutual of Can	5.83	6.38	5.86	5.94	5.47
Japanese Fund	6.66	7.28	6.80	6.80	5.39
Keystone of Canada	9.08	9.95	9.34	9.53	7.46
Magna Carta	1.40	1.51	1.40	1.64	1.40
Marcinvest	12.74	12.99	12.53	12.74	10.24
Maritime Equity	3.30	3.60	3.32	3.39	3.07
Marlborough	5.90	6.44	5.94	6.02	4.80
Mosslaw	4.81	. . . .	4.82	4.82	4.15
Mutual Accumulating	5.88	6.47	5.90	5.95	5.26
Mutual Bond	10.73	11.80	10.78	11.09	10.37
Mutual Growth	5.57	6.13	5.86	6.15	5.12
Mutual Income	5.26	5.78	5.27	5.40	4.74
Natrusco	15.13	15.71	15.23	15.33	13.66
Natural Resources	7.12	7.78	7.18	7.56	6.75
N. W. Equity	7.32	8.04	7.45	7.88	6.62
N. W. Growth	5.95	6.54	6.16	6.46	5.60
N.W. Financial	5.31	5.84	5.33	5.38	4.47
Pacific Compound	7.86	. . . .	8.11	8.16	6.95
Pacific Dividend	2.44	. . . .	2.45	2.54	2.34
Pacific U.S.	4.83	. . . .	4.90	4.91	4.03
Pacific Resources	1.41	. . . .	1.41	1.41	1.17
Pension	8.65	9.48	8.60	8.66	7.97
Phillips Hager & North	15.27	15.58	15.61	16.53	14.21
Planned Resources	4.81	5.29	4.77	4.81	4.03
Principal Growth	5.07	5.57	5.05	5.27	4.69
Principal Venture	2.50	2.74	2.47	2.84	2.31
Provident Mutual	7.45	8.15	7.45	7.61	6.73
Provident Stock	6.40	7.00	6.50	6.55	5.73

	valeur au comp.	Prix d'ac.	Sem. pré.	1972 haut	1972 bas
Prudential Growth	6.45	7.04	6.49	6.52	5.08
Radisson R.I.	2.69	. . . .	2.66	2.69	2.29
Regent Growth	9.82	10.79	10.03	10.19	8.99
Regent Venture	4.80	5.27	4.83	4.86	4.17
Regent Pension	6.27	6.89	6.33	6.39	5.59
Royfund	6.64	6.92	6.71	6.82	5.67
Svgs. & Inv. Pr. & R.I.	6.84	7.52	6.95	7.08	6.34
do. Amer.	10.07	11.06	10.20	10.63	8.97
Scudder N.A.	11.23	11.23	11.32	11.32	9.35
Taurus	3.54	3.89	3.59	3.62	2.78
Templeton Growth	7.09	7.75	7.34	7.34	5.50
Timed Invest.	8.81	. . . .	8.95	8.95	7.36
Trans-Cda. Sh. A	10.25	11.21	10.48	10.48	9.25
Trans-Cda. Sh. B	57.45	. . . .	57.60	57.60	48.45
Trans-Cda. Sh. C	11.42	12.48	11.81	11.81	10.65
Trans-Cda. Spec. Ser.	4.95	5.04	4.96	4.96	4.27
United Accumulative	5.44	5.98	5.57	5.63	4.97
do Retirement	5.40	5.94	5.43	5.46	4.94
United American	3.76	4.13	3.81	3.82	2.99
United Horizon	2.58	2.81	2.71	2.71	2.33
United Pension	3.66	4.02	3.62	3.66	3.22
United Security	5.47	6.01	5.53	5.62	4.94
United Venture	4.48	4.92	4.62	4.60	4.00
do Retirement	5.68	6.24	5.63	5.68	4.96
Universal Svgs. Equity	8.88	8.88	8.89	8.94	7.55
Univest	5.72	6.00	5.81	5.86	5.41
Vanguard	10.31	11.30	10.49	11.88	10.16
Western Growth	6.73	7.40	6.73	6.85	6.15
Western Venture	5.01	. . . .	5.90	5.90	5.80
Westfund	5.01	5.51	5.00	5.20	4.08
Xanadu	3.90	4.27	3.90	3.92	3.18
York of Canada	5.08	5.52	5.02	5.08	4.92
COMPAGNIES DE FINANCE					
Canada Perm. Equity	14.95	14.95	14.83	14.95	14.26
" R.S.P.	23.86	23.86	. . . .	30.86	29.81
Canada Trust Equity	19.04	19.04	18.73	19.04	18.43
Canada Trust Income	8.95	8.95	8.97	9.13	8.95
Crown Tr. RSP Fix. Inc.	17.71	17.71	17.88	17.88	17.81
Crown Tr. RSP Equity	12.84	12.84	13.09	13.09	12.84
Desjardins A	5.40	5.40	5.40	5.40	5.40
Desjardins B	4.42	4.42	4.42	4.42	4.42
Int'l. Div. Inv. Cdn. Eq.	17.09	17.09	16.59	17.09	16.44
Int'l. Div. Inv. Int'l Eq.	16.96	16.96	16.13	16.96	14.68
Int'l. Div. Inv. Fix. Inc.	9.94	9.94	9.91	10.08	9.91
Int'l. Div. Spec. Sit.	11.55	11.55	11.26	11.55	9.79
Gen. Trust A	10.32	10.32	10.32	10.32	9.66
Gen. Trust B	9.19	9.19	9.25	9.97	9.19
Guaranty Equity	9.03	9.03	8.87	9.03	7.93
Guaranty Fixed Inc.	4.40	4.40	4.40	4.40	4.06
Guaranty RSP Inc.	4.40	4.40	4.40	4.40	4.06
Guaranty RSP Eq.	9.18	9.18	9.01	9.18	8.11
Lincoln Equity	13.37	13.37	12.70	13.37	12.10
Lincoln Income	10.22	10.22	10.22	10.22	9.98
Metropolitan Growth	13.97	13.97	13.71	14.08	13.54
Metropolitan Income	10.19	10.19	10.02	10.19	10.02
Montreal Trust Eq.	14.00	14.00	13.73	14.00	13.23
Montreal Trust Inc.	8.82	8.82	8.81	8.91	8.82
Montreal Trust US	10.20	10.20	10.37	10.20	8.92
National Trust RSP Eq.	17.80	17.80	18.26	18.26	14.91
Nova Scotia - Eq.	21.55	21.55	22.55	22.55	20.50
Nova Scotia - Fix. Inc.	9.67	9.67	9.67	9.76	9.67
Royal Trust A	14.62	14.62	14.51	14.62	13.78
Royal Trust B	16.75	16.75	16.81	16.81	16.26
Royal Trust M	9.84	9.84	9.84	9.85	9.84
Victoria & Grey	12.75	12.75	12.75	12.86	12.48
Yorkshire Growth	7.96	7.96	7.75	7.96	7.60
U.S. FUNDS					
Affiliated	7.13	7.71	7.31	7.45	7.10
American Gen. Gr.	23.86	23.86	. . . .	. . . .	. . . .
Boston Fund	8.24	9.01	8.38	8.62	8.24
Bullock	15.92	17.43	16.36	16.45	15.19
Chase	10.62	11.61	10.93	11.53	10.62
Competive Capital	7.31	8.01	7.31	7.90	6.87
Dreyfus	13.13	14.39	13.68	13.69	12.87
Fidelity Trend	28.09	30.70	29.54	29.54	25.28
Ivest Fund	12.76	13.95	13.13	13.31	12.55
Keystone Cust. K2	22.44	24.59	23.01	23.01	20.52
Keystone H-G S1	15.22	16.68	15.56	16.00	14.66
Keystone L.P. S4	6.21	6.79	6.21	6.52	5.36
Keystone Polaris	6.01	6.57	6.04	6.11	5.72
Lexington Research	17.31	18.92	17.92	17.92	16.39
Manhattan	11.66	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
... william Street	17.60	. . . .	18.00	18.37	16.39
Putnam Growth	12.55	13.72	12.86	13.17	12.22
Putnam Investors	10.56	11.54	10.80	11.08	10.16
Technology	8.08	8.83	8.39	8.43	7.61
Winfield	4.92	5.38	4.92	4.98	4.40

*Valued May 31 v — Valued April 30

Dernières décisions...

(Suite de la page 25)

Securities of Canada Limited

Simpsons-Sears Acceptance Company Limited
Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Steinberg's Limited
Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Trans-Canada Pipe Lines Limited
Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited

Union Carbide Canada Limited
Avis du 1 juin 1972 — Bankers Securities of Canada Limited
Avis du 31 mai 1972 — Nesbitt Thomson Securities Limited

United Tire & Rubbert Company Limited
Avis du 31 mai 1972 — Richardson Securities of Canada
Avis du 2 juin 1972 — Bongard Leslie & Co. Ltd.

Y. & R. Properties Limited
Avis du 30 mai 1972 — Burns Bros. and Denton Limited

Avis boursiers...

(Suite de la page 22)

l'âge préscolaire à l'âge adulte et porte sur toutes les matières éducatives.

En juin 1965, la Compagnie s'installait dans son nouvel édifice de Scarborough, bâti sur environ 24 acres de terrain industriel face à l'autoroute Macdonald-Cartier et comprenant 35,000 pieds carrés de bureaux et 100,000 pieds carrés de surface d'entrepôt. En 1965 également, la Compagnie ouvrait une succursale à Montréal afin d'établir un marché plus efficace pour ses produits au Québec et pour mettre en oeuvre un programme de publication en langue française. Cette succursale a publié plus de 100 livres en français depuis son ouverture.

Le 1er décembre 1970, la Compagnie faisait l'acquisition de l'inventaire, des drois contractuels avec des auteurs et des éditeurs, de tous les droits de reproduction et des marques de fabrication de la maison d'édition "The Ryerson Press".

DÉPARTEMENTS

College Division: Ce département publie et met sur le marché les produits de la Compagnie à l'intention des établissements canadiens d'enseignement post-secondaires.

Ryerson Educational Division: Ainsi nommé à la suite de l'acquisition de Ryerson, ce département se spécialise dans les matières scolaires aux niveaux élémentaires et secondaires en vendant des manuels scolaires et d'autres articles éducatifs au Ministère de l'Education des provinces, aux commissions scolaires locales ainsi qu'aux écoles élémentaires et secondaires dans tout le Canada.

Vocational Educational Division: Ce département est responsable de l'édition et de la vente de livres ainsi que d'autres articles pour les cours professionnels et les niveaux élémentaires et secondaires.

Trade Division: Grâce à l'acquisition de Ryerson, la Compagnie a considérablement augmenté son activité dans l'édition d'ouvrages de commerce. Elle dispose actuellement de 270 ouvrages canadiens qui représentent une vaste gamme de sujets.

Professional and Reference Book Division: Ce département publie et distribue des livres à l'usage du Gouvernement et de l'industrie, qui servent d'ouvrage de référence au travail et de textes dans les programmes de formation de l'industrie.

Succursale de Montréal: La succursale de Montréal édite en français et distribue des livres à l'usage du Gouvernement et de l'industrie, qui servent d'ouvrage de référence au travail et de textes dans les programmes de formation de l'industrie.

Succursale de Montréal: La succursale de Montréal édite en français des oeuvres originales de canadiens et des traductions de manuels scolaires canadiens et américains.

Directeurs et administrateurs: Charles Henry Sweeny, président du conseil d'administration et administrateur, Toronto (Ontario); John Flavelle Macmillan, président et administrateur, Willowdale (Ontario); Lorne Maurice Wilkinson, vice-président exécutif et administrateur, Thornhill (Ontario); William Lewis Darnell vice-président sénior et administrateur, Don Mills (Ontario); Marion Barbara Byam, vice-président et administrateur, Toronto (Ontario); Ronald Clifford Hume, vice-président, Scarborough (Ontario); Lloyd Henry Scheirer, vice-président, Toronto (Ontario); Cornelis Joseph VanRemortel, vice-président et secrétaire-trésorier, Toronto (Ontario); Edward Elsworth Booher, administrateur, Cranbury (New Jersey); John Joseph Cooke, administrateur, Garden City (New York); Edmond Jacques Courtois, c.r., administrateur, Montréal (Québec); Daniel Francis Crowley, administrateur, Hastings-on-Hudson New York); Graham Kinnersley England, administrateur, Edison (New Jersey); James McPhail Gillies, administrateur, Thornhill (Ontario); John Louis McGraw, administrateur, North Caldwell (New Jersey); Russell Talbot Payton, c.r., administrateur, Toronto (Ontario); Mead Wilmer Stone, Jr., administrateur, Millerton (New York).

Offre par prospectus: En vertu d'un accord conclu le 3 mai 1972 entre McGraw-Hill Inc., Mc Graw-Hill Ryerson Limited et Wood Gundy Limited agissant comme souscripteur, ce dernier a accepté d'acheter vers le 24 mai 1972 et le 14 juin 1972 au plus tard, 600,000 actions ordinaires au prix unitaire de $10.81.

Registraire et agent de transfert: National Trust Company Limited à Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina et Vancouver.

MINES & PETROLES

Toronto & Canadienne

COTES À LA FERMETURE Vendredi, le 9 juin 1972

Prix en cent sauf indication contraire

Mines

A

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Abcourt		30		40		35	27
Abit Asb	38	265	225	255	−15	450	125
Abitibi C		15		18		24	10
Accra	230	6	5½	6	+1	9	4½
Acme	590	36	32	35		52	23
Acroll	135	54	49	49	−4	80	42
Adanac	52	60	55	60	+7	80	40
Advocate	50	175	170	170		210	162
Aetna		55		75		85	65
Agnico	60	430	350	355	−30	430	350
A.I.S.	211	670	635	670		695	560
Ajax	740	31	26½	28½	+2½	31	16
Akaitcho	546	80	63	65		80	43
Albarmont		33		36½		27	19
Aldona	10	50	50	50	+4	60	45
AlliedMin	126	370	350	350	−15	415	320
AlliedRox	35	71	70	70	−5	100	70
Amalg.B.B	30	5	5	5		10	3
" Lard	385	76	70	72	+2	85	56
Amer'm	40	6	6	6		11	5
Americ	15	8	8	8	+2	22	4½
Amigo	20	5	5	5	−1	10	5
Amos	173	12½	12	12½	+½	22	11
Ang-Rouy	102	38½	37	37	−2	43	23
Ang-Utd	347	114	106	110		220	75
Anthonian	50	2½	2	2	−½	4	1
Argosy		36		42		48	32
Armore	215	15	14	15		18	1½
Arno	115	10	8	8	−1	12	4
AssocPorc	42	46	40	44	+4	46	33
Atl.Coast	1223	60	55	58	+3	67	44
Atl.Nickel	25	20	18	18	−3	32	18
Atl.Tungst	392	29	21	29	+5	32	10
Atl.Y'knife	275	11	8½	10	+2	11	4
Aunor	370	375	310	340	+30	375	220
Avilla	723	60	48	60	+6	109	25
Avoca	29	63	61	63	+1	85	58

B

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Baker	58	40	38	40		49	33
Band-Ore	220	6	6	6	+2	6	2
Bankeno	308	735	675	705	−25	840	605
Barex	25	20	20	20		30	20
Barymin	77	102	101	101	−1	150	84
Basic	235	365	230	360	+35	365	225
Bateman	95	5	5	5	+½	7	4
Beattie-D	164	6½	5	6½	+1½	7	4½
Beauce		1½		2		2	1
B'Chasse	20	6	6	6		14	5
Belleterre	580	37	29	29	−10	41½	11
Beth'hem	167	20¾	19⅞	20⅜	+⅜	23	17⅛
Big Nama	20	10	9½	9½	−½	12	8½
BlkHawk	78	96	95	95		120	53
Borealis		30½				31	30
ex wts				40		10	5
Bounty	282	16	13	15		17	8
Bralorne	103	246	245	245		285	185
Brameda	205	116	105	110		125	90
Brenda	295	545	520	525	−10	620	430
Broulan	583	40	33	35	+3	40	21½
Bruneau		10		14		14	8
Brunswick	224	420	405	410	−10	460	250
BurntHill	10	17½	17½	17½	−½	23	15

C

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Cabot	885	107	96	107	+13	107	72
CadillacE	65	135	110	120	−25	224	110
Caliper	1960	54	45	54	−21	54	30
Calmor		48		52		68	45
Cam	250	27	26	27	+½	35	25½
Camflo	1276	545	470	480		545	239
CamChib	101	615	575	575	−15	705	510
CampRL $	75	43	39	39	−1	43	22½
CanTung	79	153	147	150	−5	184	146
C.Arrow	83	23½	20	20	+3½	23½	14
C.Jamie	121	120	111	115	−5	130	103
C.Keeley	747	8	7	7		8	4
C.Lenc't	145	8	6½	6½	−1	10	5½
C.Mag'site	15	20	18	20	−4	30	17
C.Malart	65	23	22½	22½	−2½	33	15
C.Merrill	5	580	560	580	+30	950	480
C.Nisto	145	9	8½	8½	−½	11	6
Canadex	30	14	14	14	−2	30	12
Canadore	70	13	12	13		18	9
CandoreE	995	7	5	5½	+½	14½	3½
Cannon		6		7		10	6
Canuc		26		30		42	22
Capri	615	32	29	29½	+1½	53	13
Captain	160	5	4½	5		8½	4½
Cartier	25	21	13½	21½	+8½	21	8
Cassiar $	40	17	16¼	16¾	+½	21	16
Cedarvale	84	21	22	24	+2	47	21
C.Patricia	47	160	150	155	−5	200	150
Chemalloy	432	229	212	225	−2	284	175
Chest'ville	349	16	13½	13½	−2	22	10
Chib-Kay	105	6	4½	5½	−½	7	3
ChibCopp	90	24	20	23	−1	35	20
Chiboug	30	32	31	31		32	20
Chimo	258	120	99	115	+16	133	96
Chipman		40		60		75	50
Clero	190	8	6½	8	+1½	8	5
Cochenour	542	63	53	58	+1	63	20
Coin Lake	141	16	13½	14	−2	16	8½
Coldstrea	67	245	230	230	−5	287	215
Columb	105	49	40	49	+9	50	25
Comb.Met	169	16	13	16	+½	17	9
Coniagas	196	49	46	49	+1	59	24
Con Quest		28		30		46	17
C.Bellek'n	265	2	2	2	+½	4	1
C. Dev.	64	100	94	96	−4	112	79
CC Flin F	30	6½	6½	6½		11	6
CC Frdy	173	84	68	70	−13	130	68
CC'rama	18	20	20	20	−½	22	15
C Daering		6		10		12	6
CDolsan	62	13	11	11	−½	17½	10
C Durham	584	80	65	65	−13	80	35
C Imp.	70	8½	8	8	−½	9½	6½
C Marben	85	155	146	146	−9	187	130
C Mogado	1030	21	15	16	−1	21	3
C Morris	148	179	171	172	−8	220	146
C Negus	116	7	6	7	+1½	10½	5
C Nichol	40	6½	6	6	−½	12½	4½
C Prop'ty	40	17	12	12	−1	17	6
C Ramble	65	170	155	167		215	154
C Rexspar	78	25	20	23		40	15
C Towers		25		85		100	75
Conuco		45		60		50	30
Conwest	18	725	705	725	+5	880	700
Cop'Corp	15	12	12	12		25	12
Cop'field	84	141	130	135	−9	165	120
Copp-Man	4303	29	27	29	+1	29	4
Corgemin	77	19	16	16½	−2	20	16
Coulee	90	15½	14½	14½	−1½	23	12½
Courvan	255	19	14	18	+6	19	5½
Craigmont	66	880	840	865	−25	925	760
Credo	10	7½	7½	7½	+1½	18	6
Crestl'd	94	11½	11	11	+1	11½	8½
Cresus		7		11		10	6
Crowbank	10	7½	7½	7½	−1	13	7
Cwnbridge	50	2½	2½	2½	+½	4	1

D

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Dasson	10	9½	9½	9½	−½	21	9½
D'Aragon	446	24	22	24	+1	24	18
Dauphin	150	8	7	8		13	6½
Deer Horn	125	9	8	8	−2	10	3
D'Eldona	284	46	44	44	−1	58	43
Delhi Pac	130	12	8	8	−6	15	7
Denison $	197	31½	30½	30¾	−¾	36⅝	25½
Devils El	70	6	5½	6	−½	7	4
Dickenson	393	195	160	175	+15	195	85
Discovery	38	100	95	100	+8	104	70
Dome $	69	79	73¼	73¼	−1¼	79	54
Dom Exp	176	105	95	101	−3	169	95
Ducros	130	43	34	39	−6	45	13
Du'gami	245	38	29	32	+2½	38	15
Dumont	413	46	43	45	−1	63	29
Dunraine	240	34½	31	32	−3	35	15
Duvan	220	5	5	5		6½	2
Dynaco	24	35	33⅜	35		49	25½
Dynamic	264	43	40	42	−3	240	16
Dynasty $	306	11	10½	10½	−⅜	12	5¼

E-F

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Eagle	173	600	460	585	+100	600	285
E Malart	527	210	160	205	+45	210	93
E Sul'van	56	285	270	275	−5	360	265
Empire	325	11	8½	11	+5	12	4
Expo Iron	227	68	60	65	−7	72	37
Expo Ung	76	19½	17	17	−3	25	16
Fab	55	6	5½	6		6	3
Fairway	91	245	225	235	−10	245	120
Falcon $	364	13⅜	12	12⅝	−1⅛	14½	9⅛
Fallinger	1711	170	155	169	+7	175	123
Fannex	14	36	36	36	−1	45	30½
Fidelity	10	6	6½	6½	−½	10	4
First Mar	5	80	80	80	−10	93	60
F Orenda	90	19½	15	15	−3	22	7
Flint	116	218	200	215	−5	228	149
Fontana	50	5½	4	5½	+½	5½	2
F Relianc	180	36	33	36		48	33
Fox Lake	20	3	3	3		4½	2
Frobex	313	26	24	25	−½	46	24

G

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Galex	25	7½	7½	7½	−½	50	7
Gaspe Q	130	52	50	50	−7	89	47
G. Mascot	260	515	485	495	−25	620	450
Gt.Yellk	68	970	900	905	+5	970	725
Gibraltar	174	960	880	945	+15	960	480
GoldHawk	3343	28	20	23	+½	31	10
Goldex	218	390	360	380	+10	410	130
Goldray	81	54	50	50		71	50
Goldrim	25	12	11	11	−4	23	10
Grandroy	161	8	7	8	+½	11	5
Granduc	76	375	355	360	−5	575	355
Grasset	30	19	18	19		30	15
Granisle	56	945	900	905	−30	945	760
Gt. East	325	16½	14	14½	−1½	38	14
GtLkNick	155	225	208	215	+12	235	125
Gt.W.Mng	40	12	12	12		20	10
GreenCst	43	690	675	675	+10	750	455
Green Pt.	117	17½	17	17		27	15
Gui-Por		21				25	15

H-I

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Hallnor	23	135	135	135	+50	183	80
Hanson	56	18	15½	17½	+2	22	15
Headway	375	6½	4½	6½		10½	4½
Highmont	19	215	200	200	−10	325	175
Hol'ger $	47	43	42	42½	+½	44⅝	37½
HudBay $	143	23⅝	22¾	22¾	−½	26⅞	20⅜
Hugh-Pam	258	22	19	19		22	14
Hydra	500	28	24	24½	+1½	28	16
Int. Bibis	55	15	13	14½	+2½	16	7
Int. Hall.	77	23	20	20	−1	35	19
IntMogul	94	11¼	10¼	10⅜	−⅜	11¾	9½
I. Norvali	697	25	23	25	+1	25	5½
I. Obaska	134	35	30	35	+1	84	30
Irish		6		8		10	6
Iron Bay	119	360	350	360		375	315
Iso	1233	218	185	197	+2	235	128

J-K

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
JamesBay	152	19	17	18	−1	22½	15
Jamex Ex	170	43	37	37	−5	47	21½
Jaye						6	6
Jelex	105	12½	12	12		17	10
Jol-Que	355	34	27½	34	+5	34	20
Jonsmith	875	15½	13½	15	+1	19	6
Jorex	372	177	155	159	−18	190	146
" rts	35	14	14	14		14	14
Joutel	21	55	55	55	−2	65	50
Kallio	94	425	375	425	+35	450	290
Kal Res	135	79	73	75	−4	85	50
K-Kotia	130	50	41	49	+4	73	40
Keltic		2		5		5	1
Kerr Add	271	11	10⅜	10½		11	9½
K. Anacon	15	24	23	23	−1	30½	20
Kiena	307	185	150	155	+10	185	80
Kilembe	2	210	200	210	−10	350	200
Kingswood	50	18	17	17	−1	25	13
Kirk Min	333	8	5	7	+1	8	2
K.T. Min	30	10½	10½	10½	−½	12½	9
Kontiki		2½		3		5	2½

L

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Lab'dor $	41	40½	39½	40	+¾	44¼	37½
Lacanex	45	66	61	66	+4	108	61
" wts		17		28		54	22
Lakehead	20	9½	9½	9½		12	8½
Lake-Osu	215	7½	5	7	+1½	8½	5
Lk. Shore	1431	420	335	370	+35	420	240
La Luz	13	580	550	550	−45	720	195
Langis	30	7	7	7	+½	10	5
Lederic	1629	50	46	48	+1	50	18
Lib'ian $	13	11½	11⅛	11⅛	−⅜	12	9½
Lingside	10	3	3	3		6	3
Lithium		5½				14½	2
LL. Lac	229	245	200	225	+25	245	180
Lost R	463	565	475	555	+80	565	360
Louanna	140	7½	6	7½		7½	3½
Louv'crt	900	18	12½	15	+2½	18	10
Lynx	43	120	110	110	−8	150	100
Lytton	130	200	181	198	+7	205	125

M

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Macdonald	65	17	15	16	+1	18	8
Maclan	201	142	135	142	+5	142	63
Madeleine	128	395	340	340	−50	465	250
Madsen	277	77	70	72	+3	90	59
Malartic	237	85	68	75	+10	85	60
M.Hygrad	55	205	195	200	+10	240	170
M. Barvue	81	48	46	46	−2	50	32
M. Boston	15	33	32	33	−3	47	15
Manix	20	23	23	23		28	18
Mart-McN	2276	12½	9	11½	+1½	12½	7
Massval		6		8		6½	5
Matacn	885	10	8	9½	+1½	10	6
Mat'ami $	112	35½	33½	33½	−2¼	37¾	26⅝
Maybrun	57	10½	9½	9½	−½	15½	9½
McAdam	193	54	50	50	−2	68	43
McInty $	22	66⅜	63	63½	−3	88	63
Menorah	214	7	6	7	+½	15	5½
Mentor	393	147	123	131	−4	165	61
Meta	135	14	11½	12½	−1	14	10½
Mid Ind.	70	37	33	37	+1	39	30
Midepsa	23	8½	8½	8½	−1½	110	8
Midrim	61	19½	17	19½		23½	12
Mija	125	15	13	13	−2	18	10
Min-Ore	165	6	4	4	−1½	6	3
Miro	25	5	5	5		6	3
Mistango	145	18	15	16	−1	18	10
M&MPorc	40	8	6	6	−2	8	6
Monteagle	317	84	80	80	−2	99	37
Moneta	15	80	75	80	−5	120	47
More	30	21	21	21		24	13
Mt.Pleas.	439	31	30	31	−2	36	26
Mt. Jamie	705	17	15½	17		18	13
Mt. Laur	130	98	95	97	+1	107	80
Mt.Wright	125	20½	19	20½		25	19
Multi-Mrls	251	50	45	45	−3	55	24
Muscocho	5	16	16	16	−1	25	14
Mymar		22		24		34	21

N

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
N.Q.N.	190	32	27	32	+3	35	15
Nat. Mrls		2½				4	2
N. Athona	70	18	15½	18	+1	18	7½
N. B. U.	94	305	290	290	−5	390	275
N. Calume	390	26	23	26	+2	38	21½
N. Dimen.	160	52	47	52		85	44
N.Glacier		6		8		6	4
N.Goldvue	215	8	7	7½		8	4½
N.Hosco	100	80	76	76		85	56
N.Insco	90	26	24	24	−1	44	21
N.Mt.Cost	30	6½	6½	6½	+1½	21	5
N.Kelore	155	4	3½	3½		5	3
N.Q.Rag	41	620	575	575	−50	760	545
N.Sen-Rag	123	10	8½	10	+1½	13	8
N.Unis.	20	18	18	18	+½	50	15
Newconex	84	580	530	560	+20	590	490
Newlund	5055	49	30½	40	+10	49	11
NewNorth	605	8	6½	7½	+1½	8	5
Newrich	30	11	11	11	+3½	13	6½
Nick.Rim	225	11½	11	11½	+1	13½	9
Noble	204	104	89	95	+9	145	78
Nocana		2		3		6	2
Nor-Acme	460	27	21	21	−4	28	14
Norbaska		16		19		23	15
Norlex	292	34	27	27½	−6	42	23
Norseman	35	60	55	55	−5	100	52
Nouvelle	62	6	5½	5½	−½	10½	5
N. A. Asb		2		5		4	1
N.A.Rare	260	21	19	19	+½	25	1¼
N.Rock	73	210	200	207	−3	230	155
N.Que.Ex	40	15	10	12	+2	17	10
Nthn Can	10	48	48	48		73	47
N'gate	132	615	585	585	−20	690	470
N. Canala	170	6	4½	6	+1½	8	3
NovaBeau	5	30	30	30	+2	38	27

O-P

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
O'Brien		18		23		25	13
Orchan	123	400	395	400		450	375
Osisko	120	30	28	30	+4	33	22
Pac.Asb.	341	156	145	155	+5	194	124
Pac. Cop.	33	210	200	210	+5	300	160
Pac Nick	340	32	26	26	−4½	100	25
Pamour	639	350	295	296	−4	350	175
Panacan	344	32	28½	31	−1	49	24½
PanCentra	275	405	350	400	+35	405	261
Paramaq	120	4½	4	4½	+2	5	1
Patino $	137	35⅜	33¼	35	+1	35⅜	13¼
Pato	17	10½	850	850	−50	10½	625
Patricia		7		9		13	6
Peso	36	35	35	35		50	15
Phoenix	15	910	890	900	+20	975	760
Pickle Cr.	77	24	22	22		25	21
PinePt. $	47	31¼	30	30½	−½	35½	24
Pitt	425	5½	5	5½	+1½	6½	3½
Placer $	57	41⅜	39¾	40	−1¼	43	24¾
Prado	27	178	165	165	−5	191	120
Presto $	83	10⅜	10	10	−⅜	10⅝	7⅛
P. Potash	100	4	3½	4	+½	4	2
Probe	1097	52	46	50		59	20
Prov.Ex.	10	30	30	30	−½	49	22
P.Silver	56	225	213	213	−7	265	210

Q-R

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
QAntimon	60	18	15	16	−2	30	13
Q.Cobalt	7	65	65	65		70	60
Q.Expl.	637	40	32	40	+6	43	14
Q.Manitou	12	12	12	12		15	10
Q.M'gami	91	31	28	28	−2	47	25
Q.Sturgeo	1164	41	34	37	−4	52	10
Q.Uran		16		23		32	17
Queenston	581	32	25	27		32	18
Radiore	90	31	28	30	+1	35	23
RawhideU	70	18	17	18	+2	25	1
Rayrock	89	120	113	117	+5	137	110
Reaves	35	55	50	50		130	40
RioAlgom	331	21	20¼	20½	+¼	21	15
" pfd $	1	80	80	80	−½	82½	75½
Roman	169	785	725	750	−25	935	625
Ron Roy	5	10	10	10	−1	15	10
RouynEx	8	4½	4½	4½		6	3
RoyalAgz	3524	74	42	55	+13	74	28
Ryanor	305	9½	8½	9	+½	17	8

S

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Safari	70	35	33	33	−5	50	25
St.Fabien	400	12	11	11	−½	13	4
St.Law.C.	38	165	145	165	+15	175	130
St.Lucie	2657	165	150	150	−12	182	15
Sapawe	100	5	4	5	+1	5	3
Satellite	139	6½	6½	6½		8½	6
Scandia	100	23	21	21		32	13
Sciminex	366	69	63	69	+2	77	46
Scope		10				16	10
Sherritt $	474	15¾	14⅜	15⅛	−⅜	17	13⅛
Sheba	50	5	5	5	−2	8	3
ShieldDev	14	130	100	130	+40	130	80
Sigma	242	900	745	775	+50	900	355
Sil Miller	195	6	5	5		8	4
SilSummit	270	6½	5	5½	−½	6½	2
SilShield	266	375	360	370	−10	495	270
" A	35	270	260	270	−10	360	30
" B	35	270	260	270	−5	360	190
Silvermaq	130	19	17	19	+2	31	17
SilStack		15		23		28	9
Slocan	1549	168	153	167	+10	168	69
S.Dufault	8356	16	5	14	+8	16	4
Standard	867	23	19½	22	+3	28	6
Stanrock	48	47	45	45	−5	62	37
Steeprock	113	200	195	199		259	191
Sudbury	111	35	32½	32½	−2½	40	26
Sullivan	54	290	270	280	−5	350	270
Sunburst	501	23	21	21	−3	24½	10
Surlaga	296	40	20	36	+18	40	5

T

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Tache	80	4	3	3	−1	5	3
Tagami		13		16½		20	10
Talisman	46	11	10½	11	+1	18	9½
TaraEx $	375	19⅛	17⅝	18		19¼	13
TeckA	215	570	525	550	−25	610	465
TeckB	83	510	475	475	−15	550	415
Terrex	65	10	8½	9	−1	15	8
Texmont	5354	60	53	54	−2	65	37
Texore	635	18½	17	18	+1	20	8½
Tex-Sol	40	42	39	39	−1	74	38
Thomp-L	35	28	25	28		34	21
Tombill	114	69	58	65	+7	85	57
Timrod	5	19	19	19	−1½	25	12
Torcan	47	15	14	14	−1	17	10
Tormex	12	160	150	150		195	135
Toronado	80	20	19	19		35	14
Transterre	696	29	26½	29	+1½	30	19½
Tribag	116	63	59	60	−5	82	59
Trinity	60	12½	11½	11½	−1	17	9
Troilus	270	29	24	26	−3	32	12
Tundra	125	24	23	24		24	13
Twen'th C		70		75		115	70

U-W

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
UnionMng.	11	27	27	27	+2	30	16½
U.Asbesto	28	440	400	400	−20	515	400
U.Keno	16	395	375	390	+10	440	300
U. Siscoe	244	132	122	122	−4	180	100
U.Minda	15	18	16	18	+8	18	6½
U.Canada	142	240	225	225	−11	270	167
Univ.Min.	10	29	29	29	+3½	45	14
UrbanQ	35	6	5½	6	+1	9	4
Vespar	25	16½	16	16		19	13
WaiteDuf	6	10	10	10		14	7½
WestHill	20	28½	28½	28½	−1½	40	8
West Buff	255	7	5	6	−1	10	4
WesternM	87	355	325	325	−30	420	260
Westfield	79	149	135	135	−9	176	101
" wts	10	60	60	60	−1	100	49
West.Que	240	12	11	11		12	6
Whitehors	74	250	245	245	−1	265	174
WhiteStar	10	22	21½	22	−1	29	13
Wilco	156	16	15	15	−1	21	13
WlmCreek	4067	101	83	86	−13	158	32
Willroy	591	134	121	126	+1	134	75
Windfall	183	12½	11	12½	+1½	12½	9
W.Eldrich	80	11	9½	9½	−½	11½	7
Wisconsin	50	7	7	7	−½	14	7
Wrightbar		30		35		45	15
" Harg	956	140	123	130	+5	140	115

Y-Z

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Yellk Br.	171	455	435	435	−5	505	410
Yukon	28	140	136	136	+1	180	135
Zenmac	721	17	15	16	−1	22½	6
Zinat	275	9	8	8½	−1½	16	8
Zulapa	213	15½	13	14	+½	17	11

Oils

A

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Alminex	118	595	550	560	−10	620	510
Alt. East	56	710	675	685	−25	760	510
AmEagle	310	138	128	130	−7	150	70
Am Leduc	223	7½	7	7½	+½	10	7
AmQuasar	11	840	810	815	−45	960	480
Asamer $	463	20½	17½	18¾	+¼	23	17⅛
Ashld $	93	11⅝	11½	11⅝		16	11¼
" pfd $		28½		29		33¾	28½

B-C

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
B'derry	10	120	110	120		160	100
Bison	24	700	300	700	+50	910	300
Bluewater	40	95	85	95		95	65
Bralorne	38	240	231	238	+3	260	220
Bralsama	2	325	325	325		335	325
BP O&G	415	505	490	510	+10	660	490
Calvert	85	13	12½	12½	−1	14	9
Candel $	40	11¼	11	11¼	+¼	12¾	10½
Cda. Geot	56	100	95	100	+5	160	69
Cda. N'we	296	280	260	262	−13	320	160
Cdn. Bona	150	90	85	89	+4	169	70
C. Sthn.	197	700	660	660	−40	710	6½
" wts	40	415	370	370	−50	655	255
Cdn. Res	76	445	415	420	−15	605	415
C.Ex.Gas	238	360	330	360	+25	425	315
C.H'Stead	170	780	720	735	−30	960	675
" pfd $		14⅛		16		18¼	14½
C.L.Island	52	62	58	58	−2	77	55
C.Super $	181	43½	42	43	+½	45⅝	34½
Caprive	2645	22	16	18	+3	22	7
Castle	8	170	160	170	+45	190	125
Charter	10	450	450	450		540	450
Chieftain	111	9¼	8½	8½	−¾	11¼	8½
Clark Con	24	300	285	285	−15	485	260
C.Oil & G						550	550
CWest Pet		98		125		125	100

D-L

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Davoil	32	24	23	23	−2	30	23
Decca	296	335	280	325	+30	335	215
Dom L'Ho	100	5	5	5		9½	5
Francana	144	625	590	620	+20	750	470
Futurity				38		38	20
GtCOilS	18	630	620	630	−5	690	505
GtPlain $	134	30	29¼	29¼	−¼	36	28½
Houston	239	245	237	240	−5	270	190
" wts	10	46	45	45	+2	95	35
Int Rock		18		35		35	25
Inter-Tech	279	115	100	115	+3	130	71
Israel	85	20	18	20	+1	34	18
Laduboro	95	75	70	70	−5	101	70
Lochiel	108	155	150	150	−5	179	140

M-O

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Merland	53	90	80	80	−5	110	49½
Midcon	10	55	55	55	−1	66	55
Mineral	57	35	32	32	−2	60	32
Ntl. Pete	196	170	160	163	−4	270	160
Norco		111		195		300	100
NCdn. Oil	52	575	505	515	−20	700	505
" pfd $		39¼		39¾		41	38
Northland	240	107	91	91	−12	133	71
Numac $	728	17	16⅜	16½	−½	17	12⅝
Oakwood	118	94	90	90		100	80

P-T

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Page	188	255	220	250	+20	310	170
Palliser		65		80		145	55
PanCdn $	167	15⅜	14½	14½	−1⅛	17⅜	14⅛
P Ocean $	369	12½	11¾	12	−⅛	15⅛	11⅛
Peruvian	11	31	31	31	−4	44	24
Petrol	91	120	113	120	+4	154	113
Peyto	394	250	230	244	+5	260	200
Pinnacle	157	44½	42½	43	−1	63	37
Place	376	97	86	87	−9	123	81
Ponder	37	60	58	60		75	58
Prairie $		12½		13½		15¼	11⅛
Puma Pet	70	92	85	85	−7	110	80
" wts	5	40	40	40	−10	47	35
Ranger $	31	18¼	17¾	17¾	+⅛	21½	13⅜
S Rainbo $	120	15¾	14½	15⅛	−⅜	18¾	14½
Siebens $	241	10½	950	10¼	+65	10½	8¼
Sogepet	89	127	123	123	−2	200	122
Spooner	267	88	82	85		140	78
Sturgeon				25		20	20
Subeo	25	12	11½	11½		26	10
Sun'dale	722	385	345	365	+15	430	275
Total Pete	90	595	580	580	−15	825	575
" pfd $	26	13⅛	12¾	12⅞	−¼	16½	12¼
Trans-CRe	252	83	78	83		127	78
Tr-Ocean	1	16⅝	16⅝	16⅝	−5⅛	21¾	16⅝

U-W

	Ventes 100's	haut	bas	fermeture	variations	1972 haut	1972 bas
Ulster Pet	227	139	136	138	+2	195	130
Utd. Cans	946	620	560	610	+50	620	400
Utd. Reef		16½		19		22	16
Voyager	83	510	490	510	+10	565	440
Westates		200		500		400	255
W. Decalt	445	540	510	530	−15	755	500
Wilshire						645	645
Worldwide	31	350	335	335	−15	395	225

Pour la SCHL...

(Suite de la page 6)

be illustration d'un marché conclu tout à l'avantage du "développeur".

Le rapport soutient également que pour empécher la dégradation du logement il faudrait établir un programme concerté au niveau du quartier et revitaliser la population. Nous parlions plus haut de la nécessité d'élaborer un inventaire de l'habitation au Canada afin qu'il soit possible de considérer les besoins des communautés urbaines. A ce propos, le rapport propose qu'il soit établi en tenant compte des priorités inhérentes à chaque région du pays. Or, l'ennemi premier d'une telle initiative sera une fois de plus la sclérose bureaucratique qui s'observe partout dans l'administration aux trois niveaux de gouvernement.

Le rapport Charney recommande en outre que l'on établisse "un code national de l'habitation adéquate" qui fixerait les normes de l'habitat et protégerait ainsi le consommateur. Ce ne sont plus les besoins des gens qui détermine la demande mais les méthodes de production acquises par l'industrie de la construction, spéculatrice à 80 pour cent.

En plus, il est devenu dérisoire d'envisager uniquement la modification des composantes fonctionnelles des logements ou d'établir de nouveaux modes de production aux entreprises mais il importe de transformer les zones résidentielles actuellement existantes, ainsi que celles à venir en véritables petites villes comprenant des terrains de jeux, des écoles, des bibliothèques... En bref, tout ce qui concourerait à donner à l'ensemble un aspect humain et communautaire.

Le rapport conclut en énumérant une série de projets rentables qui pourrait être mis en application immédiatement, sans que les coûts ne s'élèvent à $200 millions comme ce fut le cas pour le Programme spécial. Pour cela, il faut alléger les procédures et les réglementations administratives actuelles, donner l'initiative aux groupes à but non lucratif ainsi qu'aux sociétés de développement résidentielles secondées par les autorités provinciales et municipales.

M. Charney s'insurge contre le fait que les critères intervenant dans les choix fédéraux restent secrets. Son rapport indique que la Société entrale d'hypothèques et de logement est trop inféodé au gouvernement fédéral" "C'est le jambon dans le sandwich" nous déclarait-il dans des termes très imagés." Il ne suffit pas de répéter à longueur d'année que des correctifs seront apportés au programme fédéral actuellement existant, il faut aussi que la SCHL rendent ces modifications efficientes". "En fin de compte, il est possible que mon rapport ne voit jamais le jour autrement que dans les journaux et sous une forme donc très peu officielle".

Il faut espérer toutefois que le gouvernement fédéral en vienne à publier le volumineux rapport Charney, car comme nous le faisait remarquer M. Dubé de la SCHL, bureau régional de Montréal, toute généralisation de cas particuliers est une source d'erreur. Il ne faut pas perdre de vue que la Société pour 1970 a réalisé environ 16,000 unités de logement. Les critiques adressées au Programme semble limiter arbitrairement la notion de "bas revenu". Il est probable que la majorité des projets n'atteignent pas encore les personnes gagnant moins de 5,000 dollars annuellement. Toutefois, l'objectif du Programme était de stimuler la production de logements pour les citoyens enregistrant des revenus qui s'échelonnent entre 4,000 et 6,000 dollars. Or, il apparaît que la SCHL a atteint son objectif dans la plupart des cas.

Quoiqu'il en soit, la Société centrale d'hypothèque et de logement créée voici bientôt 30 ans, ressemble à ces vieilles belles qui jour après jour se promettent des cures draconiennes de rajeunissement sans jamais se résoudre à les mettre en pratique.

Record...

(Suite de la page 3)

chèvement du plan d'ensemble est envisagé pour l'ouverture de la saison de navigation 1973.

La part des recettes de péages revenant au Canada a atteint le record de $20 millions. En conséquence, il a été possible de payer au gouvernement des intérêts de l'ordre de $12.3 millions sans pouvoir toutefois diminuer la dette à même les revenus.

Croissance...

(Suite de la page 2)

Le nombre des personnes entrées sur le marché du travail a dépassé celui des nouveaux emplois et, en conséquence, le taux du chômage a monté légèrement de 4.3 pour cent en 1970 à 4.5 pour cent en 1971, mais il reste le plus faible de toutes les régions.

Les dépenses de consommation dans les provinces de l'Atlantique, sous l'influence de la hausse rapide des salaires, se sont accrues à raison de 10.3 pour cent. Cette augmentation de la demande a dépassé la moyenne nationale, mais elle n'a pas entraîné des résultats également heureux du côté de l'offre, car les tendances internationales adverses se sont aggravées du fait des difficultés éprouvées par les industries régionales de la pêche et de l'agriculture.

C'est la persistance d'une forte demande à la consommation dans l'économie canadienne aussi bien que dans l'économie américaine qui parait autoriser les économistes de la Banque de Montréal à conclure que des performances honorables s'annoncent cette année pour le Canada. Les économistes avancent même, avec optimisme, que "la situation des affaires offre de brillantes perspectives"...

Le marche des obligations

Gouvernement du Canada

		Off.	Dem.
4¼	Sept 72	100.00	100.05
5¼	Dec 72	100.00	100.05
7	Feb 73	101.10	101.20
8	Feb 73	101.60	101.70
7	Apr 73	101.10	101.20
6½	July 73	100.60	100.70
6¾	July 73	100.90	101.00
5	Oct 73	98.90	99.00
5¼	Dec 73	99.05	99.10
6¼	Dec 73	100.30	100.40
5	Apr 74	98.20	98.30
7¼	Apr 74	101.90	102.00
6	June 74	99.70	99.80
7	June 74	101.60	101.70
8	Oct 74	105.00	105.25
4¼	Dec 74	95.40	95.50
5½	Dec 74	98.20	98.30
6½	Apr 75	100.60	100.70
7¼	Apr 75	102.50	102.60
7⅛	July 75	102.00	102.50
5½	Oct 75	96.50	97.00
7¼	Dec 75	103.00	103.50
5½	Apr 76	95.50	96.00
3¼	June 76	87.25	87.75
5¾	June 76	96.00	96.50
6¼	Aug 76	99.00	99.50
5½	Oct 76	95.25	95.75
6½	Apr 77	98.25	98.50
7	Sept 77	99.75	100.25
3¾	Jan 78	84.25	84.75
8	July 78	104.00	105.00
6½	June 79	96.50	97.50
3¼	Oct 79	77.25	77.75
5¾	Dec 79	91.75	92.25
6¼	Apr 80	94.50	95.00
5½	Aug 80	90.00	90.50
4½	Sept 83	78.75	79.00
5	June 88	76.50	77.50
6¾	Feb 89	94.50	95.50
5¼	May 90	77.50	78.50
5¾	Sept 92	82.00	83.00
6½	Oct 95	91.50	92.50
3¾	Mar 98	56.00	58.00
3	Sept Perps	96.00	....

C.N.R.

3¾	Feb 74	96.50	96.75
5	May 77	91.00	92.00
4	Feb 81	77.75	78.50
5¾	Jan 85	86.00	87.00
5	Oct 87	76.50	77.50

PROVINCIALS

		Off.	Dem.
Alta.	6⅛ 76	98	99
do	8¾ 90	105¾	106¾
do	8⅞ 90	106½	107½
do	8⅛ 91	99	101
do	7⅞ 91	97	99
AltaTel	8 74	102	103
do	5¼ 83-85	78	80
do	9 90	106	107
do	7½ 91	93	95
do	6 91	81¼	82¼
AMFC	8 74-89	102	103
do	5½ 82-84	81	83
do	6¼ 86-89	84	86
do	8⅝ 90	103	105
do	5¾ 88-91	78	80
do	6 89-92	80	82
do	7¼ 93	91	93
AltaResRy	8½ 75	102	104
BCElecE	3½ 75	90½	92½
do'Debs'	5¾ 77	91½	93½
do'H'	4¾ 77	87	89
do L	5 82	79½	81½
do M	5⅛ 88	73½	75½
do N	5½ 89	75	77
do C	6½ 90	83	85
BCElecA	4 86	62½	64½
do AB	4¼ 86	64½	66½
do AC	4½ 86	66½	68½
do AD	4¾ 86	68½	70½
do AE	5 86	70½	72½
do AF	5⅛ 86	74½	76½
BC Power	5¾ 89-91	75	77
PacGtEast	5 82	78	80
Manitoba	3¼ 73-75	88⅛	89⅛
do	4¾ 74-76	90⅛	91⅛
do	3½ 76-78	81	82
do	5½ 77-79	88⅝	89⅝
do	6 77-80	90¼	91¼
Man Hydr	3½ 72-74	92	94
do	3½ 74-76	87⅜	88⅜
do	5 76-78	87	88
do	5¼ 79-81	83⅝	84⅝
do	5½ 80-82	83	85
do	6 80-82	87¼	88¼
do	5¾ 81-83	84⅝	85⅝
do	7 85-87	91½	92½
do	6¼ 86-89	83⅞	84⅞
do	9 90	107	108
do	8 91	98	100
do	7⅞ 90-92	97	99
do	8½ 89-91	102½	103½
do	6½ 89-92	84	86
do	7¼ 89-93	91	93
Man Tel	7¾ 74	101½	102½
do	8 74	102	104
do	5½ 81-83	82⅛	83⅛
do	5¼ 82-84	78⅞	79⅞
do	7⅞ 91	97	99
Man Tel	6¼ 91	82	84
do	7 89-93	89⅜	90⅜
NewBrun	7¾ 73	100½	101½
do	5 68-74	93	95
do	8½ 74	101	102
do	5 75-77	88	89
do	5¾ 82-84	82⅝	83⅝
do	5¼ 83-86	75⅝	76⅝
do	7¾ 88	96⅜	97⅜
do	9½ 88-90	109⅛	110⅛
do	6¼ 91	81	82
do	6¾ 92	85¾	86¾
do	9 94	105	107
do	7¾ 94-96	94¾	95¾
NewBrunsEle	9 75	105	107
do	7⅛ 96	96	97½
Nfld	4 69-74	92	92½
do	7¼ 72	100	101
do	8 74	100½	101½
do	5½ 77	86	88
do	9½ 77	105	107
do	5¼ 76-78	84	86
do	6½ 79	92⅜	93⅜
do	6¼ 80	87	89
do	5¾ 86	76	78
do	7¼ 87	88	90
do	7½ 88	90	92
do	6½ 89	81	83
do	9½ 88-90	106	108
do	6¼ 91	78	80
Nova Scotia	7 72	99¾	100½
do	5 73	96	97
do	3¼ 73-75	88⅞	89⅞
do	5 75-77	89½	90½
do	4¾ 75-77	86	88
do	4½ 76-78	84⅝	85⅝
do	5 78-80	81	83
do	5¾ 79-81	87⅛	86⅛
do	5½ 80-82	84¼	85¼
do	5½ 84	81	
do	5¼ 83-85	79	81
do	7 87	90⅝	91⅝
do	7½ 88	94⅛	95⅛
do	9¼ 88-90	106½	107½
do	6¼ 88-91	81	
do	7¼ 89-91	88	90
do	7⅜ 91	94½	95½
do	6½ 92	83	85
Ontario	4¼ 71-74	95¼	96¼
do	5 73	98⅝	99⅝
do	5 73-75	94¼	95¼
do	4½ 74-76	89¼	90¼
do	3 75-77	80⅞	81⅞
do	4¼ 75-78	84⅜	85⅜
do	5 77-79	86½	88½
do	6 77-79	91½	93½
do	5½ 78-80	88	89½
do	5¼ 81-85	79⅛	80⅛
do	5½ 81-85	80⅜	81⅜
do	5¾ 82-86	81½	83½
do	5¾ 83-87	81	82½
do	7 86-88	91	93
do	7¼ 96	91½	92½
Ont Hydro	3 71-73	96	97
do	4 72-74	94½	95½
do	4½ 72-74	94¾	95¾
do	7½ 74	101⅛	102⅛
do	8½ 74	103⅝	104⅝
do	4¾ 72-75	93½	94½
do	8¼ 76	102	104
do	8½ 74-76	104	106
do	4 74-76	90	91
do	5 74-76	91⅝	92⅝
do	5 74-77	91	92
do	3½ 75-77	84¼	85¼
do	4½ 76-78	86½	87½
do	5¾ 79	90¼	91¼
do	3½ 74-79	77½	78½
do	6 78-80	91	92
do	5½ 79-81	86¾	87¾
do	5 79-83	79¾	80¾
do	5¼ 81-85	79½	80½
do	6¼ 85-87	86	87
do	5¾ 88	80½	82
do	6½ 85-89	86½	87½
do	6 86-90	81½	82½
do	6½ 85-89	85½	87
do	7 88-92	90	91
do	7¾ 89-94	96	98
do	8¼ 89-94	100	102
do	8½ 89-94	102	104
do	9 90-94	107	109
do	8¾ Nov 95	105¾	106¾
do	9 Feb 95	108	109
do	9 June 95	107½	108½
do	8¼ July 96	101¼	102¼
do	7⅝ 96	94½	96½
do	7⅞ 96	96½	99½
do	7⅝ 92-97	94½	96½
do	7⅜ 92-97	92½	93½
do	7½ 96	93	95
P E I	5 72-74	95⅛	96⅛
do	7¾ 75	102⅜	103⅜
do	7½ 75	99⅞	100⅞
do	4¼ 77	81	83
do	5½ 81	81	83
do	5½ 84	78	80
do	6½ 86	85	87
do	9¼ Mar 90	106	108
do	9¼ Nov 90	105	....
do	9 91	104	106
Quebec	6 72	99	100
do	7½ 72	100	....
do	3¼ 70-73	96⅛	97⅛
Quebec	7¾ 74	104⅝	105⅝
do	9¼ 77	105	107
do	9¼ June 78	105	
do	7½ Jan 78	98⅝	99⅝
do	6 78	89	91
do	6 80	88½	89½
do	6½ 79-80	91¾	92¾
do	6 80-82	85	87
do	7½ 81	96	97
do	5¼ 81-83	78½	
do	7½ 83	97¼	97¾
do	5½ 86	76	78
do	6¾ 78-86	90⅞	91⅞
do	5½ 84-86	77½	
do	5¼ 84-87	72¼	73¼
do	5½ 85-89	74⅜	75⅜
do	5¾ 87-90	75⅛	76⅛
do	6 91	76½	78½
do	6¾ 91	84¼	85¼
do	9¼ 91	107	109
do	7½ 87-93	91⅛	92⅛
do	8 90-94	95½	96½
do	7¾ 96	93¼	94¼
QueAutort	5¾ 87-89	75½	77½
Que Hydro	3 73	96	98
do	4 73	96½	97½
do	5 73	97½	98½
do	6 73	98¼	99¼
do	3¼ 74	91	93
do	7¾ 74	100	102
do	3½ 72-75	89¾	90¾
do	4¼ 73-76	87½	88½
do	9½ 75	104	106
do	5 77-79	82	84
do	6 77-79	89⅝	90⅝
do	5 77-80	80½	82½
do	7½ 80	96½	98½
do	7 80	93½	95½
do	5½ 81-83	80	82
do	5¾ 81-84	80½	82½
do	6½ 87-90	82	
do	6 90	77⅝	78⅝
do	6 88-91	77	79
do	7 94	86	88
do	8¾ 93-96	102	105
Shaw W & P	5½ 72	99	100
do	3½ 73	94	96
do	4¾ 76	87½	89½
do	5¾ 81	84	86
Sask.	3¼ 72-75	89	91
do	3½ Jan 73-75	91⅝	92⅝
do	4½ 74-76	89¼	90¼
do	4¾ 75-77	89⅜	90⅜
do	5 75-79	92	94
do	5¾ 77-79	90⅝	91⅝
do	5 77-79	86½	87½
do	6 78-80	90⅝	91⅝
do	5¼ Nov 80-82	83	84½
do	5½ Nov 80-82	83⅞	84⅞
do	5½ 82-84	82⅝	83⅝
do	5½ July 83-85	81	82
do	5½ Dec 83-85	80⅜	81⅜
do	6¼ 84-86	85	87
do	6 85-87	82	84
do	7¼ 86-88	93⅝	94⅝
do	8¾ 87-90	105¼	106¼
do	8½ 89-90	105	....

INDUSTRIELLES

c-convertible

		Off.	Dem.
AbitibiP&P	6¼ 77	93	94
do	7¼ 87	88	90
do	9¾ 90	104	106
AcadiaPulp	6¾ 84	83	85
cAcklands	7½ 88	96	98
AltaGasTr	5¼ 81	86	88
do	6½ 81	89½	91½
do	5¾ 85	80	83
cdo	7½ 90	145½	147½
do	9¼ 90	105	107
do	9¾ 90	107	109
do	8 91	97	98
AltaNGas	8½ 92	100	102
Alcan	9⅜ 91	105½	107½
Alg Steel	5¼ 78	88	91
do	8¾ 91	100	102
AllarcoDev	7 89	81	83
Alum.Co	4½ 73	98¼	99¼
do	9⅜ 91	106	108
Anglo-Cdn P	6½ 86	83	85
AngCanTel	6½ 83	91	
AnthesImp	6 82	86	88
ArgusCorp	5½ 75	92½	
AsbestosCorp	9¾ 90	105½	107½
cAutoHard	6 89	78	82
Bank of BC	7½ 91	98½	100½
Bank of Mtl	7 78	98	100
BankNS	6¾ 78	97	98
do	7 83-91	98	100
do	7 87	91	93
Bath.P	6 84	78	80
cBeavLumbe	5¼ 89	118	120
Bell Tel	6¼ 74	98½	99½
do	3 77	82½	84½
do	8 77	102½	104½
do	6¼ 78	92½	94½
do	7⅝ 78	99½	101
do	3¾ 79	80	82
do	9⅛ 79	104½	106½
do	5¼ 80	84	86
do	6 81	87	89
do	5½ 82	83	85
do	5½ 84	79	81
BellTel	5¾ 84	81½	83¼
do	6 86	82¼	84¼
do	6⅛ 87	81½	83½
do	6¼ 88	81½	83½
do	9 89	105	107
do	6⅜ 90	83	85
do	9⅜ 90	107	109
do	6 91	79	81
do	7⅝ 91	94½	96½
do	6¾ 92	85	87
do	8 93	98	99
do	9⅜ 93	107½	109½
do	8 94	98	99
Beneficial	9 91	103	105
cBlock	6½ 78	85	87
Bombardier	9 81	98	100
do	9⅜ 91	99	101
Bruck	6¼ 84	81½	
BA Oil	3½ 74	92½	94½
do	5⅛ 77	90	92
do	7⅜ 78	97	99
do	7⅜ 88	92½	94½
BC Forest	5½ 89	71	
do	4½ 81	73	
do	9¾ 92	105	107
do	6½ 92	77	79
BC Sugar	9½ 87	104	106
BC Tel	5 82	78	80
do	5¼ 83	78	80
do	6 84	82½	84½
do	5¾ 85	78½	80½
do	5¾ 86	77	79
do	5⅝ 88	76½	78½
do	6¾ 89	85½	87½
do	6⅜ 91	81½	83½
do	9⅛ 90	106	108
do	9⅝ 92	106	108
do	8¼ 94	99	101
do	7⅞ 95	95	97
Budd Au	10 July 90	105	107
BP Tanker	6¼ 85	84	86
Calgary P	9⅜ 90	105	107
do	8 92	97	99
do	8⅝ 93	100½	101½
Can Cement	5¼ 76	89	91
do	9½ 90	105	107
CanChem.	7 80	94	96
CDSugar	5 78	85	87
CdaIron	6¾ 87	84½	86½
CdaLiqAir	9¾ 90	104	106
CdnBrew	4¾ 79	85	87
do	4¼ 81	80	82
do	5 83	81	83
do	5½ 86	81	83
do	5½ 89	80	82
CdnBrAlum	6¼ 77	96	97
do	5¾ 80	87	89
Cdn Can	5 73	98	100
Cdn Eq.	6½ 91	77	
CIL	5¾ 77	89½	91½
CPR	8¾ 74	104	106
do	5 83	78½	80½
do	8⅞ 92	103	105
CPSecs	9⅜ 90	104	106
do	9½ 90	105	107
CdnUtil	7¼ 88	88	90
do	9⅝ 91	105	107
do	6½ 92	80	82
do	8⅜ 92	100	101
CWNatGas	5¾ 82	82	84
do	5⅜ 83	78	80
do	9¾ 90	106	108
CentCov	8 83	98	100
Chemcell	7 80	94	96
Chin'kShop	6½ 84	85	
Cleyn&Tink	6½ 85	87	
Cominco	8½ 91	100½	102½
Cons Bath.	8 93	83	86
ConsumGas	4¼ 74	92½	94½
do	4¾ 76	90½	92½
do	5¾ 77	92½	94½
do	5 78	86	88
do	6½ 79	91½	93½
do	6 81	87½	89½
do	5½ 82	82½	84½
do	5¾ 84	81½	83½
do	5⅝ 85	80	82
cdo	5½ 89	93½	95½
do	8⅛ 91	98½	99½
do	8 92	98	99
Cred.Fonc	5¾ 77	89	91
do	6¾ 87	83	85
DawsonDev	8½ 85	107	109
Dist.Seag	7⅝ 91	93	95
Dom Glass	9½ 90	102	104
do	6⅜ 74	99½	100½
do	6½ 87	87	90
DomFound	6⅜ 74	98	100
do	9 91	104	106
DomStores	4¼ 75	91	93
do	5½ 76	94½	96½
do	9¾ 90	107	109
Domtar	5¼ 78	89	91
do	6¼ 80	89	91
do	5½ 82	80½	82½
do	6¾ 87	84	86
do	5¾ 84	81½	83½
do	5⅝ 90	76	78
cDynasty	7 82	108	112
EddyMatch	6½ 86	84	86
Eaton Acc	8¾ 74	102½	104½
do	4¾ 74	94½	96½
do	5¾ 81	84	86
do	6¾ 80	90½	92½
Eaton Acc	5¾ 83	81½	83½
do	5¾ 84	80½	82½
do	5¾ 85	79½	81½
do	7½ 87	91½	93½
Eaton Realty	5 73	98½	99½
do	5¼ 76	89½	91½
do	5 78	86	88
do	6¼ 86	83½	85½
Emco	9¾ 90	104	106
cdo	7 91	110	112
Extendicare	8½ 84	89	91
Falcon	7¾ 91	92½	94½
FPE Pion'r	6¾ 87	83½	85½
FirstNtlMtge	7¼ 82	90½	92½
FourSeasons	8¾ 96	97	99
AJFreiman	6½ 81	90	
Fruehauf	5¼ 76	92	94
GenMotAcc	8¼ 74	100½	102½
do	6½ 75	96	98
do	7 76	96½	98½
do	6½ 77	93½	95½
do	6¼ 77	92½	94½
do	7 86	88¾	90¾
do	6½ 87	84½	86½
GenStar	6½ 92	113	115
Gen Steel	5 73	98	100
Gesco	8 84	89	92
GtLPaper	5 76	99½	100½
do ex wts)	8 89	93	95
GtLPower	4¼ 75	92	94
do	5¾ 77	91	93
cGrouse	7 86	100	
Gulf Can	8½ 89	103	105
do	7⅜ 88	91	93
do	8⅝ 90	103½	105½
HFC	8 92	93	95
HalDev	8 93	87	91
cHomeOil	5½ 92	103	105
HudBayAcc	9½ 89	105	107
do	8¾ 91	101	103
HudBayM&S	9 91	103	104
HudBayOil	4 75	91	93
Husky Oil	8½ 91	99	100
do ex wts)	6¾ 87	85	87
Imasco	8½ 91	100	102
Imp.Oil	3⅝ 75	91½	93½
do	6¾ 87	90	92
do	7⅜ 88	92½	94½
do	8½ 89	103½	105½
do	7¾ 92	97	99
Ind Accept	5½ 78	86½	88½
do	6 79	87	89
do	5¾ 81	83	85
do	6¾ 84	86	88
cdo	7 85	155	160
do	7½ 86	91½	93½
do	9½ 92	106	108
In Nat Gas	5½ 77	90	92
do	6¼ 83	85	87
do	8¼ 91	98½	99½
Int Nickel	9¼ 90	106½	108½
do	8⅝ 91	102	104
Int Pipe	6 86	81½	83½
do	9⅜ 90	105½	107½
Irving Oil	6½ 81	88	90
KellyDoug	6 77	90	92
Kingsway	6¾ 82	91	
Labatt	9¼ 90	105	107
Lafarge wts	6¾ 88	74	78
Laidlaw Mot	7½ 89	85	90
Laurentide	9¾ 84	105	107
Loblaw Groc	4 75	91	93
do	6 77	91½	93½
do	5¾ 81	85	87
Lob Leased	6¾ 85	88	90
McH Cable	9 80	100	102
MacMillBl	5⅜ 78	89	91
do	8½ 91	100	102
MapleLfMills	5¾ 81	84½	86½
MaritimeTel	9¼ 90	104	106
Marshall	6 82	87	89
Massey-F	9¾ 30	104½	106½
cMcLaughlin	7 89	98	99
MEPC Cdn	8¾ 94	98	100
Milhaven	7½ 86	88	90
Molson	8¼ 91	98½	100½
Nfld Tel	9¼ 90	104	
Nat'l Sea	6¼ 81	79	
NiagReal	7⅞ 86	98	100
Noranda	7½ 88	93½	95½
do	9¼ 90	105	107
Nor & Cen Gas	8 89	94	96
do	9½ 90	106	108
do	9⅝ 91	106	108
Northern Ele	9½ 90	104	106
NW Utils	5⅜ 83	78	80
do	5¾ 88	77	79
NSL&Pow	8½ 91	98	100
cNu-West	8¾ 91	109	111
OceanFish	6¼ 81	79	81
Oshawa W	9¼ 86-91	103	105
Pac.Ctr	8½ 94	100	102
do	9¾ 95	105	107
do	8 96	95	97
PacPete	5 92	102	104
Pac.W.Air	7 82	151	156
PacLeas	6¼ 80	84½	86½
PanCanPete	8⅛ 92	95	97
Pembina	6 74	96	
PVM Corp	8 81-91	85	87
Power Corp	5½ 77	85	87
Price Co	5¾ 82	82	84
do	6¾ 87	85	87
ProvBank	7½ 77	97	99
QueNatGas	7 90	82	84
QueTel	5¾ 83	81	83
do	7 89	84	86
do	9⅛ 91	103	
do	8¾ 92	101	103
Rio Algom	5¾ 83	85	87
R'bowPipe	7¾ 87	93	95
Reed Paper	6½ 85	86	88
RCostain	9¼ 91	99	101
Rothmans	7½ 88	93	95
Royal Bank	7 83-91	98½	99½
Roy.TrMtg	7¾ 81	98	100
do	9½ 80	105	107
Roymor	7½ 73	99	101
do	7¾ 84	99	100
do	7¾ 87	98½	99½
Roynat	7¾ 72	99½	100½
do	8½ 74	100½	101½
do	6¼ 76	94	95
do	8 78	99	100
do	9½ 78	105	107
do	6 79	88½	90½
do	8½ 79	99½	100½
do	9 79	103	105
do	5½ 80	84½	86½
do	6¼ 81	87½	89½
RoynatLeas	8¾ 81	101	103
StLaurent	8 93	92	94
St Law Corp	5 78	87	89
do	6¾ 80	91	93
SaladaShirif	5 75	92½	94½
do	6 77	92½	94½
ScottPaper	8¾ 91	100	102
cScurryRain	7¼ 88	85	87
ShellOilCan	4¼ 75	94½	95½
do	5⅞ 77	94	96
Silverwood	7¼ 86	91	93
Simps.Acc	6 81	85	87
do	5½ 82	81	83
do	8⅜ 92	99½	100½
Simps.Ltd	4¾ 73	90	92
do	9½ 89	105	107
S.S.Accept	8½ 74	100½	102½
do	7 76	96	98
do	6¾ 80	90	92
do	5¾ 81	83	85
cdo	4½ 88	112	114
do	8¾ 89	101	103
do	9½ 90	105	107
do	7¾ 91	93	95
do	7⅞ 91	89	90
do	8¾ 92	101½	102½
Smelter Pow	5¾ 77	96½	97½
SobeyLeas	8¾ 89	96	99
SNelson	6¾ 84	83	85
Sogemines	6¾ 80	91	93
do	8 88	94	96
Southgate	9¼ 96	103	105
Steel Co	9¼ 90	105	107
Steelman	6 73	98	100
Steinberg's	5¾ 84	81	83
do	6⅝ 86	85½	87½
SteinProp	4½ 80	81	83
do	6 82	86	88
do'D'	6 84	84	86
SteinShop	7 85	90½	92½
do Realty	8½ 91	99	101
cSystem Dim	5 89	142	146
Thomson NP	5 75	106	108
do	6 80	89	91
do	5 91	114	116
Trad Fin	5¾ 73	98½	99½
do	8¾ 73	101	103
do	9¾ 74	105	107
do	5¾ 81	81	83
do	5¾ 85	77	79
do	7¾ 86	91	93
T-D Centre	8 93	96½	98½
T-D Bank	7 76	100	102
do	6 87	81	83
do	7 87	90	92
do	7¾ 97	96	97
Tor Star	5½ 78	87	89
TradersGp	9½ 75	105	107
do	7¾ 87	92	94
do	9½ 91	104	106
do	9 91	100½	101½
TrCanPipe	5.85 87	79	81
cdo	5 89	109	111
do	9¾ 90	108	110
do	10 90	110	112
do	9 91	102	104
Trizec	8¾ 92	99	100
UnionGas	5½ 77	90	92
do	5¾ 81	87	89
do	7¾ 88	96	98
do	8 91	98	99
UtdDom	7¾ 78	98	100
do	8¼ 92	99	100
W'coastTrA	5½ 88	72	74
do C	5½ 88	96	98
cdo D	5¾ 84	97	99
cdo E	5¾ 84	99	101
cdo	7½ 91	124	126
do ex-wts	8 91	95	96
WestDecalta	6 85	83	
WestPacProd	6½ 81	90	92
West'house	8⅜ 86-91	98	100
WestonGeorg	5½ 83	81½	83½
do	6¾ 87	86	88
Wdbine-Shep	8⅛ 93	94	96
Woodward	5¾ 85	78	80
cdo	6¾ 89	135	
Zeller's	5½ 91	91	93

(2) LES MARCHÉS COMMERCIAUX

Vendredi, le 9 juin 1972

Métaux:	Sem. cour.	Sem. préc.
cuivre scrap (lb.)	39n	39n
cuivre (NY) (lb)	.52 ½-¼	.52½-¼
plomb (NY) (lb)	.15 ½-.16	.15½-.16
zinc (NY) (lb)	.18	.18
étain (NY) (lb)	1.76	1.75½
or (NY) (oz)	62.50	59.75
argent (NY) (oz)	1.541	1.531
Winnipeg; grains lin à terme		
July	2.76½b	2.74½
Oct.	2.76 -b	2.76
Nov.	2.74 -a	2.75
Dec.	2.72¼a	—
Winnipeg rapeseed colza à terme		
June	2.43½	2.47
Sept.	2.47½a	2.49
Nov.	2.45½a	2.48¼
Jan. '73	2.44½a	2.47½
Mar.	2.43¼	—
Chicago wheat futures		
July	1.42	1.43
Sept.	1.44-1.44	1.44
Dec.	1.48	1.48¼
Mar. '73	1.50	1.51
May	1.49	

Chicago; le blé à terme	Sem. cour.	Sem. préc.
July	1.23 ¼-	1.25
Sept.	1.25 ¼-1.26	1.26¼
Dec.	1.25	1.25
Mar. '73	1.29¼	1.29½
May	1.32¼	—
Chicago soybean futures		
July	3.53-3.52½	3.50¼-½
Aug.	3.51 ¼	3.50-3.49½
Sept.	3.38-3.38	3.35
Nov.	3.25-3.25	3.21¼
Jan. '73	3.29	3.25
Mar.	3.33	3.29¼-⅛
May	3.36 ¼	3.32
Chicago; boeuf à terme		
June	37.07 - 10	36.90 - 92
Aug.	37.07 - 10	35.92 - 95
Oct.	35.75 - 70	34.60 - 57
Dec.	35.80	34.75 - 70
Feb. '73	36.20	35.15 - 10
April	35.90	34.87

n-nominal o—offre d—demande

COURS DES CHANGES

Service de la BCN

Câble	Monnaie	Mtl	Câble	Monnaie	Mtl
AFRIQUE DU SUD	Rand	1.3173	HOLLANDE	Florin	.3056
ALLEMAGNE	Deutsche Mark	.3081	ITALIE	Lire	.001691
ANGLETERRE	Livre	2.5557	JAPON	Yen	.003229
ARGENTINE	Peso	.1011	MEXIQUE	Peso	.0786
AUSTRALIE	Dollar	1.1683	ETATS-UNIS	Dollar	97 27/32
AUTRICHE	Schilling	.0427	NORVEGE	Couronne	.1503
BELGIQUE	Franc	.0223	NOUVELLE-ZELANDE	Dollar	1.1795
BRESIL	Cruzeiro Novo	.1698			
DANEMARK	Couronne	.1416			
ESPAGNE	Peseta	.0153			
FRANCE	Franc Etranger	.1957	SUEDE	Couronne	.2072
	Financier	.2018	SUISSE	Franc	.2552

TAUX D'INTÉRÊTS

Vendredi, le 9 juin 1972

	9 juin	Sem. cour.	Sem. préc.
Canada			
Treasury bills (90 days)	3.70	3.73	3.07
Commercial paper (90 days)	6.00	6.13	4.13
Bankers acceptances (90 days)	5.88	5.85	3.85
Banks' prime rate	6.00	6.00	6.50
Bank of Canada rate	4.75	4.75	5.25
Mortgages (NHA insured homes)	9.00	8.75	8.75
Avg. yield, long-term gov't. bonds	7.37	7.34	7.23
United States			
Treasury bills (90 days)	3.86	3.76	5.15
Commercial paper (90 days)	4.50	4.38-4.50	5.75
Banks' prime rate	5.00-5.25	4.50-4.75	6.00
Fed. discount rate	4.50	4.50	4.75

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS ACTIVES

Vendredi, le 9 juin 1972

Bond	Off	Change	%
Canadas			
4¼% Sept./72	100.00		4.25
5¼% Dec./73	99.05	+ 0.05	5.92
4½% Sept./83	78.75	− 1.13	7.27
Provincials			
Quebec 7¼% Dec./96	94.00	− 0.25	8.33
Ont. Hydro 7¾% Apr./97	94.75	− 0.50	8.13
Corporates			
Bank of Montreal 7¼% Apr./92	98.50	− 0.50	7.65
Calgary Power 8½% June/93	100.00	− 0.50	8.50
Canada Cement 8¾% May/92	101.50		8.59
Simpsons-Sears Acc. 8¾% May/92	101.75		8.57

L'immobilier

(Suite de la page 1)

M. Tetley a souligné que la loi ne s'applique pas à la vente de terrain par les non-commerçants tels que les cultivateurs et autres.

On sait que de nombreux abus ont été commis en ce qui a trait à la vente ou à la location aux Québécois de lots situés à l'extérieur de la province. Pour mettre un terme à cette situation, de tels lots ne pourront être vendus que par l'intermédiaire exclusif d'un courtier détenteur d'un permis du Québec. Ce courtier devra avoir déposé un prospectus comme il a été mentionné plus haut, et, dans ce cas-ci, sous peine de nullité du contrat.

Une maison modèle qu'un entrepreneur utilisera pour des fins de publicité devra être conforme à des plans et devis disponibles pour examen.

Un contrat de construction qui se réfère à des plans d'une maison modèle devra indiquer les accessoires de la maison modèle qui doivent être payés en plus du coût de construction.

Selon le projet de loi, le mandat par lequel une activité immobilière est confiée à un courtier en immeuble ou à son représentant doit être fait par écrit. Il doit aussi contenir une clause à l'effet qu'il expire à une date fixe et déterminée et qu'il ne peut être renouvelé automatiquement.

Certaines des dispositions du projet de loi s'inspirent de la loi de la protection du consommateur, par exemple celles qui ont trait à la langue du contrat: le texte sera rédigé en français, à moins que le client n'exige qu'il soit rédigé en anglais. Un texte rédigé dans les deux langues sera conforme à la loi, et s'il y a contradiction entre les deux textes, l'interprétation la plus favorable au client prévaudra.

Nous prêtons directement. Vous n'attendez pas les décisions.

Si vous désirez construire une maison de rapport ou un centre commercial, développer un emplacement industriel, ou commercial, passez nous voir.

4113 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 215, P.Q.
Téléphone: (514) 935-2401 Télex: 01-25646
Norman Goodman, directeur de la division est.

HELLER NATOFIN
Heller-Natofin Ltée

Les fonds hypothécaires, c'est notre affaire.

Le pétrole...

(Suite de la page 3)

4,600 personnes dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alaska. Indirectement, les travaux de construction et l'exploitation pourraient créer jusqu'à cinquante mille emplois au Canada et un nombre égal aux États-Unis. D'autres points de l'étude soulignent la possibilité d'acheminer par cette ligne ferroviaire des marchandises autres que le pétrole vers le sud et d'écouter le trafic en direction du nord. L'étude porte également sur les problèmes de l'environnement: elle établit que les effets du chemin de fer sur le pergilisol seront négligeables si l'on emploie des techniques de construction éprouvées et que les répercussions sur la faune locale peuvent être réduites au minimum si le tracé de la voie est judicieusement choisi.

M. Don Jamieson, a expliqué que l'Institut canadien des transports de surface guidés, rattaché à l'Université Queen's, a été créé en mai 1970. Il est patronné par le ministère des Transports, les Chemins de fer nationaux, le Canadien Pacifique et l'université Queen's. Cet Institut a pour rôle d'effectuer des enquêtes et des recherches, à long et à court terme, dans le but d'améliorer les réseaux de transports de surface guidés; il cherche aussi à susciter parmi les étudiants à tous les niveaux universitaires un intérêt pour le domaine des transports. "Liaison ferroviaire avec l'Arctique" est la première étude importante effectuée par cet Institut.

Nouvelle ligne...

(Suite de la page 2)

3. Tout nouveau financement à l'exportation, destiné à faciliter les exportations canadiennes et consenti par les banques et autres institutions financières, est exempt des lignes directrices de 1968.

Ces modifications entrent en vigueur avec effet rétroactif au 31 mars 1972. Le ministre a manifesté sa reconnaissance envers tous les investisseurs canadiens pour leur collaboration au programme des lignes directrices et leur a demandé d'y maintenir leur appui.

UN APPAREIL À GAGNER DU TEMPS

Nouveau

...C'est l'intercom ELECTRO-VOX à transistors. Cent fois par jour, il vous évitera de courir d'une pièce à l'autre.

D'une utilisation très simple et d'un fonctionnement irréprochable, l'intercom ELECTRO-VOX à transistors est aussi facile à installer qu'une prise de courant. Existe en modèles de 2, 6, 11, 21 boutons ou plus.

Téléphonez pour essai
de 6 mois à

ELECTRO
VOX
Leaders depuis 1932
PAUL CHAPUT
président
2626 Bates
Montréal
Tél.: 739-1981

Succursales dans les principales cités au Canada.

IMMEUBLES

J. Levasseur Inc. Immeuble 381-4449

Terrains Résidentiels, Industriels, Commerciaux,
Longueuil
A partir du Boul. Marie Victorin jusqu'au nord du chemin du Lac Frontage sur Boul. Jean-Paul Vincent
Prix $0.35 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I. 321-2781

Terrains Résidentiels-Industriels-Commerciaux
Montréal-Nord,
Zonage: duplex ou 3 étages.
Prix de $1.30 à $3.25 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Louis Bélanger F.R.I.: 321-2781

Terrain commercial
Rue St-Denis, sud de Sherbrooke
Zonage 7 étages — Plan de bâtisse à suggérer.
Prix: $25,000.00 Superficie 2,500 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-7788 Jean-Louis Bélanger, F.R.I. 321-2781.

Terrain Commercial
Pie IX & Métropolitain
9726' p.c.
Prix $35,000.00 comptant: à discuter.
J. Levasseur Inc. 381-4449 Jean-Paul Levasseur.

Duvernay,
rue Notre-Dame de Fatima
Split-Level 6 pièces
Sous-sol semi-fini, salle de jeu.
Prix: $25,000 comptant $5,000.
J. Levasseur Inc 381-4449 Jean-Louis Bélanger f.r.i. 521-7134

Christophe Colomb
Maison Appts (5). Comptant: à discuter
J. Levasseur Inc. 381-4449. Denise Fortier 324-6442

Montréal-Nord
Terrains Commerciaux
Coins N. O. et N.E.
Boul Léger et Désaulniers,
12,000 p.c. et 8,000 p.c.
Prix $2.40 p.c.

Ville d'Anjou (Place Spalding)
Triplex pierre et brique
Revenus $4,280. Prix: $26,000.00
J. Levasseur Inc. 381-4449 Denise Fortier 324-6442

Rivière des Prairies: 64ème avenue.
Terrain résidentiel 190,000 p.c. Zonage 3 étages
Services. Prix: $0.50 p.c.
J. Levasseur Inc. 381-7788
Jean-Ls Bélanger F.R.I. 381-4563

DES PROBLÈMES
POUR COLLECTER?
Voyez des spécialistes

Agence de Recouvrement

R
VANIER Ltée
GUY LEFORT, Prés.
5211 rue BERRI, Montréal 176
Tél: 271-2516

CARTES D'AFFAIRES

MAJOR & MARTIN INC.

CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES
FINANCEMENT INDUSTRIEL
ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DE MARCHÉ

MONTRÉAL: 1440 ouest, rue Ste-Catherine (514) 866-3088
QUÉBEC: 580 est, Grande-Allée (418) 522-8775

WILLIAM G. MORRIS
AVOCAT

Suite 1265
1245 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 845-2241

TOUCHE
ROSS
& CIE
COMPTABLES
AGRÉÉS

Sydney, Halifax, Saint John, Québec
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg
Regina, Saskatoon, North Battleford
Calgary, Edmonton, New Westminster
Burnaby, Vancouver, Victoria

Bermuda, Nassau et Freeport
Bahamas, Grand Cayman

LES CHARPENTES D'ACIER
LESCO INC.
STRUCTURAL STEEL
10715, rue Jean-Meunier • Montréal-Nord • Tel.: 325-1220

interdesign
andre vilder
patrick danan:
décoration d'intérieur
planification de magasins
agencement de bureaux
graphisme maquettes
1405 rue Peel, suite 211
Montréal Tél.: 842-6345
designers industriels

Tirez profit de la réforme fiscale sur l'amortissement!

Appelez Roynat.

Nous pouvons vous montrer comment les nouveaux règlements concernant l'amortissement d'équipement peuvent être à votre avantage. Et comment le financement à terme de Roynat peut vous permettre d'en tirer profit dès maintenant.

Il est possible que certains de vos projets à long terme puissent être réalisés immédiatement. Vous avez tout à gagner a en discuter.

Communiquez par téléphone ou par lettre avec l'un des bureaux de Roynat.

Nous vous répondrons sans perdre de temps. Car maintenant, plus que jamais, le temps c'est de l'argent!

RoyNat LTÉE

Comptez sur nous.

Halifax 423-8134 • Québec 683-2177 • Montréal 866-6861 • Ottawa 236-7185 • Toronto 363-5404 • Hamilton 525-8315 • London 433-0643 • Sudbury 673-3621
Winnipeg 947-1614 • Regina 527-8821 • Calgary 269-7755 • Edmonton 424-6427 • Prince George 562-4194 • Vancouver 682-1811

NCK 15F